

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Les bilans et situations hebdomadaires de la Banque Nationale de Belgique, 1945-1955 — Evolution récente de la situation économique de la Belgique — Bibliographie sur la situation monétaire et financière de la Belgique — Législation économique — Graphiques de la situation économique de la Belgique — Statistiques.

LES BILANS ET SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE, 1945-1955

Le présent article décrit brièvement le contenu des principaux postes des bilans et situations hebdomadaires de la Banque Nationale de Belgique depuis la Libération (1); il explique en outre comment certains postes ont disparu ou ont été remplacés par d'autres, et à la suite de quelles circonstances de nouveaux postes sont venus s'ajouter aux anciens.

Pour la facilité de l'exposé, les postes des bilans et situations ont été regroupés de la façon suivante :

A. — Actif :

1. Encaisse en or
2. Créances sur l'étranger
3. Devises étrangères et or à recevoir
4. Débiteurs pour change et or, à terme
5. Effets sur la Belgique, avances sur fonds publics et mobilisation de comptes spéciaux U.E.P.
6. Créances sur l'Etat
7. Monnaies divisionnaires et d'appoint
8. Avoirs à l'Office des Chèques Postaux
9. Immeubles, matériel et mobilier
10. Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel.

B. — Passif :

1. Engagements à vue
2. Billets en circulation
3. Comptes courants et divers

4. Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement
5. Provisions spéciales
6. Devises étrangères et or à livrer
7. Créiteurs pour change et or, à terme
8. Comptes spéciaux du Trésor public
9. Comptes relatifs à la réforme monétaire d'octobre 1944
10. Caisse de Pensions du Personnel
11. Opérations d'inventaire différées
12. Capital et réserves.

A. — ACTIF

1. Encaisse en or.

Jusqu'au 31 août 1944, l'*Encaisse en or* avait été évaluée sur la base de la teneur en or du belga fixée par l'arrêté royal du 31 mars 1936, un belga équivalant à un poids d'or fin de 0,150632 gramme. L'arrêté-loi n° 5 du 1^{er} mai 1944, portant effet à partir du 5 septembre 1944, ayant abrogé cet arrêté royal, l'évaluation de l'« Encaisse en or » fut établie, à partir du 25 décembre 1944, sur un poids d'or fin par franc établi en partant des taux de change fixés par la Banque en vertu de l'arrêté n° 6 du 1^{er} mai 1944. Ce calcul, basé sur les rapports entre le franc belge, la livre sterling et le dollar, rendait le franc belge (1) équivalent à

(1) Le premier bilan de la Banque, après la Libération, portait la date du 25 décembre 1944 et la première situation hebdomadaire publiée au Moniteur belge celle du 11 janvier 1945.

(1) Le belga a été abrogé par l'arrêté-loi du 8 janvier 1946, portant effet les 11-12 février 1946.

0,0202765 gramme d'or fin. Le produit de la réévaluation, soit 10.493 millions, fut porté à un compte intitulé *Produit indisponible en or de la réévaluation de l'encaisse (arrêté-loi n° 5 du 1^{er} mai 1944)* dont la contrepartie figurait au Passif sous le libellé « Trésor public : Compte indisponible de réévaluation (arrêté-loi n° 5 du 1^{er} mai 1944) ». Ce compte fut incorporé à l'« Encaisse en or » le 13 septembre 1948 en suite de l'affectation de sa contrepartie à l'amortissement partiel de la dette de l'Etat envers la Banque (1).

La dévaluation du 22 septembre 1949 abaissa le poids d'or fin correspondant à un franc belge à 0,0177734 gramme (2). Toutes les opérations effectuées ultérieurement furent comptabilisées au nouveau prix de l'or, mais l'encaisse existant en septembre 1949 ne fut réévaluée que le 12 août 1950 (3). L'accroissement net d'actif résultant de cette réévaluation fut attribué à l'Etat.

En vertu de l'article 7 de sa loi organique, « la Banque est tenue d'avoir une encaisse en or ou en devises étrangères convertibles en or, au moins égale à quarante pour cent du montant de ses engagements à vue, dont au minimum trente pour cent d'or », mais les dispositions de cet article ont été suspendues par l'article 4 de l'arrêté-loi n° 5 du 1^{er} mai 1944. En fait, cependant, l'« Encaisse en or » a constamment dépassé 30 % des engagements à vue au cours de la période sous revue, et à fin décembre 1955, elle atteignait 41,5 % de ces engagements.

2. Créances sur l'étranger.

Du 25 décembre 1944 au 9 septembre 1948, ces créances figuraient à des postes différents suivant qu'elles étaient libellées en devises ou en francs belges.

a) Avoirs en devises étrangères.

Ce poste était subdivisé en avoirs à vue, qui correspondaient à la contrevaieur de devises étrangères

(1) Cf. *infra* p. 330.

(2) Cette équivalence résulte toujours d'un simple calcul et non d'une parité légale.

(3) Loi du 10 août 1950, parue au Moniteur belge du 12 août 1950.

à vue déposées chez des correspondants de la Banque, à l'étranger et aux billets étrangers se trouvant dans les caisses de la Banque, et en avoirs à terme, qui comprenaient, suivant les époques, un ou plusieurs des actifs suivants : la contrevaieur de chèques sur l'étranger dont l'encaissement était différé par suite des circonstances, une créance sur la Nederlandsche Bank du chef d'un arrangement monétaire provisoire intervenu entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas, des bons du Trésor étrangers, des effets commerciaux en dollars et des devises bloquées en suite de législations étrangères en matière de change.

C'est à ce poste qu'étaient comptabilisés les avoirs en monnaies étrangères acquis dans le cadre des accords de paiement.

b) Créances en francs belges sur l'étranger (1).

Elles comprenaient :

1) des effets non échus, libellés en francs belges et payables à l'étranger, escomptés par la Banque et se trouvant en portefeuille à la date du bilan ou de la situation; dans les premiers temps après la Libération, il s'agissait exclusivement d'effets escomptés avant les hostilités et sur le sort desquels la Banque, par suite des circonstances, n'était pas encore fixée;

2) à partir du 4 juillet 1946, des créances en francs belges sur des banques centrales de pays étrangers résultant d'accords monétaires conclus avec ces pays;

3) pendant une courte période et notamment au bilan du 25 décembre 1947, une provision en francs belges auprès d'un correspondant suisse pour permettre le paiement de coupons de la Société Nationale des Chemins de fer belges.

Le 16 septembre 1948, la présentation des créances sur l'étranger fut modifiée de façon à faire apparaître séparément celles qui sont détenues par la Banque dans le cadre des accords de paiement. Le tableau I montre comment les créances existant à l'époque se répartissaient suivant l'ancienne et la nouvelle présentation.

(1) Jusqu'au 27 juin 1946, ce poste était intitulé : « Effets en francs belges sur l'étranger ».

Tableau I.

Créances sur l'étranger au 16 septembre 1948

(En millions de francs)

Ancienne présentation		Nouvelle présentation	
<i>Avoirs en devises étrangères :</i>		<i>Avoirs sur l'étranger :</i>	
à vue	2.574	a) en devises étrangères	425
à terme	8.228	b) en francs belges	1
<i>Créances en francs belges sur l'étranger .</i>	666	<i>Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :</i>	
		a) en devises étrangères	10.377
		b) en francs belges	665
	11.468		11.468

Les *Avoirs sur l'étranger en devises étrangères* correspondaient à la contrevaleur de devises étrangères convertibles, à vue ou à terme, hors accords de paiement, déposées chez des correspondants de la Banque à l'étranger, et aux billets étrangers se trouvant dans les caisses de la Banque. Les *Avoirs sur l'étranger en francs belges* représentaient des créances ou effets en francs belges sur l'étranger.

Depuis le 3 décembre 1953, la rubrique « Avoirs sur l'étranger » ne comporte plus de subdivision.

Sous la rubrique *Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement* : a) en devises étrangères et b) en francs belges figurait le solde provenant de l'exécution, pour le compte de l'Etat (1), des accords de paiement avec l'étranger lorsqu'il était en faveur de la zone monétaire belge. Une grande partie des devises étrangères était placée, conformément aux stipulations de certains accords de paiement, en bons du Trésor étrangers.

Le 29 septembre 1949, il fut tenu compte des ajustements consécutifs à l'alignement monétaire du 22 du même mois; ces ajustements furent effectués conformément aux dispositions des accords de paiement en vigueur, à l'exception de certains pays

(1) En vertu de l'arrêté-loi n° 5 du 1^{er} mai 1944 et de la loi du 28 juillet 1948 portant modification de cet arrêté, l'exécution des accords de paiement a lieu pour compte de l'Etat, qui en assume les risques, frais, commissions, intérêts et charges quelconques et encaisse les bénéfices et profits. En outre, l'Etat garantit la Banque contre toute perte de change ou autre que celle-ci pourrait subir dans l'exécution des accords internationaux de paiement, de change et de compensation conclus ou à conclure avec les pays étrangers, ainsi que des accords consacrés par l'acte final de la Conférence monétaire et financière de Bretton-Woods approuvé par la loi du 26 décembre 1945. En particulier, l'Etat garantit le remboursement de tout découvert ou avance en francs belges que la Banque serait amenée à effectuer en faveur d'une institution, banque centrale ou autre organisme étranger, aux fins de l'exé-

pour lesquels les modalités d'application relatives au redressement des comptes requéraient une mise au point.

Le 15 février 1951, une sous-rubrique c) *Union Européenne de Paiements* fut introduite pour enregistrer le montant des avances consenties par la Banque à l'Union Européenne de Paiements pour compte de l'Etat, conformément aux obligations imposées à la Belgique par l'Accord international signé à Paris le 19 septembre 1950 établissant une Union Européenne de Paiements. Jusqu'au 8 février 1951, le compte de l'Union Européenne de Paiements avait présenté un solde débiteur : il figurait au Passif depuis le 16 novembre 1950 sous la rubrique « Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement ».

Le 23 août 1951, la ventilation antérieure des « Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement » en « devises étrangères » et « francs belges » fut remplacée par une subdivision en « pays membres de l'U.E.P. » et « autres pays ». Au tableau II, le montant de ces créances au 16 août 1951, soit 13.545 millions, est ventilé à la fois suivant l'ancienne et la nouvelle méthode.

cution d'un accord de paiement international et dans les limites de cet accord. La garantie résultant des dispositions rappelées ci-dessus couvre par conséquent les opérations effectuées dans le cadre de l'Union Européenne de Paiements, dont il est question plus loin.

Chaque année, le compte du Trésor est crédité de l'excédent des intérêts payés par les pays étrangers sur ceux qui leur sont dus en vertu des accords conclus avec ces pays. Il est, par contre, débité des intérêts dont l'Etat est redevable à la Banque en vertu des conventions en vigueur sur les avances consenties par celle-ci pour l'exécution de ces accords; les conventions qui règlent ou ont réglé la matière durant la période sous revue sont celles des 25 février 1947, 7 mars 1951, 28 novembre 1952, 7 octobre 1953, 1^{er} juillet 1954 et 14 septembre 1954.

Tableau II.

Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement au 16 août 1951

(En millions de francs)

Ancienne présentation		Nouvelle présentation	
a) en devises étrangères	3.749	a) Union Européenne de Paiements	8.774
b) en francs belges	1.022	b) pays membres de l'U.E.P.	3.761
c) Union Européenne de Paiements	8.774	c) autres pays	1.010
	13.545		13.545

La sous-rubrique b) *pays membres de l'U.E.P.* comprend les avances courantes aux pays membres de l'Union Européenne de Paiements destinées à être compensées en fin de mois au sein de l'Union Européenne de Paiements avec les engagements envers ces mêmes pays figurant au Passif; les soldes au 30 juin 1950 consolidés conformément à l'Accord international de Paris du 19 septembre 1950 y ont

aussi figuré jusqu'à leur apurement complet en juin 1954.

La sous-rubrique c) *autres pays* représente des créances en monnaies étrangères et en francs belges de la Banque sur des pays qui ne participent pas à l'Union Européenne de Paiements et avec lesquels ont été conclus des accords bilatéraux de paiement.

L'intervention de la Banque dans l'exécution des-

dits accords est réglée par la convention conclue le 25 février 1947 entre l'Etat belge et la Banque.

Une convention additionnelle est intervenue le 14 septembre 1954 entre l'Etat, la Banque et la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, aux termes de laquelle la Banque s'est engagée envers l'Etat à financer avec ses moyens propres l'exécution des accords bilatéraux conclus ou à conclure avec des pays qui ne font pas partie de l'Union Européenne de Paiements, à concurrence de la différence entre les soldes créditeurs et les soldes débiteurs accusés dans ses livres par les comptes des banques centrales étrangères, ouverts au titre de ces accords. Au delà de cette marge, et jusqu'à concurrence de deux milliards de francs, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie constituerait la provision nécessaire. Dans certains cas, la Société Nationale pourrait intervenir avant que la limite globale fixée aux interventions de la Banque ne soit atteinte, et ce, par application de la disposition stipulant que les montants respectifs des interventions de la Banque et de la Société Nationale seraient, pour chaque accord de paiement, fixés de commun accord avec l'Etat.

Lorsque, conformément à ces dispositions, des provisions sont constituées par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, elles sont versées au crédit d'un compte spécial du Passif intitulé : « Provision spéciale (Convention du 14-9-1954) : S.N.C.I. ».

Du 4 octobre 1951 au 8 avril 1954, la sous-rubrique « Union Européenne de Paiements » fut subdivisée selon les modalités de son financement; les subdivisions étaient intitulées : *avec provision spéciale*, *sans provision spéciale* et, du 4 décembre 1952 au 29 octobre 1953, *Convention du 28-11-1952*.

Par la convention intervenue le 7 mars 1951 entre l'Etat et la Banque, cette dernière avait accepté d'effectuer sans provision spéciale des avances à l'Union Européenne de Paiements à concurrence de 10.066 millions de francs (201 millions d'unités de compte U.E.P.), soit le total des crédits à octroyer par la Belgique dans le quota de 360 millions d'unités de compte fixé dans l'Accord international de Paris du 19 septembre 1950 établissant une Union Européenne de Paiements. Les avances à l'Union Européenne de Paiements ayant dépassé ce montant dès le 13 septembre 1951, une provision spéciale fut constituée par des versements du Trésor, auxquels vinrent s'ajouter peu après les comptes spéciaux représentant les retenues temporaires effectuées sur la contrevaletur de cessions de monnaies étrangères ou sur les paiements en francs belges ou luxembourgeois pour le règlement d'exportations vers des pays membres de l'Union Européenne de Paiements.

Le 30 juin 1952, date d'expiration de la convention du 7 mars 1951, le poste « Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement : a) U.E.P., avec provision spéciale » atteignait 11.130 millions. En exécution des décisions prises à la même date par le Conseil de l'Organisation Européenne de Coopération Economique, les avances au delà du

quota de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, qui correspondaient à la créance avec provision spéciale, furent couvertes comme suit :

	<i>(En millions de francs)</i>	
a) L'Union Européenne de Paiements versa la contrevaletur de 80 millions d'unités de compte :		
— en dollars, à concurrence de	709	
— en or, à concurrence de	3.291	4.000
b) L'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise consentit à l'Union Européenne de Paiements un prêt spécial de 50 millions d'unités de compte, soit remboursable en cinq annuités à partir du 30 juin 1953 jusqu'au 30 juin 1957 inclus.		2.500
c) L'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise accepta d'autre part de laisser à la disposition de l'Union Européenne de Paiements, en supplément de son quota, une tranche de 85,2 millions d'unités de compte, utilisée moitié en or et moitié en crédits. Ces crédits ou 42,6 millions d'unités de compte s'élevaient à		2.130
d) L'Etat belge accepta en outre de consentir à la France et au Royaume-Uni des prêts amortissables par des livraisons de biens d'armement échelonnées sur deux années pour un montant global de dont le transfert fut opéré via l'Union Européenne de Paiements, en déduction des avances consenties par la Banque à cette dernière.		2.500
		Total 11.130

L'application des dispositions indiquées ci-dessus sub a) et d) eut pour conséquence de diminuer la créance hors quota de la Banque sur l'Union Européenne de Paiements à concurrence de 6.500 millions de francs et de la ramener à 4.630 millions de francs. Cette diminution fut enregistrée dans les livres de la Banque le 15 juillet 1952 et apparut à la situation arrêtée au 17 juillet 1952.

Le tableau III montre comment les postes de la situation qui ont trait à la créance sur l'Union Européenne de Paiements évoluèrent entre le 30 juin et le 17 juillet 1952.

Tableau III.

**Créances sur l'étranger
dans le cadre d'accords de paiement : a) U.E.P.
et Provision spéciale pour avances U.E.P.**

(En millions de francs)

	30 juin 1952	17 juillet 1952
<i>Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :</i>		
a) U.E.P. { avec provision spéciale	11.130	4.630
{ sans provision spéciale	10.066	10.066
	21.196	14.696
<i>Provision spéciale pour avances U.E.P. :</i>		
a) Comptes spéciaux (arrêtés 15-9-51)	4.553	4.877
b) Trésor public	6.577	—
	11.130	4.877

La convention du 7 mars 1951 fut prorogée les 30 juin et 29 octobre 1952 respectivement jusqu'aux 31 octobre 1952 (première convention additionnelle) et 30 novembre 1952 (deuxième convention additionnelle).

Une troisième convention additionnelle, intervenue le 28 novembre 1952 entre l'Etat et la Banque, régla le financement par celle-ci, jusqu'au 30 juin 1953, des crédits à consentir par l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise dans le cadre de l'Union Européenne de Paiements.

Il y était stipulé qu'indépendamment des engagements pris par elle dans la convention du 7 mars 1951, la Banque acceptait, en cas d'insuffisance des comptes spéciaux, de consentir à l'Union une tranche supplémentaire de crédits à concurrence d'une somme de 2.130 millions de francs, à condition que les amortissements effectués par la France et le Royaume-Uni jusqu'au 30 juin 1954, sous forme de livraisons de matériel d'armement ou autrement, sur les prêts qui leur avaient été consentis par l'Etat belge servent, par priorité, à constituer une provision en vue du remboursement, à partir du 1^{er} juillet 1953, des sommes avancées par la Banque à valoir sur cette nouvelle tranche.

Le tableau IV montre comment les dispositions nouvelles de la troisième convention additionnelle se traduisirent dans les situations de la Banque.

Tableau IV.

**Créances sur l'étranger
dans le cadre d'accords de paiement : a) U.E.P.
et Provision spéciale pour avances U.E.P.**

(En millions de francs)

	27 novembre 1952	4 décembre 1952
<i>Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :</i>		
a) U.E.P. { sans provision spéciale	10.066	10.066
{ avec provision spéciale	4.730	4.361
{ convention du 28-11-52	—	369
	14.796	14.796
<i>Provision spéciale pour avances U.E.P. :</i>		
a) Comptes spéciaux		
(arrêtés 22-3-52 et 26-7-52) ...	4.225	4.361
b) Trésor public	505	—
	4.730	4.361

La convention du 28 novembre 1952 fut prorogée, à titre temporaire, jusqu'au 1^{er} novembre 1953; elle fut remplacée, le 7 octobre 1953, par une nouvelle convention conclue jusqu'au 30 juin 1954.

La convention du 7 octobre 1953 prévoyait, à charge de la Banque, une marge de sécurité d'un milliard de francs destinée à couvrir les variations saisonnières des prêts à l'Union et les fluctuations des comptes spéciaux.

Compte tenu de cette marge de sécurité, les avances à consentir par la Banque sans provision spéciale pouvaient atteindre 11.066 millions de francs au maximum.

La convention du 7 octobre 1953 fut complétée, en janvier 1954, par un arrangement provisoire en vertu duquel la marge de sécurité d'un milliard de francs pouvait être dépassée à concurrence de 500 millions, l'Etat ayant accepté, en contrepartie, de dénouer par anticipation, à raison de 25 millions par semaine, les opérations de mobilisation d'un droit de tirage sur le Fonds Monétaire International (1) qui venaient à échéance le 30 juin 1954, soit, également, 500 millions.

A partir du 14 avril 1954, le poste « Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement : a) U.E.P. » cessa d'être subdivisé en « sans provision spéciale » et « avec provision spéciale ». Au 30 juin 1954, date d'expiration de la convention du 7 octobre 1953, il s'élevait à 12.760 millions. Comme suite à la décision adoptée le même jour par le Conseil de l'Organisation Européenne de Coopération Economique et aux accords bilatéraux conclus par l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise avec divers pays débiteurs de l'Union Européenne de Paiements, il fut réduit, le 13 juillet 1954, de 3.425 millions. Les remboursements furent effectués en dollars de la manière qui est indiquée au tableau V.

Tableau V.

**Remboursements en dollars
effectués par l'Union Européenne de Paiements
et certains pays débiteurs le 13 juillet 1954**

Parties versantes	Montants en millions de dollars des Etats-Unis	Montants en millions de francs belges
Danemark	4	200
France	12,5	625
Italie	10,0	500
Norvège	5,0	250
Royaume-Uni	21,0	1.050
	52,5	2.625
Union Européenne de Paiements .	16,0	800
Total ...	68,5	3.425

Compte tenu de ces remboursements et du résultat de la compensation du mois de juin, le poste « Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement : a) U.E.P. » se trouva ramené le 13 juillet 1954 à 8.925 millions.

Une nouvelle convention relative à l'exécution de l'Accord international de Paris du 19 septembre 1950 intervint le 1^{er} juillet 1954 entre l'Etat et la Banque.

L'obligation assumée par la Banque d'effectuer avec ses moyens propres les avances ou les crédits

(1) Cf. *infra*, pp. 326-327.

à consentir à l'Union Européenne de Paiements était de nouveau limitée à 10.066 millions de francs.

Une convention additionnelle fut conclue le 11 mai 1955 entre l'Etat, la Banque et la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, aux termes de laquelle la Banque acceptait d'effectuer les avances à consentir au delà de la limite de 10.066 millions de francs à condition que l'Etat ou, pour le compte de ce dernier, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, verse à la Banque un montant de francs belges égal à l'excédent éventuel. L'intervention maximum de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie était cependant limitée à la somme d'un milliard de francs.

Cette convention additionnelle, de même que la convention du 1^{er} juillet 1954, venait à expiration le 30 juin 1955. Toutes deux furent prorogées, d'abord jusqu'au 31 juillet 1955, ensuite jusqu'au 30 juin 1956.

Le 17 mai 1956, le poste « Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement : a) U.E.P. » a dépassé 10.066 millions de francs, et la Société Nationale de Crédit à l'Industrie a été appelée, pour la première fois, à verser des francs belges à la Banque en vertu de la convention additionnelle du 11 mai 1955.

Parmi les postes qui représentent des créances sur l'étranger, il convient de signaler, outre ceux qui ont déjà été mentionnés ci-dessus, ceux qui ont figuré pendant quelque temps aux bilans et situations de la Banque sous les intitulés : *Accord de compensation multilatérale : francs belges* et *Accord « Union Européenne de Paiements » : francs belges*.

Un Premier accord de paiements et de compensations entre les pays européens fut signé à Paris le 16 octobre 1948. Non seulement il prévoyait une compensation multilatérale entre les pays participants, mais il instituait en outre un mécanisme de couverture des déficits entre les pays européens. Les excédents et déficits bilatéraux furent estimés et, pour chaque excédent bilatéral prévu, les pays créanciers s'engageaient à établir en faveur de leurs débiteurs des « droits de tirage » égaux à cet excédent. En contrepartie, ils recevaient une aide américaine en dollars dite aide conditionnelle. La Banque accepta, pour permettre l'exécution des premières compensations, de mobiliser par anticipation les droits de tirage à concurrence d'une somme maximum de deux milliards de francs. Ce montant, qui fut utilisé progressivement, devait être amorti au moyen des rentrées de francs belges à provenir de l'utilisation des dollars reçus par la Belgique à titre d'aide conditionnelle, à concurrence d'au moins 50 % de ces rentrées et au plus tard dans un délai de six mois.

Le compte « Accord de compensation multilatérale : francs belges » enregistrait au débit le montant des droits de tirage utilisés par les pays étrangers à valoir sur la mobilisation de deux milliards de

francs, et au crédit, outre le montant des droits de tirage utilisés par la Belgique, les amortissements prévus ci-dessus.

Au 31 décembre 1948, le compte se présentait comme suit, en millions de francs :

Total des mobilisations par anticipation des droits de tirage	2.000
Amortissements à concurrence de 50 % des rentrées de francs belges provenant de l'utilisation des dollars reçus par la Belgique à titre d'aide conditionnelle	842
Montant restant à amortir	1.158

Le compte relatif au Premier accord fut soldé entre le 4 et le 11 août 1949.

Un Deuxième accord de paiements et de compensations, pour l'exercice 1949-1950, fut signé à Paris le 7 septembre 1949. Du 22 septembre 1949 au 8 novembre 1950, le compte « Accord de compensation multilatérale : francs belges » enregistra l'avance consentie par la Banque pour honorer les droits de tirage accordés par la Belgique dans le cadre de ce Deuxième accord.

Aux termes de l'annexe n° 1 à l'Accord international de Paris du 19 septembre 1950 établissant une Union Européenne de Paiements, la Belgique avait l'obligation de mettre à la disposition de l'Union la moitié de l'aide qui lui serait accordée pour l'exercice 1950-1951 dans le cadre du « European Recovery Program ». L'avance de 2.203 millions de francs consentie à cet égard par la Banque fut comptabilisée le 16 novembre 1950 sous la rubrique « Accord Union Européenne de Paiements : francs belges » et devait être remboursée au moyen de la contrevaletur en francs belges des dollars reçus par la Belgique. Elle correspondait à l'attribution envisagée de 44,05 millions de dollars, réduite par la suite à 29,375 millions de dollars. Elle disparut le 18 juillet 1951 à la suite des remboursements mentionnés ci-dessus et de la réduction de l'aide attribuée à la Belgique.

3. Devises étrangères et or à recevoir (1).

Cette rubrique constitue la contrepartie d'engagements qui figurent au Passif, soit, comme ce fut le cas du 30 janvier 1947 au 18 janvier 1951, sous l'intitulé « Créiteurs pour change et or, à terme » (2), soit, comme cela a été le cas à diverses dates depuis le 15 mai 1952, sous l'intitulé « Devises étrangères et or à livrer ». En outre, elle enregistra, entre le 2 octobre 1952 et le 8 juillet 1954, l'achat à terme à l'Etat de 50 millions de dollars pour lesquels un droit de tirage irrévocable avait été reconnu à la Belgique par la décision du Fonds Monétaire International du 19 juin 1952. Ce droit de tirage devait assurer à l'Union Economique Belgo-Luxem-

(1) Jusqu'au 2 décembre 1948, cette rubrique s'intitulait : « Devises étrangères à recevoir ».

(2) Jusqu'au 3 février 1949, cette rubrique s'intitulait : « Créiteurs pour change à terme ».

bourgeoise la possibilité de mobiliser le prêt spécial de 50 millions d'unités de compte qu'elle allait consentir à l'Union Européenne de Paiements. Les opérations relatives à son achat par la Banque furent effectuées à 120 jours contre paiement au comptant, au Trésor, de la contrevaletur en francs belges. Elles étaient renouvelables pour des durées identiques sauf dans l'hypothèse où l'exercice du droit de tirage sur le Fonds permettrait à l'Etat de faire face avant l'échéance à son obligation de livrer.

L'Etat garantissait la Banque contre toute perte de change que celle-ci pourrait éventuellement subir du chef de ces opérations.

Le 30 juin 1953, l'Etat effectua un rachat partiel de 10 millions de dollars. Du 1^{er} janvier au 20 mai 1954, il racheta, à raison de 25 millions de francs par semaine, un montant de 500 millions de francs. Il racheta le solde le 13 juillet 1954.

4. Débiteurs pour change et or, à terme.

Cette rubrique, qui a sa contrepartie au Passif sous l'intitulé « Devises étrangères et or à livrer », représente les engagements de divers débiteurs qui ont réalisé avec la Banque des opérations à terme sur monnaies étrangères et sur or.

5. Effets sur la Belgique, avances sur fonds publics et mobilisation de comptes spéciaux U.E.P.

Ces rubriques comprennent notamment les crédits octroyés par la Banque aux entreprises et particuliers.

Entre le 25 décembre 1944 et le 9 septembre 1948, les *Effets sur la Belgique* comportèrent deux, puis trois sous-rubriques :

a) les *effets commerciaux*, c'est-à-dire le portefeuille d'effets commerciaux escomptés par la Banque et payables en Belgique;

b) les *effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat*, c'est-à-dire des effets, bons de caisse ou promesses escomptés par des organismes semi-publics dont les engagements sont garantis par l'Etat;

c) à partir du 7 mars 1946, les *effets publics*, c'est-à-dire des effets à court ou moyen terme émis par l'Etat belge et escomptés conformément au 3^o de l'article 17 des statuts, pour autant qu'ils aient été présentés à l'escompte, non directement par l'Etat, mais par le marché.

A partir du 16 septembre 1948, les sous-rubriques b) et c) ci-dessus ont été comprises dans la rubrique « Effets publics (article 20 des statuts. Convention du 14 septembre 1948) » (1) et l'intitulé de la rubrique « Effets sur la Belgique » est devenu « Effets commerciaux sur la Belgique ».

(1) Cf. *infra*, p. 330.

Depuis l'arrêté royal du 24 août 1939, les *Avances sur fonds publics* ont été faites sur la base du nouveau paragraphe 8 de l'article 17 des statuts :

« Les opérations de la Banque consistent :

«

« 8^o A faire des avances en compte courant et des prêts à court terme, sur nantissement d'effets publics à court, moyen ou long terme, émis ou garantis par l'Etat belge, par la Colonie ou par le Grand-Duché de Luxembourg, et d'actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges ayant fait l'objet d'une émission publique, et ce dans les limites et aux conditions fixées par le Conseil de Régence ».

La rubrique *Mobilisation de comptes spéciaux U.E.P.* (arrêtés 22-3-52 et 26-7-52) a figuré aux situations et bilans à partir du 11 septembre 1952. Elle enregistrait les opérations de mobilisation des comptes spéciaux figurant au Passif et représentant les retenues temporaires sur le produit des exportations vers les pays membres de l'Union Européenne de Paiements. Cette mobilisation pouvait prendre la forme d'avances en comptes courants ou d'escompte de promesses appuyées de certificats de versement en comptes spéciaux, dont l'émission était prévue par l'arrêté royal du 26 juillet 1952 modifiant celui du 22 mars 1952.

La suppression des retenues prévue par les arrêtés belge et luxembourgeois du 8 avril 1954 et la liquidation des comptes spéciaux au fur et à mesure de l'expiration de leur délai d'indisponibilité mirent fin, ipso facto, aux opérations de mobilisation. Le compte enregistrant ces opérations fut, en conséquence, soldé entre le 23 et le 30 septembre 1954.

6. Créances sur l'Etat.

Au bilan du 25 décembre 1944, la rubrique *Créances sur l'Etat* comportait les subdivisions suivantes :

Certificats de trésorerie acquis par application de conventions conclues en vertu de l'arrêté-loi du 10 mai 1940 :

Avances au Trésor.

Avance spéciale pour application de la convention du 25 janvier 1943.

Autres créances :

Bon du Trésor : Convention du 17 octobre 1930 ratifiée par la loi du 27 décembre 1930.

Fonds publics
Titre d'obligation

Conventions du 27 juillet 1932
conclues en exécution de la loi du 19 juillet 1932.

Les *Avances au Trésor* (1) comprenaient les certificats de trésorerie, sans intérêt, acquis par application de conventions conclues en vertu de l'arrêté-loi du 10 mai 1940 et se chiffrant au total à

(1) Dans les situations hebdomadaires, ce poste fut intitulé : « Avances au Trésor pour son compte et pour les armées alliées » du 18 janvier au 15 mars 1945; du 11 janvier au 15 mars 1945, il engloba le « Bon du Trésor : Convention du 17 octobre 1930 ratifiée par la loi du 27 décembre 1930 ».

25.938,5 millions le 25 décembre 1944. L'arrêté-loi du 10 mai 1940 autorisait le Gouvernement à passer toutes conventions avec la Banque en vue de permettre la réalisation de ses facultés d'emprunter. Les conventions conclues furent :

	(En millions de francs)
a) Convention du 12 mai 1940, en vertu de laquelle la Banque mit à la disposition de l'Etat, par tranches successives, à titre d'avance sans intérêt, une somme de	5.000
b) Convention du 4 septembre 1941, en vertu de laquelle il fut consenti des avances à concurrence de 12.005 millions pour payer les frais d'occupation et à concurrence de 3.000 millions pour financer les besoins des armées alliées après la Libération, soit au total	15.005
c) Conventions conclues à Londres :	
1) le 15 mai 1942 pour permettre au Trésor de couvrir ses premières dépenses extérieures	100
2) le 31 juillet 1943 et le 4 janvier 1944 pour permettre à l'Etat de céder des sommes équivalentes de billets de banque belges au Corps Expéditionnaire Allié.	657,5 3.000
3) le 20 mai 1944 pour payer 200.000 tonnes de blé achetées au Canada	176
4) le 13 juillet 1944 pour faire une ouverture de crédit au Corps Expéditionnaire Allié	1.000
5) le 28 août 1944 pour permettre à la Mission belge « Civil Affairs » d'alimenter, en territoire libéré, les comptables du Trésor	1.000
Total	25.938,5

Groupées suivant leur destination, les « Avances au Trésor » se décomposaient comme suit, au 25 décembre 1944 :

	(En millions de francs)
a) Pour compte propre du Trésor	16.513,5
b) Pour le Fonds de la Libération (repris ultérieurement par l'Office d'Aide Mutuelle)	1.000
c) Pour compte des armées alliées	8.425
Total	25.938,5

Le 22 mars 1945, les « Avances au Trésor » furent subdivisées en trois parties :

Certificats A, Compte propre du Trésor : certificats de trésorerie remis à la Banque par l'Etat, en contrepartie des avances qui lui étaient faites pour ses besoins propres.

Certificats B, Office d'Aide Mutuelle : certificats remis en contrepartie des avances faites par l'Etat à l'Office d'Aide Mutuelle; l'objet de cet Office était l'exécution des accords de Mutual Aid et Reverse Lend Lease conclus par le Gouvernement belge avec les Gouvernements de Grande-Bretagne et des Etats-Unis d'Amérique; la Banque avançait les sommes nécessaires au règlement des fournitures et prestations résultant de ces accords et, en contrepartie, recevait du Trésor des certificats de trésorerie (1).

(1) Pour plus de détails, cf. Rapport de 1945, pp. 8-10.

Les certificats A et B furent fusionnés en une seule rubrique *Certificats A (compte propre et Office d'Aide Mutuelle)* le 27 décembre 1945.

Certificats C, Forces alliées : certificats remis en contrepartie des avances faites par l'Etat aux armées alliées pour le paiement de la solde des troupes; ces avances furent progressivement remboursées par les Gouvernements alliés, dans leur monnaie.

L'Avance spéciale pour application de la convention du 25 janvier 1943, conclue à Londres en vertu de l'arrêté-loi du 10 mai 1940, était destinée à permettre au Trésor de rembourser les avances qui lui avaient été consenties à Londres par la Banque du Congo belge. Cette avance avait comme contrepartie au Passif la rubrique « Trésor public - compte spécial ouvert pour l'application de la convention du 25 janvier 1943 ». Elle ne fut pas utilisée et la Banque n'étant plus partie à la convention intervenue le 16 avril 1945 entre l'Etat et la Banque du Congo belge, les rubriques à l'Actif et au Passif, relatives à cette avance, cessèrent de figurer à la situation à partir du 24 mai 1945.

Le *Bon du Trésor : Convention du 17 octobre 1930 ratifiée par la loi du 27 décembre 1930* représentait le solde de la dette de l'Etat du chef du retrait des monnaies allemandes en 1918. La convention du 17 octobre 1930 entre l'Etat et la Banque avait fixé ce solde à 1.462 millions. Ce montant devait être apuré en 18 annuités s'échelonnant de 1931 à 1948. En vertu de la convention passée le 4 avril 1935 avec l'Etat, ratifiée par l'arrêté royal du 16 avril 1935, les ressources mises à la disposition de l'Etat par la réévaluation de l'encaisse en or de la Banque au 31 mars 1935 et par la reprise, pour compte de l'Etat, des billets de 50 francs en circulation, furent affectées au remboursement de la dette de l'Etat du chef du retrait des monnaies allemandes. Le solde de cette dette, ainsi ramené à 500 millions, n'était pas sujet à amortissement avant le 31 décembre 1952.

Le double intitulé *Fonds publics et Titre d'obligation : Convention du 27 juillet 1932 conclue en exécution de la loi du 19 juillet 1932* groupait :

a) le certificat de trésorerie 3,5 % à 5 ans de 550 millions acquis en 1943, et dont les intérêts servaient à l'amortissement du titre d'obligation;

b) le solde non amorti du titre d'obligation remis par le Trésor en contrepartie de la perte sur les livres sterling détenues par la Banque le 21 septembre 1931; ce titre fut complètement amorti en juin 1947.

Deux autres rubriques du bilan au 25 décembre 1944 peuvent être rangées parmi les créances sur l'Etat :

a) Les *Fonds publics et autres titres acquis en vertu des statuts* (articles 17 9°, 18 et 21), y com-

pris 55 millions de certificats de trésorerie à court terme repris au marché. Ceux-ci disparurent de la situation dès le 18 janvier 1945. Au début du mois de juin 1945, les fonds publics acquis en vertu de l'article 17, 9° des statuts furent cédés, à leur valeur comptable, au Fonds des Rentes créé en vertu de l'arrêté-loi du 18 mai 1945 en vue de régulariser le marché des fonds publics.

b) La *Banque d'Emission à Bruxelles*, c'est-à-dire la créance de la Banque sur la Banque d'Emission qui résultait principalement des avances faites par la Banque pour le fonctionnement du clearing, l'occupant ayant contraint la Banque d'Emission à financer les liquidations en clearing sans contrepartie et sous la garantie du Département des Finances. Le 28 juin 1945, cette créance fut majorée d'une somme de 7,6 millions qui figurait précédemment dans les comptes transitoires de l'Actif et du Passif, et représentait le montant dont la Banque d'Emission était redevable envers la Banque, pour solde, au moment de la Libération, de frais exposés pour son fonctionnement.

Cette rubrique est ici assimilée à une créance sur l'Etat parce que, en vertu de l'article 1^{er} de la loi du 28 juillet 1948, relative à l'assainissement du bilan de la Banque, l'Etat fut subrogé à la Banque dans la créance de celle-ci sur la Banque d'Emission.

Entre le 25 décembre 1944, date du premier état comptable que la Banque publia après la Libération, et le 13 septembre 1948, date où un certain nombre de dettes et créances du Trésor furent compensées en exécution des dispositions de la loi précitée du 28 juillet 1948, diverses rubriques, représentant des créances sur l'Etat belge ou luxembourgeois, apparurent aux bilans et situations de la Banque :

a) *Avance au Trésor public en vue de l'exécution des accords de Bretton Woods : souscription et versement en or à la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.*

Cette rubrique figura à la situation entre le 29 août et le 21 novembre 1946 pour un montant de 196 millions de francs. Elle représentait le versement en or de 2 % du montant de 225 millions de dollars souscrit comme participation de la Belgique à la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, soit 4,5 millions de dollars.

b) *Participation au Fonds Monétaire International.*

En exécution des engagements résultant de la ratification des accords de Bretton Woods, le Gouvernement fut amené, à la fin de février 1947, à verser au Fonds Monétaire International le montant de la participation de la Belgique dans cet organisme, montant qui s'élevait à 225 millions de dollars, soit 9.861 millions de francs.

Déduction faite d'un premier versement effectué en décembre 1945 et représentant la quote-part de la

Belgique dans les frais administratifs initiaux du Fonds, le solde à libérer atteignait 9.860 millions de francs, dont 2.464 millions furent fournis en or, 986 millions en monnaie nationale et 6.410 millions en certificats de trésorerie.

La Banque intervint pour mettre à la disposition de l'Etat l'or et les avoirs monétaires nécessaires à l'exécution de ses obligations envers le Fonds. Elle fit de même pour le Grand-Duché de Luxembourg en ce qui concerne le montant à libérer en monnaie nationale.

Ces diverses avances furent comptabilisées sous des sous-rubriques distinctes, à savoir :

Avances à l'Etat :

· Pour cession d'or

· En francs belges

Avances au Grand-Duché de Luxembourg :

· En francs luxembourgeois.

Au Passif, deux comptes courants furent ouverts au Fonds Monétaire International et crédités respectivement des avoirs en francs belges et en francs luxembourgeois du Fonds.

L'avance pour cession d'or portait intérêt à 0,75 % l'an. A partir du début d'avril 1947, elle fut amortie par l'Etat à concurrence de 50 millions de francs par semaine. Le 23 octobre 1947, elle se trouvait ramenée à un milliard. Au début de décembre 1947, elle fut réduite à 550 millions à la suite d'un nouveau remboursement effectué cette fois à l'aide du produit d'un premier achat de devises fait par la Trésorerie dans le cadre du statut organique du Fonds.

c) *Avance spéciale au Trésor : certificats en dollars.*

Cette rubrique figura aux situations des 4 et 11 mars 1948 pour des montants de 1.099 et 1.539 millions de francs respectivement. Elle représentait une avance en francs belges sur certificats en dollars remboursables au moyen du produit de l'emprunt de 50 millions de dollars que l'arrêté du Régent du 24 février 1948 avait autorisé le Trésor à contracter aux Etats-Unis. La Banque endossa ces certificats au porteur et les céda à des banques américaines contre paiement en dollars.

En exécution des dispositions de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la Banque Nationale de Belgique, publiée au Moniteur du 29 juillet 1948, un certain nombre de créances sur l'Etat et d'engagements envers lui furent compensés le 13 septembre 1948, au soir, c'est-à-dire immédiatement après que l'assemblée générale des actionnaires tenue le 13 septembre 1948 eut pris les résolutions nécessaires à l'assainissement du bilan et aux modifications à apporter aux statuts et que l'arrêté du Régent, de même date, eut approuvé ces modifications.

Les créances sur l'Etat qui furent englobées dans cette compensation étaient les suivantes :

	(En millions de francs)
a) Certificats A (compte propre et Office d'Aide Mutuelle)	48.967
b) Certificats C (Soldes des Armées alliées)	1.033
c) Autres créances sur l'Etat :	
— Bon du Trésor (convention du 17-10-1930, ratifiée par la loi du 27-12-1930)	500
— Fonds publics (convention du 27-7-1932 conclue en exécution de la loi du 19-7-1932)	550
	1.050
d) Participation au Fonds Monétaire International (avance à l'Etat pour cession d'or)	550
e) Banque d'Emission à Bruxelles	64.597
	<u>116.197</u>

Ces créances furent compensées avec les engagements suivants :

	(En millions de francs)
a) Réévaluation de l'encaisse (arrêté-loi n° 5 du 1-5-1944)	10.493
b) Arrêté-loi du 6-10-1944 :	
1) Billets à transférer en comptes temporairement indisponibles ou bloqués et billets anciens non déclarés	469
2) Provision à valoir sur le montant des billets acquis à l'Etat (article 1 ^{er} , paragraphe 2 de l'arrêté-loi du 6-10-1944)	4.000
3) Compte spécial ouvert en vertu de l'article 9 de la loi du 14-10-1945	63.706
	<u>78.668</u>

La compensation laissa donc, par solde, une créance de 37.529 millions sur l'Etat.

En exécution des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 13 septembre 1948, les bénéfices réalisés pendant la guerre, soit 264 millions, furent abandonnés à l'Etat. Au moyen de ceux-ci et à concurrence de 200 millions, le Trésor souscrivit l'augmentation du capital de la Banque, porté de 200 à 400 millions. L'excédent de 64 millions fut déduit du solde de la créance sur l'Etat, lequel de ce fait fut ramené à 37.465 millions. Conformément aux dispositions de l'article 3, paragraphes b et c, de la loi du 28 juillet 1948, cet excédent fut subdivisé comme suit :

	(En millions de francs)
Créance consolidée sur l'Etat	35.000
Effets publics (article 20 des statuts — Convention du 14 septembre 1948) :	
Certificats du Trésor	2.465
	<u>37.465</u>

Aux situations publiées immédiatement après la compensation du 13 septembre 1948, les rubriques représentant, en tout ou en partie, des créances sur l'Etat étaient les suivantes :

a) *Effets publics (article 20 des statuts. Convention du 14 septembre 1948).*

Cette rubrique, qui figure encore aux situations actuelles, est subdivisée comme suit :

1) *Certificats du Trésor.* Il s'agit de crédit à court terme, accordé par la Banque à l'Etat. Les certificats représentatifs de ces avances ne portent pas intérêt à concurrence de 2.465 millions, montant qui, au 13 septembre 1948, représentait l'excédent de la créance de la Banque à l'égard de l'Etat sur la créance consolidée de 35 milliards. Au delà de cette limite, les « Certificats du Trésor » portent intérêt au taux d'escompte des traites acceptées domiciliées en banque (1).

2) *Effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat.*

3) *Autres effets publics.*

Ces deux sous-rubriques ont été décrites plus haut (2) dans le cadre de la rubrique « Effets sur la Belgique », à laquelle elles étaient rattachées avant le 13 septembre 1948 (3).

En vertu de l'article 4 de la loi du 28 juillet 1948, l'arrêté-loi du 10 mai 1940 relatif aux avances de la Banque à l'Etat fut abrogé; d'autre part, en vertu de l'article 20 des statuts et de la convention du 14 septembre 1948, le montant des « Effets publics », qui représentait le portefeuille détenu par la Banque en suite des opérations faites conformément à l'article 17, 3° et 9° des statuts, ne pouvait dépasser 10 milliards.

Cette limite a été portée à 10.333 millions par la convention intervenue entre l'Etat et la Banque le 15 avril 1952 et approuvée par le Conseil des Ministres, laquelle, conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi organique de la Banque, fut publiée au Moniteur du 20 avril 1952.

L'augmentation de 333 millions était relative à la marge de crédit que la Banque a ouverte à l'Etat luxembourgeois par convention du 15 avril 1952 dans le cadre de l'article 17, 3° et 9° de ses statuts. A partir du 17 avril 1952, elle fit l'objet d'une quatrième sous-rubrique intitulée *Certificats du Trésor luxembourgeois*. Ceux-ci se situèrent à 300 millions jusqu'au 23 juillet 1952; ils furent ramenés, à cette dernière date, à 115 millions et remboursés le 11 décembre 1952.

b) *Créance consolidée sur l'Etat (article 3, paragraphe b de la loi du 28 juillet 1948.)*

Comme on l'a vu plus haut, cette créance s'élevait en suite de l'assainissement du bilan de la Banque, en septembre 1948, à 35 milliards. Aux termes de l'article 3, paragraphe b, 2° alinéa de la loi du 28 juillet

(1) Rappelons que, conformément à l'article 37 des statuts, le bénéfice résultant éventuellement pour la Banque de la différence entre l'intérêt de 3 ½ % et le taux de l'intérêt perçu sur ses opérations d'escompte, d'avances et de prêts est attribué à l'Etat.

(2) Cf. p. 327.

(3) Dans le cadre de la rubrique « Effets sur la Belgique », les « Autres effets publics » étaient intitulés : « Effets publics ».

let 1948, 5 milliards doivent être remboursés au moyen de la part annuelle de l'Etat dans les bénéfices de la Banque.

Toutefois, suivant accord intervenu le 2 décembre 1953 entre le Trésor et la Banque, celle-ci, eu égard aux très lourdes charges que faisait peser sur le Trésor l'exécution du programme de défense, consentit, à la demande de l'Etat, à ce que la part de celui-ci dans les bénéfices des exercices sociaux 1953 et 1954 soit effectivement créditée au compte ordinaire du Trésor au lieu d'être affectée à l'amortissement prévu par la loi du 28 juillet 1948. Le 15 décembre 1954, la Banque, à la demande de l'Etat, consentit à ce que cet amortissement soit suspendu pour l'exercice social 1955, comme il l'avait été pour les exercices 1953 et 1954, à condition que l'Etat le reprenne à partir de l'exercice 1956 et supplée de telle sorte que le montant total des amortissements qui auraient dû être effectués pour les exercices 1953 à 1955 soit apuré en six années, à raison d'un sixième au moins par an, payable le 1^{er} mars des années 1957 à 1962.

c) *Fonds publics (articles 18 et 21 des statuts).*

Cette rubrique, qui figure encore aux situations actuelles, a le même contenu que la rubrique « Fonds publics et autres titres acquis en vertu des statuts » qui figurait aux situations et bilans antérieurs au 13 septembre 1948.

d) *Avances spéciales pour participation au Fonds Monétaire International :*

- 1) *au Gouvernement belge, en francs belges;*
- 2) *au Gouvernement luxembourgeois, en francs luxembourgeois.*

Cette rubrique correspondait à la rubrique « Participation au Fonds Monétaire International » qui avait figuré aux situations et bilans antérieurs au 13 septembre 1948, mais ne comprenait plus l'avance pour cession d'or, celle-ci ayant été englobée dans la compensation du 13 septembre.

Comme les avoirs en francs belges et en francs luxembourgeois détenus par le Fonds doivent être maintenus à leur valeur-or, les avances aux Gouvernements belge et luxembourgeois furent ajustées, en 1949, pour permettre d'ajuster les comptes courants du Fonds sur la base de la parité nouvelle du franc par rapport à l'or, résultant de l'alignement monétaire de septembre 1949.

Par décision du 20 février 1950 du Conseil des Directeurs exécutifs du Fonds, l'avoir minimum à maintenir aux comptes courants en francs belges et en francs luxembourgeois ouverts au Fonds fut ramené de 10 à 1 % des quotes-parts de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg.

Le nouveau minimum s'établissait ainsi pour la Belgique à 2,25 millions de dollars ou 112,5 millions de francs, et l'avance au Gouvernement belge put être ramenée de 1.125 à 113 millions de francs le 24 août 1950.

De même, le compte courant en francs luxembourgeois ouvert au Fonds et l'avance au Gouvernement luxembourgeois ne s'élevèrent plus à partir du 13 juillet 1950 qu'à 5 millions de francs au lieu de 50 millions antérieurement. Par la suite, le Gouvernement luxembourgeois reprit la gestion de sa participation au Fonds et remboursa à la Banque, le 31 août 1950, le solde de l'avance qui lui avait été consentie.

L'avance au Gouvernement belge fut apurée le 23 août 1951.

7. Monnaies divisionnaires et d'appoint.

Cette rubrique représente l'encaisse de la Banque en monnaies d'argent et billon, ainsi qu'en billets de la Trésorerie.

La limite de l'encaisse de la Banque en monnaies métalliques et en billets circulant pour le compte du Trésor fixée, conformément à un échange de lettres entre le Ministre des Finances et la Banque, à 700 millions, est assortie des modalités suivantes, arrêtées le 14 octobre 1955 :

a) en cas de dépassement de la limite à toutes les situations publiées pendant un mois déterminé, le Trésor rembourse à la Banque, à la date de la dernière situation de ce même mois, l'excédent moyen du mois considéré;

b) chaque fois qu'en dépit du remboursement ainsi effectué, l'encaisse de la Banque en monnaies divisionnaires se maintient pendant le mois suivant à un montant supérieur à 700 millions, le Trésor rembourse à la Banque, à la date de la dernière situation de ce mois, la somme totale qui, à cette date, dépasse la limite contractuelle de 700 millions.

8. Avoirs à l'Office des Chèques Postaux.

Ce compte figure aux situations et bilans depuis le 8 janvier 1948.

Le 16 septembre 1948, il fut subdivisé en *Compte A* représentant les avoirs de la Banque à l'Office des Chèques Postaux et en *Compte B*. Ce dernier compte représentait l'avoir d'une banque centrale étrangère placé en comptes de chèques postaux comme suite à un accord intervenu entre le Gouvernement belge et le Gouvernement du pays de la banque centrale en cause. Il avait comme contrepartie au Passif une sous-rubrique spéciale du poste qui enregistrait les engagements de la Banque en accords de paiement.

Le « *Compte B* » à l'Office des Chèques Postaux fut supprimé, le 6 janvier 1955, dans le cadre des conventions conclues entre l'Etat, la Banque et la Société Nationale de Crédit à l'Industrie concernant l'exécution des accords bilatéraux conclus ou à conclure avec des pays qui ne font pas partie de l'Union Européenne de Paiements.

9. Immeubles, matériel et mobilier (1).

Ce poste représente la valeur non amortie des terrains et bâtiments; le matériel et le mobilier, complètement amortis, n'y figurent que pour mémoire. Les augmentations successives du montant comptabilisé à ce compte correspondent aux dépenses effectuées pour la construction des nouveaux immeubles de la Banque à Bruxelles et pour la reconstruction d'agences en province détruites pendant la guerre.

10. Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel.

Cette rubrique a figuré aux situations et bilans depuis le 24 janvier 1946. Auparavant elle était comprise dans les comptes d'ordre. Elle a sa contrepartie, au Passif, sous l'intitulé « Caisse de Pensions du Personnel ».

B. — PASSIF

1. Engagements à vue.

Les engagements à vue comprennent les « Billets en circulation », les « Comptes courants et divers » et, à partir du 21 décembre 1950, les « Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement » (2).

2. Billets en circulation.

Ce poste représente le montant des billets de la Banque, en coupures de 1.000, 500 et 100 francs, qui sont sortis de ses guichets depuis la réforme monétaire d'octobre 1944. En vertu de l'article 26, premier paragraphe, des statuts, les billets sont payables à vue aux conditions déterminées par la loi, mais l'obligation ainsi faite à la Banque a été suspendue par l'article 1^{er} de l'arrêté-loi du 10 mai 1940, relatif à la convertibilité des billets de la Banque.

3. Comptes courants et divers.

Cette rubrique comprend, ou a compris durant certaines périodes, les comptes suivants :

a) Trésor public.

Outre son *Compte ordinaire*, le Trésor public possède, ou a possédé, les comptes suivants parmi les « Comptes courants et divers » :

1) Du 20 juin au 26 décembre 1946 : *Compte spécial destiné au rachat des titres de l'Emprunt*

(1) Dans les situations hebdomadaires, ce poste fut intitulé : « Immeubles de service, matériel et mobilier » jusqu'au 9 septembre 1948.

(2) Avant le 21 décembre 1950, ces engagements étaient englobés dans les « Comptes courants et divers ».

de l'Assainissement monétaire (loi du 14 octobre 1945, article 5, paragraphe 2).

Ce compte ouvert à la demande du Ministre des Finances recevait le produit des impôts spéciaux ou extraordinaires, acquittés en espèces en vertu de l'article 5, paragraphe 2, de la loi du 14 octobre 1945; le Ministre des Finances affectait en effet, selon les modalités qu'il fixait, ce qui était acquitté autrement qu'au moyen d'obligations de l'Emprunt de l'Assainissement monétaire à valoir sur les impôts spéciaux ou extraordinaires déterminés par la loi, au rachat des titres de personnes physiques ou morales dont les avoirs bloqués dépassaient le montant desdits impôts dus par elles. Les sommes versées au compte en question furent entièrement absorbées par le rachat des titres prévu par l'arrêté ministériel du 17 octobre 1946 pour les comptes spéciaux de billets ou les comptes de dépôt inférieurs à 15.000 francs.

2) Depuis le 11 août 1948 : *Compte spécial Article IV. Accord de Coopération économique (1).*

Ce compte a enregistré toutes les opérations avec l'« Economic Cooperation Administration » dans le cadre du plan Marshall. Il fut crédité des encaissements de francs belges correspondant aux paiements en dollars effectués par l'« Economic Cooperation Administration », à titre de prêts, de dons inconditionnels et de dons conditionnels; il fut en outre alimenté par des prélèvements sur les avances que la Banque consentit pour honorer les droits de tirage accordés par la Belgique dans le cadre des accords de compensation multilatérale. Les sommes provenant des avances consenties par la Banque servirent à régler des droits de tirage; celles provenant des dons conditionnels à régler des droits de tirage et à apurer les avances de la Banque. Celles provenant des prêts furent versées dans la Caisse de l'Etat. La plus grande partie de celles provenant des dons inconditionnels a également été versée dans la Caisse de l'Etat, en faveur notamment du Fonds de Rééquipement des charbonnages belges, de l'Office Belge pour l'Accroissement de la Productivité et des missions d'assistance technique; au 24 mai 1956, il subsistait un solde de 49 millions.

3) Du 13 au 27 septembre 1951 : *Compte U.E.P.*

Dès le 4 octobre 1951 ce compte devint une sous-rubrique de la rubrique « Provision spéciale pour avances U.E.P. ». Il est décrit *infra* sous 5 « Provisions spéciales ».

b) Fonds Monétaire International.

Compte francs belges.

Compte francs luxembourgeois.

Il a déjà été question de ces comptes ci-dessus, à l'occasion de la rubrique de l'Actif « Participation au Fonds Monétaire International » ou « Avances spéciales pour participation au Fonds Monétaire

(1) Le 14 octobre 1948, la mention « Article IV » fut supprimée. A partir du 18 novembre 1948, la rubrique a été intitulée : « Comptes Accord de Coopération Economique ».

International ». Les comptes en question apparurent aux situations de la Banque en 1947 lorsque la participation de la Belgique et celle du Grand-Duché furent versées au Fonds; ils furent ajustés après l'alignement monétaire de septembre 1949 de façon à maintenir leur valeur-or; ils furent réduits, en juillet-août 1950, à un dixième de leur montant antérieur en exécution de la décision prise le 20 février 1950 par le Conseil des Directeurs exécutifs du Fonds, et le « Compte francs luxembourgeois » disparut le 31 août 1950 lorsque le Gouvernement luxembourgeois reprit la gestion de sa participation au Fonds. Depuis le 23 août 1951, le « Compte francs belges » ne fait plus l'objet d'une sous-rubrique distincte aux situations et bilans de la Banque, mais se trouve compris dans la rubrique : « Banques à l'étranger : comptes ordinaires ».

c) *Organismes régis par une loi spéciale et pouvoirs publics.*

Il s'agit notamment des comptes de divers organismes paraétatiques.

d) *Banques en Belgique.*

e) *Banques à l'étranger.*

Il s'agit, en majeure partie, des avoirs de banques centrales étrangères et, pour le reste, des avoirs des correspondants étrangers de la Banque.

A l'origine, les engagements dans le cadre d'accords de paiement étaient compris dans les « Comptes courants et divers ». A partir du 21 décembre 1950 ils ont été comptabilisés à une rubrique distincte (1). Depuis lors, les « Comptes courants et divers » ne comprennent plus que les comptes ordinaires des banques à l'étranger.

f) *Particuliers.*

g) *Armées alliées.*

h) *Fonds spécial de la Libération.*

i) *Comptes temporairement indisponibles.*

Ces comptes ne figurèrent parmi les « Comptes courants et divers » que le 17 janvier 1946. Dès le 24, ils constituèrent une rubrique distincte (2).

j) *Comptes de compensation anciens.*

C'est-à-dire l'ensemble des comptes en francs belges dont la Banque était débitrice envers l'Office de Compensation Belgo-Luxembourgeois, créé en 1932. Ils comprenaient les pays suivants : Chili, Espagne, Grèce, Italie, Roumanie et Turquie.

k) *Valeurs à payer.*

C'est-à-dire l'ensemble des engagements de la Banque autres que ceux inscrits en compte courant,

(1) Cf. *infra* 4. « Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement ».

(2) Cf. *infra* 9. « Comptes relatifs à la réforme monétaire d'octobre 1944 ».

notamment : accreditifs, chèques déplacés, mandats de paiement, dividendes, contrevaieur de change due à des tiers, taxes à payer, paiements à effectuer à des fournisseurs et à l'Office National de Sécurité Sociale, avis de crédit en suspens, opérations en route devant faire ultérieurement l'objet de paiements ou d'inscriptions au crédit des comptes courants.

Les situations hebdomadaires de la Banque ne fournissent pas une ventilation aussi poussée des « Comptes courants et divers » que les bilans. A l'heure actuelle, par exemple, une sous-rubrique « Divers » groupe les avoirs des « Organismes régis par une loi spéciale et pouvoirs publics », des « Banques en Belgique » et des « Particuliers », et les « Valeurs à payer ». Anciennement, certains des comptes mentionnés plus haut étaient également confondus dans les bilans. C'est ainsi que de décembre 1944 à juin 1946, il n'était pas fait de distinction entre les « Banques en Belgique » et les « Banques à l'étranger ».

4. Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement.

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, ces engagements étaient compris, à l'origine, parmi les « Comptes courants et divers ». Dès le 16 septembre 1948, cependant, ils firent l'objet d'une subdivision de la sous-rubrique « Banques à l'étranger », sous le libellé : *Accords de paiement : a) et b)*. A partir du 16 novembre 1950, ils formèrent une sous-rubrique distincte des « Comptes courants et divers », intitulée *Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement* et subdivisée de la façon suivante :

Banques à l'étranger : a)

b)

Union Européenne de Paiements.

C'est cette sous-rubrique qui est devenue une rubrique séparée depuis le 21 décembre 1950.

Le montant figurant au titre de *Accords de paiement : b)*, puis de *Banques à l'étranger : b)* constituait la contrepartie des « Avoirs à l'Office des Chèques Postaux : Compte B » de l'Actif.

Le compte *Union Européenne de Paiements* trouvait son origine dans les circonstances suivantes. Aux termes de l'Accord international de Paris du 19 septembre 1950, l'Union Européenne de Paiements comptabilisa dans ses livres au débit de la Banque 44 millions d'unités de compte correspondant au « Débit initial » de la Belgique, que la Banque porta dans les siens au crédit de l'Union à partir du 16 novembre 1950 pour une contrevaieur de 2.203 millions de francs (1).

Ce montant fut ramené à 1.812 millions de francs (situations et bilan du 21 décembre 1950 au 11 jan-

(1) Pour les écritures passées à l'Actif en suite du même Accord, cf. *supra* p. 326.

vier 1951) par les opérations de compensation à fin novembre 1950, puis à 1.112 millions de francs (situations du 18 janvier au 8 février 1951) par les opérations de compensation à fin décembre 1950. Les opérations de compensation à fin janvier 1951 transformèrent la créance de l'Union Européenne de Paiements en une dette. De ce fait, la sous-rubrique « Union Européenne de Paiements » disparut le 15 février 1951, tandis qu'une nouvelle sous-rubrique portant la même appellation était introduite à la rubrique de l'Actif « Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement » ainsi qu'il a été dit plus haut (1)

Le 23 août 1951, la subdivision donnée antérieurement de la rubrique « Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement » fut remplacée par celle que voici :

Pays membres de l'U.E.P.

Autres pays : a)
b)

Les sous-rubriques *Pays membres de l'U.E.P.* et *Autres pays : a)* remplaçaient l'ancienne sous-rubrique « Banques à l'étranger : a) ». La sous-rubrique *Autres pays : b)* correspondait à la sous-rubrique « Banques à l'étranger : b) ». Les subdivisions a) et b) des « Autres pays » furent fusionnées le 6 janvier 1955, en même temps que disparaissaient les « Avoirs à l'Office des Chèques Postaux : Compte B » de l'Actif.

5. Provisions spéciales.

Trois rubriques du Passif ont enregistré la constitution de provisions spéciales :

a) *Provision spéciale pour avances U.E.P.*

Ainsi qu'il a été dit plus haut (2), les avances à l'Union Européenne de Paiements dépassèrent, dès le 13 septembre 1951, le montant que la Banque avait accepté d'effectuer sans provision spéciale, et le Trésor eut à constituer une provision. Du 13 au 27 septembre 1951, cette provision figura sous l'intitulé *Trésor public : Compte U.E.P.* parmi les « Comptes courants et divers » (3). Le 4 octobre 1951, elle fut sortie de ces comptes et inscrite sous la rubrique *Provision spéciale pour avances U.E.P.*, b) *Trésor public*. La première sous-rubrique s'intitulait a) *Comptes spéciaux (arrêtés 15-9-51)* (4).

Les comptes spéciaux avaient été créés en vertu des arrêtés royal et ministériel belges du 15 septembre 1951 et de l'arrêté du Gouvernement luxembourgeois pris en Conseil de même date, et représentaient les retenues temporaires effectuées sur la contre-

valeur de cessions de monnaies étrangères ou sur les paiements en francs belges ou luxembourgeois, relatifs au règlement d'exportations vers des pays membres de l'Union Européenne de Paiements.

L'arrêté royal du 15 septembre 1951 et les arrêtés royaux subséquents des 9 novembre 1951, 18 janvier et 5 mars 1952 furent abrogés et remplacés par l'arrêté royal du 22 mars 1952, lequel fut modifié par les arrêtés royaux des 9 mai et 26 juillet 1952, du 16 octobre 1953 et du 30 janvier 1954. De même, au Grand-Duché, l'arrêté du 27 mars 1952 abrogea et remplaça les arrêtés antérieurs et fut modifié par les arrêtés des 9 mai et 28 juillet 1952, du 16 octobre 1953 et du 29 janvier 1954.

L'arrêté royal du 8 avril 1954 et l'arrêté du Gouvernement luxembourgeois de même date supprimèrent, à partir du 15 avril 1954, les retenues temporaires. Celles qui avaient été opérées jusqu'à cette date et qui restaient inscrites en comptes spéciaux furent remboursées à l'expiration de leur durée d'indisponibilité. En conséquence, le solde de ces comptes fut complètement apuré le 10 octobre 1954.

En vue de permettre la suppression des retenues à l'exportation et le remboursement, à leur échéance, des comptes spéciaux, l'Etat avait conclu, en avril 1954, avec l'Association Belge des Banques, un arrangement en vertu duquel les banques agréées souscrivirent des certificats spéciaux à concurrence d'un montant de 2.350 millions. Un arrangement similaire était intervenu à la même époque au Grand-Duché.

Le montant intégral des souscriptions fut mis à la disposition de la Banque en vue de constituer, à la décharge des exportateurs, la provision spéciale pour le financement des crédits consentis par la Banque à l'Union Européenne de Paiements au delà de la limite contractuelle.

La provision versée par les Gouvernements belge et luxembourgeois était comptabilisée à une sous-rubrique *Trésor public, accord U.E.P.*

Les remboursements en dollars effectués le 13 juillet 1954 en faveur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise ayant ramené le montant de la créance sur l'Union Européenne de Paiements en dessous de la limite contractuelle de 10.066 millions de francs, ladite provision, qui s'élevait à 1.949 millions, fut, à cette date, reversée dans la Caisse de l'Etat (1).

b) *Provision spéciale (Convention du 14-9-1954) : S.N.C.I. (2).*

Cette rubrique est apparue pour la première fois le 2 juin 1955. Elle enregistre les montants versés par

(1) Cf. p. 323.

(2) Cf. p. 324.

(3) Cf. *supra* p. 332.

(4) Du 4 décembre 1952 au 8 avril 1954, le Trésor ne fut pas appelé à constituer de provision spéciale et la rubrique fut intitulée : « Comptes spéciaux pour avances U.E.P. ».

(1) De ce fait, la rubrique fut de nouveau intitulée, à partir du 15 juillet 1954 et jusqu'à sa disparition : « Comptes spéciaux pour avances U.E.P. ».

(2) Depuis le 17 mai 1956, ce compte fait l'objet de la première sous-rubrique d'une rubrique intitulée « Provisions spéciales » et subdivisée en « Convention du 14-9-54 : S.N.C.I. » et « Convention du 11-5-55 : S.N.C.I. ».

la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, en exécution de la convention du 14 septembre 1954 (1).

c) *Provisions spéciales : Convention du 11-5-1955 : S.N.C.I.*

Cette rubrique est apparue pour la première fois le 17 mai 1956. Elle enregistre les montants versés par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, en exécution de la convention du 11 mai 1955 (2).

6. Devises étrangères et or à livrer.

Cette rubrique est apparue le 25 décembre 1946. Dans la mesure où elle représente des ventes à terme, elle a sa contrepartie à l'Actif sous la rubrique « Débiteurs pour change et or, à terme » et aussi, à certaines dates depuis mai 1952, sous la rubrique « Devises étrangères et or à recevoir ». Elle peut comprendre également des engagements au comptant en monnaies étrangères, ainsi que des devises bloquées en suite de législations étrangères sur le change, reçues pour compte de tiers. Ces dernières ont, cependant, été transférées, en 1953, dans les comptes transitoires du Passif.

7. Créiteurs pour change et or, à terme (3).

Cette rubrique apparut le 30 janvier 1947 et avait sa contrepartie à l'Actif sous la rubrique « Devises étrangères à recevoir » (4). Elle fut soldée le 25 janvier 1951.

8. Comptes spéciaux du Trésor public.

Le bilan du 25 décembre 1944 comportait, outre le compte ordinaire du Trésor sous la rubrique « Comptes courants et divers », deux autres comptes sous une rubrique intitulée *Trésor public* :

a) le *Compte indisponible de réévaluation (Arrêté-loi n° 5 du 1^{er} mai 1944)* qui s'élevait à 10.493 millions et qui constituait la contrepartie du « Produit indisponible en or de la réévaluation de l'encaisse » à l'Actif.

b) le *Compte spécial ouvert pour l'application de la convention du 25 janvier 1943*, qui s'élevait à 3.500 millions et qui constituait la contrepartie de la rubrique de l'Actif « Créances sur l'Etat : Avance spéciale pour application de la convention du 25 janvier 1943 ».

Le premier de ces comptes fit partie de la compensation des dettes et créances du Trésor du 13 septembre 1948. Quant au second, il disparut, en même temps que sa contrepartie à l'Actif, (5), le 24 mai 1945.

(1) Cf. *supra* p. 324.

(2) Cf. *supra* p. 326.

(3) Jusqu'au 3 février 1949, cette rubrique fut intitulée : « Créiteurs pour change à terme ».

(4) « Devises étrangères et or à recevoir », à partir du 9 décembre 1948.

(5) Cf. *supra* p. 328.

La rubrique « Trésor public » engloba aussi, à partir du 6 septembre 1945, une *Provision à valoir sur le montant des billets acquis à l'Etat en vertu de l'article 1^{er}, paragraphe 2 de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944* et, le 17 janvier 1946, un *Compte spécial ouvert en vertu de l'article 9 de la loi du 14 octobre 1945*. Cette provision et ce compte spécial furent transférés, le 24 janvier 1946, à la rubrique « Arrêté-loi du 6 octobre 1944 ». Ils sont décrits ci-dessous.

9. Comptes relatifs à la réforme monétaire d'octobre 1944.

Au bilan du 25 décembre 1944, les comptes relatifs à la réforme monétaire figuraient sous la rubrique *Arrêté-loi du 6 octobre 1944*. Cette rubrique était subdivisée en *Comptes spéciaux visés à l'article 15 et billets anciens non déclarés* et *Comptes courants temporairement indisponibles et bloqués visés à l'article 16* (1).

L'article 15 de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944 était libellé comme suit : « ... Le montant des billets déposés et non échangés... est porté au crédit d'un compte spécial ouvert d'office au nom de la personne désignée comme propriétaire dans la déclaration par l'établissement qui reçoit le dépôt, si celui-ci est la Banque Nationale de Belgique ou une banque. Le dit montant est porté au crédit d'un compte spécial ouvert d'office au nom de la personne désignée comme propriétaire dans la déclaration par l'Office des Chèques et Virements Postaux, si le dépôt est effectué dans un bureau de la poste. Les comptes spéciaux sont comptabilisés dans les banques et à l'Office des Chèques et Virements Postaux à titre de fonds pour ordre ».

Dans les fonds pour ordre des banques et de l'Office des Chèques Postaux, les billets déposés et non échangés constituaient la contrepartie, à l'actif, des comptes spéciaux figurant au passif; ils continuaient donc à représenter une dette de la Banque; il en était de même des billets non déclarés ou non présentés à l'échange et au dépôt qui, aux termes de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944, étaient acquis à l'Etat. L'ensemble des billets non échangés devaient donc être comptabilisés aux bilans et situations de la Banque; ils étaient groupés sous le libellé « Comptes spéciaux visés à l'article 15 et billets anciens non déclarés ».

L'article 16 de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944 frappait d'indisponibilité la plus grande partie de chaque avoir en compte auprès des établissements pouvant recevoir des dépôts n'excédant pas deux ans. Les avoirs auprès de la Banque, visés par cette mesure, étaient repris sous le libellé : « Comptes

(1) Cette subdivision ne fut pas reprise dans les situations hebdomadaires; la rubrique y était intitulée : « Arrêté-loi du 6 octobre 1944 : Billets et comptes courants à la Banque transférés et à transférer en comptes temporairement indisponibles ou bloqués et billets anciens non déclarés ».

courants temporairement indisponibles et bloqués visés à l'article 16 ».

Pour la bonne compréhension de ce qui suit, rappelons qu'en vertu de l'article 17 de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944, les avoirs portés en comptes spéciaux conformément à l'article 15 et les avoirs rendus indisponibles par l'article 16 furent répartis en avoirs « temporairement indisponibles » à concurrence de 40 % de leur montant et en avoirs « bloqués » à concurrence de 60 %.

Le 6 septembre 1945, une somme de 4 milliards, à valoir sur le montant qui reviendrait à l'Etat par suite de la non-déclaration ou du non-échange des billets, fut prélevée sur les « Comptes spéciaux visés à l'article 15 et billets anciens non déclarés » et portée au crédit d'un compte indisponible du Trésor public. Ce compte, dont il a déjà été fait mention *supra* sous 8. « Comptes spéciaux du Trésor public », était intitulé « Provision à valoir sur le montant des billets acquis à l'Etat en vertu de l'article 1^{er}, paragraphe 2 de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944 ».

Le sort des avoirs monétaires temporairement indisponibles et des avoirs bloqués fut réglé par la loi du 14 octobre 1945 et l'arrêté ministériel d'exécution du 5 décembre 1945. En vertu de leurs dispositions, les avoirs en comptes spéciaux « billets » temporairement indisponibles furent transférés à des comptes « dépôts » temporairement indisponibles, et les avoirs bloqués furent convertis en titres de l'Emprunt de l'Assainissement Monétaire. Ces opérations devaient s'effectuer valeur 31 décembre 1945, mais leur réalisation matérielle pouvait se poursuivre jusqu'au 15 janvier 1946. En fait, en raison du nombre et de l'importance des transactions ainsi que des travaux comptables qu'elles entraînent, la liquidation définitive des diverses opérations de conversion et de transfert ne fut clôturée qu'au 31 janvier 1946.

La comptabilisation de ces opérations et leurs répercussions sur la situation de la Banque apparurent les 17, 24 et 31 janvier 1946. A cette dernière date, les opérations de régularisation étaient pratiquement terminées. Elles avaient eu pour effet :

a) de ramener de 55.339 millions au 10 janvier 1946 à 889 millions au 31 janvier 1946 la rubrique « Arrêté-loi du 6 octobre 1944 : Billets et comptes courants à la Banque transférés et à transférer en comptes temporairement indisponibles ou bloqués et billets anciens non déclarés » (1) ;

b) de faire apparaître une rubrique nouvelle intitulée *Comptes temporairement indisponibles* ;

c) de faire apparaître une rubrique nouvelle intitulée *Arrêté-loi du 6 octobre 1944 : Trésor public - Comptes indisponibles : Compte spécial ouvert en vertu de l'article 9 de la loi du 14 octobre 1945* ;

(1) A partir du 17 janvier 1946, cette rubrique fut intitulée : « Arrêté-loi du 6 octobre 1944 : Billets à transférer en comptes temporairement indisponibles ou bloqués et billets anciens non déclarés ». Cf. *infra* p. 337.

d) de provoquer une augmentation, à concurrence de 8.312 millions, des « Créances sur l'Etat : Certificats A (compte propre et Office d'Aide Mutuelle) » de l'Actif.

La contraction, à concurrence de 54.450 millions, de la rubrique « Arrêté-loi du 6 octobre 1944 : Billets et comptes courants à la Banque transférés et à transférer en comptes temporairement indisponibles ou bloqués et billets anciens non déclarés » était due aux mouvements suivants :

	(En millions de francs)
1) Transfert, à la rubrique nouvelle « Comptes temporairement indisponibles », de la fraction restante des 40 % temporairement indisponibles des billets déposés à la Banque ainsi que des comptes courants y existant au 9 octobre 1944	1.330
2) Transfert, au compte ordinaire du Trésor à la Banque, de la fraction restante des 40 % temporairement indisponibles des comptes de billets anciens dans les établissements financiers autres que la Banque, et utilisation de cette somme par le Trésor à réduire sa dette à l'égard de la Banque en Certificats A	19.288
Parallèlement, le Trésor remit un montant identique de certificats de trésorerie aux établissements financiers autres que la Banque, pour servir de contrepartie aux comptes de dépôts temporairement indisponibles qui avaient remplacé les comptes de billets temporairement indisponibles.	
3) Reprise par le Trésor, à titre de produit de l'Emprunt de l'Assainissement Monétaire, des 60 % bloqués des anciens billets déposés et des comptes courants existant au 9 octobre 1944 à la Banque, ainsi que des 60 % bloqués des billets déposés dans les autres établissements financiers, et versement de cette somme au compte nouveau « Arrêté-loi du 6 octobre 1944 : Trésor public — Comptes indisponibles : Compte spécial ouvert en vertu de l'article 9 de la loi du 14 octobre 1945 »	39.785
4) Déblocages et autres petites régularisations effectués au cours des trois semaines du 10 au 31 janvier 1946	47
Total ...	54.450

Ainsi qu'on vient de le voir, la rubrique « Comptes temporairement indisponibles » fut créée pour recevoir la fraction restante des 40 % temporairement indisponibles des billets déposés à la Banque ainsi que des comptes courants y existant au 9 octobre 1944.

Le compte nouveau « Arrêté-loi du 6 octobre 1944 : Trésor public - Comptes indisponibles : Compte spécial ouvert en vertu de l'article 9 de la loi du 14 octobre 1945 » fut crédité, entre le 10 et le 31 janvier 1946, du produit de l'Emprunt de l'Assainissement Monétaire, soit 61.384 millions représentant :

1) les 39.785 millions provenant de la reprise par le Trésor de la partie définitivement bloquée (60 %) des comptes de billets déposés et des comptes courants existant à la Banque, ainsi que des comptes de billets déposés dans les autres établissements financiers ;

2) 21.600 millions provenant de la reprise par le Trésor, sous forme de certificats de trésorerie, de

la partie définitivement bloquée (60 %) des comptes de dépôts anciens existant dans les établissements financiers autres que la Banque. Comme cette dernière reprenait ici un passif qui n'existait pas pour elle antérieurement, l'Etat dut lui fournir un actif en compensation; il lui remit à cette fin des Certificats A.

L'augmentation nette, à concurrence de 8.312 millions, des « Créances sur l'Etat : Certificats A (compte propre et Office d'Aide Mutuelle) » de l'Actif, à la suite des opérations de régularisation décrites ici, était la résultante de :

1) l'augmentation de 21.600 millions correspondant aux 60 % bloqués des dépôts des établissements financiers autres que la Banque, versés au compte spécial indisponible du Trésor auprès de celle-ci;

2) la diminution de 13.288 millions correspondant à la fraction restante des 40 % temporairement indisponibles des billets déposés dans les établissements financiers autres que la Banque, transformée en comptes de dépôts temporairement indisponibles.

Entre le 27 décembre 1945 et le 31 janvier 1946, les « Créances sur l'Etat : Certificats A (compte propre et Office d'Aide Mutuelle) » de l'Actif augmentèrent, en fait, de 8.634 millions. La différence entre ce chiffre et celui de 8.312 millions cité plus haut s'explique par les opérations normales entre le Trésor et la Banque.

Au total, les comptes relatifs à la réforme monétaire d'octobre 1944 se répartissaient entre les postes suivants le 31 janvier 1946 :

	(En millions de francs)
Comptes temporairement indisponibles	1.314
Arrêté-loi du 6 octobre 1944 :	
Billets à transférer en comptes temporairement indisponibles ou bloqués et billets anciens non déclarés (Ce poste comprenait, outre des billets non déclarés, des dépôts de billets sur le sort desquels il n'avait pas encore pu être statué et qui, d'après la décision prise, seraient considérés comme des billets non déclarés ou des billets à transférer en comptes temporairement indisponibles ou bloqués.)	890
Trésor public - Comptes indisponibles :	
Provision à valoir sur le montant des billets acquis à l'Etat en vertu de l'article 1 ^{er} , paragraphe 2 de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944	4.000
Compte spécial ouvert en vertu de l'article 9 de la loi du 14 octobre 1945	61.384

Les « Comptes temporairement indisponibles » furent graduellement libérés, jusqu'à leur apurement complet le 27 janvier 1949.

Les autres comptes relatifs à la réforme monétaire d'octobre 1944 furent englobés dans la compensation des dettes et créances du Trésor du 13 septembre 1948. A ce moment, les « Billets à transférer en comptes temporairement indisponibles ou bloqués et billets anciens non déclarés » n'atteignaient plus que

470 millions, la diminution depuis le 31 janvier 1946 s'expliquant par des déclarations tardives et la liquidation de cas litigieux, et le « Compte spécial ouvert en vertu de l'article 9 de la loi du 14 octobre 1945 » avait progressé jusqu'à 63.706 millions, l'augmentation par rapport au 31 janvier 1946 résultant du transfert des 60 % des dépôts d'épargne auprès de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite, opéré entre le 3 et le 10 octobre 1946, ainsi que de régularisations comptables.

10. Caisse de Pensions du Personnel.

Cette rubrique fut introduite le 24 janvier 1946 comme contrepartie à la rubrique « Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel » de l'Actif. Auparavant elle figurait dans les comptes d'ordre.

11. Opérations d'inventaire différées.

Ce compte, dans lequel s'accumulèrent du 26 décembre 1939 au 25 juin 1948 les soldes des comptes de profits et pertes, fit l'objet d'une répartition à la suite des résolutions prises par l'assemblée générale du 13 septembre 1948.

Voici cette répartition au 25 juin 1948 :

	(En millions de francs)
Abandon à l'Etat des bénéfices réalisés pendant la guerre	264
dont 200 millions servirent à soucrire l'augmentation du capital;	
Subvention extraordinaire à la Caisse de Pensions du Personnel	91
Dividendes aux actionnaires	197
Part du personnel	30
Part due à l'Etat transférée au compte courant du Trésor public (article 38, 3 ^o , a) des statuts)	192
Part transférée au Fonds de Réserve	31
Montant figurant au bilan	745

D'autre part, ce montant se répartissait comme suit d'après la période qui avait produit les bénéfices :

	(En millions de francs)
Premier semestre de 1940	47
26 juin 1940 au 25 décembre 1944	264
26 décembre 1944 au 25 juin 1948	434

12. Capital et réserves.

Le *Capital*, qui était de 200 millions depuis 1926, fut porté à 400 millions le 13 septembre 1948, les 200 millions supplémentaires étant souscrits par l'Etat.

Le *Fonds de Réserve*, prévu à l'article 14 des statuts, comprend la *Réserve statutaire*, le *Fonds de prévision* et le *Compte d'amortissement des immeu-*

bles, matériel et mobilier (1). La part prioritaire revenant à l'Etat dans le « Fonds de Réserve » à l'expiration du droit d'émission de la Banque a été

(1) Dans les situations hebdomadaires, la rubrique est intitulée : « Réserves et comptes d'amortissement » et ne comporte pas de sous-rubrique. Dans les bilans antérieurs au 31 décembre 1949, le « Fonds de prévision » et le « Compte d'amortissement

ramenée de trois cinquièmes à un cinquième en vertu des décisions de l'assemblée générale du 13 septembre 1948.

des immeubles, matériel et mobilier » ne formaient qu'une sous-rubrique intitulée : « Fonds de prévision et compte d'amortissement ».

EVOLUTION RECENTE DE LA SITUATION ECONOMIQUE EN BELGIQUE

Le présent exposé décrit l'évolution de la situation économique belge depuis 1955, à l'exclusion des développements monétaires qui seront examinés dans un prochain *Bulletin*.

Au cours de la période étudiée, l'économie belge réalise une expansion vigoureuse qui dépasse le taux d'accroissement enregistré dans nombre d'autres pays où les capacités inutilisées se sont considérablement rétrécies dès le début de 1955. Les tensions caractéristiques des périodes de haute conjoncture restent relativement modérées tant dans le domaine des prix que dans ceux de l'emploi et du crédit. Les pénuries de main-d'œuvre sont localisées dans les charbonnages, dans la construction et dans certains secteurs de la métallurgie, encore que l'insuffisance d'ouvriers à veine dans les mines soit un phénomène permanent depuis la fin de la guerre.

L'expansion industrielle est particulièrement accentuée dans les industries lourdes qui développent leurs ventes à l'étranger, souvent à des prix en hausse comme c'est notamment le cas pour la sidérurgie. En dépit de la situation moins prospère de l'industrie textile et de certains autres secteurs produisant des biens de consommation, la balance des transactions courantes de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise présente un solde favorable qui va de pair avec la réapparition d'excédents importants à l'Union Européenne de Paiements. Contrairement à l'évolution des autres pays de l'Europe occidentale, le déficit commercial vis-à-vis de la zone dollar ne s'aggrave pas. Le boni provenant des relations avec l'étranger améliore la liquidité de nombreuses entreprises et crée une grande aisance sur le marché monétaire qui échappe ainsi aux tensions observées en 1951. La spéculation boursière est très intense jusqu'en octobre 1955, mais les positions spéculatives se réduisent depuis.

Les représentants patronaux et ouvriers se sont mis d'accord pour réduire graduellement la durée du travail, suivant les possibilités économiques de chaque secteur. C'est ainsi que la durée normale de la semaine de travail se trouve déjà réduite à 45 heures dans les charbonnages, la majeure partie de la métallurgie et des industries alimentaires, l'industrie de l'azote et la construction. Lorsque, eu égard à la demande très élevée, cette réduction est compensée par des heures supplémentaires, la réforme se traduit par une hausse des salaires. Par ailleurs, ceux-ci sont relevés au printemps de 1956, dans de

nombreuses branches d'activité, suite à leur liaison à l'indice des prix de détail.

Un examen de l'évolution industrielle récente semble démontrer que l'économie belge, après de longs efforts de rationalisation, et tout en poursuivant ceux-ci, s'est engagée depuis quelque temps dans des travaux importants en vue d'étendre les capacités de production.

TENDANCES DE LA CONJONCTURE MONDIALE

Les divergences fondamentales entre l'évolution économique en Europe occidentale et aux Etats-Unis ont disparu en 1955. Au printemps de 1956, tous les pays industrialisés bénéficient d'une prospérité qui, en dépit de certaines caractéristiques particulières, conserve les aspects essentiels d'une haute conjoncture.

Le septième rapport annuel de l'Organisation Européenne de Coopération Economique décrit comme suit les différents facteurs qui ont successivement déterminé la situation économique générale pendant les trois dernières années : « Pendant la première moitié de 1953, la reprise a été surtout déclenchée par les dépenses de consommation en général et par la construction de logements. Peu après, la demande de stocks venait grossir la demande globale; enfin, le second semestre de 1953 a été marqué par un relèvement appréciable des exportations. Depuis la seconde partie de 1954, au contraire, les facteurs les plus dynamiques ont été l'investissement industriel et la consommation de biens durables ».

Les premiers éléments disponibles au sujet du produit national brut et des dépenses nationales de quelques pays en 1955, permettent de nuancer cette vue globale qui n'est pas entièrement valable pour chaque pays particulier. Tandis que le produit national brut augmentait en 1954 dans tous les pays d'Europe occidentale, il accusait aux Etats-Unis, en termes réels, une diminution de 2 p.c. Les dépenses nationales étaient marquées par un déstockage très important se reflétant dans une régression des investissements bruts de 7,8 p.c., alors que les investissements fixes à eux seuls n'étaient que de 1 p.c. inférieurs à ceux de 1953. La consommation privée poursuivait son développement, mais à un rythme très ralenti. En 1955, les Etats-Unis

connaissent à leur tour une expansion économique vigoureuse qui se traduit par un accroissement réel du produit national brut de 6,1 p.c. La consommation privée s'accroît à peu près dans la même mesure (6,6 p.c.), mais les achats de biens durables augmentent de 20 p.c., de sorte que leur part dans la consommation privée totale passe à 15 p.c.

Les investissements bruts dépassent de 23,4 p.c. leur niveau de l'année précédente; toutefois, les investissements fixes n'augmentent que de 9,3 p.c., ce qui illustre une nouvelle fois l'incidence très importante des mouvements des stocks sur l'économie américaine. Il semble qu'en 1956, les investissements se maintiennent à un niveau très élevé, alors que dans le domaine de la consommation, les achats de voitures automobiles sont en recul, malgré leur reprise au mois de mars.

En Europe occidentale, l'économie allemande, qui a fortement soutenu la reprise sidérurgique depuis deux ans, se maintient à l'avant-plan de l'expansion. Exprimé en prix constants, le produit national brut qui avait augmenté de 8,5 p.c. en 1954, accuse un nouvel accroissement de 10 p.c. au cours de l'année écoulée. La consommation privée se développe de façon à peu près parallèle, alors que le taux d'accroissement des investissements bruts passe de 12 p.c. à 17 p.c., bien que le rythme d'accumulation de stocks ne s'accélère pas. Il résulte d'une ventilation des taux annuels de développement entre le premier et le deuxième semestre de l'année, que la haute conjoncture s'accroît pendant les derniers mois.

Dans les autres pays de l'Europe occidentale, en dehors de la Belgique et de l'Italie, le rythme de l'expansion n'augmente plus de 1954 à 1955, car les facteurs de production disponibles étaient déjà largement utilisés au début de l'année passée.

Au Royaume-Uni, le pourcentage d'accroissement du produit national brut à prix constants passe de 5,7 à 5,6 p.c., tandis que les pourcentages de la consommation privée et de la formation brute de capital fixe fléchissent respectivement de 4,3 à 3,1 p.c. et de 7,9 à 7,3 p.c. Comme aux Etats-Unis, la consommation de biens durables prend un essor particulier : elle s'accroît de 14 p.c. en 1954 et de 11 p.c. en 1955, pour atteindre ainsi 13 p.c. de la consommation privée totale.

Les comptes nationaux de la France font ressortir des résultats semblables : le produit national brut à prix constants augmente de 5,2 p.c. en 1954 et de 5,3 p.c. en 1955, tandis que, du côté des dépenses nationales, le taux d'accroissement de la consommation privée passe de 4,6 p.c. à 5,8 p.c. et celui de la formation brute de capital de 8,7 p.c. à 9,8 p.c., cette légère augmentation résultant uniquement des mouvements des stocks.

Aux Pays-Bas, le taux d'accroissement du produit national brut à prix constants atteint 5,4 p.c. en 1954 et 5,7 p.c. en 1955, mais alors que la consom-

mation privée se développe à des taux respectifs de 5,5 et 6,1 p.c., le rythme de l'expansion des investissements bruts privés s'affaiblit successivement de 20 p.c. à 10 p.c., et de 17 p.c. à 11 p.c. si l'on exclut les mouvements des stocks.

La Suède offre l'exemple le plus frappant d'un certain freinage de l'expansion économique. Tandis que le produit national brut à prix constants s'était encore accru de 5 p.c. en 1954, il ne progresse plus que de 3,5 p.c. en 1955. Ce ralentissement trouve sa contrepartie dans le fléchissement du taux d'accroissement de la consommation privée de 4,3 p.c. à 3,1 p.c. et de celui de la formation brute de capital de 7,8 p.c. à 3,5 p.c.

En Italie, comme en Belgique, le taux d'accroissement du produit national brut à prix constants a diminué en 1954, mais au cours de l'année écoulée il passe de 4,6 p.c. à 7,2 p.c., soit le pourcentage le plus élevé après l'Allemagne. Le pourcentage d'accroissement de la consommation privée augmente de 3,3 p.c. à 4,4 p.c. seulement et celui des investissements bruts de 7 p.c. à 15,7 p.c. (de 6,8 p.c. à 9,7 p.c. si l'on exclut les mouvements des stocks).

D'après des données provisoires élaborées par le Groupe d'Etudes de la Comptabilité Nationale de l'Institut de Sociologie Solvay, le taux d'accroissement du produit national brut de la Belgique, calculé à prix constants, serait passé de 3,1 p.c. en 1954 à 5,3 p.c. en 1955. La formation brute de capital, qui s'était accrue de 13,1 p.c. en 1954, augmente encore de 5,5 p.c. en 1955, ces deux pourcentages étant légèrement influencés, le premier par une accélération, le second par un ralentissement du stockage. L'augmentation de la consommation privée aurait atteint 2,5 p.c. en 1955, contre 2 p.c. en 1954. D'après ces calculs, la Belgique met en 1955 une part accrue de son produit national brut à la disposition de l'étranger.

Bien qu'il faille considérer avec certaines réserves ces chiffres empruntés aux différentes sources nationales, en raison de leur caractère approximatif ou provisoire, il s'en dégage néanmoins quelques tendances générales. Dans tous les pays européens, de même qu'aux Etats-Unis, le rythme d'accroissement de la formation brute de capital dépasse en 1955 celui du produit national brut qui, lui-même, augmente plus rapidement que la consommation privée, sauf en France, aux Pays-Bas et aux Etats-Unis où on constate des écarts très faibles dans l'autre sens. La composition même de la consommation présente dans tous les pays des changements rapides au profit des biens durables. Le pourcentage d'accroissement de la consommation publique est partout inférieur à celui de la consommation privée et il serait même négatif en France, selon des estimations provisoires.

Une comparaison internationale des pourcentages d'accroissement devrait tenir compte non seulement des insuffisances statistiques déjà mentionnées et de certaines particularités des comptes nationaux, mais également de l'évolution démographique diffé-

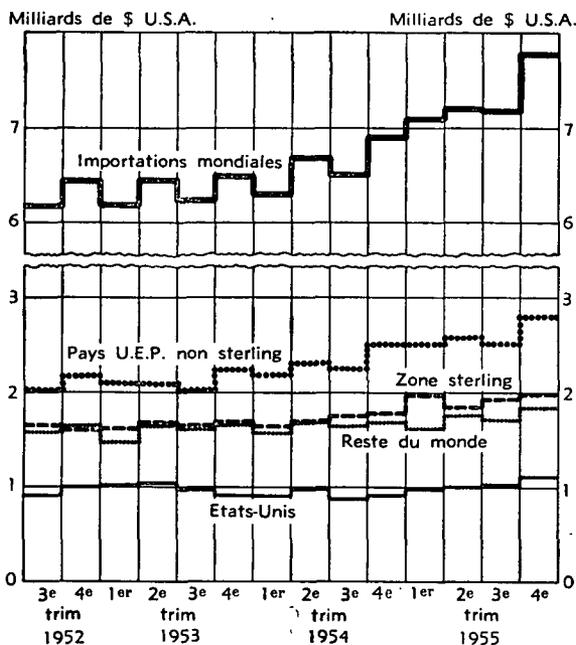
rente dans les pays considérés. C'est ainsi que l'incidence de ce dernier facteur fausse la comparaison au désavantage de la Belgique.

*
**

Les progressions enregistrées par le commerce mondial en 1955 traduisent, sous un aspect différent, l'évolution conjoncturelle dégagée ci-dessus. L'expansion des achats amorcée pendant le deuxième trimestre de 1954 se poursuit au cours de l'année écoulée : les importations mondiales s'élèvent en 1955 à \$ 87,8 milliards, en augmentation de 10,6 p.c. par rapport à l'année précédente.

Evolution des importations mondiales

(Moyennes mensuelles C.I.F.)



Cet accroissement des échanges revêt en majeure partie un caractère réel, les prix mondiaux n'ayant en général pas beaucoup varié. La baisse des prix des produits agricoles et de la laine se trouve compensée par une hausse de certains produits de base, comme le pétrole brut, les métaux non ferreux, le bois et le caoutchouc.

Une ventilation des importations mondiales par groupes de pays fait apparaître des pourcentages d'accroissement de 11,2 pour les Etats-Unis, 13,5 pour le Canada, 14,5 pour l'Europe continentale faisant partie de l'U.E.P., 2,8 pour les territoires d'outre-mer de ces pays, 12,8 pour la zone sterling, y compris le Royaume-Uni, et 5,7 pour le reste du monde. Par contre, l'Amérique latine voit ses importations diminuer de 2 p.c. en dépit d'une légère augmentation des achats effectués par les pays membres de la zone dollar. L'Europe continentale faisant partie de l'U.E.P. intervient dans les importations mondiales en 1955 à concurrence de 30,9 p.c., contre 26,5 p.c. pour la zone sterling et 14,1 p.c. pour les Etats-Unis.

Lorsqu'on examine le commerce mondial sous l'aspect des exportations, dont le montant total (f.o.b.) est légèrement inférieur à celui des importations (c.i.f.), l'Europe occidentale apparaît encore plus nettement en tête de l'expansion : l'élargissement de ses ventes atteint 13,7 p.c., contre 4,5 p.c. pour ses territoires d'outre-mer, 2,8 p.c. pour les Etats-Unis, 7,4 p.c. pour le Canada, 1,4 p.c. pour l'Amérique latine en dépit d'un recul des exportations des pays ne faisant pas partie de la zone dollar (principalement l'Argentine et le Brésil), 8,6 p.c. pour la zone sterling et 13,4 p.c. pour le reste du monde. Ce dernier pourcentage est favorablement influencé par l'accroissement des exportations japonaises à concurrence de 23,4 p.c., soit le taux le plus élevé de tous les pays industrialisés du monde. L'expansion commerciale du Japon s'effectue principalement à destination des Etats-Unis et de la zone sterling.

Parmi les pays d'Amérique latine, le Brésil enregistre le recul des exportations le plus accusé par rapport au dernier trimestre de 1954, en raison de la baisse du prix moyen du café. Mais la situation de sa balance commerciale, tout comme celle des autres balances commerciales de l'Amérique du Sud, s'améliore nettement en fin d'année. La plupart des pays de ce continent tendent à compenser les effets de la détérioration des termes d'échange résultant de la faiblesse des prix des produits agricoles par une revalorisation de ces derniers en monnaie nationale. D'autre part, à l'exception de la Colombie, ils s'orientent vers une politique de commerce extérieur plus libérale.

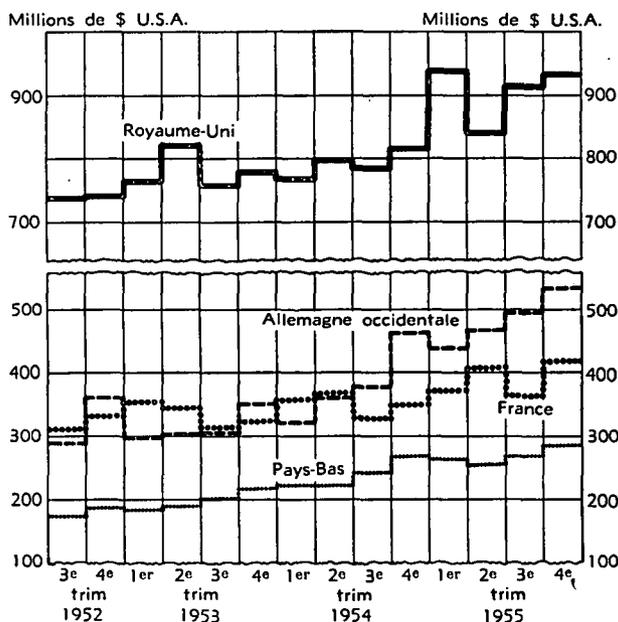
L'Australie constitue le premier pays exportateur de la zone sterling, si l'on exclut le Royaume-Uni. En dépit d'un accroissement de ses exportations à concurrence de 6 p.c., elle voit sa balance commerciale se détériorer continuellement. En face de cette évolution, les autorités imposent à deux reprises, en 1955, des restrictions aux importations qui commencent à sortir leurs effets. La Malaisie et Singapour deviennent, après l'Australie, le deuxième exportateur de la zone sterling avec un accroissement de leurs ventes de 33,6 p.c., sous l'effet de la conjoncture favorable sur le marché du caoutchouc. Les autres pays de la zone sterling, parmi lesquels l'Inde, l'Afrique du Sud, Koweït et la Nouvelle-Zélande, élargissent leurs ventes d'une façon modérée. Enfin, les exportations du Royaume-Uni se développent parallèlement à celles de la zone sterling dans son ensemble.

En ce qui concerne les pays continentaux de l'U.E.P., l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise se classe nettement en tête avec un taux d'accroissement de ses exportations de 21 p.c., comparé à 17 p.c. pour l'Allemagne occidentale, à 15 p.c. pour la France et à 11 p.c. pour les Pays-Bas. L'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise maintient sa position privilégiée au premier trimestre de 1956, tandis que la France et les Pays-Bas sont en

recul, encore qu'il s'agisse en partie d'un mouvement saisonnier, tout au moins pour le dernier pays.

Evolution des importations des principaux pays européens

(Moyennes mensuelles C.I.F.)



Les réserves officielles en or et en devises ne suivent pas l'expansion du commerce mondial : de fin 1954 à 1955 elles augmentent de \$ 58.350 millions à \$ 59.000 millions seulement, cet accroissement se retrouvant exclusivement dans celui des réserves en or, qui s'élèvent à \$ 37.250 millions.

Au cours de l'année passée, la répartition des réserves en or et en devises dans le monde subit deux mouvements importants : celles des pays continentaux faisant partie de l'U.E.P. passent de \$ 11.425 millions à \$ 12.900 millions, tandis que les réserves du Royaume-Uni accusent un recul de \$ 2.798 millions à \$ 2.150 millions. Si l'on exclut les devises, on trouve une majoration du stock d'or du premier groupe de pays à concurrence de \$ 975 millions, alors que celui du Royaume-Uni se réduit de \$ 500 millions.

Il est heureux pour l'expansion ultérieure du commerce mondial que ce rétrécissement des réserves monétaires du Royaume-Uni n'aille pas de pair avec un renforcement des restrictions à l'importation.

*
**

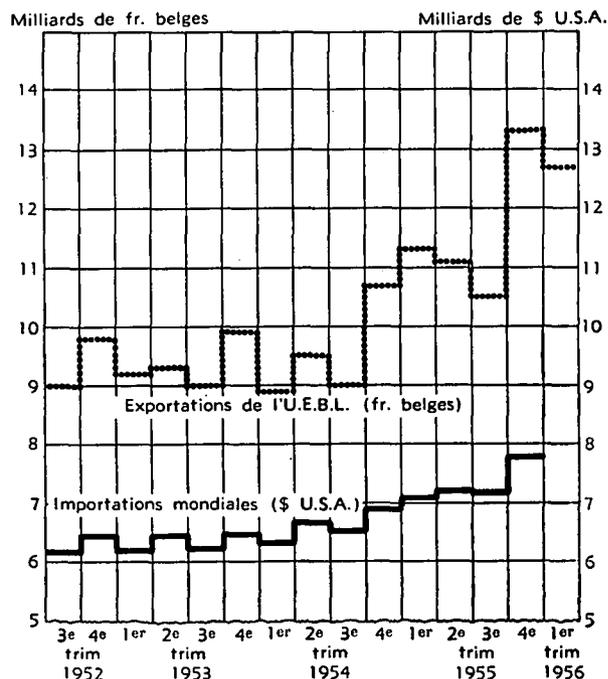
DEMANDE EXTERIEURE

Nous avons déjà signalé qu'en 1955 la Belgique a mis une part accrue de son produit national brut à la disposition de l'étranger. Ce phénomène se traduit notamment par une augmentation des exportations belgo-luxembourgeoises de 21 p.c. en valeur et en volume par rapport à l'année précédente. L'expansion est particulièrement rapide au der-

nier trimestre de 1955 et pendant les premiers mois de l'année en cours, si l'on excepte le fléchissement saisonnier à la fin de l'hiver. Parmi les pays industrialisés, seul le Japon enregistre un développement semblable de ses ventes à l'étranger. Il se confirme ainsi que si le revirement économique commencé en 1953, s'est amorcé plus lentement en Belgique en raison de sa structure économique particulière, il n'en est pas moins vigoureux au stade actuel.

Comparaison des exportations belges aux importations mondiales

(Moyennes mensuelles)



Sous l'influence de la hausse des cotations en métallurgie, l'indice des prix à l'exportation continue son redressement, pour retrouver à la fin de l'année passée son niveau moyen de 1953, qui était pourtant une année généralement peu favorable pour l'économie belge. Mais comme les prix à l'importation montent encore plus lentement, l'indice des termes d'échange, base 1953 = 100, se relève à 103 pendant le dernier trimestre de 1955.

Les divers secteurs industriels participent dans une mesure très différente au développement général des exportations. Alors que du dernier trimestre de 1954 au dernier trimestre de 1955 l'augmentation des valeurs exportées n'atteint que 11 p.c. pour les biens de consommation, elle est de 33 p.c. pour la métallurgie et de 43 p.c. pour les matériaux de construction. Ainsi se retrouvent les tendances de la demande mondiale dégagées dans le premier chapitre sur la base d'une analyse sommaire des comptabilités nationales.

Le progrès des exportations sidérurgiques s'accroît nettement pendant l'automne 1955, grâce à l'accroissement de la production en face d'une demande mondiale particulièrement ferme.

Les ventes à l'étranger de l'industrie des fabrications métalliques se développent plus lentement mais de façon régulière, si l'on excepte le creux saisonnier au troisième trimestre. Toutefois, leur part dans les

demande d'acier est très forte ces derniers mois et que les chiffres portent également sur le Grand-Duché de Luxembourg, mais en raison de la structure économique du pays, il serait souhaitable de voir se maintenir et même se développer la part des fabrications métalliques dans l'ensemble de la métallurgie. L'accroissement brusque de la valeur des exportations de métaux non ferreux est influencé par la hausse du cuivre et de plusieurs autres métaux sur les marchés mondiaux.

Tableau I.

Exportations de l'U.E.B.L.

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Valeurs (millions de francs)	Indices du volume	Indices des prix	Indices des termes d'échange
1948	6.177	69	95	112
1951	11.056	97	120	111
1955 1 ^{er} trimestre .	11.302	121	95	99
2 ^e trimestre .	11.120	113	97	101
3 ^e trimestre .	10.587	106	98	102
4 ^e trimestre .	13.312	134	100	103
1956 1 ^{er} trimestre .	12.715	133 ¹	100 ¹	103 ¹

¹ Janvier 1956.

exportations totales de la métallurgie diminué légèrement de 37,7 p.c. en 1948 à 37,3 p.c. au dernier trimestre de 1954 et à 36,1 p.c. pendant le trimestre correspondant de 1955. Il est vrai que la

Le développement des ventes de biens de consommation se répartit sur tous les secteurs, mais alors qu'il est très faible dans l'industrie du cuir, il atteint des proportions plus importantes pour les produits agricoles, probablement sous l'effet des bonnes récoltes. Les ventes de produits textiles atteignent au dernier trimestre de l'année passée un maximum historique, bien que la concurrence très forte pèse sur les prix. Leur part dans les exportations totales de biens de consommation diminue néanmoins de 65 p.c. en 1948, à 60 p.c. pendant les trois derniers mois de 1954 et à 57 p.c. pendant la même période de 1955. Ce recul relatif ne constitue pas pour autant une évolution défavorable, puisqu'il traduit une plus grande diversification dans une expansion globale.

Tableau II.

Composition des exportations de l'U.E.B.L.

(Moyennes mensuelles en millions de francs)

Source : Institut National de Statistique. Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Principaux produits	1948	1954		1955			
		3 ^e	4 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
		trimestre		trimestre			
Produits sidérurgiques	1.430	1.768	2.026	2.345	2.385	2.292	2.862
Fabrications métalliques	1.196	1.632	1.835	2.090	2.123	1.910	2.357
Métaux non ferreux	550	769	1.054	1.051	984	923	1.313
<i>Production et transformation des métaux .</i>	<i>3.176</i>	<i>4.169</i>	<i>4.915</i>	<i>5.486</i>	<i>5.492</i>	<i>5.125</i>	<i>6.532</i>
Textiles	1.145	1.699	2.090	2.031	1.812	1.755	2.202
Produits alimentaires	83	202	235	228	273	238	262
Produits agricoles	188	170	319	223	202	193	401
Papier et livre	71	128	144	150	147	141	180
Peaux et cuirs	47	95	110	104	102	92	118
Caoutchouc	35	60	71	67	73	65	83
Bois et meubles	25	46	53	55	75	81	88
Tabac	1	8	8	11	11	12	12
Diamants	161	333	471	451	447	438	538
<i>Biens de consommation</i>	<i>1.756</i>	<i>2.741</i>	<i>3.501</i>	<i>3.320</i>	<i>3.142</i>	<i>3.015</i>	<i>3.884</i>
Produits des carrières	50	57	62	52	69	67	72
Céramiques	32	26	32	26	28	28	35
Verres et glaces	139	208	229	254	266	256	366
Ciments	84	93	88	70	100	96	115
<i>Matériaux de construction</i>	<i>305</i>	<i>384</i>	<i>411</i>	<i>402</i>	<i>463</i>	<i>447</i>	<i>588</i>
Huiles minérales	92	241	283	254	274	330	375
Combustibles	123	392	530	584	463	506	551
Produits chimiques	590	816	831	929	833	822	932
Divers	135	289	344	327	453	342	450
<i>Combustibles et divers</i>	<i>940</i>	<i>1.738</i>	<i>1.988</i>	<i>2.094</i>	<i>2.023</i>	<i>2.000</i>	<i>2.308</i>
<i>Total</i>	<i>6.177</i>	<i>9.032</i>	<i>10.815</i>	<i>11.302</i>	<i>11.020</i>	<i>10.587</i>	<i>13.312</i>

Bien que depuis 1948 les matériaux de construction aient perdu du terrain par rapport aux exportations totales de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, par suite de la stagnation des produits des carrières et de la céramique, ils bénéficient d'une expansion plus rapide pendant les derniers mois de 1955, lorsque les verreries élargissent notablement leur courant de ventes en Amérique du Nord.

Dans le secteur des combustibles solides, la progression des exportations s'arrête à la fin de la

période étudiée, les stocks de charbons disponibles s'étant rapidement épuisés. Les ventes des raffineries de pétrole prennent un nouvel essor, tandis que celles des industries chimiques ne parviennent plus à dépasser de façon notable le niveau très élevé atteint au début de 1955.

L'orientation géographique des exportations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise fait apparaître que l'expansion du commerce porte principalement sur les échanges de biens d'équipement et de biens de consommation durables entre pays

Tableau III.

Orientation géographique des exportations de l'U.E.B.L.

(Moyennes mensuelles en millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Pays de destination	1948	1954		1955			
		trimestre		trimestre			
		3e	4e	1er	2e	3e	4e
Pays-Bas	954	1.955	2.382	2.274	2.192	2.369	2.754
Allemagne occidentale	272	858	1.166	1.254	1.373	1.335	1.482
France	572	865	1.148	1.051	1.109	1.129	1.343
Royaume-Uni	555	573	664	742	634	662	937
<i>Total</i>	<i>2.353</i>	<i>4.251</i>	<i>5.360</i>	<i>5.321</i>	<i>5.308</i>	<i>5.495</i>	<i>6.516</i>
Autres pays d'Europe	1.677	1.866	2.249	2.427	2.191	2.013	2.478
<i>Total Europe</i>	<i>4.030</i>	<i>6.117</i>	<i>7.609</i>	<i>7.748</i>	<i>7.499</i>	<i>7.508</i>	<i>8.994</i>
Etats-Unis	371	748	895	992	959	821	1.289
Canada	54	91	115	84	115	101	183
Amérique Latine	577	484	561	560	490	470	673
Afrique	635	765	897	944	1.084	899	1.101
<i>dont : Congo belge et Ruanda-Urundi</i>	<i>238</i>	<i>433</i>	<i>481</i>	<i>488</i>	<i>618</i>	<i>459</i>	<i>640</i>
<i>Autres pays d'Afrique</i>	<i>397</i>	<i>332</i>	<i>416</i>	<i>456</i>	<i>466</i>	<i>380</i>	<i>461</i>
Asie	355	647	534	739	764	671	829
Océanie	75	124	143	159	141	129	158
Divers	71	56	61	76	68	48	85
<i>Total général</i> ...	<i>6.168</i>	<i>9.032</i>	<i>10.815</i>	<i>11.302</i>	<i>11.120</i>	<i>10.587</i>	<i>13.312</i>

industrialisés : les ventes en Asie et en Océanie ne progressent guère, tandis que celles en Afrique et en Amérique latine présentent des pourcentages d'accroissement plus faibles que les exportations vers les pays européens et les Etats-Unis.

Les résultats favorables de l'Union Benelux sur le plan commercial se maintiennent : la part des Pays-Bas dans l'ensemble des exportations belgo-luxembourgeoises, qui était de 15 p.c. en 1948, atteint 21 p.c. en 1954 et 20,7 p.c. au dernier tri-

mestre de 1955. Une large gamme de produits en bénéficie.

L'élargissement particulièrement rapide du débouché allemand pour les produits belgo-luxembourgeois se ralentit un peu au deuxième semestre de 1955, notamment dans certaines branches de la métallurgie.

Les achats effectués par la France traduisent, dès les derniers mois de 1955, l'assouplissement partiel des entraves mises à l'importation. Les produits

Tableau IV.

Composition des exportations de l'U.E.B.L. à destination des Etats-Unis

(Moyennes mensuelles en millions de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

	1949	1952	1953	1954		1955			
				trimestre		trimestre			
				3e	4e	1er	2e	3e	4e
Sidérurgie	59	183	271	119	102	93	81	75	163
Autre métallurgie	96	234	242	190	235	300	223	200	346
Diamants	78	103	119	201	252	251	284	276	288
Verres et glaces	4	18	44	35	43	64	72	56	106
Textiles	77	121	157	127	171	172	188	125	211
Divers	35	109	129	76	92	112	111	89	175
<i>Total</i> ...	<i>349</i>	<i>768</i>	<i>962</i>	<i>748</i>	<i>895</i>	<i>992</i>	<i>959</i>	<i>821</i>	<i>1.289</i>

libérés dans le cadre du marché commun continuent à réaliser les progrès les plus importants, ce qui indique combien les courants d'échange sont limités par des obstacles artificiels.

Les ventes au Royaume-Uni s'étaient quelque peu redressées dès la fin de 1954, grâce à des livraisons accrues de textiles et de charbons. Au surplus, vers le milieu de 1955, le Royaume-Uni reprend ses achats d'acier belgo-luxembourgeois à une échelle plus large, d'où une augmentation notable du montant des exportations pendant le dernier trimestre.

La reprise économique aux Etats-Unis en 1955 coïncide avec un élargissement des exportations vers ce marché, spécialement à la fin de 1955. Tous les groupes de produits en profitent.

Les changements dans les ventes aux régions principalement productrices de matières premières ne dépassent guère l'ampleur des mouvements saisonniers normaux. Les expéditions vers l'Océanie se trouvent entravées par les restrictions aux importations décrétées à partir d'avril 1955. Quant aux marchés asiatiques, la forte reprise réalisée au premier semestre de 1955 a pu être consolidée par la suite.

L'Amérique latine constitue le groupe de pays qui a le moins augmenté ses achats depuis 1948. Les efforts entrepris depuis 1954 en vue de développer les échanges avec ces pays ont remporté un succès limité, notamment avec le Brésil.

Enfin, les exportations vers l'Afrique poursuivent leur redressement, aussi bien vers la Colonie que vers les autres marchés de ce Continent.

*
**

DEMANDE INTERIEURE

Le développement de la demande mondiale stimule la formation des revenus en Belgique; aussi la demande intérieure progresse-t-elle rapidement ces derniers mois.

La résorption du chômage, les relèvements de salaires et la majoration des dividendes mis en paiement — ils passent de 13,2 milliards en 1954 à 14,9 milliards en 1955 —, ont pour effet un accroissement de la consommation privée.

La consommation de produits alimentaires, de tabac et de cigarettes enregistre de nouvelles progressions, bien qu'elle se situe déjà à un niveau fort élevé en comparaison avec celle des pays étrangers. Les achats de biens durables, d'automobiles, d'appareils ménagers et de produits textiles augmentent à un rythme plus rapide qui tient à la fois à une politique commerciale plus dynamique des entreprises de distribution, à l'élévation du niveau de vie de la population et au développement des ventes à tempérament.

Le volume des crédits consentis pour l'achat d'automobiles, de motos et vélo-moteurs, de produits

textiles, de livres et d'appareils ménagers évolue comme suit :

1954 2 ^e semestre	2.419,6 millions de francs
1955 1 ^{er} semestre	2.624,4 millions de francs
2 ^e semestre	2.716,4 millions de francs.

Le développement de la consommation exerce une influence très favorable sur les activités des grands magasins à rayons multiples. Leurs indices de vente haussent de manière continue depuis 1950, abstraction faite des variations saisonnières. Les entreprises de distribution font de gros efforts pour étendre leur rayon de vente, pour attirer la clientèle et, dans ce but, multiplient leurs services en vue de faciliter les achats du public.

Le tourisme prend de plus en plus d'importance; les syndicats locaux d'initiative et les municipalités ont entrepris une série de travaux en vue d'améliorer l'accès des centres touristiques, ainsi que les conditions de logement et de séjour. Grâce à cette politique et à l'essor du tourisme social, les centres balnéaires bénéficient d'une affluence grandissante au cours des week-ends.

D'après les indications partielles ou provisoires dont on dispose déjà, l'expansion des investissements continue à dépasser celle de la consommation. L'activité de la construction privée se maintient à un niveau relativement élevé. Le nombre d'immeubles de logement s'accroît de 35.952 unités en 1954 et de 33.686 unités en 1955; celui des autorisations de bâtir des habitations s'élève à 51.060 unités en 1954 et à 49.525 unités en 1955. Le léger ralentissement que l'on observe en 1955, confirme la tendance à une certaine saturation du marché immobilier : des statistiques internationales font apparaître que le nombre de logements par millier d'habitants est le plus élevé en Belgique.

En revanche, la construction de bâtiments publics et industriels est en nette reprise. Le nombre d'autorisations de bâtir passe de 5.928 unités en 1953 à 6.168 unités en 1954 et à 6.627 unités en 1955. Un autre indice de ce renouveau d'activité nous est fourni par la consommation apparente de ciment qui atteint en 1955 un maximum historique.

CONSOMMATION APPARENTE DE CIMENT (Moyenne mensuelle)

1950	194.908 t.
1951	210.633 t.
1952	221.962 t.
1953	230.923 t.
1954	224.550 t.
1955	231.551 t.

Mais l'effort principal porte sur le rééquipement des installations en machines et en matériel de transport de l'industrie et de l'agriculture. Les meilleures perspectives de profit, les besoins croissants dans le monde ainsi que certaines mesures gouvernementales déterminent une politique plus active d'investissements de la part des entreprises industrielles. Les

Tableau V.

Niveaux de consommation

	1948	1953	1954	1955
I. Consommation de produits alimentaires et de tabac (Indice de la consommation alimentaire : 1936-38 = 100) (a)				
	104	113	115,5	121,5
— Beurre (milliers de tonnes net) (b)	97	101	98,7	p 98,7
— Viande (poids net prêt à la consommation - milliers de tonnes) (c)	220	370	381	392
— Bière (millions d'hectolitres) (d)	11,4	10,3	9,8	10,1
— Cigarettes (millions de pièces) (d)	8.901	8.211	8.256	8.642
II. Consommation de biens durables				
— Ventes de voitures automobiles sur le marché intérieur (milliers d'unités) (e)	47,5	65,5	92,5	105,2
— Ventes d'appareils ménagers dans les grands magasins (Indice 1953 = 100) (c)	—	100	114	137
— Indice du volume des ventes de produits textiles (f) (1953 = 100)	100	100	109	112
III. Tourisme				
— Nombre de nuitées de Belges en Belgique pendant la saison touristique (juin à septembre) milliers ...	2.061	5.420	6.255	p 6.495

p Provisoire.

Sources :

a) I.R.E.S.
b) Ministère de l'Agriculture.

c) Institut National de Statistique.

d) Ministère des Finances.

e) Agence Economique et Financière.

f) Calculs de la Fédération de l'Industrie Textile Belge.

fournitures de fabrications métalliques au marché intérieur, aussi bien par l'industrie nationale que par les fournisseurs étrangers, augmentent de manière sensible.

L'agriculture poursuit son rééquipement et notamment la motorisation des travaux, afin de pouvoir s'adapter au plus tôt aux conditions de la concurrence à l'intérieur du marché commun de Benelux.

Tableau VI.

Indices du niveau des investissements

	1953	1954	1955
Consommation apparente de ciment (milliers de tonnes) ...	2.778	2.695	2.779
Autorisations de construire des bâtiments publics et industriels (unités)	5.928	6.168	6.627
Expéditions de fabrications métalliques sur le marché intérieur, y compris les importations (millions de francs belges) ¹	39.628	49.484	55.080

¹ Il s'agit d'une évaluation indiquant la tendance; en effet, la classification n'est pas assez détaillée pour établir une distinction nette entre les fabrications métalliques, qui sont des biens de consommation durables, et celles qui sont destinées aux investissements.

Le haut niveau de l'activité amène l'Etat à ne pas stimuler la demande intérieure. Le montant global des dépenses publiques ne varie pas de 1954 à 1955. On note cependant un léger recul des dépenses extraordinaires relatives à la défense nationale et aux travaux publics.

Tableau VII.

Dépenses comptabilisées de l'Etat

(Milliards de francs)

Source : *Moniteur belge*.

Moyennes mensuelles	Dépenses ordinaires	Dépenses extraordinaires	Total
1954 1 ^{er} trimestre .	6,9	1,7	8,6
2 ^e trimestre .	6,2	1,6	7,8
3 ^e trimestre .	6,3	1,3	7,6
4 ^e trimestre .	7,0	1,2	8,2
1954	6,6	1,45	8,05
1955 1 ^{er} trimestre .	7,1	1,2	8,3
2 ^e trimestre .	6,9	1,3	8,2
3 ^e trimestre .	6,3	1,3	7,6
4 ^e trimestre .	6,7	1,4	8,1
1955	6,76	1,27	8,03

Les importations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise reflètent l'expansion de l'activité industrielle et de la demande intérieure. Exprimées en valeur, elles augmentent de 13,6 p.c. du second semestre de 1954, qui marque le début de la reprise économique, au second semestre de 1955; ce développement n'est que faiblement influencé par le mouvement des prix.

La composition des importations subit des changements notables sous l'effet des besoins grandissants des industries exportant des biens de production. La métallurgie et les industries chimiques

intensifient leurs achats à l'étranger de minerais, de combustibles et de métaux non ferreux. Les industries alimentaires procèdent à leurs approvision-

récolte nationale fait sentir ses effets à la fin de l'année. Les achats de matières premières textiles changent peu, en dépit de la baisse des prix en 1955.

Tableau VIII.

Importations de l'U.E.B.L.

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Valeurs (millions de francs)	Indices du volume	Indices des prix
		Base 1953 = 100	
1948	7.285	86	84
1951	10.626	97	109
1955 1 ^{er} trimestre .	11.556	117	96
2 ^e trimestre .	11.361	111	96
3 ^e trimestre .	11.571	114	97
4 ^e trimestre .	12.913	126	97
1956 Janvier	12.347	122	97
Février p	11.670		
Mars p	13.868		

nements saisonniers de céréales et autres denrées agricoles. Mais comme les prix mondiaux de ces produits sont en baisse, les importations agricoles, en valeur, sont inférieures au niveau atteint durant le second semestre de 1954. Au surplus, la bonne

Les achats de machines et autres biens d'équipement marquent un net redressement qui confirme l'effort d'investissement fourni par l'économie.

Les importations de biens de consommation enregistrent de fortes variations, attribuables aux mouvements des prix et à des changements dans la demande intérieure au profit des biens durables. Les livraisons de produits alimentaires d'origine coloniale diminuent en valeur sous l'influence du fléchissement des cours mondiaux; cette régression est compensée par les achats d'autres produits alimentaires. Les achats de véhicules marquent un recul saisonnier au deuxième semestre de l'année, mais leur tendance fondamentale reste en augmentation.

Quant à l'orientation géographique des importations, les entreprises s'adressent de plus en plus aux pays voisins de l'Europe pour leurs approvisionnements.

Les importations en provenance des Etats-Unis qui seuls sont capables d'exporter des quantités considérables de charbon, augmentent de ce fait en fin d'année. Les besoins grandissants en matières

Tableau IX.

Composition des importations de l'U.E.B.L.

(Moyennes mensuelles en millions de francs)

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Principaux produits	1948	1952	1953	1954	1955	1955
				2 ^e semestre	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre
Total général	7.285	10.252	10.094	10.772	11.458	12.242
Biens de production (à l'exclusion des parties et pièces détachées d'autos, etc.)	4.305	6.441	6.254	6.959	7.204	7.947
servant à l'agriculture et aux industries alimentaires	905	1.043	958	1.050	847	977
dont : céréales	539	581	504	608	441	513
autres	366	462	454	442	406	464
servant aux industries métallurgiques, sauf pièces d'autos	987	1.718	1.466	1.542	1.725	2.033
servant aux industries textiles	674	1.035	1.236	1.187	1.255	1.167
servant aux industries du bois	146	143	159	253	169	311
servant aux industries diamantaires	142	234	279	300	408	426
servant aux industries du cuir	98	106	114	114	123	109
servant aux industries du papier et industries graphiques	73	109	85	104	120	132
servant aux industries du tabac	54	73	76	76	72	76
servant indistinctement aux divers secteurs de production	1.226	1.980	1.881	2.333	2.485	2.716
dont : combustibles	311	329	340	470	451	498
huiles minérales	205	478	483	554	622	676
produits chimiques	125	208	202	263	291	320
divers	585	965	856	1.046	1.121	1.222
Biens de consommation (y compris parties et pièces détachées d'autos, etc.)	2.253	2.751	2.709	2.652	2.973	2.939
Biens autres que produits alimentaires prêts à l'usage	1.043	1.673	1.710	1.744	1.961	1.940
dont : textiles	295	365	385	391	421	427
véhicules, automobiles, cycles + parties et pièces d'autos	359	612	594	594	796	675
autres	389	696	731	759	744	838
Produits alimentaires prêts à la consommation	1.210	1.078	999	908	1.012	999
Biens d'équipement	727	1.060	1.131	1.161	1.281	1.356

Tableau X.

Orientation géographique des importations de l'U.E.B.L.

(Moyennes mensuelles en millions de francs)

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Pays de provenance	1948	1953		1954				1955			
		3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.
Pays-Bas	599	1.403	1.453	1.392	1.370	1.384	1.543	1.505	1.461	1.530	1.774
Allemagne occidentale	407	1.282	1.315	1.324	1.442	1.457	1.562	1.555	1.629	1.589	1.791
France	631	981	1.252	1.162	1.266	1.267	1.392	1.329	1.463	1.390	1.715
Royaume-Uni	706	898	1.023	901	941	798	921	979	1.041	923	1.076
Total des quatre pays voisins ...	2.343	4.564	5.043	4.779	5.019	4.906	5.418	5.368	5.594	5.432	6.356
Autres pays d'Europe	1.581	1.315	1.428	1.301	1.303	1.416	1.469	1.378	1.378	1.576	1.751
Total Europe ...	3.924	5.879	6.471	6.080	6.322	6.322	6.887	6.746	6.972	7.012	8.107
Etats-Unis	1.304	1.046	966	1.026	1.218	1.133	1.000	1.358	1.284	1.202	1.381
Canada	102	287	262	177	183	198	273	181	215	220	213
Amérique latine	792	729	723	860	764	723	667	664	580	620	550
Afrique	687	976	1.246	1.087	1.192	1.196	1.213	1.344	1.210	1.383	1.478
dont : Congo Belge et Ruanda-Urundi	534	728	930	749	851	845	846	943	843	999	1.107
Autres pays d'Afrique ...	153	248	316	338	341	351	367	401	367	384	371
Asie	269	723	620	685	668	709	687	833	830	776	919
Océanie	185	395	330	362	326	261	262	427	267	362	264
Divers	22	2	2	2	2	7	6	3	3	—	1
Total général ...	7.285	10.037	10.620	10.279	10.675	10.549	10.995	11.556	11.361	11.571	12.913

premières expliquent le développement des importations en provenance du Congo belge et des pays asiatiques. En revanche, les achats en Amérique latine diminuent par suite de la baisse des prix du café et de certaines difficultés dans l'exécution des accords.

**

PRODUCTION

L'indice général de l'activité industrielle publié par l'Institut de Recherches Economiques et Sociales de l'Université de Louvain dépasse de loin le maximum annuel antérieur atteint en 1954. La progression s'accroît pendant les derniers mois de 1955 à un rythme supérieur au mouvement saisonnier normal. Cette tendance fondamentale se poursuit en 1956, mais dans un nombre croissant de

secteurs, et notamment dans les industries lourdes, la limite des capacités existantes est atteinte. Aussi les nouveaux progrès dépendent-ils de plus en plus d'une amélioration de la productivité et des extensions de capacité.

Cela est particulièrement vrai pour la sidérurgie, où les nouveaux fours qui entrent en activité comblent des besoins pressants. Une évolution semblable, mais moins accusée, apparaît dans plusieurs autres branches de la métallurgie, de l'industrie chimique et des industries fabriquant des matériaux de construction, parmi lesquelles spécialement les verreries. Le secteur des combustibles et de l'énergie poursuit son expansion rapide, en dépit des difficultés particulières qui freinent la production charbonnière.

Du tableau ci-dessous il ressort également que les industries textiles et alimentaires dépassent légèrement le niveau d'activité atteint en 1954.

Tableau XI.

Indice de la production industrielle

(Base 1936-1938 = 100)

Source : Institut de Recherches Economiques et Sociales.

Moyennes mensuelles	Indice général	Combustibles et énergie	Fer et acier	Métaux non ferreux	Fabrications métalliques 1	Industries chimiques	Matériaux de construction	Industries textiles	Industries alimentaires	Divers
1948	111	104	127	92	135	151	91	102	82	94
1951	130	121	158	115	143	181	105	128	96	105
1954	135	138	152	117	143	205	103	131	117	99
1955 1 ^{er} trim. ...	143	140	181	123	153	215	94	136	119	101
2 ^e trim. ...	148	145	178	120	169	213	120	133	122	103
3 ^e trim. ...	143	143	175	116	163	203	123	122	120	100
4 ^e trim. .p	155	153	193	128	182	168	130	153	121	108
1956 Janvier ... p	154	152	197	131	174	230	112	139	112	109
Février ... p	145	145	191	134			85	133	108	
Mars (prév.)	155									

1 L'indice de la branche « Fabrimétal » calculé sur la base des années 1948, 1949 et 1950, est ramené à la base 1936-1938 = 100, en multipliant l'indice par 180 (voir Bulletin I.R.E.S., mars 1952, p. 2).

**

L'expansion de l'activité industrielle améliore de manière substantielle la situation économique et financière de l'industrie charbonnière.

Les besoins des cokeries et des centrales électriques ne cessent de s'accroître par suite du développement de la production métallurgique et d'une

reprise prononcée dans les autres secteurs de la vie économique, spécialement dans les cimenteries et autres industries des matériaux de construction. Les achats de charbon domestique se maintiennent à un niveau élevé, malgré l'extension du chauffage au mazout.

Tableau XII. **Ventes de charbons et d'agglomérés belges sur le marché intérieur**

(Moyennes mensuelles — milliers de tonnes)

Source : Comptoir belge des charbons — « Cobechar ».

Consommateurs	1948	1951	1954	1955				1956		
				1er	2e	3e	4e	janvier	février	mars
Secteur domestique et administrations publiques	536	618	469	525	415	410	523	480	512	579
<i>Industrie :</i>										
Cokeries et usines à gaz	608	527	490	619	598	542	566	622	534	701
Centrales électriques	262	295	264	291	282	266	336	334	231	305
Chemins de fer	158	151	131	131	124	124	120	111	127	136
Diverses industries	455	487	356	359	350	340	416	388	302	429
Total ...	1.483	1.460	1.241	1.400	1.354	1.272	1.438	1.455	1.194	1.571
Total général ...	2.019	2.078	1.710	1.925	1.769	1.682	1.961	1.935	1.706	2.150

La demande étrangère est également très ferme. Les difficultés d'approvisionnement sur le marché charbonnier européen offrent aux charbonnages belges l'occasion de s'assurer des débouchés stables, par la conclusion de contrats à long terme pour la fourniture de produits secondaires. Les commandes en provenance de la France et des Pays-Bas restent très importantes; celles en provenance de l'Italie diminuent de manière sensible.

Toutefois, l'épuisement des stocks qui sont revenus de 1.233 milliers de tonnes à la fin de juin 1955 à 378 milliers de tonnes à la fin de mars 1956, oblige l'industrie houillère à ralentir ses livraisons à l'étran-

ger; celles-ci dépassent néanmoins toujours les importations, aussi bien en quantité qu'en valeur.

Les achats à l'étranger augmentent, l'industrie belge devant importer davantage des fines à coke américaines en vue de couvrir l'approvisionnement des cokeries.

Le manque de main-d'œuvre freine l'activité des charbonnages, bien que le nombre de mineurs présents passe de 119.379 unités en juin 1955 à 126.052 unités au mois de mars 1956. Toutefois, la progression rapide des rendements atténue quelque peu les répercussions de l'insuffisance de main-d'œuvre.

Tableau XIII. **Importations et exportations belges de charbon**

(Milliers de tonnes)

Source : Comptoir belge des charbons — « Cobechar ».

Moyennes mensuelles	Importations 1			Exportations						
	totales	dont		totales	C.E.C.A. dont					Autres pays
		Allemagne	Etats-Unis		total	Italie	Allemagne	France	Pays-Bas	
1948	213	96	80	56	—	0,2	—	23	8	25
1951	167	27	108	169	130	49	—	46	32	39
1954	308	165	21	492	375	48	13	132	178	117
1955 1er trimestre	263	128	18	741	563	50	94	119	297	178
2e trimestre	289	114	56	568	389	5	42	132	207	179
3e trimestre	327	91	81	582	415	2	42	113	254	167
4e trimestre	322	76	107	558	391	5	20	133	228	167
Moyenne	300	102	65	612	439	15	49	124	246	173
1956 Janvier	297	70	107	476	334	16	8	138	166	142
Février	196	44	100	213	174	7	4	79	80	39
Mars	p318	p 76	p150	475	329	5	4	135	180	146

1 Y compris les importations du Grand-Duché de Luxembourg.

Tableau XIV.

Balance commerciale de l'U.E.B.L. en charbon

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Importations		Exportations		Balance commerciale	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	Quantité en milliers de tonnes Valeur en millions de francs belges					
1948	259	160	65	56	- 194	- 104
1951	205	162	157	147	- 48	- 15
1954	330	238	454	326	+ 124	+ 88
1955 1 ^{er} trimestre	274	205	756	507	+ 482	+ 302
2 ^e trimestre	302	222	538	399	+ 236	+ 177
3 ^e trimestre	345	254	544	408	+ 199	+ 154
4 ^e trimestre	334	257	567	447	+ 233	+ 190

La modernisation des travaux d'extraction et la concentration des sièges d'exploitation portent leurs fruits et ont permis aux charbonnages de réduire l'incidence sur leur prix de revient de la charge salariale accrue résultant notamment de la diminution de la durée du travail. Leur position concurrentielle se renforce également du fait que la Grande-Bretagne et l'Allemagne Fédérale se voient obligées de relever les prix du combustible en vue de stimuler la production et de résorber le déficit de leurs houillères. Ces hausses dépassent celles consenties à certains producteurs belges de charbons demi-gras et maigres. De plus, la mise en activité de lavoirs et de fabriques d'agglomérés modernes, de même que l'extension des centrales électriques permettent une valorisation plus complète des charbons pulvérulents, au moment où le manque de combustible facilite aux charbonnages la création de nouveaux courants d'affaires en Belgique et surtout dans les pays voisins.

Tableau XV.

Industrie houillère

Source : Administration des Mines.

Périodes	Production par jour ouvrable	Production par mois	Rendement journalier (kg par ouvrier du fond et de la surface réunis)	Stock (milliers de tonnes)
	(milliers de tonnes)			
	(moyennes mensuelles)			
1948	87,7	2.224	606	837
1951	97,9	2.472	739	225
1954	96,3	2.437	784	2.815
1955 1 ^{er} trimestre ..	99,0	2.500	822	1.467
2 ^e trimestre ..	100,0	2.499	826	1.233
3 ^e trimestre ..	89,9	2.312	810	721
4 ^e trimestre ..	105,8	2.681	840	371
1956 1 ^{er} trimestre ¹	100,4	2.614	834	378
Avril ¹	105,6	2.535	855	323

¹ Provisoire.

L'élargissement des débouchés améliore de manière appréciable la situation financière de la plupart des charbonnages. Les rapports des sociétés pour

l'année 1955 mentionnent une réduction sensible de l'endettement, un renforcement de la trésorerie et, dans beaucoup de cas, une augmentation des dividendes. La diminution des charges financières aura une incidence favorable sur le prix de revient, tandis que l'accroissement des ressources donne aux sociétés les moyens nécessaires pour achever plus rapidement leur programme de rééquipement.

Le problème que soulevaient les quatre charbonnages marginaux du Borinage a reçu une solution. Le gouvernement belge et la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier ont convenu d'un programme d'assainissement.

Sur les vingt sièges d'exploitation, douze semblent susceptibles d'affronter la concurrence du marché commun, moyennant des travaux de concentration et de modernisation. Les moyens de financement, évalués à près de deux milliards de francs, seront fournis en majeure partie par le gouvernement belge. La fermeture des huit autres sièges s'échelonne du 30 novembre 1955 au 31 décembre 1958. Le gouvernement belge reprend à sa charge la rémunération de la main-d'œuvre pendant la période de maintien en activité des mines condamnées. La Haute Autorité finance la réadaptation de la main-d'œuvre licenciée.

Dans le domaine de la péréquation, les taux ont subi une réduction d'un tiers à partir du 10 février 1956, en application de la convention relative aux dispositions transitoires. Les montants reçus à ce titre par les charbonnages belges s'élèvent en 1955 à 1.112 millions de francs.

**

L'industrie du coke développe sa production sans difficulté, grâce à une extension des installations de cokéfaction. Elle répond aisément à la demande de plus en plus pressante de la sidérurgie, bien qu'une grève ait arrêté les cokeries des usines d'azote pendant cinq semaines en septembre et en octobre.

L'accroissement de la capacité des hauts fourneaux en Belgique et dans les pays membres de la C.E.C.A. a nécessité la création de six nouvelles cokeries qui entreront en activité vers le milieu de

1956. L'approvisionnement de l'économie belge en coke sera non seulement largement assuré, mais l'on pourra accroître les exportations, qui se sont ralenties au cours des derniers mois.

La fermeté du marché a entraîné des hausses successives pour le coke industriel et, en mars 1956, un relèvement du prix du coke pour hauts fourneaux.

Tableau XVI.

Activité des cokeries
(Milliers de tonnes)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Production totale	Livraisons	
		à l'étranger	au marché intérieur
1948	466	74	381
1951	509	41	494
1954	512	74	455
1955 1 ^{er} trimestre	553	64	492
2 ^e trimestre	552	52	471
3 ^e trimestre	555	84	465
4 ^e trimestre	540	57	478
1956 Janvier	600	78	518
Février	561	62	491

*
**

La consommation d'énergie électrique est en expansion rapide au cours des derniers mois. Les besoins de l'industrie, spécialement ceux de la sidérurgie, dépassent tous les niveaux antérieurs. La demande des particuliers augmente également, en réponse à des abaissements de tarifs et par suite de l'usage de plus en plus répandu d'appareils électroménagers.

Tableau XVII.

Production d'énergie électrique
(Millions de kWh)

Source : Administration de l'Industrie — Direction : Energie électrique.

Moyennes mensuelles	Centrales des producteurs-distributeurs		Centrales des auto-producteurs industriels
	Régies communales	Sociétés privées	
1948	31	337	291
1951	33	429	330
1954	35	442	404
1955 1 ^{er} trimestre	42	477	434
2 ^e trimestre	32	423	426
3 ^e trimestre	26	439	410
4 ^e trimestre	33	517	473
1956 Janvier	45	537	458 ¹
Février	41	521	442 ¹
Mars	39	529	474 ¹

¹ Production nette à partir de 1956, alors qu'auparavant les chiffres étaient bruts pour les centrales individuelles.

L'extension et la modernisation des centrales électriques ont permis une augmentation correspondante des livraisons d'énergie électrique. Toutefois, l'ac-

croissement rapide de la consommation oblige les sociétés à construire de nouvelles unités de production; elles ont notamment décidé d'ériger des centrales mixtes, en coopération avec les charbonnages et avec l'aide de crédits de la C.E.C.A.

*
**

Les raffineries de pétrole ne cessent d'étendre leurs installations de raffinage en prévision d'une nouvelle expansion de la demande : elles procéderont cette année à l'exécution d'un important programme d'investissements qui sera terminé en 1957.

Tableau XVIII.

Raffinerie de pétrole

Source : Ministère des Finances. Service des Accises.

Moyennes mensuelles	Mise en œuvre pétroles bruts (kilolitres)	Production		
		Huiles légères (kilolitres)	Huiles combustibles	
			Fuel-oil (milliers de tonnes)	Autres (milliers de tonnes)
1953	308	78	112	66
1954	365	95	126	75
1955 1 ^{er} trim. ...	364	87	123	71
2 ^e trim. ...	451	118	144	98
3 ^e trim. ...	511	146	148	110
4 ^e trim. ...	486	122	159	109
1956 Janvier ...	536	128	162	131
Février ...	502	134	168	109
Mars	547	159	177	127

Sur le marché de l'essence, l'offre tend à dépasser la demande et les sociétés se font une concurrence assez vive pour élargir leurs débouchés.

Le renchérissement des frets maritimes provoque un relèvement progressif des prix du mazout.

*
**

L'expansion de l'activité dans l'industrie sidérurgique, entamée au second semestre de 1954, se poursuit à un rythme vigoureux pendant toute la période sous revue. Les usines atteignent l'extrême limite de leur capacité, malgré les nombreuses rationalisations et extensions effectuées aussi bien dans le secteur des hauts fourneaux que dans celui des aciéries.

Au printemps de 1956, la demande est particulièrement soutenue pour les tôles navales et les produits lourds en général; les délais de livraison se prolongent jusqu'à 6 mois. La demande en provenance de la zone dollar se développe depuis la fin de 1955.

L'approvisionnement en matières premières s'effectue de manière satisfaisante. Les arrivages de mitrilles se normalisent après une courte période de difficulté en février, due aux intempéries. Depuis plusieurs mois, l'Europe a largement recours aux livraisons américaines. Les mesures adoptées par la Haute Autorité de la C.E.C.A. en mars 1955 en vue

d'économiser la mitraille sont prorogées. Ces mesures tendent à substituer autant que possible l'utilisation de fonte à celle de mitrailles dans la production d'aciers Martin et électriques.

Tableau XIX.

Activité de la sidérurgie

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Production			Effectif ouvrier (fin de période)
	Fonte	Acier brut	Acier fini	
	(moyennes mensuelles) (milliers de tonnes)			
1948	328	321	259	48.487
1951	404	417	324	50.536
1954	385	413	302	50.424
1955 1 ^{er} trimestre .	442	483	364	51.127
2 ^o trimestre .	447	487	359	51.742
3 ^o trimestre .	445	483	347	52.442
4 ^o trimestre .	463	514	393	52.953
1956 Janvier	489	542	416	53.365
Février	442	493	379	52.523
Mars 1	498	560	426	53.771
Avril 1		513		

1 Provisoire.

La hausse des prix de la mitraille amorcée en 1954 s'arrête au début de 1956. Une majoration de prix est prévue pour les minerais suédois; pour les minerais français, une hausse de 7 à 10 p.c. est appliquée depuis février 1956. Au surplus, il faut tenir compte de la hausse des frets pour les transports maritimes. Par contre les tarifs directs pour les transports par chemin de fer dans le marché commun, introduits en deux étapes, en mai 1955 et en mai 1956, rendent les achats de minerais français moins onéreux.

Jusqu'à présent, le rythme de la production se maintient, en dépit de l'introduction de la semaine des 45 heures : des heures supplémentaires sont prestées, tandis que l'effectif ouvrier ne cesse de croître.

Les prix de barème belges pour les aciers laminés, marchands, parité Seraing, passent de fr. 4.950 le

1^{er} mai 1955 à fr. 5.150 à la fin de janvier 1956 pour ne plus varier depuis lors.

Les cotations minima à l'exportation vers les pays non membres de la C.E.C.A., fixées par l'Entente de Bruxelles, qui avaient atteint pour l'acier marchand fr. 5.100 la tonne au 27 juillet 1955, sont portées à fr. 5.250 le 9 septembre 1955 et à fr. 5.400 le 4 janvier 1956. Les prix plus bas fixés pour l'Amérique du Nord ont disparu. Les prix réellement pratiqués dépassent le plus souvent ces cotations minima. Les valeurs unitaires à l'exportation passent d'une moyenne de fr. 5.585 la tonne au deuxième trimestre de 1955 à fr. 5.794 au dernier trimestre.

Les prix des aciers marchands sont représentatifs de l'allure générale des prix sidérurgiques, mais les hausses ont été plus substantielles pour différents produits, notamment pour les tôles navales, qui bénéficient d'une demande exceptionnelle.

Tableau XX.

Exportations de produits sidérurgiques

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Valeurs (millions de francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Prix unitaires (francs par tonne)
1948	1.430	257	5.565
1951	2.420	383	6.319
1954	1.802	363	4.961
1955 1 ^{er} trimestre	2.345	446	5.258
2 ^o trimestre	2.385	427	5.585
3 ^o trimestre	2.292	406	5.645
4 ^o trimestre	2.862	494	5.794

L'essor des exportations sidérurgiques de l'U.E.B.L. est attribuable en bonne partie aux grands besoins de l'Allemagne occidentale, qui est devenue en 1955 le premier débouché extérieur : ses achats s'élèvent de 81.000 tonnes par mois au premier semestre de 1955, à 92.000 tonnes au second semestre. Les Pays-Bas, le deuxième débouché, absorbent

Tableau XXI.

Orientation géographique des exportations de produits sidérurgiques

(Moyennes mensuelles — milliers de tonnes)

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Destination	1948	1951	1954	1955			
				1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
Etats-Unis	10,6	43,3	21,4	18,8	15,2	14,0	29,6
Amérique centrale et méridionale	37,8	44,9	46,5	46,6	36,3	29,2	34,2
Pays U.E.P.	—	244,8	253,8	333,4	325,7	330,1	376,0
dont : Pays-Bas	44,1	64,8	60,4	68,8	63,5	65,6	70,7
Pays scandinaves	40,7	53,9	40,8	57,0	52,9	38,2	37,3
Allemagne occidentale	0,5	1,4	54,8	85,4	77,3	88,0	96,9
Royaume-Uni	18,3	19,3	5,5	8,3	12,5	21,0	34,9
Reste de la zone sterling	n.d.	44,3	29,8	38,5	42,0	33,2	43,7

en moyenne 68.000 tonnes par mois pendant la seconde moitié de 1955. Les ventes à la France progressent rapidement depuis l'ouverture du marché commun en 1953, pour atteindre 49.000 tonnes par mois à l'heure actuelle. Les ventes au Royaume-Uni ont repris un développement important depuis l'automne 1955 : elles passent de 10.000 tonnes par mois au premier semestre de 1955 à 28.000 tonnes au deuxième semestre. Ce courant de ventes est favorisé par la prolongation jusqu'au 18 septembre 1956 de la suspension des droits d'entrée sur les produits sidérurgiques.

Les pays scandinaves et l'Italie sont les seuls marchés européens qui diminuent leurs achats.

Parmi les débouchés non européens, les Etats-Unis occupent toujours la première place avec une moyenne de 20.000 tonnes par mois; les ventes vers ce pays se développent rapidement en fin d'année. Les principaux clients de l'Amérique du Sud, l'Argentine et le Venezuela, diminuent leurs achats. Les exportations vers l'Asie progressent sensiblement grâce aux ventes en Indonésie, en Inde, en Iran et en Irak. L'U.E.B.L. reste le premier exportateur d'acier du monde avant la France.

Sur le marché intérieur, la Haute Autorité de la C.E.C.A. est intervenue pour mettre fin aux effets discriminatoires de certaines exonérations de la taxe de transmission. Jusqu'en janvier 1956, seuls les produits sidérurgiques belges et, dans certaines conditions, les produits luxembourgeois, bénéficiaient de l'exonération de la taxe de transmission pour les fournitures aux administrations belges. A la suite de l'intervention de la Haute Autorité, le gouvernement

belge a décrété que tous les produits relevant de la C.E.C.A. et livrés directement aux organismes publics belges par un producteur membre de la Communauté, bénéficieraient de ce régime.

*
**

Comme la métallurgie lourde, l'industrie des fabrications métalliques connaît une grande activité qui semble s'accroître encore à la fin de 1955 et au début de 1956.

L'expansion se reflète notamment dans une augmentation des effectifs ouvriers à concurrence de 5.500 unités au cours du second semestre de 1955 et de 5.530 unités durant les trois premiers mois de 1956, dont chaque fois 30 p.c. dans la branche très importante de la construction électrique. Les secteurs de première transformation participent également à ce développement, contrairement à la situation pendant les années antérieures. Au début de 1956, les industries de la construction mécanique et l'industrie automobile, dont le nombre d'ouvriers occupés était en régression au second semestre de 1955, réembauchent du personnel. Seul l'effectif ouvrier des secteurs du matériel roulant et des armes et munitions évolue contrairement à celui de l'ensemble de l'industrie.

La semaine des 45 heures a été introduite dans de nombreuses entreprises, par voie d'accords individuels. Les heures complémentaires de 45 à 48 heures peuvent être exécutées moyennant accord de la délégation syndicale; elles sont rémunérées au taux du salaire horaire payé pendant les 45 heures.

Tableau XXII.

Activité des industries des fabrications métalliques

Sources : Institut National de Statistique et Fabrimétal.

Périodes	Effectif ouvrier (fin de période)	Marché intérieur		Marché extérieur	
		Expéditions	Commandes inscrites	Expéditions	Commandes inscrites
(moyennes mensuelles en millions de francs)					
1951	169.402	2.529	2.514	1.656	1.878
1954	177.261	3.244	3.119	1.613	1.668
1955 1 ^{er} trimestre	178.699	3.338	3.296	1.857	1.965
2 ^e trimestre	181.944	3.822	3.571	1.798	1.833
3 ^e trimestre	184.646	3.598	3.238	1.899	1.916
4 ^e trimestre ¹	187.570	3.674	3.819	2.157	2.097
1956 Janvier ¹	189.591	3.538	3.777	2.073	3.065
Février ¹	189.976	3.240	3.470	1.953	2.913
Mars ¹	193.100	4.106	4.835	2.365	3.561

¹ Provisoire.

Le développement de l'activité apparaît également — avec un certain décalage, il est vrai — dans l'évolution des expéditions. Le montant des livraisons, qui avait augmenté de 2 milliards de francs en 1954, progresse de 8 milliards en 1955, dont 2,3 milliards au second semestre. Comme l'accroissement des effectifs, qui est de 6 p.c. en 1955, est

moindre que celui des expéditions, qui est de 14 p.c., on pourrait conclure que l'augmentation moyenne de la productivité est en notable progrès. Il faut cependant tenir compte du fait que l'augmentation du chiffre d'affaires ne reflète pas exactement celle de la production, puisqu'elle résulte en partie de la hausse des matières premières.

Tandis qu'au premier semestre, l'expansion des ventes atteint un même degré sur le marché intérieur et sur le marché extérieur, au second semestre, elle trouve surtout son origine dans les exportations.

Au début de 1956, les expéditions sont en léger recul, probablement par suite des intempéries, mais elles remontent à un niveau particulièrement élevé au mois de mars.

Les inscriptions de nouvelles commandes augmentent, du premier au second semestre de 1955, de 4 p.c. pour le marché extérieur et de 3 p.c. pour le marché intérieur. Ces derniers mois, la progression s'accélère : de novembre 1955 à mars 1956, les nouvelles inscriptions dépassent en moyenne fr. 6.850 par mois, contre fr. 5.195 pendant les mois correspondants de la période antérieure.

Les Pays-Bas acquièrent de plus en plus d'importance comme premier débouché des fabrications métalliques belges : en 1955, ils prennent 22 p.c. des exportations de cette industrie. Au second semestre de cette même année, plusieurs secteurs bénéficient de l'augmentation des fournitures, mais spécialement les biens de première transformation, le matériel automobile, les appareils de radio et la fine construction mécanique.

Les livraisons à l'Allemagne augmentent de plus de 80 p.c. en 1955, grâce à l'achèvement, dans le courant du premier semestre, d'importantes commandes d'unités navales, d'automobiles et de pièces de véhicules pour voies ferrées. L'expansion s'arrête au second semestre, malgré des ventes accrues de machines et appareils agricoles et de produits de la tréfilerie. Le chiffre des ventes traditionnelles à la France, c'est-à-dire à l'exclusion des tôles revêtues soumises au régime du marché commun et des armes et munitions, dépasse en 1955 pour la première fois celui de 1951, dernière année normale avant l'introduction de la politique restrictive. Parmi les autres débouchés d'Europe, peu de changements notables sont à signaler pendant la période sous revue.

Quant aux marchés d'outre-mer, les expéditions au Congo reprennent quelque peu, grâce à des livraisons considérables de constructions électriques, de véhicules pour voies ferrées et de machines pour le travail des métaux. En général, on constate que la réduction des fournitures de biens d'équipement qui s'est produite de 1954 à 1955 est compensée par une majoration des livraisons de biens de consommation.

Pour ce qui est des relations commerciales avec les Etats-Unis, la tréfilerie, l'armurerie et l'industrie des machines-outils restent des fournisseurs importants.

Les exportations vers l'Amérique latine augmentent, grâce à des ventes plus substantielles mais irrégulières au Brésil, client le plus important de ce continent. Signalons des fournitures accrues de tuyauterie, de véhicules pour voies ferrées et de matériel de téléphonie.

La structure générale des ventes à l'étranger comporte deux aspects qui méritent l'attention : leur concentration croissante sur les pays voisins de l'Europe et la représentation insuffisante des produits finis et nouveaux. Cette dernière caractéristique explique la persistance d'un déficit considérable de la balance commerciale en fabrications métalliques : la valeur des exportations atteint 66 p.c. seulement de la valeur des produits de même nature importés dans l'U.E.B.L. Il est vrai que plusieurs branches ont effectué des réalisations importantes pour s'adapter à une demande en évolution rapide et que les entraves au commerce mondial restent un handicap sérieux pour une industrie qui dépend largement de l'étranger; mais il n'empêche que, d'après certaines informations, un pays comme la Hollande développerait plus rapidement certaines fabrications hautement qualifiées.

Les différents secteurs ne participent pas au même point à la prospérité d'ensemble.

Dans les *aciéries de moulage*, les expéditions et les commandes dépassent légèrement celles du premier semestre de 1955, malgré l'influence de deux facteurs défavorables : le remplacement des pièces moulées par les pièces soudées et la politique protectionniste de plusieurs pays européens. En dépit des hausses importantes des matières premières, les prix moyens à la tonne se sont maintenus jusqu'à présent au niveau de 1954, grâce aux efforts de modernisation.

L'amélioration apparente de la situation dans le groupe de la *forge, de l'estampage, du gros emboutissage et industries connexes* traduit en réalité une hausse des prix de vente résultant du renchérissement des matières premières; par contre, les quantités vendues n'augmentent guère. Certaines branches, comme la boulonnerie et celles des tubes et profilés, tirent néanmoins profit de la demande américaine pour développer leur activité.

L'amélioration constante du chiffre d'affaires du groupe *tréfilerie, étirage et laminage à froid* reflète avant tout la reprise de ces deux secteurs. La tréfilerie maintient une activité favorable, mais elle vend à des prix moins rémunérateurs depuis l'augmentation, en octobre, des cours des matières premières sur le marché de la C.E.C.A. A l'exportation, elle souffre de la concurrence française, tchécoslovaque et japonaise. En décembre, le prix du fil barbelé et des pointes à destination des Etats-Unis a dû être relevé suite à une démarche des producteurs américains qui s'inquiétaient de voir les livraisons belges atteindre sur leur marché 40 p.c. de la production américaine.

Dans les *tôleries*, les chiffres des livraisons et des commandes dépassent largement ceux du premier semestre de 1955. Les tôles navales profitent des vastes programmes de modernisation et d'extension des flottes pétrolières en cours d'exécution dans les principaux pays de l'Europe occidentale et aux Etats-Unis.

La courbe ascendante des inscriptions de commandes dans le groupe *des ponts, des charpentes, de la chaudronnerie et des chaudières* traduit le développement du secteur des cadres de mines.

La *construction navale* est un des secteurs les plus favorisés par la haute conjoncture. Grâce à des ordres importants inscrits vers la fin de l'année, l'activité des constructeurs de grands navires est garantie jusqu'en 1958, tandis que les constructeurs fluviaux bénéficient de la demande d'armateurs allemands et hollandais qui profitent des avantages accordés par leur gouvernement pour promouvoir la rénovation de leur parc fluvial. La pénurie de bateaux rhénans en Belgique et l'intégration prévue des transports européens constituent deux autres facteurs favorables à ce secteur.

La situation de l'industrie du *matériel roulant* reste critique : les nouvelles commandes inscrites sont inférieures aux expéditions. Celles-ci manifestent une légère amélioration au second semestre de 1955, dans le courant duquel ont été exécutées d'importantes commandes pour l'exportation. Les entreprises de ce secteur s'orientent de plus en plus vers d'autres fabrications.

L'activité de l'*industrie automobile* accuse un recul saisonnier normal au deuxième semestre de 1955. Toutefois, dès le mois de décembre, la production reprend et les stocks de produits finis se réduisent. Le nombre de voitures assemblées en 1955 est de 107.300, en augmentation de 23 p.c. par rapport à l'année précédente. Des efforts sont faits pour assurer une occupation plus régulière du personnel, en dépit des fluctuations saisonnières de la demande.

En *construction aéronautique*, les usines sont pleinement occupées par la construction d'avions de chasse et de moteurs à réaction.

Les entreprises de la *construction mécanique* exécutent des commandes considérables de machines motrices pour le marché intérieur et de machines-

outils pour le travail des métaux destinées à l'exportation, notamment vers l'Espagne. L'amélioration de la technique de la soudure est à la base du développement de l'activité des fabricants d'appareils pour l'utilisation de la flamme oxyacétylénique. Le secteur des machines et appareils pour industries extractives développe sensiblement son activité. Mais dans l'ensemble, l'expansion de la construction mécanique semble plutôt modérée en comparaison avec les résultats atteints dans certains autres pays.

En *construction électrique*, l'expansion fondamentale de l'activité se poursuit, favorisée aussi bien par la demande accrue de biens de consommation durables que par le développement des investissements industriels. Alors que l'on pouvait croire le marché des appareils de radio près de la saturation, le nombre d'appareils déclarés augmente encore sensiblement en 1955; signalons notamment l'élargissement des débouchés pour les appareils de voitures, les postes portatifs et les postes d'appoint. Il en est de même des appareils de télévision dont le nombre est estimé à présent à 55.000 postes installés. Si l'on compare ce chiffre à ceux de l'Allemagne, de la France, de l'Italie et surtout de l'Angleterre et des Etats-Unis, il apparaît que les possibilités d'écoulement sont loin d'être épuisées.

Dans la branche des biens d'équipement, des installations d'une haute valeur sont fabriquées, notamment pour l'Australie; des progrès constants sont nécessaires en vue de suivre l'évolution rapide de la technique dans le monde, où l'automatisation de diverses activités se prépare.

L'industrie des *armes et munitions*, en dépit de sa bonne renommée, ralentit son activité ces derniers mois, les commandes étant en régression sensible.

*
**

L'amélioration de la situation dans l'*industrie des métaux non ferreux* apparaît nettement dans la production de produits finis, plus sensible à la conjonc-

Tableau. XXIII.

Activité de l'industrie des métaux non ferreux

Source : Union des Industries des Métaux non ferreux.

Périodes	Production (moyennes mensuelles en tonnes)						Effectif ouvrier (fin de période)
	Produits bruts					Produits demi-finis	
	Cuivre	Plomb	Zinc	Etain	Aluminium		
1948	11.350	5.503	12.827	1.023	154	12.323	15.821
1951	11.846	5.887	16.741	835	117	16.470	17.102
1954	12.801	5.992	17.758	995	139	14.561	15.827
1955 1 ^{er} trimestre	11.700	6.443	17.324	1.084	172	16.177	15.533
2 ^e trimestre	13.890	5.669	17.996	817	219	15.958	15.569
3 ^e trimestre	11.927	8.194	17.112	835	171	15.777	15.724
4 ^e trimestre	14.790	7.285	18.215	780	241	18.258	16.079
1956 Janvier ¹	13.880	7.921	18.470	913	255	17.722	16.018
Février ¹	15.184	8.569	18.678	972	267	17.585	15.958 ²
Mars ^{1 2}	12.484	8.919	19.217	765	225	16.880	

¹ Pour les produits bruts : moyennes mobiles trimestrielles.

² Provisoire.

ture que celle de produits bruts. Parmi ceux-ci, l'étain fait exception au progrès général, ce métal étant défavorisé par des facteurs structurels. Dans la production mondiale de métaux bruts, la Belgique se classe en première position pour le cobalt, en troisième pour le zinc, en cinquième pour le plomb et l'étain et en sixième pour le cuivre.

Les exportations totales de métaux non ferreux ont augmenté en 1955 de 20 p.c. en valeur et de 3,2 p.c. en volume; du premier au deuxième semestre, l'accroissement est respectivement de 9,9 et de 2,6 p.c.

Après une période prolongée de hausse, interrompue seulement de mi-septembre à mi-novembre, les cours des non-ferreux subissent de sérieuses pressions à la baisse dans le courant de mars 1956. Comme on ne décèle aucun fléchissement de la consommation, ce retournement des prix semble refléter plutôt l'abondance des approvisionnements et une certaine résistance spéculative des acheteurs. La baisse accentuée du cuivre peut être considérée comme un ajustement par rapport aux cotations extrêmement élevées atteintes précédemment. Depuis quelque temps, le gouvernement chilien vendait les deux tiers de sa production sur le marché européen. Les prix y étaient plus élevés que ceux offerts par les acheteurs américains. Toutefois, à partir de mars 1956, ces derniers se voient obligés de payer le prix moyen de la London Metal Exchange. En déviant ainsi une partie de l'offre du marché de Londres, cette politique pourrait contribuer au raffermissement de ce dernier.

Sur le marché intérieur belge, le cuivre électrolytique passe de fr. 40,50 le kilogramme à la fin de juin 1955, à un maximum de fr. 53,50 le 18 avril 1956. Le 7 mai, il revient à fr. 49,50.

La fermeté des prix se traduit en 1955 par une augmentation sensible de la valeur unitaire des exportations du cuivre, qui montent de fr. 42.470 la tonne à la fin du premier semestre de 1955, à fr. 49.989 à la fin du deuxième semestre. En valeur, les exportations du second semestre dépassent de 19 p.c. celles du semestre précédent, qui marquaient déjà un net progrès sur l'année 1954. L'accroissement concerne autant les produits bruts que les demi-finis et provient du développement des ventes à la France, aux Pays-Bas et aux Etats-Unis. L'Allemagne occidentale et les pays scandinaves restent des clients de première importance.

La position statistique du plomb et du zinc sur le marché mondial dépend essentiellement du stockage gouvernemental et de la consommation aux Etats-Unis, notamment dans les industries automobiles et de la construction, encore que le marché européen constitue un débouché croissant pour ces métaux. C'est ainsi que les achats de plomb effectués par les Pays-Bas en Belgique augmentent de 50 p.c. au deuxième semestre de 1955 et ceux des pays scandinaves de 40 p.c. L'Allemagne occidentale, au contraire, diminue ses achats pour se classer quatrième après les débouchés cités ci-dessus et la France.

Les exportations de zinc se développent également sous l'effet des ventes accrues en Allemagne occidentale, aux pays scandinaves, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. L'U.E.B.L. reste le premier exportateur du monde.

La position statistique de l'étain se caractérise en 1955 par un déficit de la production d'environ 5.000 tonnes, par suite du stockage gouvernemental américain qui absorbe environ 23.000 tonnes par an. Récemment le gouvernement américain a annoncé son intention de fermer sa fonderie d'étain de Texas City et de finir son programme de stockage. Cette mesure, si elle était prise, pourrait sérieusement affecter le marché. Toujours est-il que la ratification de l'Accord international de l'Etain par les principaux pays producteurs et consommateurs ouvre la possibilité de créer un organisme qui serait chargé à son tour du stockage et de la régularisation des prix.

Bien que les valeurs unitaires à l'exportation aient un peu augmenté, la valeur totale des ventes d'étain est en léger recul, les Etats-Unis qui absorbent normalement environ 70 p.c. des exportations, ayant réduit leurs achats.

Le traitement de l'aluminium acquiert une place de plus en plus importante, tandis que la fabrication de métaux rares, parmi lesquels le germanium, l'uranium, l'antimoine raffiné, se développe. Il semble que l'évolution des techniques modernes et la fabrication croissante de nombreux produits très spéciaux, favoriseront puissamment ce nouveau secteur de l'industrie des métaux non ferreux. Aussi est-il important pour la Belgique et ses territoires d'outre-mer, qui disposent de ressources précieuses en matières premières, de tirer profit de cette évolution.

*
**

L'année 1955 et les premiers mois de 1956 sont très favorables pour l'ensemble des industries chimiques. En effet, les entreprises affiliées à la Fédération des Industries Chimiques embauchent 2.600 employés et ouvriers, tandis que les exportations atteignent, pour 1955, un montant total de 11.200 millions de francs, soit une augmentation de 13 p.c. par rapport à 1954. Les premiers chiffres disponibles pour 1956 ne sont pas moins satisfaisants.

Les installations existantes marchent généralement à pleine capacité et des unités de production nouvelles sont mises en activité, notamment dans les secteurs des engrais, des produits photosensibles et des matières plastiques.

Les cours des principales matières de base marquent une progression sensible, tandis qu'une certaine pénurie de fines à coke belges contraint les industries chimiques à importer largement des charbons américains dont les prix rendus en Belgique accusent une hausse par suite du renchérissement des frets. Comme les prix de vente des produits finis ne s'adaptent que progressivement et avec un certain

Exportations des produits de l'industrie chimique

(Millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Pays-Bas	France	Royaume-Uni	Etats-Unis	Allemagne occidentale	Autres pays	Total
1952	94	51	57	57	72	444	775
1953	102	40	50	72	56	421	741
1954	118	47	48	42	79	492	826
1955 1 ^{er} trimestre	125	59	56	56	95	538	929
2 ^e trimestre	104	48	47	58	66	510	833
3 ^e trimestre	126	70	38	43	88	457	822
4 ^e trimestre	116	65	63	71	80	537	932

retard à la hausse des prix des matières premières, la rentabilité ne s'améliore pas avec l'activité.

Dans le secteur de l'azote, la production de 1955 reste de 7 p.c. inférieure à celle de l'année précédente, par suite d'une grève qui a sévi pendant cinq semaines en septembre-octobre. La perte de production s'est répercutée sur d'autres branches utilisant les sous-produits de ce secteur.

La consommation d'engrais azotés sur le marché intérieur se relève, mais reste sensiblement inférieure à celle de la Hollande. A l'exportation, l'industrie belge renforce sa position par des contrats de livraison à long terme à la Chine Populaire. Ces opérations s'effectuaient précédemment par l'entremise de sociétés anglaises à Hong-Kong.

Dans le domaine de la Pétrochimie, on prévoit la prochaine entrée en activité, à Anvers, d'une usine qui traitera les gaz provenant du raffinage du pétrole et qui fournira à des prix intéressants les matières de base nécessaires à la fabrication de matières plastiques.

La production de produits photographiques augmente en 1955 de 8 p.c. environ, mais les prix de vente sont en baisse; les investissements se développent notablement.

Le marché intérieur des produits pharmaceutiques éprouve certaines difficultés, alors que les exportations se développent rapidement.

Dans le secteur des savons, des détergents et des produits d'entretien, l'activité semble plafonner actuellement, après une légère reprise au début de 1956.

Les dérivés du goudron de houille bénéficient toujours d'une très bonne demande. En goudron pour routes, cependant, l'écoulement s'est fortement ressenti de l'arrêt des travaux routiers au mois de février.

La situation varie peu dans les industries du caoutchouc, des colles et gélatines et des allumettes.

**

Après un ralentissement exceptionnel, dû aux conditions climatiques de février, l'industrie de la

construction retrouve son activité intense. Les investissements pour la construction d'habitations privées sont estimés à 17.990 millions en 1955 contre 17.470 en 1954. La construction de bâtiments industriels marque des progrès plus importants, grâce à la haute conjoncture et aux mesures spéciales prises par le Gouvernement en vue d'encourager les investissements. Les projets de travaux publics à entreprendre et à terminer avant 1958 maintiendront vraisemblablement ce haut niveau d'activité, quelle que soit l'évolution de la construction d'habitations.

Dès à présent, l'état de la demande d'emploi laisse présager une pénurie de main-d'œuvre, d'autant plus que la durée hebdomadaire du travail est réduite de 48 à 45 heures à partir du 1^{er} mai 1956. La demande d'emploi au 18 avril 1956 se situe à 2.928 unités, contre 6.431 l'année précédente à pareille époque. Aussi le Gouvernement envisage-t-il le recrutement de travailleurs étrangers.

Tableau XXV.

Production des matériaux de construction

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Concassés de porphyre et de grès (milliers de tonnes)	Ciment (milliers de tonnes)	Briques ordinaires (millions de pièces)	Verre plat (indice : base 1953 = 100)
1948	257	278 ¹	215	95
1951	361	366	195	108
1954	318	365	174	108
1955 1 ^{er} trimestre	169	236	103	129
2 ^e trimestre	390	446	201	124
3 ^e trimestre	391	466	250	133
4 ^e trimestre	402	414	206	157
1956 Janvier	254	283	128	154
Février	131 ²	92	88 ²	141 ²
Mars		321 ²		

¹ Ancienne statistique.² Provisoire.

Les prix des matériaux suivent une courbe légèrement ascendante. Les perspectives de consommation dans les années à venir incitent les producteurs de matériaux à étendre leurs installations.

Au cours de l'année 1955, les *briqueteries* dépassent de 10 p.c. leur production de l'année antérieure. Dans l'ensemble, les importations et les exportations de briques ordinaires, de parement et de façade au cours des trois dernières années révèlent le succès des produits belges dans la concurrence internationale. De 1953 à 1955, les exportations de briques de parement et de façade passent de 953 tonnes à 1.953 tonnes, tandis que les importations reculent de 51.000 tonnes à 32.000 tonnes; la même tendance se dessine pour les briques ordinaires.

La production de *ciment* atteint en 1955 le maximum de 4,6 millions de tonnes. Les producteurs estiment à 5 millions de tonnes la demande à satisfaire au cours de l'année 1956 et procèdent aux investissements nécessaires pour accroître la production.

La consommation intérieure est entièrement fournie par l'industrie nationale qui exporte en outre 40 p.c. de sa production. Les principaux débouchés sont la Hollande et le Congo.

Après le ralentissement d'hiver, les *verreries et glaceries* travaillent de nouveau à pleine capacité. Les carnets de commandes étant bien garnis, la production et les exportations se maintiennent à un niveau particulièrement élevé; les Etats-Unis constituent le débouché principal de cette industrie.

Dans le cadre de l'expansion des capacités de production, deux nouveaux fours sont installés à Mol et à Houdeng. De plus, la méthode de doucissage et de polissage des glaces simultanément sur les deux faces suivant le procédé du « Twin » continue à se généraliser dans les usines belges.

De nombreux secteurs des *industries céramiques* ne participent pas au développement des affaires résultant de la haute conjoncture, sauf certains produits spéciaux, tels que la céramique architecturale, les poteries en terre cuite, les produits siliceux et dalles d'usines.

D'autre part, les industries extractives de « pavés » continuent à se plaindre du rétrécissement des débouchés.

Tableau XXVI.

Production des industries céramiques

Source : Institut National de Statistique.

	Vaisselle de faïence, grès artistique et divers	Vaisselle de porcelaine, isolateurs et porcelaine électronique	Carreaux de revêtement en faïence et en grès	Produits silico-alumineux, dalles d'usines, produits siliceux et autres	Tuiles et accessoires	Céramique architecturale	Poterie en terre cuite
	(tonnes)	(tonnes)	(milliers de m ²)	(milliers de tonnes)	(tonnes)	(tonnes)	(tonnes)
1948 Moyennes trimestrielles	2.346	679	359	51	37	1.219	2.358
1951 Moyennes trimestrielles	1.763	747	303	42	49	1.841	1.811
1954 Moyennes trimestrielles	1.376	514	350	27	51	1.687	1.932
1955 1 ^{er} trimestre	1.380	513	375	22	43	1.875	1.870
2 ^e trimestre	1.257	622	400	26	53	1.755	2.054
3 ^e trimestre	1.195	562	334	25	55	1.856	2.197
4 ^e trimestre	1.314	541	435	30	49	2.479	2.261

**

Pendant la période sous revue, la production de l'*industrie textile* est supérieure à celle de la période correspondante de l'année précédente, grâce au rythme élevé d'activité atteint pendant le quatrième

trimestre de 1955. La production du premier trimestre de 1956, caractérisée par une récession saisonnière normale, dépasse également le niveau du trimestre correspondant de 1955.

Tableau XXVII.

Indices des prix de gros des textiles

(Base 1953 = 100)

Source : Institut de Recherches Economiques et Sociales.

Moyennes	Fils de					Tissus de				
	Coton	Laine	Lin	Jute	Rayonne	Coton	Laine	Lin	Jute	Rayonne
Année 1953	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Année 1954	104	94	103	101	100	100	98	98	100	98
Année 1955 ¹	102	86	95	98	100	102	94	98	101	98
1955 1 ^{er} trimestre	106	89	101	109	100	104	95	100	110	100
2 ^e trimestre ¹	104	88	98	96	100	104	95	100	101	98
3 ^e trimestre ¹	101	85	92	93	100	103	94	97	97	96
4 ^e trimestre ¹	97	81	90	95	100	98	92	95	98	97
1956 1 ^{er} trimestre ¹	98	82	91	99	90	99	92	95	102	98

¹ Chiffres provisoires.

L'amélioration de la rentabilité qui devrait normalement résulter de cette activité accrue, est cependant compromise par l'affaiblissement des prix; le léger redressement au cours du premier trimestre 1956 résultant uniquement de la hausse des matières premières (coton, laine, jute), n'élargit pas les marges bénéficiaires.

Il ressort d'un récent rapport du Comité des textiles de l'O.E.C.E. que dans tous les pays européens, l'industrie textile doit faire face aux mêmes difficultés. Ce malaise général est imputé en ordre principal à la politique cotonnière des Etats-Unis, à la concurrence croissante des pays asiatiques et à l'insuffisance de la consommation intérieure. Dans

le cas de la Belgique, la situation se trouve encore aggravée par l'aide artificielle que certains pays accordent à leurs exportations. Le rapport mentionné ci-dessus ne manque d'ailleurs pas de recommander la suppression de ces mesures qui faussent le jeu de la concurrence normale.

Les exportations de produits textiles se sont fortement développées pendant la seconde moitié de l'année 1955; au dernier trimestre, elle accusent une hausse de 5,3 p.c. en valeur par rapport à la même période de 1954, mais leur part relative dans les exportations totales de l'U.E.B.L. est ramenée à 16,4 p.c. contre 19,3 p.c. pendant le dernier trimestre de 1954.

Tableau XXVIII.

Exportations de produits textiles

(Millions de francs)

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Moyennes mensuelles	Total	Pays-Bas	France	Royaume-Uni	Etats-Unis	Allemagne occidentale	Autres pays
1952	1.608	345	136	242	121	174	590
1953	1.810	445	105	172	157	223	708
1954	1.882	499	102	217	96	208	760
1955 1 ^{er} trimestre	2.031	545	118	223	172	218	755
2 ^e trimestre	1.812	459	113	164	188	233	655
3 ^e trimestre	1.755	514	109	195	125	251	561
4 ^e trimestre	2.202	628	134	240	211	291	698

Les Pays-Bas restent de loin le principal client; ils interviennent pour 28,8 p.c. dans les livraisons à l'étranger, ce qui signifie un nouvel accroissement proportionnel de 2,8 p.c. depuis le premier semestre de 1955. Les échanges de produits textiles dans le marché Benelux se caractérisent par la valeur unitaire nettement plus élevée des ventes belges par rapport à celle des ventes hollandaises. L'Allemagne occidentale et le Royaume-Uni occupent la deuxième et la troisième place, prenant respectivement 13,7 p.c. et 11 p.c. des exportations. Les livraisons aux Etats-Unis, en forte diminution au troisième trimestre, atteignent un maximum pendant le quatrième trimestre de 1955, en bonne partie grâce aux exportations élevées de tapis.

Dans l'industrie lainière, les stades de la préparation améliorent leur activité, surtout pendant les premiers mois de 1956. Certains y voient les premiers effets de l'intervention gouvernementale en faveur de ces secteurs, qui comporte notamment les mesures suivantes :

a) autorisation de revendre des laines argentines lavées et peignées en Belgique pour compte de l'étranger contre la devise du pays du propriétaire; cette mesure, prise en septembre 1955, reste en vigueur jusqu'au 31 juillet 1956.;

b) exemption de la taxe de 5 p.c. relative aux contrats d'entreprise ayant pour objet le peignage de laines; cette disposition est en vigueur à partir du 4 janvier 1956;

c) à partir de février 1956 le Gouvernement prend à charge les frais de financement des laines brutes importées et destinées à être travaillées en Belgique;

d) depuis la fin d'avril 1956 un droit d'entrée de 1,5 p.c. est prélevé sur les laines en masse, lavées à fond, même blanchies ou teintées.

Tableau XXIX.

Production de l'industrie de la laine

(En tonnes)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Lavage et car-bonisation	Peignage (rubans peignés)	Filature		Tissage
			Laine peignée	Laine cardée	
1948	n.d.	n.d.	1.537	1.306	1.616
1951	1.295	1.370	1.491	1.350	2.084
1954	1.464	1.405	1.831	1.371	2.091
1955 1 ^{er} trimestre .	1.638	1.592 ¹	1.953	1.416	2.314
2 ^e trimestre .	1.680	1.587 ¹	1.832	1.488	2.370
3 ^e trimestre .	1.428	1.413 ¹	1.816	1.375	2.221
4 ^e trimestre .	1.499	1.687 ¹	2.381	1.618	2.581
1956 Janvier	1.845	1.769	2.246	1.521	2.530
Février	1.802	1.730	2.253	1.449	

¹ Y compris production pour tiers étrangers.

Le prix du peigné — type Australie — au marché d'Anvers continue à s'effriter pendant le deuxième semestre de 1955. En novembre, il cote en moyenne fr. 138,7 le kg. contre fr. 166,2 pendant le même mois de 1954. A partir de décembre, il se relève

légèrement pour atteindre fr. 143 à la fin mars 1956 contre fr. 157 à la fin du mois correspondant de l'année précédente; ensuite il remonte à fr. 148,75 le 7 mai.

La situation favorable des filatures de laine peignée provient en ordre principal des commandes accrues de la bonneterie belge, mais au début de 1956 la production se ralentit un peu.

Les filatures de laine cardée, dont l'activité se développe, trouvent actuellement un débouché très important dans les tissages de tapis.

Dans les tissages de laine, la branche des tissus d'habillement souffre particulièrement de la concurrence néerlandaise et réduit progressivement sa production; par contre, le secteur des tapis est en pleine extension, grâce à la demande intense des Etats-Unis.

Dans l'industrie du coton la production des filatures et tissages est inférieure en 1955 à celle de

des prix concurrentiels les stocks de coton à fibres courtes de toutes qualités, détenus par le Commodity Credit Corporation, provoque une nouvelle attitude d'expectative chez les acheteurs de matières premières; les tissages tendent également à réduire leurs achats de filés.

Au deuxième semestre de 1955, la production des fils de rayonne fléchit, tandis que celle des fibres de rayonne progresse encore par rapport à la période correspondante de l'année antérieure. Cette évolution divergente se maintient au début de 1956.

En raison de la concurrence hollandaise, favorisée par des prix de revient nettement inférieurs, le Gouvernement a décidé l'octroi aux filatures d'un subside de 25 millions en vue de leur permettre d'approvisionner les tissages belges à un prix réduit de 7 p.c. en moyenne.

En novembre 1955, une nouvelle usine à Zwijnaarde commence la production de fils nylon. Suite à des extensions récentes, la capacité actuelle permet de produire en moyenne 55 tonnes par mois.

Pendant la période sous revue, la production des tissages de rayonne est supérieure à celle de la période correspondante de l'année antérieure. Cette industrie est particulièrement affectée par la concurrence étrangère. En 1955, les importations de tissus de rayonne — dont 60 p.c. en provenance des Pays-Bas — progressent de 20 p.c. par rapport à 1954 pour atteindre le volume de la production belge.

Dans l'industrie jutière, l'expansion de la production des filatures s'accroît au dernier trimestre de 1955, pour se maintenir au début de 1956 au niveau élevé atteint précédemment. L'activité se trouve favorisée par la demande soutenue des tissages de tapis et l'accroissement des exportations, notamment vers les Etats-Unis. En 1955, les ventes à l'étranger représentent 23,5 p.c. de la production, contre 17 p.c. de 1950 à 1952.

Les tissages de jute développent également leur production, encore que ce soit principalement par souci de pouvoir étaler les frais fixes sur un plus grand nombre de produits. Bien que les ventes soient essentiellement orientées vers les marchés extérieurs,

Tableau XXX.

Production de l'industrie du coton
(En tonnes)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Filatures	Tissages
1948	6.703	5.222
1951	8.750	6.586
1954	8.227	6.425
1955 1 ^{er} trimestre	8.610	6.460
2 ^e trimestre	7.610	5.986
3 ^e trimestre	6.950	5.521
4 ^e trimestre	8.387	6.735
1956 Janvier	8.268	6.570
Février	7.961	

l'année précédente, qui accusait un progrès sensible; cette régression s'accroît pendant le second semestre de l'année et les premiers mois de 1956. Les prix de gros des fils et tissus poursuivent leur recul jusqu'au début de 1956, quand la hausse du coton brut détermine une faible réorientation des prix.

L'intention des Etats-Unis, annoncée le 28 février 1956, de vendre sur les marchés extérieurs à

Tableau XXXI.

Production des industries du lin, du jute et des textiles artificiels
(En tonnes)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Lin		Jute		Textiles artificiels	
	Filatures	Tissages	Filatures	Tissages	Filés	Fibres
1948	620	418	3.466	2.453	885	953
1951	1.020	677	5.603	3.824	874	1.406
1954	729	629	6.062	3.284	960	1.687
1955 1 ^{er} trimestre	841	679	6.605	3.382	924	1.771
2 ^e trimestre	742	576	6.491	3.424	940	1.783
3 ^e trimestre	582	470	5.929	3.423	837	1.618
4 ^e trimestre	759	641	6.990	3.824	920	1.827
1956 Janvier	884	618	7.002	3.496	909	1.844
Février	721		6.884			

les livraisons au marché intérieur prennent de l'extension. Pendant l'année 1955, la rentabilité des filatures se serait améliorée, contrairement à celle des tissages.

Pendant les derniers mois, la production des filatures de lin est en nette diminution; pour toute l'année 1955, le volume produit est néanmoins sensiblement égal à celui de 1954. Les livraisons au marché intérieur se ressentent de l'accroissement des importations de fils, mais d'autre part, on constate un accroissement des exportations de 14 p.c. par rapport à 1954. L'Allemagne occidentale prenant 42 p.c. des ventes à l'étranger, est de loin le premier client. Une aide gouvernementale qui devrait faciliter une modernisation intégrale de ce secteur, est envisagée.

Le repli de la production pendant le second semestre de 1955 est encore plus accusé dans les tissages de lin, et le début de 1956 ne laisse apparaître aucune amélioration. Au cours de l'année écoulée, les livraisons au marché intérieur fléchissent, mais on prévoit un redressement grâce à la réduction du taux de la taxe forfaitaire de 11 p.c. à 1 p.c., en vigueur depuis le 4 janvier 1956. Les ventes à l'étranger se maintiennent à leur niveau de l'année 1954; la part relative des Etats-Unis progresse de 60 p.c. à 65 p.c. du total.

La *bonneterie* est un secteur favorisé de l'industrie textile : en 1955, la production est supérieure de 10 p.c. à celle de 1954 et de 21 p.c. à celle de 1952.

Tableau XXXII.

Bonneterie et confection

Source : Institut National de Statistique.

Indice de l'activité industrielle Base 1953 = 100	Bonneterie	Confection
1953	100	100
1954	105,1	100,5
1955 ¹	118,4	100,5
1955 1 ^{er} trimestre	102	99,2
2 ^e trimestre	105,7	106,1
3 ^e trimestre	124,1	93,0
4 ^e trimestre ¹	141,6	103,8
1956 Janvier ¹	112,3	96,1

¹ Chiffres provisoires.

A l'heure actuelle, elle couvre en grande partie les besoins de la consommation belge. Les exportations, qui représentent environ 20 p.c. des ventes totales, dépassent de 31 p.c. le montant atteint en 1954. La diminution de l'activité au début de 1956 ne semble pas dépasser l'ampleur du mouvement saisonnier normal.

Dans l'industrie du *vêtement*, l'activité se maintient sans changements fondamentaux : les fluctuations d'un trimestre à l'autre semblent être purement saisonnières.

*
**

Tous les secteurs de l'*industrie du cuir* ne bénéficient pas de la prospérité actuelle. Alors qu'en 1955, la production de cuirs légers et de chaussures se relève, la production des cuirs à semelles et techniques reste déprimée.

Le début de l'année 1956 n'apporte aucune amélioration notable.

Tableau XXXIII.

Production de cuirs finis et de chaussures

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Cuirs lourds (tonnes)		Cuirs légers (milliers de pieds carrés)	Chaussures tout cuir (milliers de paires)
	Cuirs à semelles	Cuirs techniques		
1948	560	145	2.870	—
1951	558	124	3.084	611
1954	389	102	2.846	665
1955 1 ^{er} trimestre .	387	104	3.001	768
2 ^e trimestre .	355	105	3.024	738
3 ^e trimestre .	319	108	3.077	618
4 ^e trimestre .	319	115	3.705	650
1956 Janvier	303	102	3.730	679
Février	308	74	3.514	747 ¹

¹ Chiffre provisoire.

Les ventes de l'industrie du cuir se dirigent principalement vers les Pays-Bas, l'Allemagne occidentale, les pays d'Europe centrale et les Etats-Unis. Elles augmentent de 8 p.c. en 1955, alors que les importations ne changent guère.

Dans le cadre de Benelux, les échanges s'améliorent : les importations de chaussures en provenance des Pays-Bas sont en réduction, tandis que les ventes dans ce pays se développent.

Un groupe de travail, chargé par le Gouvernement d'examiner la situation de l'industrie du cuir, a remis, en mars 1956, un rapport circonstancié, contenant des propositions concrètes.

*
**

En progrès de près de 3 p.c. par rapport à 1954, la fabrication totale de *papier* s'élève à 321.800

Tableau XXXIV.

Production et commerce extérieur du papier et du carton

(Tonnes)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Production	Importations	Exportations
1948	20.827	6.982	2.644
1951	27.159	11.636	7.701
1954	25.427	16.642	7.430
1955 1 ^{er} trimestre .	27.655	19.227	8.110
2 ^e trimestre .	27.094	18.604	8.168
3 ^e trimestre .	24.744	17.348	7.537
4 ^e trimestre .	27.798	20.302	9.704
1956 Janvier	29.052	21.558	9.721
Février	29.893		8.692
Mars	30.601		

tonnes en 1955, s'approchant ainsi du maximum atteint en 1951.

L'expansion continue au début de 1956; elle est particulièrement intense dans les branches des cartons et papiers d'emballage.

Le marché intérieur est très ferme, la consommation de papier ayant augmenté de 8 p.c. en 1955. Le carnet de commandes à l'exportation se renouvelle à un rythme favorable. L'Allemagne constitue un débouché particulièrement actif.

Par suite du développement de la demande, d'importantes extensions de capacité sont prévues pour 1956.

*
**

Les industries alimentaires n'améliorent pas la position relativement favorable conquise lors du premier semestre de 1955, ainsi que le montre l'évolution de l'indice de la production.

Tableau XXXV.

Industrie alimentaire ¹

Source : Institut National de Statistique. Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Moyennes mensuelles	Milliers d'heures ouvriers	Indice de la production industrielle I.R.E.S. (base 1936-1938 = 100)	Exportations de produits alimentaires (millions de francs)
1948		82	83
1951		96	404
1954	11.017	117	207
1955 1 ^{er} trimestre	10.375	119	228
2 ^e trimestre	10.562	122	273
3 ^e trimestre	10.826	119	238
4 ^e trimestre	12.001	p121	262
1956 Janvier	p10.400	p119	

¹ Y compris les industries de boissons et les distilleries.
p Chiffres provisoires.

Bien que les exportations de produits alimentaires manufacturés réalisées en 1955 soient en progression par rapport à l'année précédente, leur part proportionnelle dans les exportations totales de l'U.E.B.L. continue à diminuer, tant en tonnage qu'en valeur.

Si les ventes à l'étranger de certains produits tels que les huiles végétales, les préparations alimentaires à base de sucre, les bières, tourteaux, chocolats, conserves de fruits accusent une hausse notable, la plupart des exportations alimentaires restent entravées par des mesures protectionnistes : contingents ou droits de douane élevés. Le Royaume-Uni, débouché traditionnel principal, a adopté le 1^{er} janvier 1956 de nouvelles mesures de libération qui suppriment une grande partie des contingents auxquels étaient soumis les produits alimentaires.

L'Allemagne occidentale devient le client le plus important en 1955, tandis que les exportations vers

le partenaire de Benelux accusent de nouvelles progressions.

Si les expéditions de produits alimentaires à destination de certains pays semblent atteindre un volume limite, d'autres pays non considérés comme marchés traditionnels peuvent offrir encore des débouchés.

La consommation intérieure, à en juger d'après l'indice général des ventes à la consommation dans les grands magasins, atteint des maxima pendant le second semestre de 1955. Un recul saisonnier se produit en janvier et février 1956, mais les ventes restent nettement supérieures à celles des mois correspondants de l'année 1955. Le mois de mars marque une reprise très importante de la consommation.

La semaine des 45 heures est appliquée dans la plupart des secteurs; par ailleurs, une augmentation des salaires de base de 2,5 p.c. est consentie le 3 décembre 1955, suite à une hausse de l'index des prix de détail.

Les meuneries industrielles n'utilisent qu'une partie de leur capacité de production. Le consortium de la meunerie belge a élaboré un plan de rationalisation en vue de réduire la capacité de mouture des moulins : il s'agit de stériliser environ 15.000 sacs de capacité d'écrasement (moyennant une indemnité de 50.000 fr. par sac) et de laisser dès lors la demande s'orienter vers les moulins subsistants. Mais jusqu'à présent l'exécution de ce plan est interdite par le Gouvernement.

Le taux d'incorporation du froment indigène a été fixé à 65 p.c. le 28 novembre 1955 et à 60 p.c. le 7 mai 1956, contre 47 p.c. en 1954. Le prix moyen de direction est établi à fr. 470 les 100 kg.; fr. 450 sont à payer au fermier et les 20 francs restants serviront à couvrir le déficit éventuel de la meunerie.

A supposer le maintien du prix du pain à fr. 7,50 le kg., les subsides gouvernementaux s'élèveront pour la récolte de 1955 à 360 millions de francs environ.

Une bonne récolte et un climat favorable au moment de l'arrachage portent la production de sucre pendant la période octobre-décembre 1955 à 341.000 tonnes, en augmentation de 35.000 tonnes sur celle de l'année dernière. Les sucreries bénéficient à la fois d'une hausse légère du prix du sucre au cours de l'exercice (conséquence de l'application des accords de Londres), d'une valorisation des droits d'entrée et d'une augmentation de la consommation. Les besoins intérieurs sont de l'ordre de 260.000 tonnes. Le quota d'exportation de la Belgique, limité à 45.000 tonnes par les accords de Londres, est utilisé; en outre, 30.000 tonnes sont vendues aux Pays-Bas.

Les ventes des biscuiteries fléchissent légèrement, créant des difficultés financières à certaines firmes. Les exportations de biscuits sont handicapées par les prix trop élevés des produits belges et par les restrictions à l'importation pratiquées dans certains

pays. Un relèvement des prix des biscuits est autorisé sur le marché intérieur à partir du 1^{er} mars 1956.

Par rapport aux périodes correspondantes de l'année 1954, l'activité des *brasseries* fait des progrès sensibles, le léger recul enregistré au début de 1956 étant dû essentiellement aux mauvaises conditions climatiques.

L'exportation de bières en fûts passe de 10.202 hl. en 1954 à 72.056 hl. en 1955, alors que les exportations de bières en bouteilles restent à peu près inchangées.

Le mouvement de concentration des brasseries semble toucher à sa fin avec le maintien en activité de 500 entreprises environ.

La production des *conserves de légumes* continue de s'accroître et dépasse les besoins de la consommation intérieure, compte tenu des importations.

Les exportations ne permettent pas d'éponger tout le surplus et il reste un stock de conserves de légumes représentant plus que la consommation normale d'une année.

Les *huileries et margarineries* poursuivent le développement de leur production : les huiles végétales bénéficient en 1955 d'exportations exceptionnelles à destination de l'Allemagne.

**

L'*industrie diamantaire* améliore son activité tout au long de l'année 1955. Le nombre moyen mensuel de chômeurs tombe très bas par rapport au maximum enregistré en 1953 (3.315 personnes), encore que les statistiques de l'emploi prouvent que cette régression n'est pas entièrement due à un regain d'activité, mais également à un déplacement de la main-d'œuvre inoccupée vers d'autres branches industrielles; c'est ainsi que l'on est encore loin d'atteindre le chiffre moyen mensuel de 7.214 personnes employées en 1951.

Tableau XXXVI.

Industrie diamantaire

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Emploi 1	Chômage total
1951	7.214	3.197
1954	6.033	3.087
1955 1 ^{er} trimestre	6.276	2.404
2 ^e trimestre	6.298	1.914
3 ^e trimestre	6.328	1.375
4 ^e trimestre	6.501	1.397
1956 Janvier	6.461	1.658
Février		1.630
Mars		1.786

1 Nombre d'ouvriers occupés dans les établissements industriels occupant 10 ouvriers et plus.

La principale cause de cet état de fait réside dans l'insuffisance endémique des fournitures de matière

brute, inférieures aux possibilités de travail du centre diamantaire anversois.

La demande se montre très vive tant en pierres brutes et taillées de joaillerie qu'en industrielles, déclenchant une hausse des prix quasi générale quoique modérée.

Malgré le fait que la main-d'œuvre utilisée a beaucoup diminué depuis l'avant-guerre, les ventes à l'étranger et spécialement aux Etats-Unis marquent en 1955 un maximum absolu qui dépasse en nombre de carats celui enregistré en 1939, lorsque de nombreux stocks quittaient la Belgique en prévision des hostilités. Le diamant se classe en effet parmi le groupe de produits dont les ventes aux Etats-Unis augmentent le plus en 1955. Si les expéditions vers ce marché s'inscrivent en léger recul au cours des premiers mois de 1956, plus de 60 p.c. des exportations totales de diamants s'y dirigent cependant encore. Aussi l'activité de l'industrie diamantaire donne-t-elle lieu dans l'ensemble à d'importantes rentrées de dollars.

**

TRANSPORTS

L'expansion de l'activité industrielle s'est traduite par une augmentation de 16 p.c. du nombre de tonnes-kilomètres transportées par les *chemins de fer*. L'accroissement se retrouve principalement dans les trafics de minerais, de produits métallurgiques, de matériaux de construction, de combustibles et d'huiles. Le transport de voyageurs se développe également, grâce au plein emploi des travailleurs, à l'obligation pour l'industrie de recruter des ouvriers domiciliés dans des endroits éloignés et à l'électrification.

En vue de rencontrer cette demande croissante, la Société Nationale des Chemins de Fer Belges envisage la mise en route d'un nouveau programme d'expansion et de modernisation du matériel roulant.

Dans le cadre du marché commun de la C.E.C.A., des tarifs directs pour les transports ferroviaires de produits sidérurgiques et de ferraille sont entrés en vigueur le 1^{er} mai 1956. Cette réforme était déjà appliquée pour les combustibles et les minerais depuis le 1^{er} mai 1955. Il s'ensuit une diminution sensible des coûts de transports à l'intérieur du marché commun.

La *navigation intérieure* ne reste pas insensible à la haute conjoncture économique. Les besoins de l'industrie en minerais et en charbons déterminent un accroissement marqué des affrètements fluviaux. Il apparaît de plus en plus que le transport de charbons américains constitue un élément structurel du marché des frets intérieurs, qui pourrait soutenir

l'activité de la batellerie pendant les prochaines années.

En prévision d'une expansion de la demande, les armateurs et les constructeurs de bateaux fluviaux ont élaboré un programme de construction, comportant un million de tonnes de jauge en cinq ans. Ils ont demandé au Gouvernement une intervention financière sous forme de crédits à taux réduit et d'exonérations fiscales.

Tableau XXXVII.

Mouvement des marchandises en trafic intérieur
(Milliers de tonnes)

Source : Société Nationale des Chemins de fer belges et Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Chemins de fer	Batellerie	Total	Pourcentage de la batellerie par rapport au total
1948	3.375	1.152	4.527	25
1951	3.772	1.570	5.342	29
1954	2.867	1.745	4.612	38
1955 1 ^{er} trimestre .	2.808	1.681	4.489	37
2 ^e trimestre .	3.049	1.883	4.932	38
3 ^e trimestre .	2.929	1.926	4.855	40
4 ^e trimestre .	3.325	2.034	5.359	38
1956 Janvier	2.866			
Février	2.229			

Au début du mois d'avril 1956, l'Office National de la Navigation Intérieure a décidé de proroger ses tarifs d'hiver; cette hausse indirecte des frets résulte de l'augmentation des coûts d'exploitation.

Le trafic maritime global du port d'Anvers atteint en 1955 32,1 millions de tonnes, soit le chiffre le plus élevé qu'on ait jamais enregistré. Cependant, il faut interpréter ce résultat à la lumière du développement du trafic pétrolier, dont les progrès rapides reflètent surtout les importations destinées aux nouvelles raffineries de pétrole.

Tableau XXXVIII.

Trafic maritime de marchandises à Anvers
(Milliers de tonnes)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Importations et entrepôt	Transit d'entrée	Exportations	Transit à la sortie
1948	889	260	492	105
1951	921	340	774	395
1954	1.010	266	756	336
1955 1 ^{er} trimestre .	1.003	290	902	392
2 ^e trimestre .	1.081	340	866	436
3 ^e trimestre .	1.199	251	633	292
4 ^e trimestre .	1.288	304	974	441
1956 Janvier	1.166	248	870	451

En effet, si l'on fait abstraction du trafic des huiles minérales, le volume des arrivages et des

expéditions maritimes est inférieur à celui de 1951, mais il accuse une hausse légère par rapport à 1954, grâce notamment aux exportations accrues de l'industrie lourde lorraine.

Les chiffres disponibles pour le début de 1956 indiquent un faible progrès de l'activité portuaire d'Anvers en comparaison avec les premiers mois de l'année précédente.

En ce qui concerne l'importance des différents pavillons, on assiste à un recul sensible des Pays-Bas (de 15,4 à 13,4 p.c.) qui gardent toutefois la deuxième place après la Grande-Bretagne (20,5 p.c.). Le pavillon allemand prend déjà 12,2 p.c. du trafic total, contre 11,2 p.c. en 1954; il suit de très près la Norvège, qui occupe la troisième place. La part du pavillon belge passe de 5,4 à 5,6 p.c.; ces pourcentages mettent en lumière les possibilités d'expansion qui existent pour la flotte maritime belge.

Le port de la métropole, aujourd'hui exploité au maximum de sa capacité, a également besoin d'une expansion en vue d'absorber les nouveaux trafics : des demandes d'emplacement de lignes régulières restent insatisfaites, et même le creusement de la cinquième darse ne mettra pas fin aux difficultés.

Le port maritime de Gand bénéficie en 1955 d'un accroissement sensible d'activité. Aussi bien le nombre que le tonnage des navires entrés dans le port sont en hausse par rapport à l'année précédente.

Selon les dernières indications, cette évolution se poursuit pendant les premiers mois de l'année en cours.

*
**

PRIX ET SALAIRES

Depuis les derniers mois de 1955, le mouvement de hausse des prix belges, resté fort modéré antérieurement, s'accroît. Mais il ne semble pas dépasser en ampleur celui des pays voisins, bien que la réduction de la durée hebdomadaire du travail et les relèvements des minima de salaires qui avaient fait l'objet d'un accord de principe en juillet dernier, soient entrés dans leur phase d'application pratique dans de nombreuses branches d'activité.

L'indice général des prix de gros I.R.E.S. s'accroît de 4 p.c., celui des prix de détail de 1,1 p.c. de septembre 1955 à mars 1956.

L'augmentation des prix de gros porte à la fois sur les prix industriels, les prix alimentaires et les prix agricoles.

En ce qui concerne les *prix industriels*, elle est essentiellement imputable à la fermeté de la demande sur la plupart des marchés. Elle s'étend à un nombre croissant de produits et même, dans une faible mesure en février-mars, aux produits textiles lainiers et cotonniers.

L'expansion conjoncturelle continuant à s'effectuer principalement au bénéfice de l'industrie lourde,

les prix des métaux progressent encore dans les proportions relatives les plus importantes, principalement ceux de l'acier et du cuivre.

Tableau XXXIX.

Indice des prix de gros

(Base 1936-1938 = 100)

Source : Institut de Recherches Economiques et Sociales de l'Université de Louvain.

Périodes	Indice général	Produits industriels	Produits alimentaires	Produits agricoles
1955 Mars	423	455	380	359
Septembre ...	425	459	384	366
Octobre	426	460	386	370
Novembre	425	460	381	369
Décembre	430	463	386	375
1956 Janvier	436	471	388	374
Février	438	470	394	382
Mars	442	475	397	390

Dans l'industrie chimique, les mouvements restent diversifiés. Les prix de nombreux produits renchérisent mais surtout, dans l'ensemble, au stade de la matière brute, ce qui a pour effet de réduire les marges bénéficiaires des producteurs de produits finis.

La fermeté diminue dans les industries de la construction et les industries connexes, à travers les fluctuations saisonnières. La hausse des prix des briques et du verre se poursuit pendant la période hivernale de ralentissement. Abstraction faite du lin et du caoutchouc, tous les produits industriels repris dans l'indice sont en hausse ou à tout le moins stables.

En ce qui concerne les *produits agricoles*, les augmentations semblent être d'origine saisonnière. Leur incidence sur l'indice global est légèrement freinée par le fléchissement prolongé des prix du froment et du cacao, imputable à l'existence d'importants surplus de production. La récolte d'automne de froment indigène est exceptionnellement abondante à cause des bonnes conditions climatiques de l'été. Les prix restent au-dessous des prix de direction jusqu'en février 1956 en dépit du relèvement, à 65 p.c., du taux d'incorporation de blé belge dans la farine. La production de pommes de terre, par contre, se réduit. Comme, d'autre part, la qualité s'améliore, les prix augmentent fortement.

Les *prix de détail* ne subissent pas d'aussi fortes pressions que les prix de gros puisque leur indice global ne progresse que de 1,1 p.c., alors que la période considérée est une période où les influences saisonnières jouent surtout à la hausse.

Les augmentations affectent surtout les produits alimentaires, à cause des facteurs saisonniers et de la rigueur de l'hiver, et les prix des services, ceux-ci ayant subi de manière directe l'influence des relèvements de salaires. Des cinq catégories de services pris en considération par l'index : coupe de cheveux, blanchissage, journaux, entrées de cinéma, trans-

ports, ces derniers sont les seuls à ne pas renchériser. Parmi les produits alimentaires, le beurre, le fromage et les œufs amorcent déjà, au début de 1956, leurs retournements de prix saisonniers, favorisés parfois par des importations plus actives. Quelques produits exotiques seulement restent à peu près constamment orientés à la baisse : le riz dont le recul total est cependant minime et le chocolat dont les prix fléchissent ensuite de ceux du cacao. Enfin, les bananes et les oranges subissent des baisses de prix au quatrième trimestre de 1955 et se raffermissent en 1956, tout en restant toujours légèrement moins chers qu'au début de la période sous revue.

Tableau XL.

Indice général des prix de détail

(Base 1953 = 100)

Source : Ministère des Affaires Economiques.

Périodes	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services
1955 Mars	100,0	101,0	98,2	100,5
Septembre ...	101,8	102,8	99,9	101,2
Octobre	101,8	102,8	99,8	101,3
Novembre	102,1	103,0	99,9	102,6
Décembre	102,2	103,1	100,0	102,7
1956 Janvier	102,2	103,0	100,1	103,0
Février	102,4	103,2	100,3	103,2
Mars	102,9	104,0	100,5	103,4
Avril	102,9	103,6	100,8	103,8

Du côté des produits non alimentaires, la hausse est très minime, mais généralisée et les prix de la presque totalité des produits inclus dans l'index du Ministère des Affaires Economiques sont légèrement supérieurs en mars 1956 à leur niveau de septembre 1955.

L'indice des *salaires* horaires moyens de la Banque Nationale s'accroît de 1,6 p.c. de juin à décembre 1955.

L'augmentation qui se répartit à peu près sur tous les secteurs mais atteint plus fortement la métallurgie, les industries alimentaires, certaines branches textiles, s'explique essentiellement par les heures supplémentaires prestées en fin d'année et par les ajustements des salaires les plus bas (inférieurs à 20 fr. par heure) auxquels les employeurs ont accepté de procéder, suite aux conversations de juillet 1955, sous la réserve que l'adaptation puisse se faire par paliers.

Les revendications syndicales portent principalement sur la réduction du temps de travail. A la fin de mars, la semaine de 45 heures est en vigueur dans les mines et la sidérurgie, sous la forme de congés compensatoires qui sont en partie travaillés transitoirement moyennant double salaire. Les 45 heures sont appliquées également dans les métaux non ferreux, dans la plupart des industries de constructions métalliques, dans l'industrie de l'azote, dans de nombreux secteurs de l'alimentation et de l'hôtel-

lerie. D'autre part, la semaine des cinq jours est introduite dans les sociétés d'assurances, tandis que le temps de travail est réduit dans les banques.

au 1^{er} mai. Par contre, le secteur privé n'est que faiblement atteint jusqu'à présent par la hausse de l'indice.

Tableau XLI.

Indice trimestriel des salaires

(Base 1953 = 100)

Source : Banque Nationale de Belgique.

Périodes	Indice	Pourcentage de hausse ou de baisse par rapport au chiffre précédent du tableau
1948	78,9	
1953 Juin	99,8	+ 26,5
1954 Juin	103,1	+ 3,3
Décembre	104,0	+ 0,9
1955 Mars	104,1	+ 0,1
Juin	105,3	+ 1,2
Septembre p	105,1	- 0,2
Décembre p	106,9	+ 1,7

La progression de l'index au cours du premier trimestre de 1956 entraîne une hausse de 5 p.c. des rémunérations du personnel de l'Etat, applicable

EMPLOI ET CHOMAGE

Parallèlement à l'expansion conjoncturelle, le nombre d'ouvriers occupés augmente dans la plupart des industries et spécialement dans la métallurgie, les fabrications métalliques, l'industrie chimique, la construction, les secteurs des matériaux de construction et l'industrie diamantaire. Par contre, l'emploi est en régression dans le textile, ce qui semble indiquer qu'une certaine redistribution s'effectue entre les industries. Cependant, certains secteurs souffrent en permanence d'une pénurie de main-d'œuvre : c'est le cas notamment des mines et de la métallurgie; si cette dernière peut accroître considérablement ses effectifs, il subsiste néanmoins une pénurie de main-d'œuvre dans certains métiers spécialisés. Le vêtement manque également d'ouvrières qualifiées.

Tableau XLII.

Moyennes journalières des chômeurs contrôlés

(Milliers d'unités)

Moyennes journalières	Total	Chômeurs complets			Chômeurs partiels		
		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
1950 Juin	208,3	157,5	117,2	40,3	50,8	35,5	15,3
1955 1 ^{er} trimestre	279,9	169,0	117,2	51,8	110,9	91,5	19,4
2 ^e trimestre	152,5	112,9	70,5	42,4	39,6	21,8	17,8
3 ^e trimestre	116,4	85,3	50,4	34,9	31,1	16,7	14,4
4 ^e trimestre	136,9	96,9	60,9	36,0	40,0	24,5	15,5
1956 1 ^{er} trimestre	247,1	130,0	91,3	38,7	117,1	97,5	19,6
Avril	134,7	100,4	67,2	33,2	34,3	19,7	14,6

Le recul important du nombre de chômeurs complets, amorcé pendant le premier trimestre de 1954, se poursuit au début de la période sous revue pour atteindre les chiffres les plus favorables enregistrés depuis 1947. En septembre 1955, le rythme de diminution se ralentit du fait que les ouvriers qualifiés ont été embauchés en premier lieu et que, par conséquent, la main-d'œuvre restant en chômage manque des qualifications requises. Par la suite, la régression saisonnière dans l'agriculture et l'alimentation, conjuguée à l'achèvement de certains travaux entrepris dans le cadre de l'arrêté ministériel relatif à la mise au travail des chômeurs par les pouvoirs publics, amène de nouvelles mises en chômage. En

raison de la haute conjoncture économique, le nombre de chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics est ramené de 30.000 unités environ en septembre 1955 à 10.000 unités en janvier 1956, chiffre moyen qui ne devra pas être dépassé pendant l'année 1956. Les mauvaises conditions climatiques des premiers mois de l'année 1956 provoquent une montée en flèche du chômage partiel qui passe d'un total de 57.476 unités en décembre 1955 à un total de 205.473 unités en février 1956. Le mois de mars a marqué le retour à des conditions normales. Le chiffre total des chômeurs contrôlés pendant le mois d'avril 1956 est de 30.000 unités inférieur à celui du mois correspondant de 1955.

BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION MONETAIRE ET FINANCIERE DE LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* d'avril 1956. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions, ni les sources statistiques.

1. MONNAIE — BANQUE

Investissements et marché des capitaux en Belgique. (*Banque de Bruxelles, Bulletin économique, Bruxelles, avril 1956, pp. 1-6.*)

JOSZ C., La réglementation des ventes à tempérament. (*Confédération des Syndicats chrétiens belges, Bruxelles, n° 1, janvier-février 1956, pp. 41-55.*)

2. BOURSE — EPARGNE

CRABBE M., Les fonds communs de placement en Belgique. (*Conférences du Centre d'Etudes Bancaires, Bruylant, Bruxelles, 1956, 20 p.*)

Faut-il investir en valeurs à revenu fixe? (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, n° 17, 22 avril 1956, pp. 129-130, 135-136.*)

Investissements et marché des capitaux en Belgique. (*Banque de Bruxelles, Bulletin économique, Bruxelles, avril 1956, pp. 1-6.*)

3. PRIX — SALAIRES

Le coût du travail dans l'industrie luxembourgeoise. (*Bulletin économique, Ministère des Affaires économiques, Luxembourg, n° 4, avril 1956, pp. 41-45.*)

4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

Etude comparative des budgets belge, néerlandais, luxembourgeois, ayant trait aux années 1949 à 1954. (*Union Douanière Belgo-Luxembourgeoise, Bruxelles, 1955, div. pp.*)

Plaidoyer pour l'élaboration rapide d'une statistique des comptes communaux. (*Crédit Communal de Belgique, Bruxelles, n° 36, avril 1956, pp. 1-7.*)

7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

Het Europees Muntfonds en het multilateraal intra-Europees betalingsstelsel. (*Bank van Antwerpen, Anvers, 1956, 132 p.*)

KYMMEL J., Het dollarprobleem; duurzame realiteit of tijdelijk fenomeen? (*Economisch-Statistische Berichten, Rotterdam, n° 2021, 14 mars 1956, pp. 215-218.*)

LOFTUS J., Unione europea. — Aspetti economici. (*Giornale degli economisti e annali di economia, Milan, n°s 11-12, novembre-décembre 1955, pp. 553-572.*)

SIGLIENTI S., Il problema della convertibilità par i paesi a valuta debole. (*Bancaria, Rome, n° 2, février 1956, pp. 131-143.*)

8. ASPECTS FINANCIERS DE BENELUX

Etude comparative des budgets belge, néerlandais, luxembourgeois, ayant trait aux années 1949 à 1954. (*Union Douanière Belgo-Luxembourgeoise, 1955, div. pp.*)

9. PLAN SCHUMAN

La C.E.C.A. et l'Europe. (*Synthèses, Bruxelles, n° 118, mars 1956, pp. 317-380.*)

MARTENS J., L'industrie charbonnière belge dans la C.E.C.A. (*Annales des Mines, Bruxelles, mars 1956, pp. 227-252.*)

10. GENERALITES

CORNEZ E., Les problèmes économiques hennuyers. (*Société Royale d'Economie Politique de Belgique, Bruxelles, mars 1956, n° 241, 30 p.*)

HORN J., De quelques problèmes économiques de la Belgique. (*Revue pratique des questions commerciales et économiques, Liège, décembre 1955, pp. 2-16.*)

Le revenu national de la Belgique de 1948 à 1954. (*Bulletin de Statistique, Bruxelles, n° 3, mars 1956, pp. 581-618.*)

Les perspectives de développement de l'économie congolaise. (*Bulletin de la Banque Centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Bruxelles, V, n° 3, mars 1956, pp. 109-115.*)

MEADE J., The Belgium-Luxembourg Economic Union 1921-1939. (*Princeton University, 1956, 187 p.*)

Quelques considérations sur le développement de l'économie congolaise de 1920 à 1954. (*Bulletin de la Banque Centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Bruxelles, V, n° 3, mars 1956, pp. 99-108.*)

VAN OFFELEN J., Deux ans de politique économique. (*Parti libéral belge, Bruxelles, 1956, 96 p.*)

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au *Moniteur belge*, au cours du mois précédant celui de la parution du *Bulletin*.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — Législation économique générale
- II. — Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière
- III. — Législation agricole
- IV. — Législation industrielle
- V. — Législation du travail
- VI. — Législation relative au commerce intérieur
- VII. — Législation relative au commerce extérieur
- VIII. — Législation des transports
- IX. — Législation relative aux prix et aux salaires
- X. — Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)
- XI. — Législation en matière de dommages de guerre

II — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES (Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES), LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Loi du 2 mars 1956

contenant le budget du Ministère des Classes Moyennes pour l'exercice 1956 (*Moniteur du 1^{er} avril 1956*, p. 2.174).

Il est ouvert pour les dépenses de l'exercice 1956, afférentes au budget du Ministère des Classes moyennes, des crédits s'élevant à la somme de 98.564.000 francs.

Loi du 10 mars 1956

contenant le budget des Communications pour l'exercice 1956 (*Moniteur du 6 avril 1956*, p. 2.285).

Il est ouvert pour les dépenses de l'exercice 1956, afférentes au budget du Ministère des Communications, des crédits s'élevant à la somme de 5.578.914.000 francs.

Loi du 16 mars 1956

contenant le budget du Ministère de l'Agriculture pour l'exercice 1956 (*Moniteur du 12 avril 1956*, p. 2.450).

Il est ouvert pour les dépenses de l'exercice 1956, afférentes au budget du Ministère de l'Agriculture, des crédits s'élevant à la somme de 904.677.000 francs.

Loi du 26 mars 1956

contenant le budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1956 (*Moniteur du 18 avril 1956*, p. 2.630).

Il est ouvert pour les dépenses de l'exercice 1956, afférentes au budget du Ministère des Finances, des crédits s'élevant à la somme de 5.400.906.000 francs.

Loi du 27 mars 1956

contenant le budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1956 (*Moniteur du 6 avril 1956*, p. 2.278).

Il est ouvert pour les dépenses de l'exercice 1956, afférentes au budget du Ministère de l'Intérieur, des crédits s'élevant à la somme de 8.002.201.000 francs.

Loi du 27 mars 1956

mettant un crédit spécial à la disposition du gouvernement aux fins d'aider les agriculteurs et horticulteurs qui ont subi des pertes exceptionnelles à la suite des gelées (*Moniteur du 7 avril 1956*, p. 2.334).

Un crédit spécial de 225 millions de francs est mis à la disposition du gouvernement pour lui permettre de venir en aide aux agriculteurs et aux horticulteurs qui ont subi des pertes exceptionnelles à la suite des gelées.

Loi du 28 mars 1956

portant approbation de l'arrêté royal du 31 octobre 1954 ouvrant des crédits supplémentaires et ordonnant des virements de crédits au budget des dépenses ordinaires du Congo belge et du Ruanda-Urundi pour l'exercice 1953 (Moniteur du 19 avril 1956, p. 2.662).

Loi du 29 mars 1956

contenant le budget de la Dette publique pour l'exercice 1956 (Moniteur du 5 avril 1956, p. 2.246).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses de l'exercice 1956, afférentes au budget de la Dette publique et énumérées au tableau ci-annexé, des crédits s'élevant à la somme de 14.579.243.000 francs.

Art. 2. — Le montant effectif des emprunts que la Société nationale des Distributions d'Eau est autorisée à émettre sous la garantie de l'Etat est porté de 3.500.000.000 à 4.000.000.000 de francs.

Art. 3. — Le montant effectif des emprunts que l'Association sans but lucratif « Ligue des Familles nombreuses de Belgique » est autorisée à émettre sous la garantie de l'Etat, pour son Fonds des Etudes est porté de 47.250.000 à 57.250.000 francs.

Les conditions d'intérêt et d'amortissement du nouvel emprunt de 10.000.000 de francs seront approuvées par le Ministre des Finances.

L'intérêt est à charge du Trésor.

Art. 4. — La charge à concurrence de laquelle le gouvernement est autorisé à garantir envers les tiers, pendant quatre-vingt-dix ans, l'intérêt et l'amortissement d'obligations créées en représentation d'annuités dues à la Société nationale des Chemins de fer vicinaux est portée de quarante-neuf millions neuf cent cinquante-sept mille six cents (49.957.600) francs à cinquante-sept millions (57.000.000) de francs.

Loi du 29 mars 1956

contenant le budget des recettes et des dépenses pour l'Ordre pour l'exercice 1956 (Moniteur du 14 avril 1956, p. 2.502).

Les opérations relatives au budget des recettes et des dépenses pour l'Ordre de l'exercice 1956 sont évaluées à 1.499.547.753.000 fr. pour les recettes et à 1.502.857.792.000 fr. pour les dépenses.

Loi du 29 mars 1956

contenant le budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1956 (Moniteur du 21 avril 1956, p. 2.742).

Des crédits d'engagement sont ouverts pour un montant de 8.370.903.000 francs.

Il pourra être fait usage, dès le 1^{er} janvier 1957, des crédits d'engagement accordés par la présente loi et dont il n'aurait pas été fait emploi au 31 décembre 1956.

Des crédits de paiement résultant des obligations contractées en exécution des autorisations accordées par la présente loi et par les lois antérieures sont ouverts jusqu'à concurrence de 11.238.252.000 francs.

Il pourra être fait usage, dès le 1^{er} janvier 1957, des crédits de paiement accordés par la présente loi et dont il n'aurait pas été fait emploi au 31 décembre 1956.

Arrêté royal du 30 mars 1956

déléguant au Ministre de l'Agriculture les pouvoirs du Roi définis à l'article 3 de la loi du 27 mars 1956 mettant un crédit spécial à la disposition du gouvernement aux fins d'aider les agriculteurs et horticulteurs qui ont subi des pertes exceptionnelles à la suite des gelées (Moniteur du 7 avril 1956, p. 2.335).

Loi du 30 mars 1956

modifiant les lois coordonnées relatives aux impôts sur les revenus, en matière d'imposition des revenus professionnels des époux (Moniteur du 15 avril 1956, p. 2.565).

Loi du 30 mars 1956

contenant le budget des pensions pour l'exercice 1956 (Moniteur du 19 avril 1956, p. 2.664).

Loi du 31 mars 1956

contenant le budget du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale pour l'exercice 1956 (Moniteur du 15 avril 1956, p. 2.558).

Il est ouvert pour les dépenses de l'exercice 1956, afférentes au budget du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, des crédits s'élevant à la somme de 6.448.531.000 francs.

Loi du 1^{er} avril 1956

contenant le budget du Ministère des Travaux publics et de la Reconstruction pour l'exercice 1956 (Moniteur du 27 avril 1956, p. 2.947).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses de l'exercice 1956, afférentes au budget du Ministère des Travaux publics et de la Reconstruction, et énumérées au tableau ci-annexé, des crédits s'élevant à la somme de 2.112.889.000 francs.

Art. 4. — Est approuvé, le budget du « Fonds des Routes 1955-1969 » pour l'exercice 1955, annexé à la présente loi.

Ce budget s'élève pour les recettes à 3.507.050.000 fr. et pour les dépenses à 2.820.160.000 francs.

Il comporte en dépenses des crédits d'engagement pour un montant de 1.178.452.000 francs.

Il pourra être fait usage, dès le 1^{er} janvier 1956, des crédits d'engagement et de paiement accordés par la présente loi et dont il n'aurait pas été fait emploi au 31 décembre 1955.

Art. 5. — Est approuvé, le budget du « Fonds des Routes 1955-1969 » pour l'exercice 1956, annexé à la présente loi.

Ce budget s'élève pour les recettes à 3.720.050.000 fr. et pour les dépenses à 4.243.570.000 francs.

Il comporte en dépenses des crédits d'engagement pour un montant de 3.429.068.000 francs.

Il pourra être fait usage, dès le 1^{er} janvier 1957, des crédits d'engagement et de paiement accordés par la présente loi et dont il n'aurait pas été fait emploi au 31 décembre 1956.

Arrêté ministériel du 10 avril 1956

relatif à un emprunt de 1.200.000.000 de francs, à contracter sous la garantie de l'Etat par la Régie des Télégraphes et des Téléphones (Moniteur du 19 avril 1956, p. 2.679).

Considérant que les emprunts actuellement émis en vertu de ces autorisations, savoir :

1.000.000.000 de francs (arrêté ministériel du 15 avril 1954);
800.000.000 de francs (arrêté ministériel du 30 novembre 1954);

laissent un solde disponible permettant l'émission d'un nouvel emprunt au capital nominal de 1.200 millions de francs;

Ces obligations porteront intérêt au taux de 4,25 p.c. l'an, à partir du 30 avril 1956 et seront munies de quinze coupons d'intérêt annuels payables le 30 avril de chacune des années 1957 à 1971.

Art. 3. — La souscription publique aux obligations de cet emprunt sera ouverte le 23 avril 1956; elle sera clôturée dès que le capital nominal souscrit atteindra 1.200 millions de francs et, au plus tard, le 5 mai 1956.

Le prix d'émission, fixé à 977 fr. par obligation de 1.000 fr., est payable intégralement en espèces au moment du dépôt des souscriptions.

Art. 4. — L'emprunt est amortissable en quinze ans, suivant les modalités ci-après.

L'amortissement des quatorze premières années sera effectué au moyen d'une dotation d'amortissement annuelle de 2,75 p.c. du capital nominal émis, prenant cours le 30 avril 1956 et qui s'accroîtra chaque année des intérêts des capitaux amortis.

Les dotations annuelles seront affectées au rachat des obligations à des cours ne dépassant pas les taux de remboursement fixés ci-après.

En cas d'élévation des cours au-dessus de ces limites, les rachats seront suspendus et le montant de la dotation restant disponible de ce chef au 28 février de l'une de ces quatorze premières années sera affecté au remboursement, le 30 avril suivant, d'obligations à désigner par un tirage au sort, à effectuer le 21 mars. Si ce jour est un jour férié, le tirage aura lieu le lendemain.

Les remboursements seront effectués aux taux ci-après :
le 30 avril des années 1957 à 1966 : au pair;
le 30 avril des années 1967 et 1968 : à 101 p.c.;
le 30 avril des années 1969 et 1970 : à 102 p.c.

Les obligations non amorties avant le 30 avril 1971 seront remboursables à cette date au taux de 103 p.c. de leur valeur nominale.

Loi du 10 avril 1956

contenant le budget du Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur pour l'exercice 1956 (Moniteur des 23-24 avril 1956, p. 2.819).

Il est ouvert pour les dépenses de l'exercice 1956, afférentes au budget du Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, des crédits s'élevant à la somme de 639.687.000 francs.

Arrêté ministériel du 18 avril 1956

approuvant l'émission d'un emprunt de 150.000.000 de francs par la Caisse nationale de Crédit professionnel (Moniteur du 28 avril 1956, p. 2.998).

Article 1^{er}. — La Caisse nationale de Crédit professionnel est autorisée à émettre un emprunt au capital nominal de 150 millions de francs.

Art. 2. — Ces obligations porteront intérêt au taux de 4,25 p.c. l'an, à partir du 1^{er} juin 1956 et seront munies de cinq coupons d'intérêt annuels, payables le 1^{er} juin de chacune des années 1957 à 1961.

Art. 3. — Le prix d'émission, fixé au pair de la valeur nominale, est payable intégralement au moment du dépôt des souscriptions.

Art. 4. — Ces obligations sont remboursables, le 1^{er} juin 1961, au pair de la valeur nominale.

Art. 5. — Le paiement des intérêts et le remboursement des obligations sont garantis par l'Etat.

Art. 6. — Les coupons d'intérêt de ces obligations seront exempts de la taxe mobilière.

Loi du 23 avril 1956

contenant le budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1956 (Moniteur du 26 avril 1956, p. 2.907).

Il est ouvert pour les dépenses du Ministère de la Justice afférentes à l'exercice 1956, des crédits s'élevant à la somme de 1.648.494.000 francs.

III — LEGISLATION AGRICOLE

Arrêté ministériel du 10 mars 1956

prescrivant le recensement des dégâts causés par le gel à l'agriculture et à l'horticulture — Erratum (Moniteur du 12 avril 1956, p. 2.459).

Loi du 16 mars 1956

contenant le budget du Ministère de l'Agriculture pour l'exercice 1956 (Moniteur du 12 avril 1956, p. 2.450). (Voir texte rubrique II).

mettant un crédit spécial à la disposition du gouvernement aux fins d'aider les agriculteurs et horticulteurs qui ont subi des pertes exceptionnelles à la suite des gelées (Moniteur du 7 avril 1956, p. 2.334). (Voir texte rubrique II).

déléguant au Ministre de l'Agriculture les pouvoirs du Roi définis à l'article 3 de la loi du 27 mars 1956 mettant un crédit spécial à la disposition du gouvernement aux fins d'aider les agriculteurs et horticulteurs qui ont subi des pertes exceptionnelles à la suite des gelées (Moniteur du 7 avril 1956, p. 2.335).

IX — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

Arrêté royal du 29 mars 1956

rendant obligatoire la décision du 22 novembre 1955 de la Commission paritaire nationale de l'habillement et des branches connexes, concernant la fixation des salaires et des conditions de travail des ouvriers et ouvrières occupés dans les entreprises de blanchissage et le rattachement de ces salaires à l'index-number des prix de détail du Royaume (Moniteur du 14 avril 1956, p. 2.526).

**X — LEGISLATION SOCIALE
(PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)**

Loi du 29 mars 1956

modifiant les lois relatives aux vacances annuelles des travailleurs salariés, coordonnées le 9 mars 1951 (Moniteur du 1^{er} avril 1956, p. 2.179).

Article 1^{er}. — Il est inséré dans les lois relatives aux vacances annuelles des travailleurs salariés, coordonnées le 9 mars 1951, un article 21bis, libellé comme suit :

« Art. 21bis. — Le Roi détermine, pour les employés, les journées d'interruption de travail à assimiler à des journées de travail effectif, les conditions dans lesquelles elles peuvent être prises en considération ainsi que le salaire fictif qui doit servir de base pour le calcul du pécule de vacances afférent aux journées assimilées.

» Le financement de ce pécule de vacances est à charge de

l'employeur qui occupe l'employé au moment où se produit l'événement entraînant l'interruption du travail. »

Art. 2. — Dans l'article 66 des mêmes lois coordonnées, les termes « 21 et 21bis » sont insérés après les termes « 16 à 19 ».

.....

Arrêté royal du 31 mars 1956

déterminant le montant de la subvention supplémentaire versée aux organismes assureurs de l'assurance maladie-invalidité, en ce qui concerne les chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics (Moniteur du 6 avril 1956, p. 2.311).

**STATISTIQUE DE LA POSITION DES PAYS MEMBRÉS A L'EGARD
DE L'UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS**

(Tableau n° 88² des statistiques courantes)

Jusqu'à présent, le *Bulletin* a publié sous le n° 88², un tableau émanant de l'Organisation Européenne de Coopération Economique, donnant la position cumulative, depuis le 1^{er} juillet 1950, des pays membres à l'égard de l'Union Européenne de Paiements.

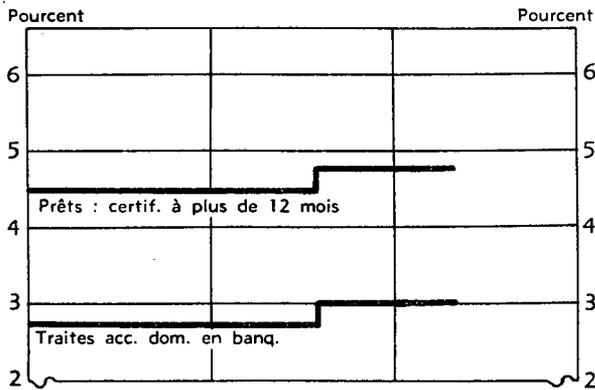
Dorénavant, ce tableau ne sera plus communiqué par l'O.E.C.E. qu'une fois par an, au 30 juin.

Il est remplacé, sous le même numéro, par un tableau mensuel mentionnant la position créditrice ou débitrice des pays membres pour le mois considéré et la manière dont cette position est réglée (en or ou en crédit). Il donne, en outre, le montant total de la créance ou de la dette de chaque pays vis-à-vis de l'Union.

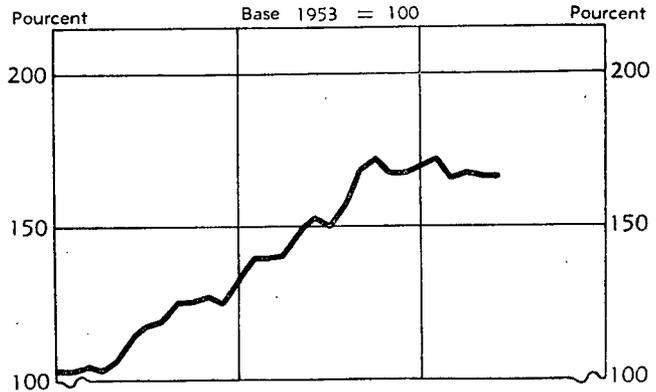
Le tableau mentionne aussi les montants des crédits remboursés bilatéralement par les pays membres au cours du mois.

GRAPHIQUES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE

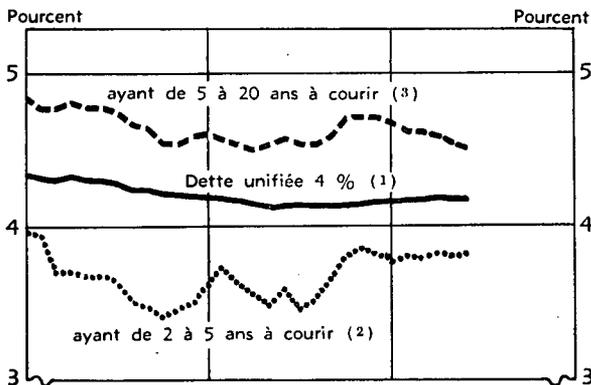
B.N.B. - TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS



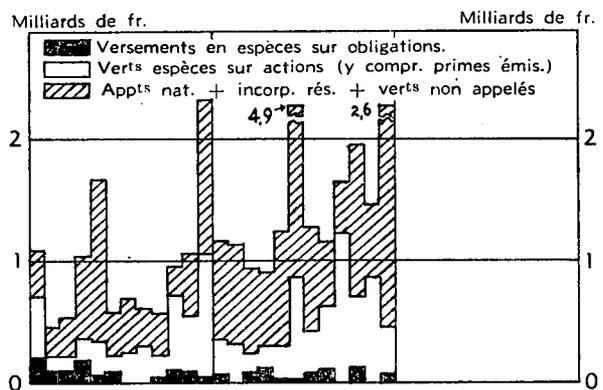
INDICE GENERAL DES ACTIONS



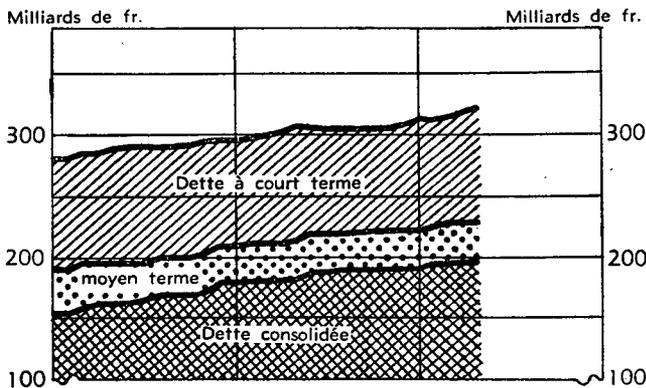
RENDEMENTS D'EMPRUNTS D'ETAT



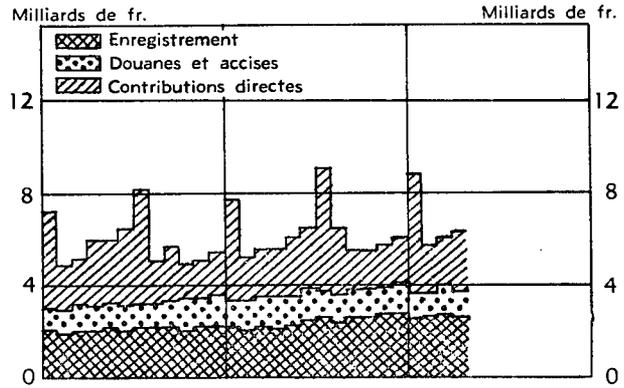
EMISSIONS DE CAPITAUX (4)



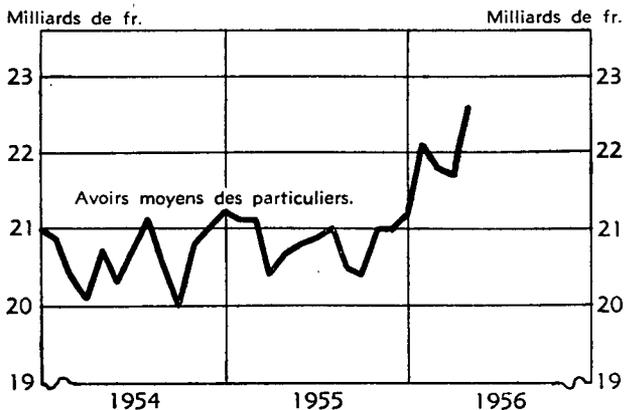
DETTE PUBLIQUE (5)



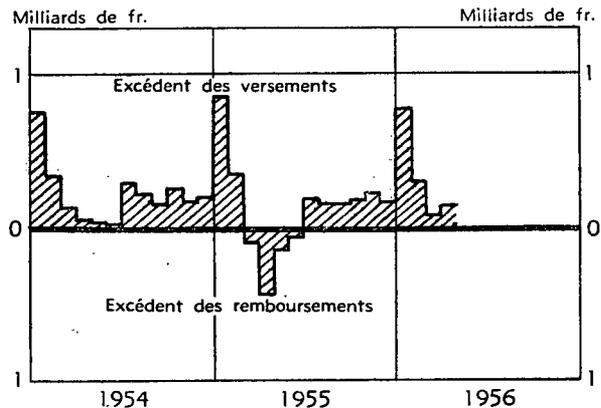
RECETTES FISCALES



AVOIRS A L'OFFICE DES CHEQUES POSTAUX



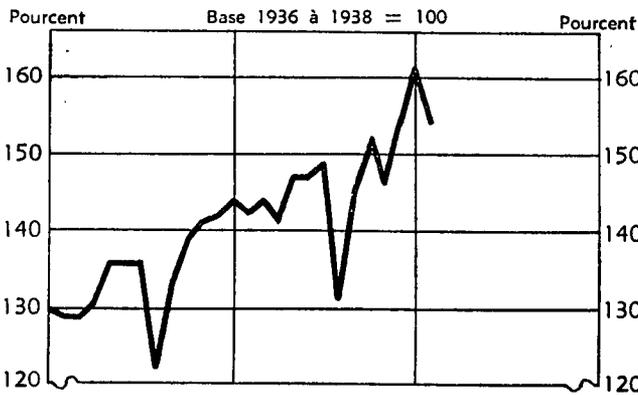
CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE



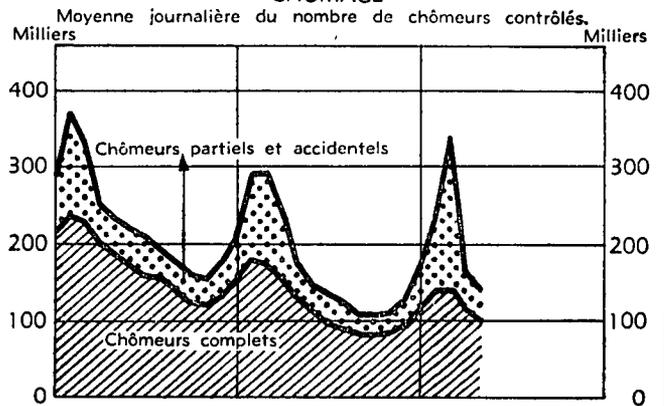
- (1) Rendement eu égard au cours seulement.
 (2) Remboursables à date fixe (3,5 à 4 % nominal).
 (3) Remboursables par annuités variables (4,25 et 4,5 % nominal).
 (4) Sociétés anonymes, commandites par actions, S.P.R.L. belges et sociétés congolaises.
 (5) Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918.

GRAPHIQUES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE

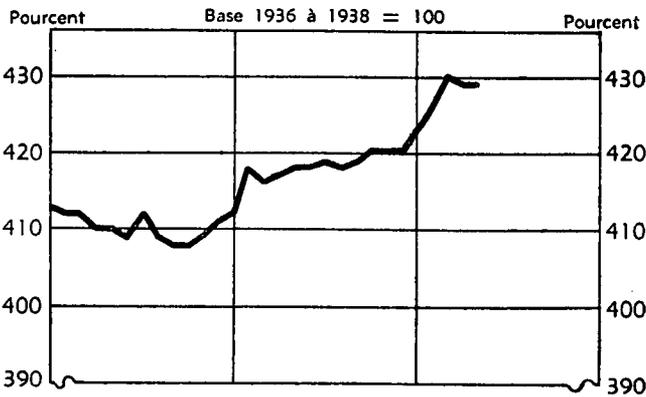
INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE



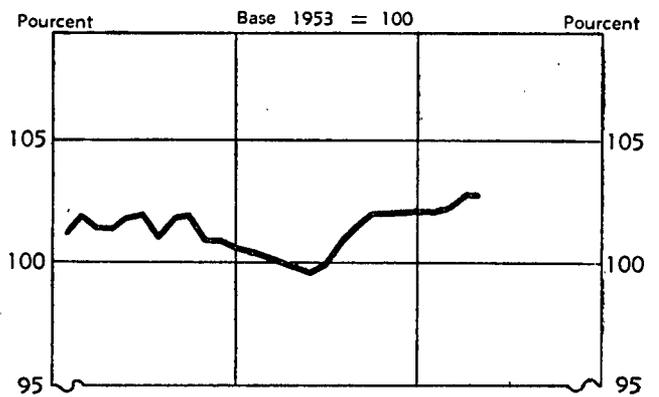
CHOMAGE



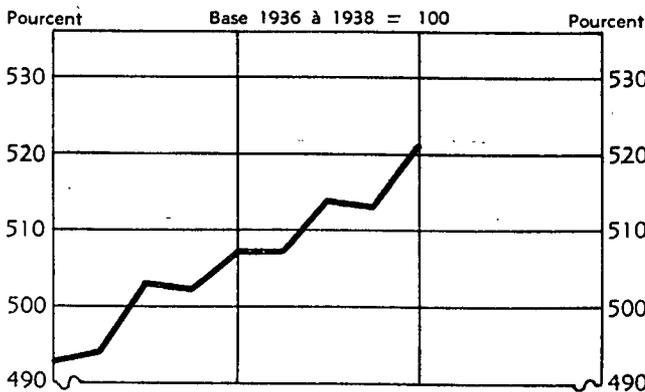
INDICE GENERAL DES PRIX DE GROS



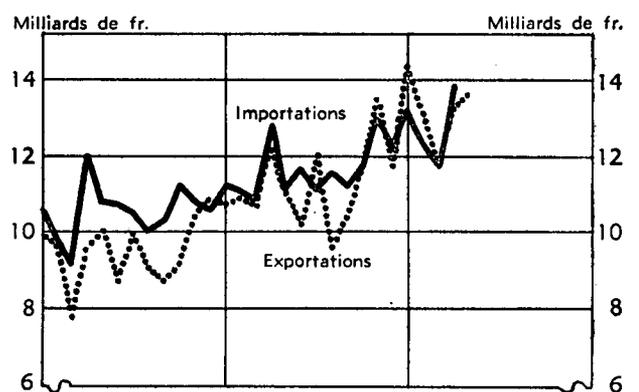
INDICE GENERAL DES PRIX DE DETAIL



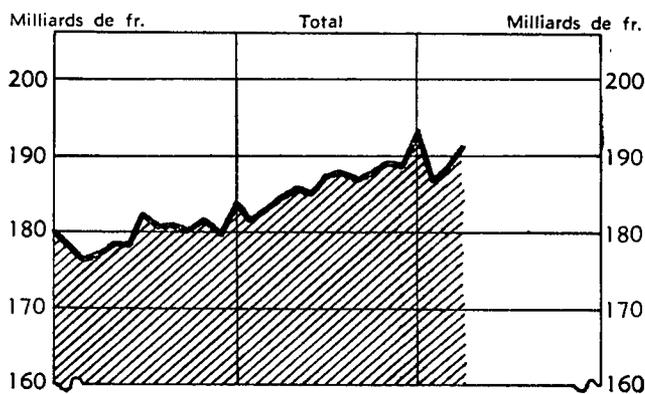
INDICE DES SALAIRES HORAIRES MOYENS



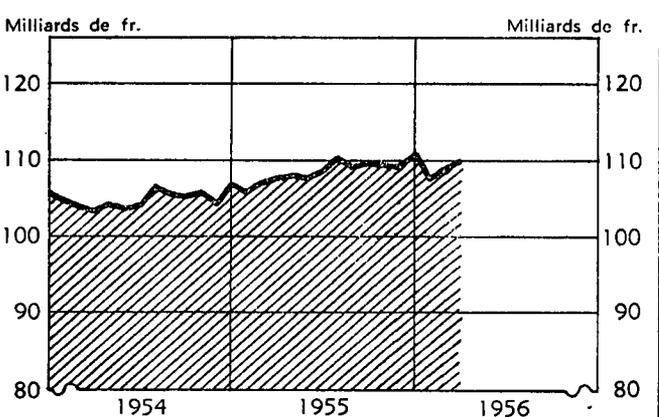
COMMERCE EXTERIEUR



STOCK MONETAIRE EN FRANCS BELGES



STOCK DE MONNAIE FIDUCIAIRE



STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

MARCHE DE L'ARGENT

I. — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %)

2

Epoques	Taux officiels de la Banque Nationale de Belgique										Taux du call 2		
	Escompte					Prêts et avances sur 1 *					1 jour	5 jours	10 jours
	Traites acceptées domiciliées en banque Warrants et acceptations de banque préalablement visées par la B.N.B.	Traites acceptées non domiciliées en banque	Traites non acceptées domiciliées en banque	Traites non acceptées non domiciliées en banque	Promesses	Certificats ayant maximum 120 jours à court	Certificats ayant maximum 8 mois à court	Certificats ayant maximum 12 mois à court	Certificats à plus de 12 mois et emprunts à moyen terme	Autres effets publics			
1954 Moyenne	2,75	3,25	4,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	1,25	—	—
1955 Moyenne	2,85	3,46	4,35	4,46	4,60	2,0781	2,1875	2,2969	4,60	4,60	1,35	—	—
1955 Février	2,75	3,25	4,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	1,25	—	—
Mars	2,75	3,25	4,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	1,25	—	—
Avril	2,75	3,25	4,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	1,25	—	—
Mai	2,75	3,25	4,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	1,25	—	—
Juin	2,75	3,25	4,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	1,25	—	—
Juillet	2,75	3,25	4,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	1,25	—	—
Août (dep. le 4)	3,—	3,75	4,50	4,75	4,75	2,1875	2,1875	2,1875	4,75	4,75	1,50	—	—
Septembre	3,—	3,75	4,50	4,75	4,75	2,1875	2,1875	2,1875	4,75	4,75	1,50	—	—
Octobre	3,—	3,75	4,50	4,75	4,75	2,1875	2,1875	2,1875	4,75	4,75	1,50	—	—
Novembre	3,—	3,75	4,50	4,75	4,75	2,1875	2,1875	2,1875	4,75	4,75	1,50	—	—
Décembre	3,—	3,75	4,50	4,75	4,75	2,1875	2,1875	2,1875	4,75	4,75	1,50	—	—
1956 Janvier	3,—	3,75	4,50	4,75	4,75	2,1875	2,1875	2,1875	4,75	4,75	1,50	—	—
Février	3,—	3,75	4,50	4,75	4,75	2,1875	2,1875	2,1875	4,75	4,75	1,50	1,60 ^a	1,70 ^b
Mars	3,—	3,75	4,50	4,75	4,75	2,1875	2,1875	2,1875	4,75	4,75	1,50	1,60	1,70
Avril	3,—	3,75	4,50	4,75	4,75	2,1875	2,1875	2,1875	4,75	4,75	1,50	1,60	1,70

1 La Banque Nationale de Belgique admet en nantissement d'avances en compte courant et de prêts à court terme, les certificats de trésorerie spéciaux U.E.P. Les taux de ces opérations s'élèvent à 3,50 % pour les certificats émis à 24 mois.

2 Taux en compensation et hors compensation.

3 Depuis le 27 février 1956.

* Quotité de l'avance au 30 avril 1956 :

Certificats de trésorerie émis à court terme	max. 95 %	Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans 1949	max. 90 %
Certificats de trésorerie émis à 2 ou 3 ans	90 %	Certificats de trésorerie 4 % à 5 ans 1954	90 %
Obligations Emprunt 4 1/2 %, 1951 à 10 ou 15 ans	90 %	Certificats de trésorerie 3,75 % à 5 ans 1954	90 %
Obligations Emprunt 4 1/2 %, 1952-1962, à 10 ans	90 %	Certificats de trésorerie 4 % 1950 Congo belge	90 %
Obligations Emprunt 4 1/2 %, 1952-1964, à 12 ans	90 %	Obligations 4 % 1950-1960 Congo belge	90 %
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 15 ans au plus 1942	90 %	Obligations 3 1/2 % de l'Assain. Monét. 3e et 4e séries	90 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5, 10 ou 20 ans 1943	90 %	Autres effets publics	80 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans 1947	90 %	Certificats de trésorerie spéciaux U.E.P.	50 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans 1948	90 %		

II. — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

4

Epoques	Banques — Comptes de dépôts à *					Caisse Générale d'Epargne (dépôts sur livrets)		
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusqu'à 100.000 fr	100.001 à 150.000 fr.	au delà de 150.000 fr.
1954 Moyenne	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1955 Moyenne	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1955 Février	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Mars	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Avril	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Mai	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Juin	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Juillet	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Août	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Septembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Octobre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Novembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Décembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1956 Janvier	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Février	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Mars	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Avril	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50

* Moyenne de quatre banques.

1 Jusqu'au 31 décembre 1954 : 3 % jusqu'à 75.000 fr.; 1,50 % de 75.001 à 150.000 fr.; 0,50 % au delà de 150.000 fr.

III. — Marché du call ¹

(millions de francs)

Moyennes journalières	Capitaux prêtés			Capitaux empruntés		
	par des organismes compensateurs		Total	par des organismes non compensateurs ³	en compensation ⁴	hors compensation ⁵
	Banques de dépôts	Autres organismes ²				
1954	2.330	422	2.752	2.584	2.731	2.605
1955	2.325	338	2.663	2.976	2.663	2.976
1955 Septembre .	2.355	220	2.575	2.855	2.575	2.855
Octobre ...	2.580	194	2.774	2.599	2.774	2.599
Novembre .	2.287	350	2.637	2.700	2.637	2.700
Décembre .	2.472	325	2.797	3.054	2.796	3.055
1956 Janvier ...	2.362	376	2.738	2.675	2.738	2.675
Février ...	1.971	340	2.311	2.908	2.311	2.908
Mars	2.464	309	2.773	2.288	2.770	2.291
Avril :	2.508	299	2.807	2.186	2.780	2.213
30/3 au 5 .	2.097	182	2.279	1.954	2.279	1.954
6 au 12 .	2.444	356	2.800	2.336	2.800	2.336
13 au 19 .	2.881	245	3.126	2.213	3.021	2.318
20 au 26 .	2.399	251	2.650	2.138	2.650	2.138
Mai :						
27/4 au 3 .	2.076	349	2.425	2.316	2.425	2.316
4 au 9 .	2.194	302	2.496	2.669	2.496	2.669

¹ Depuis le 27 février 1956 les chiffres comprennent l'encours du call à 5 et 10 jours, s'il y a lieu.
² Notamment le Crédit Communal de Belgique et la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.
³ Notamment la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite et l'Office National de Sécurité Sociale.
⁴ Notamment l'Institut de Réescompte et de Garantie et l'Office National du Dueroire.
⁵ Notamment le Fonds des Rentes et l'Office Central de Crédit hypothécaire.

Cours des métaux précieux ¹

Moyennes journalières	Londres ¹		Bombay ²	
	Or en sh. et d. par oz. fin	Or Conversion en sh. et d. par oz. fin	Or Conversion en ponce par oz. fin	Argent Conversion en ponce par oz. fin
1954	249/9½ ³	350/11	76	
1955	250/11	376/5	79	
1955 Février ...	251/9½	371/6	79	
Mars	251/2	373/3	80	
Avril	250/8	383/8	80	
Mai	250/8	375/0	79	
Juin	251/2	374/3	76	
Juillet ...	251/8	377/3	77	
Août	251/4¼	380/0	79	
Septembre .	251/1½	379/6	80	
Octobre ...	250/6¼	379/3	81	
Novembre .	249/8¾	385/6	82	
Décembre .	249/6¾	376/3	83	
1956 Janvier ...	249/4¼	382/4	85	
Février :	249/3¾	391/0	84	
Mars	249/5	412/0	85	
Avril	249/2	412/4½	87	

¹ Prix de l'oz d'or fin : 10) à New-York : 85 \$ depuis le 1er février 1954; 20) à Londres : 248 sh. du 18 sept. 1949 au 19 mars 1954. — Réouverture du marché libre de l'or le 22 mars 1954.
² Cotations originales en roupies et annas respectivement par fine tola et par 100 fine tolas.
³ Moyenne des 9 derniers mois.

MARCHE DES CHANGES

I. — Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles

10¹

(francs belges)

Moyennes	1 franc suisse	1 \$ U.S.A.	100 francs français	1 \$ canadien	1 Livre Sterling	100 Escudos	1 fl. P.B.	1 Cr. suéd.	1 Cr. dan.	1 D. M.	1 Cr. norv.	\$ Accord Argentino U.E.B.L.	Lira italienne
1954	11,46	50,05	14,27	51,44	140,05	174,04	13,18	9,64	7,21	11,94	7,00	—	—
1955	11,41	50,23	14,27	50,94	139,56	174,04	13,15	9,64	7,21	11,89	6,98	49,29 ¹	7,97 ²
1955 Février ...	11,37	50,16	14,28	51,37	139,30	174,04	13,15	9,60	7,19	11,84	6,96	—	—
Mars	11,38	50,36	14,29	51,18	139,66	174,04	13,14	9,60	7,20	11,84	6,98	49,99 ³	—
Avril	11,40	50,26	14,26	50,99	140,05	174,05	13,15	9,63	7,22	11,88	7,00	49,86	—
Mai	11,42	50,26	14,29	50,96	139,96	174,04	13,17	9,64	7,21	11,91	6,99	49,90	—
Juin	11,45	50,32	14,31	51,11	139,92	174,05	13,16	9,68	7,21	11,94	6,99	49,96	—
Juillet ...	11,47	50,33	14,33	51,11	139,59	174,03	13,13	9,68	7,22	11,94	6,98	49,74	—
Août	11,44	50,31	14,29	51,08	139,07	174,02	13,11	9,67	7,19	11,89	6,96	48,69	—
Septembre .	11,43	50,31	14,27	50,94	139,10	174,04	13,14	9,66	7,19	11,90	6,96	48,63	7,99 ⁴
Octobre ...	11,42	50,22	14,19	50,48	139,40	174,04	13,14	9,66	7,21	11,89	6,97	48,58	7,95
Novembre .	11,41	50,10	14,22	50,12	139,67	174,05	13,14	9,63	7,23	11,89	6,98	48,51	7,94
Décembre .	11,41	50,03	14,22	50,05	139,77	174,05	13,15	9,63	7,23	11,91	6,98	49,19	7,95
1956 Janvier ...	11,40	49,99	14,18	50,05	139,69	174,05	13,15	9,61	7,23	11,91	6,98	49,75	7,96
Février ...	11,40	50,00	14,19	50,03	139,50	174,06	13,13	9,60	7,22	11,90	6,97	50,00	7,96
Mars	11,40	49,94	14,18	50,00	139,53	174,05	13,11	9,60	7,21	11,91	6,97	50,00	7,96
Avril	11,39	49,91	14,18	50,07	139,69	174,04	13,11	9,60	7,21	11,90	6,98	50,00	7,96

¹ Moyenne du 1er mars au 31 décembre 1955. — ² Moyenne du 22 août au 31 décembre 1955. — ³ A partir du 1er mars 1955. — ⁴ A partir du 22 août 1955.

II. — Cours officiels, au 30 avril 1956, fixés par la Banque Nationale de Belgique en vertu de l'arrêté n° 6 pris à Londres le 1^{er} mai 1944 par les Ministres réunis en Conseil

10²

(« Moniteur belge » du 5 septembre 1944, n° 22)

(francs belges)

Devises	Cours contractuel	Transferts	
		Cours acheteur	Cours vendeur
100 francs congolais	—	100,—	100,—
100 francs luxembourgeois	—	100,—	100,—
100 couronnes tchécoslovaques	694,44225	692,50	696,50
100 schillings autrichiens	192,30769	191,72	192,90

MARCHE DES CAPITAUX

I. — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

Désignation des titres	Cotation pour	Cours au				
		8 janvier 1956	1 février 1956	1 mars 1956	3 avril 1956	2 mai 1956
I. — Dette intér. dir. de l'Etat Belge (Intérêts à bonif.)						
Dette 3 1/2 %, 1937 ^{1 2}	100,—	88,30	88,55	88,35	88,55	88,65
Dette 3 1/2 %, 1943 ^{1 2}	100,—	89,95	90,—	90,—	89,95	89,95
Dette unifiée 4 % 1 ^{re} s. ^{1 2}	100,—	95,70	95,75	95,50	95,60	95,70
Emprunt de la Libération, 4 %, 1945 ²	100,—	93,70	93,55	93,60	93,60	94,—
Emprunt 4 1/2 %, 1951, à 10 ou 15 ans ²	100,—	100,70	100,80	100,95	101,10	101,60
Emprunt 4 1/2 %, 1952-1962, à 10 ans ²	100,—	102,05	101,85	101,85	102,—	102,35
Emprunt 4 1/2 %, 1952-1964, à 12 ans ²	100,—	101,05	100,95	101,45	101,55	102,05
Emprunt 4 1/2 %, 1953, à 20 ans ²	100,—	99,60	99,95	100,20	100,40	100,30
Emprunt 4 1/2 %, 1953-1968, à 15 ans ²	100,—	99,95	100,05	100,05	100,30	100,50
Emprunt 4 1/2 %, 1954-1972, à 18 ans ²	100,—	99,75	99,95	100,—	100,15	100,15
Emprunt 4 1/4 %, 1954-1974, à 20 ans, 1 ^{re} série ²	100,—	95,70	96,—	96,30	96,80	96,95
Emprunt 4 1/4 %, 1954-1974, à 20 ans, 2 ^e série ²	100,—	95,15	95,10	95,35	96,10	96,65
Emprunt 4 %, 1955-1975, à 20 ans ²	100,—	92,75	92,70	93,20	93,50	93,45
Certif. de Trés. à 15 ans au plus, 3 1/2 %, 1942, 1 ^{re} série ^{1 2}	100,—	114,65	114,90	114,95	115,15	115,05
Certif. de Trés. à 20 ans au plus, 3 1/2 %, 1943, 1 ^{2 3}	100,—	108,55	108,45	108,45	108,30	108,25
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1947 ²	100,—	105,75	105,40	105,75	105,80	105,60
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1948 ²	100,—	108,10	108,10	108,05	108,25	108,30
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1949 ²	100,—	104,10	104,25	104,20	104,05	103,90
Certif. de Trés. à 5 ans, 4 %, 1954 ²	100,—	100,35	100,30	100,25	100,20	100,20
Certif. de Trés. à 5 ans, 3 3/4 % 1954 ²	100,—	99,40	99,45	99,20	99,20	99,20
Emprunts à lots 1938, 4 %	500,—	507,—	510,—	511,—	511,—	510,—
Emprunts à lots 1941 (4 % depuis 1951)	1.000,—	1.003,—	1.004,—	1.002,—	999,—	1.000,—
Emprunts à lots 1953 (2 %, 5 % dès 1967) ²	1.000,—	1.031,—	1.032,—	1.028,—	1.030,—	1.036,—
II. — Dette indir. et dette gar. par l'Etat (Int. à bonif.)						
Dommages de guerre à lots 1923, 4 %	525,—	527,—	530,—	534,—	530,—	528,—
Empr. de la Reconstr. 1 ^{re} tr. 1947 (2 %, 5 % dès 1957) ²	1.000,—	1.046,—	1.046,—	1.045,—	1.037,—	1.034,—
Empr. de la Reconstr. 2 ^e tr. 1949 (2 %, 5 % dès 1958) ²	1.000,—	1.036,—	1.049,—	1.060,—	1.049,—	1.049,—
Empr. de la Reconstr. 3 ^e tr. 1950 (2 %, 5 % dès 1960) ²	1.000,—	1.057,—	1.070,—	1.064,—	1.049,—	1.047,—
Soc. Nat. Ch. de fer belges (tr. belge), act. priv. 4 % ^{1 2}	500,—	494,—	498,—	500,—	502,—	504,—
Caisse autonome des Domm. de Guerre 1 ^{re} tr. 5 % 1953 ²	100,—	102,15	102,25	102,45	102,65	102,65
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 1/2 %, 1953, 1 ^{re} s. ²	100,—	100,45	100,70	100,90	101,20	101,20
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 1/2 %, 1953, 2 ^e s. ²	100,—	100,45	100,70	100,85	101,20	101,20
Régie des Télégr. et Téléph. à 20 ans, 4 1/4 %, 1954, 1 ^{re} s. ²	100,—	95,65	96,25	96,35	98,10	97,75
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 1/2 %, 1954-1972 ²	100,—	99,85	100,05	100,05	100,05	100,05
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 1/4 %, 1954-1974 ²	100,—	95,40	95,85	96,30	96,60	96,90
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 %, 1955-1975 1 ^{re} s. ²	100,—	93,15	93,15	93,25	93,40	93,60
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 1/2 %, 1951 ²	100,—	102,—	102,05	102,—	102,—	102,10
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 1/2 %, 1952 2 ^e s. ²	100,—	102,25	102,20	102,50	102,65	102,55
III. — Dette directe de la Colonie.						
Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888 ...	100,—	254,—	254,—	253,—	252,—	252,—
<i>Intérêts à bonifier :</i>						
Dette coloniale 1936, 4 %	100,—	94,80	94,80	94,80	94,80	94,80
Dette coloniale 1954-1974, 4 1/4 % ²	100,—	97,90	97,30	97,45	97,50	97,65
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1950 ²	100,—	102,85	102,90	103,—	102,90	102,90

¹ Titres pour lesquels une opération est en cours en vertu des arrêtés du 6 octobre 1944. — ² Titres créés après le 6 octobre 1944. — ³ Le taux de l'intérêt a été porté à 4 % le 14 octobre 1948.

II. — INDICES MENSUELS DES ACTIONS COTEES AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS 15¹

MARCHE AU COMPTANT : VALEURS BELGES ET COLONIALES

Source : Institut National de Statistique.

Dates	Indice général	Secteur financier et immobilier	Sociétés à portefeuille (non spécialisées)	Holdings (Transports & électricité)	Transports	Entreprises d'électricité et de gaz	Distribution d'eau	Industries de la métallurgie	Industries des fabrications métalliques	Métaux non ferreux	Industries chimiques	Charbonnages	Glaceries et verreries	Industries de la construction	Industries textiles	Industries de l'alimentation	Industries diverses	Commerce et services	Sociétés coloniales	Plantations	
																					99
1956 3 avril ...	99	97	97	101	101	101	97	99	98	99	101	103	98	102	95	100	102	103	97	102	
2 mai	100	99	103	98	103	104	103	107	102	105	101	106	106	101	100	101	106	102	96	101	
Indices par rapport aux cours du mois précédent																					
1955 2 mai	152	133	164	177	132	134	167	130	126	203	146	103	207	146	98	156	181	149	164	121	
1 ^{er} juin ...	150	133	162	168	127	130	168	126	123	201	139	105	198	142	93	158	166	144	164	118	
1 ^{er} juillet ..	158	140	174	171	126	129	163	127	120	209	137	108	204	143	88	157	177	144	180	124	
1 ^{er} août ...	169	144	185	184	131	136	165	135	122	231	141	115	224	148	89	159	196	146	193	138	
1 ^{er} sept. ...	173	140	186	184	130	138	173	146	125	239	140	123	244	154	90	160	194	148	200	136	
3 octobre ..	168	143	178	189	131	140	184	147	123	222	138	122	243	155	91	168	195	150	189	142	
2 novembre ..	167	141	175	185	132	138	173	145	122	220	136	124	249	168	89	169	196	149	185	134	
1 ^{er} décemb. ..	170	143	179	180	136	138	173	144	123	222	136	123	259	175	88	173	200	150	193	137	
1956 3 janvier ..	172	146	180	180	134	136	169	147	121	222	136	127	269	173	92	177	195	151	198	144	
1 ^{er} février ..	166	146	175	175	135	137	166	145	117	209	132	125	238	174	90	174	189	154	187	143	
1 ^{er} mars ...	168	147	178	178	138	138	173	150	119	215	136	128	240	176	88	170	189	155	189	138	
3 avril ...	166	143	173	179	139	139	168	149	117	213	137	132	235	180	84	170	192	159	183	141	
2 mai	166	142	179	176	143	145	173	160	119	223	139	140	249	181	84	172	204	162	176	143	

III. — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

15²

Source : Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.

Périodes	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions 1		Total 1	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1954	249	129	127	20.654	27.191	20.783	27.318
1955	246	126	126	23.523	37.187	23.649	37.313
1955 Février	20	11	11	1.963	2.779	1.974	2.790
Mars	23	12	12	2.085	3.217	2.097	3.229
Avril	19	11	11	2.166	3.625	2.176	3.635
Mai	19	9	9	1.649	2.635	1.658	2.644
Juin	22	9	9	1.771	2.798	1.780	2.807
Juillet	19	9	9	1.818	3.199	1.827	3.208
Août	22	13	13	2.233	3.976	2.246	3.989
Septembre	22	15	15	2.575	3.982	2.589	3.997
Octobre	20	10	10	1.801	3.029	1.810	3.039
Novembre	19	9	9	1.588	2.618	1.597	2.627
Décembre	21	9	9	1.269	2.090	1.278	2.099
1956 Janvier	21	9	9	1.540	2.590	1.549	2.599
Février	21	7	8	1.206	1.938	1.213	1.946
Mars	21	8	9	1.362	2.483	1.370	2.491
Avril	19	8	8	1.240	2.303	1.248	2.311

1 Marchés au comptant et à terme.

IV. — RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES

16

(en pourcentages)

Début de mois	Dettes unifiées (rendement eu égard au cours seulement)	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance de 5 à 10 ans		Echéance de 5 à 20 ans		Echéance à plus de 20 ans		Taux médian (non compris la Dette unifiée)	
		Etat	Parastat. et Villes	Parastat. et Villes (remboursement à date fixe) ¹	Emprunts de sociétés émis		Etat	Crédit Communal	Etat Emprunts à lots		
					de 1936 à 1938	de 1943 à 1948			Dettes directes		Dettes indirectes
		(remboursement à date fixe)	(remboursement par ann. const.)	(remboursements par annuités variables)	4 %	4 %					
	4 % 1 ^{re} s.	3,5 à 4 %	4 et 4,5 %	4 et 4,5 %	4,5 et 5 %	4 et 4,5 %	4,25 et 4,5 %	4 %	4 %		
1955 Mars	4,15	r3,54	3,83	4,24	4,23	4,81	4,53	4,54	4,36	4,79	4,4
Avril	4,13	r3,48	3,80	4,25	4,20	4,85	4,54	4,49	4,38	4,78	4,3
Mai	4,16	r3,59	3,83	4,28	4,43	4,76	4,58	4,48	4,41	4,82	4,4
Juin	4,16	r3,46	3,85	4,29	4,50	5,02	4,54	4,47	4,42	4,79	4,4
Juillet	4,14	r3,52	3,82	4,26	4,30	4,95	4,54	4,47	4,41	4,83	4,3
Août	4,15	r3,65	3,88	4,30	4,30	5,01	4,60	4,49	4,44	4,86	4,4
Septembre	4,15	r3,78	4,08	4,40	4,46	5,09	4,72	4,59	4,46	4,98	4,5
Octobre	4,15	r3,83	4,05	4,40	4,34	5,12	4,73	4,58	4,48	5,—	4,5
Novembre	4,17	r3,78	3,99	4,39	4,41	5,18	4,73	4,59	4,45	4,98	4,5
Décembre	4,17	r3,75	3,98	4,38	4,44	5,08	4,68	4,58	4,44	5,01	4,5
1956 Janvier	4,18	r3,80	3,97	4,36	4,57	5,17	4,63	4,59	4,38	4,94	4,5
Février	4,18	r3,79	3,95	4,35	4,37	5,07	4,63	4,60	4,36	4,89	4,4
Mars	4,19	3,82	4,00	4,36	4,51	5,10	4,60	4,61	4,37	4,86	4,5
Avril	4,18	3,81	4,00	4,37	4,41	5,10	4,56	4,61	4,35	4,90	4,5
Mai	4,18	3,82	4,03	4,38	4,37	4,98	4,53	4,61	4,35	4,91	4,4

1 Y compris un emprunt amortissable par annuités constantes.

N. B. Méthode d'établissement : voir Bulletin d'Information et de Documentation de février 1956 p. 84.

r : chiffres rectifiés.

Tableau rétrospectif

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Constitutions de sociétés			Augmentations de capital				Emissions d'obligations		Ensemble des émissions	Primes d'émission	Libération sans espèces		Emissions nettes
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Montant nominal	Montant nominal		1	2	

A. — Sociétés belges (sociétés anonymes et en commandite par actions, sociétés de personnes à responsabilité limitée)

1953	2.209	1.736	1.546	647	6.040	2.924	2.593	72	1.394	6.054	19,5	1.713	1.288	2.525
1954	2.181	1.835	1.628	756	12.113	5.711	5.083	82	1.794 ⁵	9.340	537,7	1.672	2.456	4.861
1955	2.304	4.772	4.421	840	14.347	10.584	9.899	25	589	15.945	731,1	4.957	5.316	5.367
1955 Février	215	163	116	41	211	556	554	—	—	719	—	80	521	69
Mars	236	181	155	65	625	518	446	4	88	736	25,2	379	122	213
Avril	195	157	120	62	739	407	396	5	113	676	—	165	246	218
Mai	165	171	124	85	1.478	843	707	1	15	1.029	18,9	126	511	228
Juin	201	3.006 ⁶	2.973 ⁶	83	2.084	1.551	1.511	1	20	4.577 ⁶	31,0	3.009	823	703
Juillet	183	155	142	53	278	301	283	3	60	516	24,6	121	119	270
Août	133	87	74	33	707	599	593	3	95	781	63,0	301	12	517
Septembre ...	148	74	69	62	1.328	1.034	1.022	—	—	1.108	443,2	60	302	1.172
Octobre	184	167	162	80	1.217	1.431	1.238	2	110	1.708	76,8	128	844	615
Novembre	141	148	126	73	3.283	1.155	1.083	—	—	1.303	48,4	82	362	815
Décembre	281	202	188	154	1.225	1.828	1.803	3	57	2.087	—	345	1.355	348
1956 Janvier	p	253	226			280	205		5	538	27,9	216	17	231
Février	p	338	311			274	195		—	612	—	350	18	138
Mars	p	196	184			397	315		148	740	0,5	161	196	291
Avril	p	242	213			1.710	1.292		272	2.224	10,4	187	835	765

B. — Sociétés congolaises (sociétés par actions et sociétés de personnes)

1953	253	1.047	785	103	3.000	2.166	1.470	4	130	3.343	8,1	332	227	1.834
1954	301	1.354	879	87	1.604	1.218	1.121	5	260	2.832	9,0	706	182	1.381
1955	300	1.091	781	108	2.926	2.445	1.928	1	25	3.561	32,0	699	734	1.335
1954 Octobre	16	77	52	8	235	99	90	—	—	176	—	26	47	69
Novembre ...	18	144	67	7	238	133	130	—	—	277	—	116	32	49
Décembre	26	56	45	9	75	189	185	—	—	245	—	90	52	88
1955 Janvier	16	42	40	8	516	410	129	1	25	477	18,0	21	24	167
Février	26	175	117	8	191	240	187	—	—	415	—	66	2	236
Mars	32	89	59	7	33	38	21	—	—	127	0,3	35	—	45
Avril	25	102	80	11	192	121	104	—	—	223	—	65	13	106
Mai	21	52	49	13	239	145	112	—	—	197	12,1	45	24	104
Juin	29	57	40	9	313	216	204	—	—	273	—	17	79	148
Juillet	32	168	84	12	508	560	551	—	—	728	0,1	40	425	170
Août	25	132	66	6	270	164	164	—	—	296	—	25	94	111
Septembre ...	24	90	85	5	10	10	10	—	—	100	—	53	—	42
Octobre	20	41	35	14	179	146	98	—	—	187	—	73	5	55
Novembre	22	37	30	4	19	27	27	—	—	64	—	11	2	44
Décembre	28	105	96	11	455	368	322	—	—	473	1,0	247	64	108

1 Non comprises dans les montants libérés.

2 Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

3 Compris dans les augmentations de capital.

4 Comprendent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations sans espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

5 Dont emprunts de conversion pour un montant total de 54 millions de francs.

6 Y compris la constitution de la Société Cockerill-Ougrée pour un montant de 2.760 millions de francs.

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance
du capital nominal émis ou annulé
(millions de francs)

174

Source : Institut National de Statistique.

Classification	Constitutions de sociétés						Augmentations de capital (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (soc. de pers. à resp. lim.)				Emissions d'obligations			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces		Dissolutions		Réductions de capital Montant
	anonymes et en command. par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	dont emprunts de conversion		Apports en nature	Incorporations de réserves	Liquidations	Fusions	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale													

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité NOVEMBRE 1955

Belgique	37	100,7	82,5	104	47,4	43,3	72	3.093,5	1.044,8	973,2	—	—	—	48,4	80,7	252,1	34,1	20,0	27,4
Etranger	—	—	—	—	—	—	1	190,0	110,0	110,0	—	—	—	—	—	110,0	40,0	—	—
Totaux ...	37	100,7	82,5	104	47,4	43,3	73	3.283,5	1.154,8	1.083,2	—	—	—	48,4	80,7	362,1	74,1	20,0	27,4

2. — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins ...	26	13,3	10,9	96	26,0	23,4	29	17,0	14,6	13,6	—	—	—	18,4	—	2,1	11,2	—	0,6
de 1 à 5 millions	7	14,0	14,0	7	12,4	10,9	27	284,7	64,4	57,6	—	—	—	33,0	—	26,5	22,9	—	15,5
de 5 à 10 millions	3	23,4	7,6	1	9,0	9,0	8	91,5	69,6	57,4	—	—	2,1	29,3	—	12,8	—	—	—
de 10 à 20 millions	—	—	—	—	—	—	1	18,0	12,0	2,4	—	—	—	—	—	—	—	20,0	11,3
de 20 à 50 millions	1	50,0	50,0	—	—	—	2	105,0	65,0	65,0	—	—	20,0	—	—	25,0	40,0	—	—
de 50 à 100 millions	—	—	—	—	—	—	3	974,3	238,2	196,2	—	—	26,3	—	—	185,7	—	—	—
plus de 100 millions	—	—	—	—	—	—	3	1.793,0	691,0	691,0	—	—	—	—	—	110,0	—	—	—
Totaux ...	37	100,7	82,5	104	47,4	43,3	73	3.283,5	1.154,8	1.083,2	—	—	—	48,4	80,7	362,1	74,1	20,0	27,4

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité DECEMBRE 1955

Belgique	77	117,8	112,6	204	84,7	75,0	152	1.200,0	1.761,8	1.737,6	3	57,3	—	—	345,4	1.318,2	90,0	117,1	81,9
Etranger	—	—	—	—	—	—	2	24,8	65,7	65,8	—	—	—	—	—	36,2	—	—	—
Totaux ...	77	117,8	112,6	204	84,7	75,0	154	1.224,8	1.827,5	1.803,4	3	57,3	—	—	345,4	1.354,4	90,0	117,1	81,9

2. — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins ...	56	23,7	22,4	185	44,9	41,7	62	60,6	30,5	27,2	3	57,3	—	—	37,1	6,7	30,1	4,6	4,2
de 1 à 5 millions	17	39,3	37,8	19	39,8	33,3	47	134,9	128,4	119,9	—	—	—	—	82,2	48,3	24,9	—	26,3
de 5 à 10 millions	3	29,8	27,4	—	—	—	16	220,2	115,9	103,6	—	—	—	—	24,8	84,1	—	—	15,4
de 10 à 20 millions	—	—	—	—	—	—	12	111,5	182,3	182,3	—	—	—	—	22,5	122,5	35,0	12,5	36,0
de 20 à 50 millions	1	25,0	25,0	—	—	—	9	145,3	345,2	345,2	—	—	—	—	78,8	267,6	—	—	—
de 50 à 100 millions	—	—	—	—	—	—	4	85,6	290,0	290,0	—	—	—	—	—	290,0	—	100,0	—
plus de 100 millions	—	—	—	—	—	—	4	466,7	735,2	735,2	—	—	—	—	100,0	535,2	—	—	—
Totaux ...	77	117,8	112,6	204	84,7	75,0	154	1.224,8	1.827,5	1.803,4	3	57,3	—	—	345,4	1.354,4	90,0	117,1	81,9

VI. — EMPRUNTS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES D'UTILITE PUBLIQUE ¹

(long et moyen terme)

Périodes	Emissions publiques en Belgique (millions de francs)	Emprunts à l'étranger (millions)	
1954	38.221		fr. s. 129
			fl. P.-B. 132,5
1955	14.765		\$ 50
			fl. P.-B. 100
1955 Avril	6.565		—
Mai	—		—
Juin	400		—
Juillet	2.250		—
Août	—		—
Septembre ..	—		—
Octobre ...	2.500		—
Novembre ..	—		—
Décembre ..	2.100		—
1956 Janvier ...	5.436		—
Février ...	—		—
Mars	2.000		—
Avril	1.200		—

VII. — OPERATIONS BANCAIRES DU CREDIT COMMUNAL

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique pour le paiement des dépenses.)

Périodes	Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires
	Prélèvements sur comptes ²	Remboursements nets	
(millions de francs)			
1954 Moyenne ...	474	86	209
1955 Moyenne ...	503	87	217
1955 Avril	329	28	171
Mai	567	18	353
Juin	591	11	270
Juillet	448	30	236
Août	584	45	192
Septembre ..	608	22	187
Octobre ...	700	71	191
Novembre ..	557	38	123
Décembre ..	651	92	137
1956 Janvier ...	606	644	118
Février ...	603	40	305
Mars	500	88	397
Avril	446	90	189

VIII. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES ³

Périodes	Montant selon droits d'inscription perçus (millions de francs)
1954 Moyenne ...	1.652
1955 Moyenne ...	1.670
1955 Avril	1.585
Mai	1.497
Juin	1.732
Juillet	2.006
Août	1.531
Septembre ..	1.718
Octobre ...	1.705
Novembre ..	1.634
Décembre ..	2.018
1956 Janvier ...	1.504
Février ...	1.542
Mars	1.885
Avril	1.570

¹ Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues et des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie). — ² Y compris les retraits sur subsides accordés par la province et l'Etat. — ³ Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

FINANCES PUBLIQUES

I. — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE (millions de francs)

25¹

Fin de mois	Dettes consolidées				Dettes à moyen terme 3			Dettes à court terme 4			Avoirs des partic. en C.C.P.	Dettes totales 1 5
	Intérieure			Extérieure 1 2	Intérieure	Extérieure 2	Totale	Intérieure 5	Extérieure 2	Totale		
	Directe	Indirecte	Totale									
1955 Février	153.533	10.039	163.572	16.387	26.028	2.789	28.817	66.515	4.233	70.748	20.647	300.171
Mars	153.429	10.332	163.761	17.045	26.036	2.795	28.831	67.734	4.232	71.966	19.830	301.433
Avril	155.431	10.323	165.754	17.663	26.042	2.794	28.836	67.461	4.228	71.582	20.282	304.224
Mai	159.640	10.316	169.956	17.692	26.049	2.802	28.851	64.353	3.869	68.222	20.411	305.132
Juin	159.107	10.304	169.411	17.520	26.057	2.809	28.866	64.518	3.197	67.715	20.710	304.222
Juillet	158.843	11.702	170.545	17.477	26.061	2.557	28.618	64.083	3.514	67.597	20.140	304.377
Août	158.745	11.717	170.462	17.508	26.064	2.555	28.619	63.574	3.854	67.428	20.045	304.062
Septembre	158.655	11.791	170.446	17.456	26.064	2.552	28.616	63.937	3.870	67.807	20.254	304.579
Octobre	158.285	14.243	172.528	17.455	26.046	2.060	28.106	63.849	5.049	68.898	20.956	307.943
Novembre	157.650	14.237	171.887	17.426	25.944	2.057	28.001	66.482	5.044	71.526	20.630	309.470
Décembre	157.235	14.231	171.466	17.372	25.850	2.056	27.906	66.800	4.870	71.670	22.849	311.263
1956 Janvier	161.415	14.205	175.620	17.417	25.465	2.055	27.520	63.002	5.213	68.215	21.610	310.382
Février	161.033	14.193	175.226	17.441	25.404	1.565	26.969	66.572	5.718	72.290	21.331	313.257
Mars	161.249	14.977	176.226	17.364	25.005	1.318	26.323	69.294	5.968	72.262	21.637	316.812
Avril	161.727	14.960	176.687	17.412	24.732	1.318	26.050	70.798	5.969	76.767	22.010	318.926

1 Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918. — 2 Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. — 3 Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an. — 4 Certificats à un an d'échéance au plus. — 5 Non compris la Dotation des Combattants.

II. — AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (millions de francs)

25²

Fin de mois	A 120 jours au maximum	A plus de cinq ans		Total
	Certificats de trésorerie 1	Créance consolidée sur l'Etat 2	Effets publics nationaux 3	
1952 Septembre	8.953	34.763	1.475	45.191
Décembre	6.260	34.763	1.478	42.501
1953 Mars	7.819	34.660	1.565	44.044
Juin	6.009	34.660	1.653	42.322
Septembre	8.965	34.660	1.678	45.303
Décembre	8.040	34.660	1.678	44.378
1954 Mars	5.449	34.660	1.781	41.890
Juin	7.983	34.660	1.790	44.433
Septembre	8.681	34.660	1.792	45.133
Décembre	7.939	34.660	1.792	44.391
1955 Mars	7.882	34.660	1.902	44.444
Juin	7.664	34.660	1.901	44.225
Septembre	8.047	34.660	1.913	44.620
Décembre	8.918	34.660	1.914	45.492
1956 Mars	7.517	34.660	2.069	44.246

1 Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 13 de la loi organique de la B.N.B. — 2 Art. 3 § b), de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la B.N.B. — 3 Art. 14 de la loi organique de la B.N.B.

III. — APERÇU DE L'EXECUTION DES BUDGETS (millions de francs)

25³

Source : *Moniteur belge*.

Recettes	Du 1/I au 31/III/1956		Dépenses	Du 1/I au 31/III/1956	
	Pour compte exerc. 1955	Pour compte exerc. 1956		Pour compte exerc. 1955	Pour compte exerc. 1956
Voies et moyens :			Dépenses ordinaires :		
Impôts	5.446	14.907	Dettes publiques	1.366	1.658
Taxes, péages et redevances	57	805	Pensions	833	2.977
Revenus patrimoniaux	511	150	Dotations	13	93
Remboursements	91	117	Non-valeurs et remboursements	114	104
Produits divers	— 160	307	Administration { rémunérations	177	5.263
Impôts d'assainissement monétaire	112	3	générale { matériel	1.023	666
Recettes résultant de la guerre	213	141	Subventions	2.427	6.854
			Travaux	153	36
			Autres dépenses	296	659
Total ...	6.270	16.430	Total ...	6.402	18.310
Recettes extraordinaires :			Dépenses extraordinaires :		
Produits d'emprunts consolidés	141	5.704	Service de la dette publique	—	—
Diverses	20	92	Crédits relatifs aux avances	55	553
			Crédits relatifs aux participations	—	5
			Crédits relatifs { immob. nouv. ...	2.217	998
			aux immobilis. { rest. du dom. pub.	272	17
			Autres dépenses	—	—
			Résorption du chômage	193	—
			Contrepartie de l'aide E.R.P. 1950/1951	21	—
Total ...	161	5.796	Total ...	2.758	1.573
TOTAL GENERAL ...	6.431	22.226	TOTAL GENERAL ...	9.160	19.883
Mali ...	2.729		Boni ...		2.343

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

Périodes	Contributions directes 1	Douanes et Accises	Enregistrement	Recettes globales 1	Recettes globales cumulatives depuis janvier 1
1954 Moyenne mensuelle	2.711	1.122	2.057	5.890	—
1955 Moyenne mensuelle	2.678	1.301	2.335	6.314	—
1955 Janvier	4.698	1.039	2.158	7.895	7.895
Février	2.079	1.171	2.081	5.831	13.226
Mars	2.100	1.309	2.186	5.595	18.821
Avril	2.281	1.279	2.061	5.621	24.442
Mai	2.698	1.244	2.162	6.104	30.546
Juin	2.707	1.489	2.377	6.573	37.119
Juillet	5.549	1.290	2.472	9.311	46.430
Août	2.767	1.307	2.280	6.354	52.784
Septembre	1.726	1.373	2.492	5.591	58.375
Octobre	1.677	1.327	2.530	5.534	63.909
Novembre	1.888	1.308	2.596	5.792	69.701
Décembre	1.964	1.485	2.621	6.070	75.771
1956 Janvier	5.047	1.249	2.391	8.687	8.687
Février	1.980	1.147	2.526	5.653	14.340
Mars	2.012	1.437	2.565	6.014	20.354

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 mars 1956 pour les exercices 1955 et 1956

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

	Exercice 1955 2		Exercice 1956		Mars 1956
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exerc. 1956
I. Contributions directes 1	32.243	33.862	3.891	3.785	1.175
II. Douanes et accises	15.656	15.033	3.537	3.439	1.436
dont douanes	4.990	4.595	1.309	1.266	499
accises	9.703	10.193	2.022	2.102	846
taxes spéciales de consommat.	672		172		80
III. Enregistrement	28.011	25.374	7.479	7.246	2.565
dont enregistrement	2.752	2.600	668	603	248
successions	1.404	1.150	349	271	115
timbres et taxes assimilées ...	23.561	21.265	6.376	6.292	2.163
Total 1 ...	75.910	74.269	14.907	14.470	5.176
Différence par rapport aux éval. budgét.	+ 1.641		+ 437		+ 322

1 Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle.

2 L'exercice 1955 commencé le 1er janvier 1955 se clôture le 31 mars 1956.

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

REVENUS ET EPARGNE

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

30*

Tableau rétrospectif

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire ¹	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfici	en perte			bénéfici	perte			
(millions de francs)										
1954 ²	13.661	9.607	4.054	142.385	92.998	23.734	1.957	13.367	37.584 ³	1.627
1955	11.169	8.294	2.875	141.436	94.886	25.754	1.576	14.997	37.581 ³	1.681
1954										
Octobre	595	434	161	11.398	7.270	1.090	158	652	2.568	123
Novembre	362	261	101	11.050	5.661	1.364	91	904	2.431	116
Décembre	302	212	90	5.317	3.610	519	68	271	2.991	144
1955										
Janvier	123	94	29	2.426	782	247	9	150	3.633	165
Février	171	126	45	678	1.617	232	6	167	3.017	132
Mars	1.592	1.214	378	12.785	10.857	2.187	150	1.199	2.850	125
Avril	2.622	1.918	704	22.906	11.715	2.927	338	1.653	3.530	163
Mai	2.785	2.090	695	34.174	27.382	6.255	362	3.684	2.672	116
Juin	1.491	1.109	382	22.410	12.653	3.938	194	2.099	2.967	132
Juillet	574	435	139	15.819	11.551	5.627	136	3.612	3.698	167
Août	176	125	51	1.762	1.727	359	47	228	2.518	102
Septembre	310	228	82	1.783	1.556	287	45	121	2.828	123
Octobre	560	411	149	9.787	4.956	1.369	111	793	3.063	138
Novembre	389	278	111	9.791	6.014	1.573	95	954	2.824	126
Décembre	376	266	110	7.115	4.074	752	83	337	3.982	190

¹ En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

² Déduction faite des doubles emplois.

³ Au 31 décembre.

II. — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

31

a) Dépôts sur livrets particuliers
à la Caisse d'Épargne¹ (épargne pure)

(millions de francs)

b) Versements inscrits aux comptes des affiliés
à la Caisse de Retraite*

(millions de francs)

Périodes	Ver-sements	Rembour-sements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période
1954 Moy. mens.	1.115	897	218	49.459 ²
1955 Moy. mens.	1.135	1.015	120	52.354 ²
1955				
Février	1.135	788	347	50.652
Mars	1.015	1.117	-102	50.550
Avril	973	1.430	-457	50.093
Mai	993	1.135	-142	49.951
Juin	1.038	1.090	-52	49.899
Juillet	1.219	1.019	200	50.099
Août	1.117	917	200	50.299
Septembre	1.082	899	183	50.482
Octobre	1.131	941	190	50.672
Novembre	1.040	809	231	50.903
Décembre	1.301	1.196	5	52.354 ²
1956				
Janvier	1.638	838	800	53.154
Février	1.032	726	306	53.460
Mars	1.118	1.032	86	53.546
Avril	1.167	1.004	163	53.709

Périodes	Loi de 1865	Lois coordonnées de 1946		Employés (Lois des 10-3-1925 et 18-6-1930)	Totaux
		Versements obligat. (travailleurs manuels)	Versements facultatifs		
1954 Moy. mens.	4,7		12,3	26,3	
1954					
Juillet	3,4	2,4	12,5	27,0	45,3
Août	3,7	2,2	11,8	25,7	43,4
Septembre	4,9	1,8	11,9	26,0	44,6
Octobre	4,8	1,7	11,1	27,1	44,7
Novembre	4,6	1,7	11,0	25,1	42,4
Décembre	6,6	1,9	12,0	27,7	48,2
1955					
Janvier	5,3	1,9	12,7	25,6	45,5
Février	4,9	1,6	10,8	25,3	42,6
Mars	6,5	1,6	11,9	26,4	46,4
Avril	5,0	1,7	11,0	26,8	44,5
Mai	5,6	1,6	11,4	25,1	49,7
Juin	6,0	1,3	10,6	26,0	43,9
Juillet	5,2	1,4	10,4	26,0	43,0
Août	3,6	1,6	10,4	25,8	41,4
Septembre	3,0	1,7	11,2	26,3	42,2

* Les versements inscrits aux comptes des affiliés « Ouvriers mineurs » (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937 et arrêté du 25 février 1947) au Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs ont été respectivement de 219,3 millions de francs en 1954 et 221,3 millions de francs en 1955. (Source : Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs.)

Le montant des versements effectués auprès des organismes d'assurance agréés pour l'exécution de la loi du 18 juin 1930 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés, à l'exclusion des versements effectués à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite, s'élève pour les années 1952, 1953 et 1954 respectivement à 1.225 millions, 1.236 millions et 1.239 millions de francs.

¹ Y compris les livrets des prisonniers de guerre. Nombre de livrets au 31 décembre 1954 : 6.541.547 et au 31 décembre 1955 : 6.557.757.

² Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice.

III. — INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES (Période 1936 à 1938 = 100)
Conditions d'utilisation et méthode d'établissement : voir notre Bulletin de mai 1949, p. 233

Périodes	Indice général *	Indices par industries																						
		Cokeries	Carrières, cimenteries, marbreries	Métallurgie				Industries céramiques briqueteries	Industries verrières	Industries alimentaires	Industries textiles			Construction et travaux publics	Bois et ameublement	Peaux et cuirs	Tabacs	Papier		Art et précision	Transports			Gaz et électricité
				Sidérurgie	Métaux non ferreux	Fonderies, constructions mécaniques et métalliques	Ensemble				Lin, coton chanvre et jute	Laine, tapis, bonneterie	Ensemble					Fabriques	Imprimeries et transformation		Chemins de fer 1	Ensemble 1		
a) Indice des salaires horaires moyens																								
1940 Mars	113	117	110	123	115	114	118	107	114	110	112	113	112	113	109	118	110	119	106	106	112	104	106	114
1953 Juin	487	505	475	493	491	497	495	440	459	467	513	493	503	459	488	458	414	464	463	496	445	453	452	528
Septembre	487	499	480	485	497	497	492	444	464	469	512	489	501	458	488	457	414	481	461	491	449	455	454	530
Décembre	493	507	491	493	522	496	498	447	469	478	525	501	513	459	487	458	413	494	463	484	455	459	458	538
1954 Mars	494	501	485	494	513	498	498	445	478	479	524	506	515	462	485	466	428	511	495	479	450	458	457	533
Juin	503	523	495	509	533	499	507	468	486	486	530	513	521	480	494	472	440	514	497	496	459	460	460	556
Septembre	502	516	505	499	519	507	507	465	477	480	531	503	519	496	487	473	429	516	499	493	461	461	461	554
Décembre	507	531	507	509	529	510	512	468	497	489	536	516	526	499	485	475	428	516	503	493	472	463	465	558
1955 Mars	508	518	496	510	522	512	512	468	491	491	532	513	523	504	486	468	432	535	508	487	467	465	465	556
Juin	514	528	494	518	535	520	521	471	495	499	541	519	530	511	491	469	431	535	505	494	498	461	468	566
Septembre ²	513																							
Décembre	p522																							
b) Indice des salaires des ouvriers qualifiés ou spécialisés																								
1940 Mars	115	113	112	126	117	114	119	107	111	110	112	111	111	114	109	120	112	118	107	126	113	—	—	115
1953 Juin	470	448	448	445	471	472	462	413	449	449	496	499	498	458	446	466	419	472	493	470	410	—	—	529
Septembre	470	445	448	440	478	472	461	411	457	453	490	506	498	458	442	459	419	472	491	458	410	—	—	531
Décembre	475	446	454	447	483	472	464	406	458	458	511	518	515	458	446	461	419	489	493	462	410	—	—	531
1954 Mars	478	458	454	462	481	474	466	408	468	463	507	524	515	462	440	465	431	499	516	459	410	—	—	539
Juin	483	465	457	462	485	477	472	428	469	467	512	523	518	476	448	472	431	502	520	468	410	—	—	553
Septembre	484	465	464	465	483	484	473	428	469	467	513	520	516	493	447	473	432	503	510	452	410	—	—	555
Décembre	488	467	468	464	492	488	479	426	469	474	516	530	523	493	438	472	431	503	519	465	410	—	—	555
1955 Mars	490	469	464	464	488	488	479	423	469	474	509	546	528	497	441	467	431	527	528	448	410	—	—	560
Juin	496	470	465	468	489	492	483	424	474	482	516	557	537	505	442	465	432	527	522	458	431	—	—	562
Septembre ²	496																							
Décembre	p503																							
c) Indice des salaires des ouvriers non qualifiés ni spécialisés																								
1940 Mars	113	112	112	125	117	109	116	106	113	111	112	112	112	113	106	116	113	118	106	119	108	—	—	116
1953 Juin	470	451	464	465	507	473	474	475	427	432	486	501	494	456	488	423	431	430	444	501	457	—	—	485
Septembre	469	448	464	457	505	477	473	475	432	435	483	498	490	456	481	418	431	430	443	499	457	—	—	486
Décembre	475	449	476	466	514	476	477	475	432	442	495	516	506	456	486	424	431	452	444	495	457	—	—	486
1954 Mars	475	452	473	470	515	479	480	475	444	446	493	513	503	456	485	429	442	462	467	487	457	—	—	495
Juin	479	457	473	477	524	481	485	495	444	448	492	514	503	475	471	433	442	465	476	495	457	—	—	510
Septembre	483	457	479	476	512	494	490	495	444	449	491	514	503	496	477	435	442	466	480	509	457	—	—	510
Décembre	489	460	481	483	523	496	495	500	466	449	515	527	521	497	482	433	442	466	505	520	457	—	—	511
1955 Mars	493	462	484	483	518	498	495	500	469	452	521	527	524	501	483	436	442	472	508	511	457	—	—	505
Juin	497	462	487	483	516	501	496	500	471	459	518	540	529	507	478	435	441	472	504	517	479	—	—	505
Septembre ²	498																							
Décembre	p506																							

* L'indice général comprend les salaires dans les charbonnages et les industries chimiques.

1 Nous ne possédons pas d'éléments pour le calcul des indices des ouvriers qualifiés et non qualifiés des chemins de fer. Seul le salaire moyen nous est connu.

2 Etant donné que l'Institut National de Statistique élabore un indice des salaires pour certains secteurs, la présente publication est dorénavant limitée à la communication des indices généraux.

MOUVEMENT DES AFFAIRES

I. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

35

Mouvement du débit

Périodes	Nombre de chambres à fin de période	Bruxelles										Province		Bruxelles et province	
		Call money ¹		Titres effets publics et coupons		Virem. chèques prom., quitt., etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs
		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs				
1954 Moyenne	38	2,4	138,1	1,6	8,5	169,8	79,8	2,6	3,3	176,5	229,7	199,6	55,2	376,1	285,0
1955 Moyenne	38	2,4	133,2	1,5	7,6	182,9	83,9	2,9	3,9	189,7	228,6	210,2	56,0	399,9	284,5
1955 Février	38	2,3	120,1	1,2	6,5	168,6	73,7	2,5	2,9	174,6	203,2	196,0	49,2	370,6	252,3
Mars	38	2,9	149,3	1,6	10,2	185,7	80,8	3,2	4,1	193,4	244,4	216,7	56,4	410,0	300,8
Avril	38	2,3	127,2	1,6	9,6	178,3	84,9	2,9	4,5	185,0	226,2	205,3	53,1	390,3	279,3
Mai	38	2,2	130,7	1,8	8,7	175,4	80,9	2,8	4,0	182,1	224,3	199,3	52,6	381,4	276,9
Juin	38	2,5	123,0	1,8	7,5	195,0	81,7	2,8	3,7	202,1	216,0	223,7	57,5	425,8	273,4
Juillet	38	2,5	134,5	2,0	7,7	175,0	90,3	2,9	4,2	182,3	236,7	195,4	56,2	377,8	292,9
Août	38	2,5	141,2	1,4	4,5	183,1	82,7	2,9	3,7	189,9	232,2	210,4	56,9	400,3	289,1
Septembre	38	2,3	128,5	1,3	4,8	178,3	78,8	3,1	4,2	185,1	216,3	209,1	56,8	394,2	273,0
Octobre	38	2,3	144,3	1,5	9,3	190,9	85,0	3,2	4,1	198,0	242,7	217,7	58,9	415,7	301,6
Novembre	38	2,1	121,2	1,2	6,7	179,8	84,8	2,8	3,6	186,0	216,4	208,4	53,9	394,3	270,2
Décembre	38	2,4	146,3	1,7	7,9	206,6	96,5	3,1	4,2	213,8	254,9	234,9	65,5	448,7	320,5
1956 Janvier	38	2,3	142,3	1,7	4,7	197,9	93,2	3,0	4,4	204,8	254,7	215,5	62,3	420,3	317,0
Février	38	2,3	114,6	1,3	5,7	184,1	80,7	2,9	3,7	190,6	204,7	204,3	54,4	395,0	259,0
Mars	38	2,3	130,2	1,5	8,6	190,8	84,5	3,3	4,5	197,9	227,8	211,8	60,9	409,7	288,7
Avril	38	2,3	112,2	1,5	8,7	209,5	92,7	3,0	4,9	216,3	218,5	225,6	62,1	441,9	280,6

¹ Y compris les remboursements des capitaux prêtés la veille en call money.

II. — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

36

(milliards de francs)

Périodes	Milliers de comptes à fin de période	Avoir global	Avoirs des particuliers	Crédit		Débit		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation ²
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1954 Moyenne	678 ¹	27,8	20,6	29,7	74,1	29,5	74,1	207,4	91	3,86
1955 Moyenne	703 ¹	28,3	20,8	30,5	76,2	30,3	76,2	213,3	91	3,84
1955 Février	681	28,3	21,1	27,1	68,6	27,1	68,6	191,4	91	3,67
Mars	680	27,3	20,4	28,9	74,5	29,1	74,5	206,9	91	3,66
Avril	682	27,4	20,7	30,8	73,6	29,9	73,6	207,9	90	3,94
Mai	683	29,2	20,8	27,8	71,7	29,2	71,7	200,4	91	3,75
Juin	683	28,5	20,9	30,7	74,9	28,7	74,9	209,2	91	3,64
Juillet	684	30,1	21,0	34,2	84,0	35,8	84,0	238,1	91	4,13
Août	685	28,0	20,5	30,0	74,8	30,7	74,8	210,4	91	3,78
Septembre	684	27,5	20,4	29,2	72,5	27,9	72,5	202,2	91	3,64
Octobre	690	27,9	21,0	30,5	77,8	31,4	77,8	217,4	91	3,90
Novembre	696	27,5	21,0	30,2	76,8	30,4	76,8	214,2	92	4,21
Décembre	703	28,0	21,2	34,6	82,6	29,5	82,6	229,4	92	3,84
1956 Janvier	711	32,0	22,1	34,5	90,9	38,2	90,9	254,5	92	4,00
Février	717	28,9	21,8	29,5	75,7	30,0	75,7	210,8	92	3,78
Mars	718	28,5	21,7	31,9	79,3	30,7	79,3	221,2	91	3,69
Avril	720	29,5	22,6	31,3	77,8	31,9	77,8	218,8	91	4,00

¹ Au 31 décembre.

² Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

* Ces avoirs comprennent : les avoirs libres et les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués.

PRIX

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

45¹

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Indice général	Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal	Matières grasses	Produits minéraux						Produits chimiques			Peaux et cuirs
					Indice général du groupe	Charbon	Sous-produits du charbon	Produits pétroliers	Minerais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice général du groupe	Produits chimiques	Engrais chimiques	
Nombre de produits ...	135	13	14	2	19	4	4	3	5	3	11	8	3	5
1954 Moyenne	410	384	458	334	422	550	438	278	410	450	304	317	271	341
1955 Moyenne	419	378	429	343	433	551	458	283	432	446	317	337	270	324
1955 Février	416	378	427	338	428	550	443	284	429	438	315	328	282	322
Mars	417	370	418	330	434	550	468	287	431	441	320	336	282	324
Avril	418	370	415	334	434	550	468	287	430	443	318	336	274	328
Mai	418	373	429	340	434	550	468	280	433	446	320	339	274	325
Juin	419	366	450	348	432	551	456	279	434	446	315	339	257	324
Juillet	418	366	429	349	432	551	456	279	432	447	316	339	260	321
Août	419	388	417	339	433	551	458	285	430	447	316	340	260	321
Septembre	420	390	423	344	432	552	458	285	427	447	317	340	261	321
Octobre	420	392	434	345	433	552	458	285	428	448	319	340	269	320
Novembre	420	382	429	349	434	552	459	285	434	447	320	340	270	328
Décembre	423	374	440	364	439	552	459	285	452	447	321	342	271	330
1956 Janvier	426	379	442	374	445	552	459	295	464	448	321	342	272	328
Février	430	402	446	386	447	552	459	299	470	448	324	343	278	329
Mars	429	386	449	392	446	552	467	294	465	448	324	343	278	331
Avril	429	388	454	401	443	552	467	288	459	448	323	342	275	332

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE (suite)

45¹

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Caoutchouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles						Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques			
				Indice général du groupe	Laine	Lin	Coton	Jute	Fibres artificielles		Indice général du groupe	Sidérurgie	Fabr. métalliques	Non ferreux
Nombre de produits ...	1	6	4	21	5	5	6	2	3	13	26	9	13	4
1954 Moyenne	233	629	465	379	436	325	483	347	252	464	427	471	392	450
1955 Moyenne	386	677	489	375	405	317	485	421	244	471	460	524	408	505
1955 Février	336	681	484	388	416	322	493	488	249	470	445	505	397	483
Mars	310	682	486	386	420	319	491	476	250	470	453	520	402	488
Avril	312	682	486	386	420	322	487	473	246	470	459	524	409	492
Mai	317	682	486	380	415	316	486	444	244	470	456	518	409	488
Juin	380	682	486	378	416	314	487	432	242	470	456	517	409	491
Juillet	450	682	487	380	410	331	489	405	244	470	459	521	410	502
Août	469	680	487	373	402	320	486	395	242	470	464	528	411	514
Septembre	489	678	488	368	391	315	484	378	243	473	467	530	411	530
Octobre	421	669	497	363	385	313	479	361	242	473	467	530	415	521
Novembre	430	668	500	362	384	310	472	381	240	473	472	536	417	533
Décembre	433	668	500	359	390	299	472	384	236	473	481	551	417	563
1956 Janvier	380	668	508	363	393	302	482	387	236	476	484	560	419	556
Février	341	669	509	368	394	302	483	428	239	477	486	561	419	567
Mars	323	679	507	366	391	304	476	430	236	477	487	561	422	561
Avril	309	685	507	366	392	304	476	426	236	478	487	562	426	550

b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE 45²
ET A L'ETRANGER

Base : moyenne 1953 = 100

Périodes	Belgique (Ministère des Affaires économiques)	Etats-Unis (Department of Labor Bureau Labor Statistics)	France (Statistique générale de la France)	Pays-Bas (Centraal Bureau voor de Statistiek)	Royaume-Uni (Board of Trade)		Suède (Administration du Commerce)	Suisse (Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail)	Allemagne occidentale (Statistische Bundesamt)
					Matières de base 1	Produits manufacturés 2			
1954 Moyenne	99	100	98	101	98	100	100	101	100
1955 Moyenne	101	101	98	102	105	104	104	101	103
1955 Février ...	100	100	98	102	104	102	101	101	101
Mars	101	100	98	102	104	102	102	101	101
Avril	101	100	97	102	102	103	102	101	100
Mai	101	100	99	102	102	103	103	101	101
Juin	101	100	96	102	103	103	103	101	102
Juillet	101	100	97	102	106	104	105	101	103
Août	101	105	98	102	107	104	104	101	103
Septembre ..	101	101	99	102	107	105	105	101	103
Octobre ...	101	101	99	102	105	105	105	101	104
Novembre ..	101	101	99	102	105	105	107	101	105
Décembre ..	102	101	100	102	107	106	107	101	106
1956 Janvier ...	103	102	100	103	106	106	108	101	105
Février ...	104	102	103	104	106	106	109	102	p106
Mars	103		p101	104	107	p107		102	p106
Avril	103		p102		p106	p107			

1 Matières de base (à l'exclusion de combustibles) utilisées dans les industries manufacturières non alimentaires.

2 Tous produits manufacturés autres que combustibles, produits alimentaires et tabac.

c) INDICES DES PRIX DE DETAIL 46
EN BELGIQUE

Base : moyenne 1953 = 100

Source : Ministère des Aff. économ. (Service de l'Index).

Périodes	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services
1954 Moyenne	100,3	102,7	99,2	100,0
1955 Moyenne	100,8	101,6	99,2	101,0
1955 Mars	100,0	101,0	98,2	100,5
Avril	99,6	99,8	98,8	100,5
Mai	99,2	99,0	98,8	100,5
Juin	99,8	99,9	99,0	100,5
Juillet	100,9	101,6	99,4	101,0
Août	101,4	102,3	99,6	101,1
Septembre ..	101,8	102,8	99,9	101,2
Octobre ...	101,8	102,8	99,8	101,3
Novembre ..	102,1	103,0	99,9	102,6
Décembre ..	102,2	103,1	100,0	102,7
1956 Janvier ...	102,2	103,0	100,1	103,0
Février ...	102,4	103,2	100,3	103,2
Mars	102,9	104,0	100,5	103,4
Avril	102,9	103,6	100,8	103,8
Mai	103,3	104,0	101,1	104,3

PRODUCTION

I. — COMBUSTIBLES ET PRODUITS METALLURGIQUES

55¹

Source : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines).

Périodes	Mines de Houille									
	Nombre moyen d'ouvriers présents (milliers)		Production par bassin (milliers de tonnes)						Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de période (milliers de tonnes)
	du fond	fond. et surf.	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	Total		
1936-1938 Moyenne	87	125	408	353	640	451	541	2.425 ¹	24,0	1.502
1954 Moyenne	91	126	356	300	596	414	771	2.437	24,0	2.815
1955 Moyenne	87	120	344	306	602	401	845	2.498	24,6	371
1955 Février	86	119	312	278	549	385	809	2.333	23,3	1.898
Mars	86	118	370	316	626	445	908	2.665	26,7	1.467
Avril	86	120	339	300	592	414	848	2.493	24,7	1.367
Mai	86	119	326	288	583	397	816	2.410	23,8	1.294
Juin	87	119	357	316	630	414	878	2.595	25,7	1.233
Juillet	81	113	247	210	449	298	672	1.876	19,9	1.031
Août	85	117	354	308	598	372	837	2.469	25,4	860
Septembre	86	119	360	325	626	417	861	2.590	25,7	721
Octobre	89	121	373	346	649	426	897	2.691	25,8	593
Novembre	93	126	351	321	625	410	857	2.564	23,8	497
Décembre	94	127	383	351	703	435	914	2.786	25,5	371
1956 Janvier	95	127	358	320	632	418	880	2.608	23,9	281
Février	92	123	319	282	554	372	863	2.390	23,0	449
Mars	94	126	383	351	668	450	998	2.850	26,0	377
Avril	p		342	324	616	389	864	2.535		323

¹Y compris 32.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi.

I. — COMBUSTIBLES ET PRODUITS METALLURGIQUES (suite)

55²

Sources : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines et Institut National de Statistique) — Ministère des Finances (Acoises).

Périodes	Cokes		Agglomérés		Pétroles bruts	Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	Production métallurgique (milliers de tonnes)		
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	mise en œuvre (milliers de kilolitres)		Fonte	Acier brut	Acier et fer finis
1936-1938 Moyenne	435	3.831	142	855	—	37	261	253	202
1954	512	4.592	115	560	365	47	385	413	302
1955	550	4.328	129	571	453	50	449	492	366
1955 Janvier	565	4.300	140	610	404	49	431	468	348
Février	517	4.320	126	572	398	51	419	458	343
Mars	577	4.374	157	610	291	51	477	522	403
Avril	558	4.352	125	572	384	51	451	493	363
Mai	558	4.309	97	538	524	51	449	471	346
Juin	540	4.334	109	519	446	51	440	497	368
Juillet	556	4.347	80	542	480	51	434	455	287
Août	570	4.336	116	538	520	50	440	481	359
Septembre	541	4.364	135	574	533	51	460	512	395
Octobre	457	4.110	152	590	473	48	441	501	393
Novembre	562	4.383	150	608	498	51	459	500	371
Décembre	600	4.409	166	579	487	51	490	542	416
1956 Janvier	600	4.444	156	609	536	51	489	542	416
Février	561	4.451	119	600	502	p 51	442	493	379
Mars	609	4.528	164	592	547		p 498	p 560	p 426

II. — PRODUITS TEXTILES

56¹

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Production de fils (tonnes)							Production de rayonne (tonnes)	Production de tissus écrus tombés de métiers (pour compte propre, services publics et ordres à façon) (tonnes)				
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine			Lin	Jute 1	Coton	Laine 2	Rayonne
				fin	cardé	peignée	cardée						
1954 Moyenne .	729	6.062	181	7.662	565	1.831	1.371	2.597	629	3.284	6.425	2.091	604
1955 Moyenne .	731	6.504	193	7.378	511	1.996	1.474	2.655	592	3.513	6.176	2.371	586
1954 Décembre .	898	6.456	186	8.731	620	2.260	1.261	2.901	760	3.565	7.073	2.406	639
1955 Janvier ...	823	6.328	223	7.733	576	1.984	1.367	2.766	662	3.191	6.213	2.203	609
Février ...	813	6.316	215	7.727	524	1.876	1.385	2.555	678	3.287	6.203	2.301	563
Mars	886	7.170	202	8.629	590	1.999	1.495	2.761	697	3.667	6.964	2.437	598
Avril	823	6.221	225	6.952	515	1.810	1.466	2.705	580	3.262	6.034	2.369	559
Mai	709	6.324	174	6.552	455	1.683	r 1.421	2.817	534	3.128	5.605	2.273	491
Juin	694	6.927	197	7.876	480	2.003	r 1.578	2.645	615	3.881	6.319	2.469	617
Juillet	514	5.179	192	4.077	341	1.078	r 1.147	1.988	482	3.187	4.798	1.891	402
Août	555	5.847	205	6.896	423	2.155	1.418	2.723	423	3.192	5.396	2.217	520
Septembre .	676	6.762	159	8.602	512	2.216	1.561	2.653	504	3.889	6.370	2.555	631
Octobre ...	788	6.855	181	7.444	571	2.304	1.657	2.721	600	3.570	6.695	2.619	659
Novembre .	733	6.681	155	7.334	534	2.382	1.566	2.738	645	3.882	6.557	2.561	659
Décembre .	757	7.435	182	8.668	610	2.456	1.632	2.782	679	4.021	6.953	2.563	722
1956 Janvier ...	844	7.002	220	7.702	566	2.246	1.521	2.753	618	3.496	6.570	2.530	662
Février ...	721	6.884	205	7.478	483	2.253	1.449	2.617	609	3.316	6.036	2.468	615

1 Y compris les tapis en jute.

2 Y compris couvertures et tapis en laine.

r Chiffres rectifiés.

III. — PRODUITS DIVERS

56²

Source : Institut National de Statistique et Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Ciment	Chaux	Calcaires	Ammoniaque de synthèse et dérivés		Engrais composés	Papier		Briques		Sucres				Braseries ⁴	Distilleries (milliers d'hectolitres)	Allumettes (millions de tiges)	Pêche Vente de poisson ⁵	
				Azote primaire	Azote dans les engrais finis		Papier	Cartons	Briques ordinaires	Briques de parement	Production		Stocks (sucres bruts et raf.) ³	Déclarations en consomm.				Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)
											sucres bruts	sucres raffinés							
(milliers de tonnes)				(millions de pièces)				(milliers de tonnes)											
1936-1938 Moy	250 ¹	117 ²	154 ²	18,6	17,2	10,8	15,5 ¹	3,8	174	12,5	17,5	17,2	159	20,7	16,4	35,0	4.421	2,3	7,2
1954 Moyenne	365	130	146	17,4	16,3	10,9	22,8	4,0	190	12,7	26,6	14,5	254	20,8	12,6	19,7	4.757	3,4	34,0
1955 Moyenne	391	151	148	17,4	16,3	10,9	22,8	4,0	190	12,7	30,2	15,2	267	21,3	13,2	21,5	4.473	3,8	35,9
1955 Janvier	217	139	88	20,3	19,2	6,9	22,5	3,6	r118	r11,1	1,4	11,6	236	22,6	9,9	29,0	4.651	3,9	37,6
Février	255	141	102	18,1	17,1	12,5	22,5	4,0	93	9,5	5,0	12,1	209	17,1	10,9	14,0	4.478	4,5	36,5
Mars	237	159	147	20,1	18,9	18,2	25,7	4,6	99	10,2	—	14,1	186	19,6	12,0	18,4	5.046	5,5	44,3
Avril	425	140	159	19,8	18,7	15,9	23,2	4,4	131	12,2	—	12,8	145	18,3	15,3	25,6	4.527	4,3	37,3
Mai	436	157	155	19,1	18,0	2,2	21,9	3,7	214	12,4	0,1	12,6	121	18,8	13,8	13,1	4.365	3,6	35,3
Juin	477	161	136	18,4	17,3	3,4	23,7	4,4	257	14,7	—	12,4	106	23,4	15,1	24,1	5.057	3,4	34,6
Juillet	457	137	156	19,3	18,1	3,0	18,7	2,9	248	13,7	—	13,4	80	24,1	16,5	18,4	3.709	3,0	28,1
Août	449	149	203	19,6	18,3	7,6	20,8	3,7	245	14,5	—	12,7	46	23,7	14,6	14,7	3.575	3,7	30,2
Septembre	493	163	185	16,6	15,4	13,1	23,9	4,3	257	14,6	0,2	13,2	18	21,9	14,2	28,1	3.525	3,6	32,4
Octobre	466	153	190	—	—	7,9	23,9	4,2	244	15,6	123,9	24,1	106	20,4	11,9	20,1	4.927	3,7	40,0
Novembre	403	150	126	17,0	15,8	17,5	21,9	4,1	204	12,6	181,1	28,4	234	24,6	12,2	20,8	4.750	3,8	38,0
Décembre	373	163	125	20,9	19,3	22,1	24,8	4,4	170	11,3	50,0	14,8	267	22,7	13,2	31,4	5.071	2,9	36,2
1956 Janvier	283	149	97	20,8	19,8	19,5	24,8	4,2	128	10,6	—	12,4	243	18,7	10,9	15,6	5.142	3,3	40,0
Février	92	p143	p 50	17,2	17,0	7,6	25,8	4,1	p 88	p 9,3	2,7	13,2	225	17,1	9,3	18,7	4.726	4,5	34,9
Mars	321			21,0	20,4	21,8	p26,1	4,5			1,0	16,2	200	21,5	14,2	34,4	5.460		

¹ Moyenne 1938.

² Moyenne 1937-1938-1939.

³ Fin de période.

⁴ Quantités de matières premières déclarées (substances farineuses et substances sucrées). Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

⁵ Vente aux minques d'Ostende, Nieupoort, Zeebrugge et Blankenbergh; en 1936-1937-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement. Non compris les harengs, esprots et crevettes.

r chiffres rectifiés.

IV. — ENERGIE ELECTRIQUE *

58

(millions de kWh)

Source : Ministère des Affaires économiques — Direction Energie Electrique.

Périodes	Production 1				Importations	Exportations	Total énergie absorbée par les réseaux
	Centrales des producteurs-distributeurs		Centrales des auto-producteurs industriels ²	Total pour la Belgique			
	Régies communales (1)	Sociétés privées (2)					
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7) = (4) + (5) - (6)
1936-1938 Moyenne	20,4	190	228	438	5,5	2,2	441
1954 Moyenne	35,0	442	404	881	16,6	16,3	881
1955 Moyenne	33,1	464	436	933	21,7	10,7	944
1955 Janvier	42,4	503	434	979	22,8	4,6	997
Février	40,1	451	401	892	23,7	1,7	914
Mars	42,1	478	468	988	20,3	5,9	1.003
Avril	33,6	432	430	896	30,8	6,9	920
Mai	30,6	415	426	871	27,5	2,3	896
Juin	30,8	423	421	875	30,9	1,8	904
Juillet	20,9	391	386	798	22,0	10,0	810
Août	28,3	450	420	899	22,7	13,0	908
Septembre	29,8	476	425	931	18,1	6,0	943
Octobre	29,7	480	453	962	12,3	26,6	948
Novembre	29,9	513	471	1.014	12,6	25,8	1.001
Décembre	39,5	559	494	1.093	17,0	24,9	1.085
1956 Janvier	45,5	537	458	1.041	24,4	20,6	1.044
Février	40,9	521	442	1.003	20,7	22,8	1.001
Mars	38,8	529	474	1.041	20,5	33,4	1.028

* Nombre de centrales en activité au début de l'année 1954 et 1955 : 213.

¹ Production nette des centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

² Jusqu'en décembre 1955 : production brute.

V. — GAZ
(Production, Importation et Exportation) ¹

59

(millions de mètres cubes)

Source : Ministère des Affaires économiques (Administration du Combustible et de l'énergie).

Périodes	Production des usines à gaz		Production des cokeries			Production des charbonnages	Total de gaz produit en Belgique (7) = (1) + (2) + (3) + (4) + (5) + (6)	Imports	Exports	Solde : imports moins exports (10) = (8) - (9)	Total de gaz disponible en Belgique (11) = (7) + (10)
	Régies et associations de communes	Sociétés privées	Régies	Sociétés privées							
				Production destinée à la distribution publique	Production destinée aux fournitures industrielles						
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(8)	(9)	(10)	(11)		
1954 Moyenne	0,05	1,05	3,87	65	84	8,94	162	0,07	3,62	-3,55	159
1955 Moyenne	0,05	0,57	2,27	65	92	12,77	172	0,31	3,94	-3,63	168
1954 Décembre	0,04	0,75	2,82	68	92	10,92	175	0,24	4,28	-4,04	171
1955 Janvier	0,04	0,83	2,50	74	94	12,10	183	0,41	4,78	-4,37	179
Février	0,03	0,71	2,29	66	89	11,34	170	0,03	0,29	-0,26	169
Mars	0,04	0,85	2,56	74	102	12,22	192	0,09	4,80	-4,71	187
Avril	0,04	0,76	2,26	63	95	11,20	173	0,05	4,14	-4,09	169
Mai	0,05	0,83	2,27	64	93	11,71	172	0,23	4,45	-4,22	167
Juin	0,06	0,84	2,25	62	93	12,26	170	0,33	4,10	-3,77	166
Juillet	0,06	0,49	2,05	60	88	9,73	161	0,19	3,99	-3,80	157
Août	0,06	0,37	2,12	61	95	10,48	169	0,43	2,51	-2,08	167
Septembre	0,05	0,35	2,21	63	91	12,60	168	0,38	4,31	-3,93	165
Octobre	0,05	0,31	2,20	58	66	17,64	144	0,75	4,15	-3,40	140
Novembre	0,04	0,29	2,16	63	93	15,49	174	0,41	4,62	-4,21	170
Décembre	0,04	0,22	2,32	69	102	16,43	190	0,43	5,19	-4,76	185
1956 Janvier	0,04	0,23	2,35	72	104	18,28	197	0,44	5,71	-5,26	191
Février	0,04	1,33	2,64	82	92	19,65	198	0,62	6,53	-5,91	192

1 La présente statistique se rapporte à la production de gaz par distillation pyrogénée de la houille dans les usines à gaz et dans les cokeries, gaz auquel sont éventuellement ajoutés du gaz à l'eau, du gaz à l'air, du restgaz des synthèses chimiques, du gaz des hauts fourneaux et du méthane. Elle comprend également la production de méthane en provenance directe des charbonnages ainsi que le gaz de pétrole liquéfié transporté par canalisation, tous ces gaz étant destinés à la distribution publique.

La présente statistique ne comprend pas les volumes de gaz à l'eau, gaz à l'air, restgaz, gaz des hauts fourneaux, gaz méthane ou gaz liquéfié qui sont mélangés en dehors de l'usine de production en gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille, à l'exception de ceux qui sont fournis directement à la distribution publique. Elle ne comprend pas le gaz produit ou reçu par les cokeries, gaz de houille ou autres et utilisés pour leurs besoins propres, chauffage des fours etc.

N. B. — a) La production de gaz indiquée dans les colonnes (1) (2) (3) (4) (6) est destinée à la distribution publique.

b) La production de gaz indiquée à la colonne (5) est destinée aux fournitures directes faites par les cokeries aux autres divisions de la société auxquelles appartiennent les cokeries envisagées ou à d'autres sociétés industrielles juridiquement indépendantes.

c) Les volumes de gaz produit par les cokeries et les charbonnages sont ramenés à 4.250 kcal, 0° C., 760 mm. Hg.

d) Les cokeries produisant du gaz tant pour la distribution publique que pour les consommations industrielles directes sont comprises dans le nombre de cokeries correspondant à la colonne (5). Le nombre total des cokeries (sociétés privées produisant du gaz en 1954 et 1955) s'élève à 18.

r Chiffres rectifiés.

CONSOMMATION *

I. — INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION

65¹

A. — Indices des ventes mensuelles : base moyenne 1936 à 1938 = 100

Source : Banque Nationale de Belgique.

Mois	Grands magasins						Magasins à succursales		Coopératives et magasins patronaux					
	Vêtements 1		Ameublement 1		Art. de ménage et divers 1		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtements	
	1954	1955	1954	1955	1954	1955	1954	1955	1954	1955	1954	1955	1954	1955
Mars	496	460	629	626	644	661	402	446	244	247	618	698	588	574
Avril	548	565	641	636	683	742	415	445	240	241	625	664	549	582
Mai	533	518	599	624	655	718	403	424	229	234	620	659	471	521
Juin	467	551	537	575	642	716	411	430	236	241	620	658	404	475
Juillet	578	586	621	572	793	813	438	444	241	231	667	671	403	440
Août	379	572	536	514	699	753	419	422	227	231	616	662	413	425
Septembre	499	491	620	667	695	771	408	446	235	235	637	672	541	591
Octobre	602	639	574	629	701	794	427	445	244	244	650	696	595	674
Novembre	572	566	544	583	995	1.124	433	429	226	224	638	670	515	564
Décembre	629	662	605	637	1.160	1.290	505	525	256	256	781	828	533	603
	1955	1956	1955	1956	1955	1956	1955	1956	1955	1956	1955	1956	1955	1956
Janvier	421	593	543	581	616	688	431	446	223	225	674	706	716	707
Février	366	377	550	520	604	609	423	423	220	235	647	744	527	589
Mars	460	601	626	700	661	837	446	446	247	247	698	744	574	603

* Pour la consommation de sucre, voir tableau no 562.

1 Indices rectifiés.

B. — Indices des ventes mensuelles : base moyenne mensuelle 1953 = 100

65²

Source : Institut National de Statistique.

Mois	Grands magasins à rayons multiples																					
	Indice général	Alimentation				Habillement				Ameublement			Ménage			Tabacs	Librairie-Papeterie		Parf.	Jeux, jouets sports, voyage		
		Périssable	Non périssable	Restaurant	Total	Amalgames	Dessus hommes	Dessus femmes	Bonneterie, lingerie, chemiserie, chapel.	Total 1	Textiles	Meubles, lustrerie	Total	Articles de ménage	Appareils ménagers, électricité	Total	Articles pour fumeurs	Librairie	Papeterie		Total	Toilette
1955 Mars	105	131	125	111	127	113	93	88	91	94	114	108	111	107	111	108	107	88	90	90	101	48
Avril	118	131	127	121	129	116	166	139	115	122	113	114	113	110	125	113	109	99	91	92	114	74
Mai	109	117	110	113	114	102	135	119	112	111	104	119	111	110	129	113	99	87	88	88	110	68
Juin	107	112	102	106	108	103	124	110	132	115	94	116	104	107	108	107	111	80	79	79	111	80
Juillet	118	105	110	114	108	102	138	123	169	133	107	118	112	115	125	116	114	99	83	85	131	115
Août	97	99	96	113	99	65	75	78	98	85	89	104	96	112	112	112	107	89	158	148	113	71
Septembre	111	119	107	114	114	98	106	100	105	103	116	139	127	112	155	119	105	93	178	166	107	48
Octobre	120	126	113	123	121	108	168	147	126	131	106	108	107	114	182	125	109	111	103	105	107	84
Novembre	131	120	129	126	123	99	131	106	126	119	102	100	101	99	160	109	120	256	139	156	106	378
Décembre	158	158	186	147	166	91	139	119	165	146	108	115	111	140	206	151	248	264	219	225	161	226
1956 Janvier	107	123	111	119	119	98	90	85	135	107	133	89	113	99	140	106	114	97	105	104	99	38
Février	96	138	127	97	130	79	61	55	89	77	87	93	90	91	136	99	100	90	85	85	89	31
Mars	132	158	157	136	155	139	148	131	131	128	132	126	129	127	144	130	126	122	108	110	123	66

1 Le total comprend, en outre, les rubriques : mercerie, rubans, patrons; chaussures, pantoufles; articles divers de parure.

65³

Mois	Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement			Coopératives										Magasins à succursales		Gros-sistes	
	Hommes	Dames	Sous-vêtements, accessoires, articles de parure	Indice général	Boulangerie	Alimentation sauf boulangerie	Habillement	Ameublement	Articles de ménage	Tabacs	Librairie papeterie	Parfumerie, articles de luxe	Restaurant, tea-room	Divers	Sous-vêtements et mercerie, articles de parure	Chaussures	Alimentation générale
1955 Mars	109	91	90	117	108	122	111	130	108	96	68	105	108	118	84	70	115
Avril	176	145	104	111	106	116	117	134	98	94	74	90	94	81	109	118	107
Mai	137	114	94	112	103	115	106	122	104	95	107	111	116	113	105	127	108
Juin	112	80	115	114	106	115	96	105	92	99	116	95	124	160	121	102	120
Juillet	113	84	122	110	101	114	89	147	93	102	209	98	124	113	141	115	108
Août	69	52	44	109	102	114	80	113	97	101	180	102	112	128	90	70	119
Septembre	93	89	57	116	104	118	111	179	98	96	136	80	108	124	87	95	117
Octobre	140	144	87	121	108	122	131	139	106	100	126	77	109	119	102	100	p109
Novembre	110	83	66	112	99	115	117	151	100	97	119	102	105	103	101	p 78	p109
Décembre	114	86	110	p133	115	p143	p127	103	112	132	133	156	123	114	126	p104	p125
1956 Janvier	107	78	98	p120	99	p129	p111	131	93	101	68	108	92	118	92	p 75	p106
Février	64	39	48	p122	103	p127	p115	92	p94	92	53	111	78	p151	74	p 70	p117
Mars	164	122	107												109	p 85	

II. — CONSOMMATION DE TABAC 66
(Fabrication et importation)

Source : Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabacs à fumer priser et mâcher
	(millions de pièces)			(tonnes)
1936-1938 Moy.	16,2	49,4	430	1.097
1954 Moyenne	12,3	42,4	688	819
1955 Moyenne	13,1	44,7	720	788
1955 Avril	10,8	39,3	717	789
Mai	11,4	46,8	715	821
Juin	12,6	55,3	825	r 865
Juillet	13,9	42,5	743	746
Août	12,0	40,5	820	821
Septembre	15,9	51,4	735	800
Octobre	19,4	47,4	716	814
Novembre	16,4	52,8	702	746
Décembre	13,9	50,0	712	798
1956 Janvier	12,2	55,5	947	980
Février	10,2	31,4	348	471
Mars	9,6	31,2	626	678
Avril	12,7	48,2	851	781

(r) Chiffre rectifié.

III. — ABATTAGES DANS LES 67
12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

Périodes	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
	(milliers de têtes)				
1936-1938 Moy.	16,5	0,7	12,2	26,7	6,5
1954 Moyenne	20,1	4,1	11,1	31,6	6,1
1955 Moyenne	21,0	3,7	10,9	31,3	5,6
1955 Mars	23,0	3,9	13,6	32,5	4,1
Avril 1	19,8	3,2	12,7	29,4	2,9
Mai 1	21,0	3,2	13,0	31,7	2,2
Juin 1	20,3	3,1	13,0	31,4	1,7
Juillet	18,4	3,1	10,1	28,0	1,3
Août	21,8	3,6	11,5	34,0	1,8
Septembre	21,7	3,6	9,5	29,6	3,8
Octobre	21,7	3,9	9,3	32,9	9,5
Novembre	23,2	4,3	9,5	34,0	13,1
Décembre	19,5	4,2	8,2	31,1	9,5
1956 Janvier	20,5	4,2	8,5	33,7	9,1
Février	20,2	3,8	10,1	34,7	8,6
Mars	18,3	3,8	10,9	31,1	3,5

1 Estimation.

TRANSPORTS

I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

70¹

a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

Périodes	Recettes				Dépenses	Excédent des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploitation
	Voyageurs et bagages	Marchandises	Diverses ²	Total			
1938 Moyenne ¹	74	147	5	226	239	— 13	106
1954 Moyenne	291	557	107	955	956	— 1	100
1955 Moyenne	319	604	111	1.034	996	38	96
1954 Octobre	283	612	113	1.008	963	45	96
Novembre	258	602	114	974	933	41	96
Décembre	266	631	123	1.020	991	29	97
1955 Janvier	313	575	116	1.004	1.019	— 15	101
Février	265	549	105	919	973	— 54	106
Mars	296	632	107	1.035	1.021	14	99
Avril	315	611	109	1.035	999	36	97
Mai	315	591	109	1.015	971	44	96
Juin	321	611	108	1.040	985	55	95
Juillet	400	527	124	1.051	997	54	95
Août	369	597	109	1.075	1.011	64	94
Septembre	331	625	108	1.064	1.006	58	94
Octobre	307	648	113	1.068	1.009	59	94
Novembre	284	657	109	1.050	986	64	94
Décembre	313	629	118	1.060	978	82	92

¹ Y compris le Nord-Belge.

² Y compris les subventions de l'Etat pour compenser l'insuffisance des tarifs et la hausse des prix des combustibles.

b) Nombre de wagons fournis à l'industrie ¹

c) Statistique du trafic

1° Trafic général

70²

Périodes	A	B	C	A + C	Voyageurs		Wagons complets ²				
					Nombre	Voyageurs km.	Tonnes transp.	Tonnes-km.			Total
								Service interne belge	Service international	Transit	
					(milliers)				(millions)		(milliers)
1938 Moyenne ³	389	115	91	480	16,8	535	6.169	186	154	88	428
1954 Moyenne	264	97	58	322	18,9	630	5.104	162	218	90	470
1955 Moyenne	279	100	67	346	19,4	654	5.745	175	261	111	547
1955 Janvier	261	117	60	321	19,8	634	5.393	160	248	110	518
Février	251	106	60	311	19,1	602	5.163	148	255	98	501
Mars	285	118	70	355	19,8	627	5.866	162	280	110	551
Avril	280	101	68	348	19,4	643	5.760	179	255	109	543
Mai	260	90	67	327	19,7	641	5.486	166	254	107	527
Juin	283	96	68	351	19,1	657	5.857	181	257	111	549
Juillet	242	78	64	306	17,3	701	4.953	149	241	94	484
Août	288	97	65	353	17,9	681	5.814	183	257	108	548
Septembre	300	98	68	368	19,8	659	5.935	193	262	101	555
Octobre	302	95	69	371	19,8	647	6.210	197	268	106	571
Novembre	297	97	71	368	20,6	670	6.224	197	268	129	594
Décembre	298	106	76	374	21,0	683	6.276	184	286	146	617
1956 Janvier	263	99	64	327			5.592				541
Février	225	81	63	288			4.799				516
Mars	305	108	78	383			6.463				649

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

¹ Wagons chemins de fer et particuliers.

² Depuis janvier 1956, y compris les transports militaires.

³ Y compris le Nord-Belge, sauf en ce qui concerne les tonnes-km.

c) Statistique du trafic

2° Transport des principales grosses marchandises

A. — Ensemble du trafic ¹

Périodes	Tonnes-km.	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles, huiles et graisses	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers
	(millions)									
1954 Moyenne ...	470	5.103	194	2.239	794	681	894	27	254	20
1955 Moyenne	547	5.745	185	2.504	946	792	1.011	27	259	21
1954 Octobre	518	5.811	428	2.431	837	780	1.028	32	253	22
Novembre ...	514	5.832	613	2.524	815	711	901	20	229	19
Décembre ...	562	5.961	263	2.877	863	805	854	19	259	21
1955 Janvier	518	5.393	112	2.752	852	755	623	22	259	18
Février	501	5.163	108	2.486	861	761	669	20	239	19
Mars	551	5.866	127	2.879	908	872	767	22	268	23
Avril	543	5.760	117	2.507	983	800	1.088	19	225	21
Mai	527	5.486	110	2.346	956	753	1.048	18	236	19
Juin	549	5.857	106	2.521	962	779	1.206	18	245	20
Juillet	484	4.953	88	2.084	924	601	1.004	15	218	19
Août	548	5.814	83	2.509	976	767	1.154	43	264	18
Septembre ...	555	5.935	94	2.499	961	767	1.232	81	281	20
Octobre	571	6.210	450	2.412	983	833	1.267	19	224	22
Novembre ...	594	6.224	569	2.405	957	861	1.070	22	316	24
Décembre	617	6.276	257	2.650	1.034	951	1.009	23	330	22

¹ Non compris les transports militaires.

B. — Service interne belge ¹

Périodes	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles, huiles et graisses	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers	II Soc. Nat. des Chemins de fer vicinaux T.-km. transportées (milliers)
1954 Moyenne ...	2.867	100	1.546	171	268	636	8	135	3	1.423
1955 Moyenne	3.028	95	1.625	180	307	688	8	122	3	1.201
1954 Octobre	3.299	323	1.646	179	301	705	10	132	3	2.745
Novembre ...	3.345	468	1.694	168	272	609	2	127	3	3.434
Décembre ...	3.182	114	1.896	178	291	567	1	132	3	1.429
1955 Janvier	2.833	32	1.834	162	279	391	2	130	3	791
Février	2.636	30	1.626	146	287	417	1	127	3	716
Mars	2.956	32	1.796	151	343	487	2	141	4	691
Avril	3.124	28	1.692	182	318	773	2	126	3	898
Mai	2.889	25	1.504	190	304	749	1	114	2	884
Juin	3.135	26	1.587	197	312	871	2	137	3	929
Juillet	2.515	29	1.264	180	238	696	1	105	2	781
Août	3.078	27	1.580	190	311	827	23	117	3	957
Septembre ...	3.194	33	1.621	183	327	844	52	131	3	1.021
Octobre	3.399	330	1.594	191	325	867	3	87	2	2.744
Novembre ...	3.371	419	1.629	190	299	710	1	120	3	2.453
Décembre	3.206	131	1.771	198	341	629	2	133	1	1.552

¹ Non compris les transports militaires.

* Les montants pour janvier et février s'élèvent respectivement à 690 et 868.

III. — MOUVEMENT DES PORTS

71¹

a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale					
	Entrées			Sorties			Entrées			Sorties		
	Nombre de navires	Tonnage net belge (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m ³)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ²	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m ³)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ²
chargés				sur lest								
1954 Moyenne ...	1.075	2.634	1.276	924	150	1.091	3.563	1.561	679	3.575	1.570	853
1955 Moyenne	1.144	2.830	1.439	979	163	1.234	3.632	1.636	697	3.640	1.643	934
1955 Avril	1.162	2.790	1.201	1.025	144	1.391	3.719	1.662	827	3.850	1.727	863
Mai	1.145	2.926	1.663	941	164	1.193	3.665	1.644	701	3.671	1.671	948
Juin	1.069	2.650	1.397	930	159	1.322	3.609	1.636	726	3.569	1.606	923
Juillet	770	1.989	1.088	587	147	673	3.006	1.333	508	3.012	1.344	793
Août	1.236	3.048	1.604	1.083	172	934	3.583	1.607	682	3.887	1.766	1.063
Septembre ...	1.224	3.120	1.660	999	201	1.167	3.802	1.727	722	3.691	1.686	986
Octobre	1.183	2.895	1.540	984	189	1.425	3.967	1.797	741	3.833	1.717	1.009
Novembre ...	1.263	3.144	1.593	1.091	185	1.036	3.749	1.688	654	3.775	1.703	993
Décembre ...	1.257	3.165	1.644	1.081	187	1.782	3.744	1.676	617	3.941	1.786	1.109
1956 Janvier	1.243	2.983	1.414	1.057	171	1.321	3.845	1.775	759	3.771	1.696	1.049
Février	1.169	2.943		967	169		1.809	822	244	1.723	800	541
Mars	1.392	3.192		1.209	240		4.000	1.804	695	4.254	1.941	1.270
Avril	1.309	3.150		1.100	182							

¹ Trafic international. — ² Trafic international et intérieur.

b) Port de Gand

71²

Sources : Administration du Port de Gand et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale	
	Entrées			Sorties			Marchandises ¹	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Entrées	Sorties
(milliers de tonnes métriques)								
1954 Moyenne	146	119	113	144	115	85	133	62
1955 Moyenne	184	154	155	182	152	118	144	155
1955 Avril	175	140	126	182	137	98	144	169
Mai	176	142	161	168	140	95	138	179
Juin	225	157	148	218	137	143	194	211
Juillet	242	201	183	242	207	120	156	170
Août	186	151	228	199	162	137	184	218
Septembre	179	164	150	171	157	103	152	196
Octobre	166	144	189	165	151	88	185	212
Novembre	153	129	175	149	127	64	129	131
Décembre	216	180	162	208	166	106	112	97
1956 Janvier	208	183	175	203	170	91	101	87
Février	177	154		184	166			
Mars	205	182		198	189			
Avril	183	146		188	134			

¹ Trafic international.

IV. — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

72

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Bateaux chargés														
	Trafic intérieur					Trafic international					Trafic international et intérieur				
	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	
Nombre					Milliers de tonnes métriques					Millions de tonnes-km.					
1954 Moyenne ...	6.838	3.672	2.914	580	14.004	1.745	1.317	1.062	134	4.258	169,7	86,2	69,3	17,8	343,0
1955 Moyenne ...	7.161	3.845	3.379	698	15.083	1.881	1.370	1.319	167	4.737	184,8	92,1	84,8	23,1	384,8
1954 Décembre ...	6.820	3.203	3.180	607	13.810	1.757	1.225	1.307	141	4.430	177,2	81,8	85,9	18,6	363,5
1955 Janvier ...	6.011	2.757	2.622	469	11.859	1.653	1.094	1.138	109	3.994	165,3	67,2	75,2	15,6	323,3
Février ...	5.936	3.118	2.769	536	12.369	1.599	1.177	1.140	128	4.044	166,2	73,3	75,0	17,2	331,7
Mars	6.417	3.578	3.036	596	13.627	1.792	1.283	1.276	143	4.494	178,7	83,7	81,8	19,4	363,6
Avril	7.070	3.996	3.504	644	15.214	1.842	1.417	1.352	156	4.767	183,4	99,1	85,6	20,6	388,7
Mai	7.584	4.205	3.710	699	16.198	1.938	1.478	1.369	163	4.948	196,1	102,2	90,5	22,6	411,4
Juin	7.200	4.534	3.928	768	16.430	1.869	1.629	1.524	182	5.204	186,4	111,4	93,3	25,3	416,4
Juillet ...	6.870	4.224	3.672	824	15.590	1.738	1.459	1.428	197	4.822	171,3	104,6	91,1	27,3	394,3
Août	7.583	4.285	3.811	732	16.411	1.929	1.434	1.496	180	5.039	191,6	94,4	94,9	24,4	405,3
Septembre ...	8.024	4.013	3.723	738	16.498	2.111	1.377	1.409	177	5.074	197,5	93,4	89,8	24,9	405,6
Octobre ...	8.187	4.216	3.583	742	16.728	2.129	1.507	1.398	182	5.216	206,3	100,6	89,9	26,0	422,8
Novembre ...	7.394	3.728	3.118	747	14.987	1.934	1.322	1.130	180	4.566	180,5	91,8	70,9	25,7	368,9
Décembre ...	7.661	3.484	3.078	875	15.083	2.038	1.261	1.167	204	4.670	193,9	83,9	79,0	28,4	385,2

COMMERCE EXTERIEUR

DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

NOMENCLATURE DES SECTIONS DU COMMERCE SPECIAL

75

D'APRES LA CLASSIFICATION TYPE DU COMMERCE INTERNATIONAL (C.T.C.I.)

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	(0)	(1)	(2)	(8)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	Totaux	Prix moyen par tonne (francs)	Excédent (+) ou déficit (-) de la balance commerciale (millions de francs)	Rapport des exportations aux importations en p.c.
	Produits alimentaires	Boissons et tabacs	Mat. brutes non comest. à l'exception des carburants	Com-bustibles miné-raux, lubrifiants et produits connexes	Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	Produits chimiques	Art. manuf., classés principalement d'après la mat. première	Ma-chines et matériel de transport	Articles manu-facturés divers	Mar-chandises non dénom-mées ailleurs				
<i>Importations.</i>														
Valeurs (millions de francs)														
1955 Mars	1.731	173	2.762	1.234	215	681	2.965	2.198	591	128	12.678	3.308		
Avril	1.338	172	2.495	1.092	233	668	2.485	1.990	546	115	11.134	2.872		
Mai	1.448	174	2.368	1.314	208	586	3.052	2.011	504	67	11.732	2.815		
Juin	1.548	197	2.354	1.127	165	609	2.470	1.987	510	107	11.074	2.602		
Juillet	1.265	165	2.701	1.183	149	595	2.918	1.990	477	90	11.533	2.818		
Août	1.473	148	2.959	1.183	143	608	2.510	1.608	523	97	11.252	2.560		
Septembre ...	1.619	182	2.667	1.278	140	606	2.791	1.778	620	109	11.790	2.655		
Octobre	1.919	181	2.805	1.257	150	715	3.524	1.782	624	97	13.054	2.858		
Novembre	1.764	198	2.974	1.262	110	746	2.834	1.772	548	107	12.315	2.847		
Décembre ...	1.708	227	3.057	1.362	114	744	3.021	2.336	537	127	13.233	3.091		
1956 Janvier	1.594	157	3.133	1.259	143	676	2.967	1.950	433	35	12.347	3.074		
Février p											11.670	3.548		
Mars p											13.868	3.145		
<i>Exportations.</i>														
1955 Mars	384	15	981	784	115	894	7.017	1.426	430	75	12.121	4.628	- 557	95,6
Avril	376	19	840	617	150	806	6.388	1.333	406	149	11.084	4.715	- 50	99,6
Mai	321	19	795	568	103	795	5.904	1.136	390	144	10.175	4.674	-1.557	86,7
Juin	416	20	932	862	94	760	7.114	1.222	401	155	11.976	4.244	+ 902	108,1
Juillet	384	23	764	733	96	574	5.364	1.046	364	106	9.454	4.132	-2.079	82,0
Août	336	29	825	716	63	730	5.828	1.232	441	119	10.319	4.166	- 933	91,7
Septembre ...	341	22	797	914	71	848	6.853	1.198	538	132	11.714	4.324	- 76	99,4
Octobre	513	19	905	922	75	818	8.103	1.457	567	160	13.539	4.746	+ 485	103,7
Novembre ...	548	18	846	751	66	570	6.922	1.439	533	120	11.813	5.087	- 502	95,9
Décembre ...	634	20	1.014	892	87	1.124	8.525	1.333	605	190	14.424	4.671	+1.191	109,0
1956 Janvier	493	18	928	913	85	893	7.791	1.334	471	149	13.075	5.064	+ 728	105,9
Février	439	17	844	521	103	885	6.994	1.288	478	156	11.725	6.263	p+ 55	p100,5
Mars p											13.326	6.096	- 542	96,1
<i>Importations.</i>														
Quantités (milliers de tonnes)														
1955 Mars	242	9,8	2.033	1.211	17,6	125	149	36,4	5,4	2,4	3.832			
Avril	188	9,9	2.199	1.127	19,0	141	150	36,6	5,2	1,6	3.877			
Mai	240	9,9	2.259	1.348	16,8	109	145	32,7	5,2	1,1	4.167			
Juin	258	10,6	2.463	1.183	13,2	117	172	32,8	5,5	1,6	4.256			
Juillet	191	9,4	2.345	1.226	11,8	112	150	40,1	5,1	0,9	4.092			
Août	231	8,7	2.562	1.275	11,9	106	152	42,1	5,1	1,8	4.396			
Septembre ...	257	9,9	2.499	1.358	11,2	108	163	26,9	6,1	1,7	4.441			
Octobre	364	9,9	2.550	1.272	12,4	143	165	42,8	5,9	2,2	4.567			
Novembre ...	355	10,3	2.324	1.294	9,4	147	149	27,4	5,6	3,0	4.325			
Décembre ...	260	11,5	2.248	1.389	9,5	148	170	36,5	5,5	3,1	4.281			
1956 Janvier	245	9,3	2.108	1.296	11,5	141	165	33,8	4,5	1,8	4.016			
Février p											3.289			
Mars p											4.409			
<i>Exportations.</i>														
1955 Mars	56	0,6	343	977	8,6	307	839	33,0	4,6	50,2	2.619			
Avril	57	0,8	401	695	10,6	304	791	37,3	4,7	49,3	2.351			
Mai	56	1,2	400	592	7,4	303	739	29,6	4,4	44,2	2.177			
Juin	99	1,9	514	950	6,6	308	850	25,5	5,3	61,2	2.822			
Juillet	71	2,2	460	797	6,7	209	664	33,4	4,0	40,6	2.288			
Août	53	3,0	464	759	4,6	346	777	26,3	4,8	39,9	2.477			
Septembre ...	51	2,1	489	904	5,3	356	814	27,0	5,1	55,3	2.709			
Octobre	85	1,0	459	957	5,4	303	941	29,4	6,0	66,4	2.853			
Novembre ...	100	5,8	402	746	4,9	208	772	28,3	5,0	49,9	2.322			
Décembre ...	111	1,7	453	894	6,2	448	1.054	26,3	6,5	87,6	3.088			
1956 Janvier	83	1,4	380	857	5,9	341	815	24,7	5,3	68,8	2.582			
Février	64	2,5	230	466	7,1	336	661	26,7	5,1	74,0	1.872			
Mars p											2.186			

CHOMAGE

I. — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

81¹

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de chômeurs contrôlés						Nombre de journées perdues		
	Chômeurs inscrits au cours du mois			Moyenne journalière			Chômeurs		
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels et accidentels	Totaux
	complets	partiels et accidentels		complets	partiels et accidentels				
(milliers)						(milliers)			
1955 Avril	161	127	288	130	41	171	2.987	933	3.920
Mai	147	137	284	112	39	151	3.135	1.087	4.222
Juin	125	122	247	98	39	137	2.351	937	3.288
Juillet	121	134	255	90	36	126	2.618	1.031	3.649
Août	109	99	208	83	28	111	1.905	646	2.551
Septembre	109	105	214	81	29	110	1.878	658	2.536
Octobre	116	125	241	82	31	113	2.383	894	3.277
Novembre	124	116	240	97	33	130	2.228	764	2.992
Décembre	141	172	313	115	57	172	2.761	1.378	4.139
1956 Janvier	166	298	464	136	100	236	4.081	3.007	7.088
Février	151	324	475	136	206	342	3.268	4.931	8.199
Mars	148	161	309	116	50	166	2.789	1.181	3.970
Avril				101	34	135			

II. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR PROVINCE

81²

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Semaine		Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
	du	au											
(milliers)													

Moyenne journalière par mois

1955 Avril	—	—	23	170,6	37,0	26,3	32,7	42,4	14,7	9,9	4,8	0,5	2,3
Mai	—	—	28	151,0	31,7	22,9	29,3	38,9	13,0	9,2	3,7	0,3	2,0
Juin	—	—	24	136,9	28,2	21,1	25,1	36,5	12,3	8,6	3,0	0,3	1,8
Juillet	—	—	29	125,8	24,5	19,8	22,4	34,4	11,9	8,4	2,4	0,3	1,7
Août	—	—	23	110,9	21,8	17,6	18,8	30,4	10,4	7,4	2,5	0,3	1,7
Septembre	—	—	23	109,9	23,1	17,0	19,2	29,4	9,5	7,4	2,3	0,3	1,7
Octobre	—	—	29	113,0	24,0	16,5	21,5	28,7	9,6	7,9	2,6	0,4	1,8
Novembre	—	—	23	129,9	27,5	19,4	25,7	32,6	10,3	8,4	3,4	0,6	2,0
Décembre	—	—	24	172,5	34,8	25,4	33,5	43,6	13,7	10,8	5,7	2,1	2,9
1956 Janvier	—	—	30	236,2	45,0	35,6	44,2	55,7	20,6	15,5	10,4	3,9	5,3
Février	—	—	24	341,6	60,5	51,4	62,5	78,5	34,8	22,3	15,7	6,5	9,4
Mars	—	—	24	166,0	32,7	26,3	30,4	40,7	13,1	10,5	7,2	1,9	3,2
Avril	—	—	28	134,7	27,6	21,6	25,0	34,8	10,9	7,8	4,4	0,5	2,1

Moyenne journalière par semaine

1956 Avril	1	7	5	144,8	30,0	23,3	26,3	36,6	11,7	8,5	5,0	1,0	2,4
	8	14	6	135,7	28,6	21,8	24,7	34,8	10,7	7,9	4,6	0,5	2,1
	15	21	6	133,3	27,6	21,3	24,7	34,4	10,5	7,9	4,4	0,4	2,1
	22	28	6	129,4	26,2	20,8	24,4	33,4	10,6	7,6	4,1	0,3	2,0
Mai	29	5/5	5	131,6	25,8	20,7	25,0	35,4	11,0	7,4	4,0	0,3	2,0
	6	12	5	125,9	23,8	19,9	25,4	32,7	10,7	7,3	3,9	0,3	1,9
	13	19	6	114,9	22,4	18,8	20,5	30,6	9,7	7,2	3,7	0,2	1,8

III. — MOYENNE JOURNALIERE DES CHOMEURS CONTROLES

81³

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Total			Chômeurs complets			Chômeurs partiels		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	(milliers)								
1954 Moyenne	147,7	77,1	224,8	107,4	59,5	166,9	40,3	17,6	57,9
1955 Moyenne	114,2	58,2	172,4	75,1	41,4	116,5	39,1	16,8	55,9
1955 Avril	107,6	63,0	170,6	84,7	45,1	129,8	22,9	17,9	40,8
Mai	90,6	60,4	151,0	69,1	42,8	111,9	21,5	17,6	39,1
Juin	79,4	57,5	136,9	58,4	39,4	97,8	21,0	18,1	39,1
Juillet	72,9	52,9	125,8	54,5	35,8	90,3	18,4	17,1	35,5
Août	63,0	47,9	110,9	48,3	34,5	82,8	14,7	13,4	28,1
Septembre	63,9	46,0	109,9	47,2	34,2	81,4	16,7	11,8	28,5
Octobre	66,4	46,6	113,0	48,1	34,0	82,1	18,3	12,6	30,9
Novembre	79,8	50,1	129,9	60,5	36,1	96,6	19,3	14,0	33,3
Décembre	114,0	58,5	172,5	76,9	38,1	115,0	37,1	20,4	57,5
1956 Janvier	174,8	61,4	236,2	95,6	40,4	136,0	79,2	21,0	100,2
Février	279,4	62,2	341,6	96,7	39,5	136,2	182,7	22,7	205,4
Mars	115,6	50,4	166,0	80,5	35,7	116,2	35,1	14,7	49,8
Avril	86,9	47,8	134,7	67,2	33,3	100,5	19,7	14,5	34,2

IV. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR GROUPE DE PROFESSIONS

(Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés) (milliers)

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Agriculture	Forêt chasse, pêche	Mines	Pierre	Céramique, verre	Diamant	Construction	Bois ameuble- ment	Métal	Chimie	Papier	Livre	Textile	Vêtement	Cuir, peaux, chaussure	Alimentation Tabac	Transport	Dockers	Réparateurs de navires	Hôtels- restaurants	Gens de maison	Services personnels et biens	Employés	Artistes	Total	
Chômeurs complets																										
1955	Février	14,3	0,7	1,3	1,4	6,6	2,1	33,1	7,8	18,2	1,8	1,3	1,1	22,5	3,5	9,2	12,8	—	—	5,3	4,3	0,4	10,5	0,8	169,9	
	Mars	13,2	0,7	1,3	1,3	5,5	2,1	29,1	7,3	16,9	1,8	1,2	1,0	21,6	3,2	9,1	11,9	—	—	5,0	4,0	0,3	10,0	0,8	156,4	
	Avril	10,4	0,5	1,1	1,0	3,0	1,9	18,4	5,8	14,8	1,6	1,1	1,0	20,4	7,9	2,9	8,5	10,8	—	—	4,1	3,8	0,3	9,5	1,0	129,8
	Mai	6,7	0,4	1,0	0,9	2,2	1,5	13,5	4,8	12,8	1,4	1,1	0,9	19,6	7,3	2,6	7,4	9,8	—	—	4,1	3,6	0,3	9,0	1,0	111,9
	Juin	5,4	0,4	0,9	0,8	1,8	1,3	10,9	3,9	10,8	1,3	0,9	0,8	18,1	7,1	2,6	5,8	8,6	—	—	3,3	3,4	0,2	8,6	1,0	97,9
	Juillet	4,8	0,4	0,9	0,7	1,8	1,2	9,8	3,6	10,1	1,2	0,9	0,7	17,2	6,6	2,4	5,1	8,1	—	—	2,1	3,3	0,2	8,3	0,9	90,3
	Août	4,0	0,4	0,7	0,6	1,6	1,0	8,8	3,3	9,2	1,2	0,8	0,7	15,3	7,1	2,1	4,5	7,4	—	—	2,1	3,2	0,2	7,8	0,8	82,8
	Septembre	4,1	0,4	0,7	0,6	1,9	1,1	8,5	3,1	8,7	1,1	0,7	0,7	14,7	6,1	1,8	4,5	7,0	—	—	3,4	3,3	0,2	7,9	0,9	81,4
	Octobre	3,1	0,4	0,7	0,6	2,7	1,1	9,5	3,2	8,8	1,1	0,7	0,7	14,1	5,5	1,9	4,3	7,0	—	—	4,5	3,3	0,3	8,0	0,7	82,2
	Novembre	7,4	0,4	0,8	0,7	3,7	1,2	13,3	3,9	9,6	1,2	0,7	0,7	15,0	6,3	2,1	4,8	7,4	—	—	4,9	3,4	0,3	8,0	0,8	96,6
	Décembre	10,3	0,5	0,8	0,9	4,6	1,3	19,9	5,0	10,9	1,3	0,8	0,7	16,2	8,0	2,4	5,7	8,2	—	—	4,8	3,4	0,3	8,2	0,8	115,0
1956	Janvier	12,2	0,6	0,9	1,2	5,6	1,4	28,8	5,9	12,2	1,5	0,8	0,8	17,7	9,0	2,6	6,8	9,7	—	—	5,0	3,5	0,3	8,6	0,9	136,0
	Février	12,3	0,6	0,9	1,4	5,9	1,4	30,1	6,3	11,9	1,5	0,8	0,8	16,9	8,7	2,5	6,6	9,3	—	—	5,1	3,5	0,3	8,5	0,9	136,2
Chômeurs partiels et accidentels																										
1955	Février	3,2	1,9	0,2	5,2	1,6	0,3	64,0	7,1	6,5	0,5	0,4	0,2	13,6	6,7	1,9	2,8	5,0	3,6	0,5	0,4	0,4	0,1	0,6	0,0	127,7
	Mars	1,7	2,6	0,1	1,8	1,0	0,4	35,9	4,7	4,7	0,5	0,3	0,2	12,8	5,6	2,4	2,5	3,6	4,3	0,4	0,4	0,4	0,1	0,6	0,0	86,0
	Avril	0,4	1,2	0,1	0,2	0,5	0,5	1,7	1,2	3,0	0,4	0,3	0,2	14,7	4,9	2,4	2,3	2,1	4,2	0,1	0,4	0,1	0,5	0,0	40,8	
	Mai	0,7	0,3	0,1	0,1	0,3	0,3	1,6	0,9	2,7	0,5	0,4	0,2	14,9	4,3	2,9	1,9	4,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,5	0,0	39,1	
	Juin	1,3	0,2	0,2	0,1	0,4	0,3	1,5	0,8	2,4	0,4	0,3	0,2	12,7	5,3	4,6	1,6	1,7	3,9	0,0	0,3	0,4	0,0	0,4	0,0	39,0
	Juillet	1,0	0,2	0,1	0,1	0,4	0,3	1,3	0,8	2,2	0,4	0,3	0,2	12,7	5,2	4,0	1,6	1,7	2,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,4	0,0	35,5
	Août	0,7	0,2	0,1	0,1	0,3	0,3	1,3	0,8	1,8	0,4	0,2	0,2	10,3	4,3	1,8	1,3	1,4	1,8	0,0	0,2	0,3	0,0	0,3	0,0	28,1
	Septembre	0,8	0,3	0,1	0,1	0,4	0,3	1,9	0,7	1,9	0,3	0,2	0,1	9,0	3,8	1,4	1,3	1,4	3,3	0,2	0,3	0,3	0,0	0,4	0,0	28,5
	Octobre	0,7	0,4	0,1	0,1	0,4	0,2	2,2	0,8	2,4	0,4	0,2	0,1	8,4	4,2	2,3	1,5	1,5	3,8	0,1	0,3	0,3	0,1	0,4	0,0	30,9
	Novembre	0,8	0,3	0,1	0,1	0,3	0,2	2,9	1,2	2,1	0,3	0,2	0,1	8,4	5,6	3,0	1,6	1,6	3,5	0,0	0,3	0,3	0,0	0,4	0,0	33,3
	Décembre	1,3	0,9	0,1	0,4	0,4	0,2	14,8	2,3	3,0	0,5	0,3	0,1	10,7	9,4	4,3	2,2	2,5	2,8	0,1	0,4	0,4	0,0	0,4	0,0	57,5
1956	Janvier	2,3	1,8	0,1	2,2	0,9	0,2	45,2	5,1	4,7	0,7	0,3	0,2	12,4	9,8	2,7	2,6	4,4	3,3	0,0	0,3	0,4	0,1	0,5	0,0	100,2
	Février	4,0	3,2	0,2	5,4	1,9	0,2	127,3	8,8	8,2	0,8	0,4	0,2	14,9	10,7	3,9	3,3	6,1	4,4	0,1	0,4	0,4	0,1	0,5	0,0	205,4
Total des chômeurs contrôlés																										
1955	Février	17,5	3,6	1,5	6,6	8,2	2,3	97,1	14,9	24,7	2,4	1,6	1,3	36,1	17,6	5,4	12,0	17,8	3,6	0,5	5,7	4,6	0,5	11,1	0,8	297,5
	Mars	14,9	2,3	1,4	3,1	6,5	2,5	65,0	12,0	21,6	2,3	1,5	1,2	34,4	14,7	5,6	11,6	15,5	4,3	0,4	5,4	4,4	0,4	10,6	0,8	242,4
	Avril	10,8	0,7	1,2	1,2	3,4	2,4	20,1	7,1	17,8	2,0	1,4	1,2	35,0	12,8	5,3	10,8	12,9	4,2	0,1	4,5	4,3	0,4	10,0	1,0	170,6
	Mai	7,4	0,7	1,1	1,0	2,5	1,7	15,1	5,7	15,6	1,9	1,4	1,1	34,5	11,6	5,4	9,3	11,7	4,0	0,0	4,4	4,0	0,3	9,5	1,1	151,0
	Juin	6,7	0,7	1,1	0,8	2,2	1,6	12,4	4,6	13,3	1,7	1,2	1,0	30,8	12,4	7,2	7,4	10,4	3,9	0,0	3,6	3,7	0,3	8,9	1,0	136,9
	Juillet	5,9	0,6	1,0	0,8	2,0	1,5	11,1	4,4	12,3	1,6	1,2	0,9	29,8	11,8	6,4	6,7	9,8	2,0	0,0	2,4	3,6	0,3	8,7	1,0	125,8
	Août	4,7	0,6	0,8	0,8	1,9	1,2	10,0	4,1	11,1	1,6	1,0	0,8	25,6	11,3	3,9	5,8	8,8	1,8	0,0	2,3	3,6	0,2	8,2	0,8	110,9
	Septembre	4,9	0,7	0,9	0,7	2,3	1,4	10,4	3,8	10,6	1,4	0,9	0,8	23,6	9,9	3,2	5,8	8,4	3,3	0,2	3,7	3,5	0,3	8,3	0,9	109,9
	Octobre	3,8	0,7	0,8	0,7	3,1	1,3	11,7	4,1	11,2	1,5	0,9	0,8	22,6	9,8	4,2	5,7	8,5	3,8	0,1	4,8	3,6	0,3	8,4	0,7	113,1
	Novembre	8,2	0,7	0,8	0,8	4,0	1,4	16,2	5,0	11,7	1,5	0,9	0,8	23,4	12,0	5,1	6,3	9,1	3,5	0,0	5,3	3,7	0,3	8,4	0,8	129,9
	Décembre	11,6	1,4	0,9	1,3	5,0	1,5	34,7	7,3	13,8	1,8	1,1	0,9	26,9	17,3	6,7	8,0	10,7	2,8	0,1	5,2	3,8	0,3	8,6	0,8	172,5
1956	Janvier	14,6	2,3	1,1	3,4	6,5	1,6	73,9	11,0	17,0	2,1	1,1	1,0	30,1	18,8	5,3	9,4	14,1	3,3	0,0	5,4	3,8	0,4	9,1	0,9	236,2
	Février	16,3	3,8	1,1	6,7	7,8	1,6	157,4	15,1	20,2	2,3	1,2	1,0	31,8	19,4	6,4	9,9	15,5	4,4	0,1	5,4	3,9	0,4	9,0	0,9	341,6

STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES

I. — BELGIQUE ET CONGO BELGE SITUATIONS GLOBALES DES BANQUES ¹ (millions de francs)

85¹

Rubriques	1955 31 août	1955 30 septembre	1955 31 octobre	1955 30 novembre	1955 31 décembre	1956 31 janvier	1956 29 février	1956 31 mars
ACTIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :								
Caisse, Banque Nation., Chèques post.	2.696	2.585	2.685	2.769	5.739	2.734	2.656	4.521
Prêts au jour le jour	1.786	2.229	2.356	2.276	1.297	1.290	1.966	1.208
Banquiers	4.051	4.049	3.933	4.213	4.119	3.972	4.413	4.669
Maison-mère, succursales et filiales ...	526	541	584	564	626	882	667	735
Autres valeurs à recevoir à court terme	3.799	3.777	3.945	4.144	4.023	3.916	4.099	4.171
Portefeuille-effets	42.461	43.624	44.598	46.194	45.029	45.421	46.697	49.004
a) Portefeuille commercial ²	12.296	12.778	13.135	14.635	15.696	14.586	16.108	17.933
b) Eff. publ. réesc. à la B.N.B. ...	9.436	10.546	10.752	11.568	9.560	9.651	9.891	9.540
c) Effets publ. mob. à la B.N.B. à concurrence de 95 %	20.729	20.300	20.711	19.991	19.773	21.184	20.698	21.531
Reports et avances sur titres	1.382	1.489	1.400	1.239	1.290	1.292	1.261	1.291
Débiteurs par acceptations	8.782	8.707	8.888	9.132	9.628	9.486	9.571	9.790
Débiteurs divers	19.257	19.210	18.816	18.854	19.080	19.325	18.947	18.304
Portefeuille-titres	21.931	21.925	22.129	22.559	22.810	23.493	23.408	24.090
a) Valeurs de la réserve légale	279	279	279	279	280	280	280	284
b) Fonds publics belges	19.305	19.391	19.435	19.706	20.090	20.721	20.718	21.169
c) Fonds publics étrangers	64	86	86	64	82	82	102	102
d) Actions de banques	1.077	1.077	1.078	1.079	1.077	1.078	1.077	1.076
e) Autres titres	1.206	1.092	1.251	1.431	1.281	1.332	1.231	1.459
Divers	852	946	819	750	874	1.027	783	1.019
Capital non versé	5	5	5	5	5	5	5	5
Total disponible et réalisable ...	107.528	109.087	110.158	112.699	114.520	112.843	114.473	118.807
C. Immobilisé :								
Frais de constitut. et de premier établ.	7	6	7	7	7	7	7	7
Immeubles	957	947	957	955	969	938	939	959
Participation dans les filiales immobil.	265	265	265	265	270	270	270	270
Créances sur filiales immobilières	294	296	295	297	304	298	301	305
Matériel et mobilier	127	128	129	132	124	118	119	119
Total de l'immobilisé ...	1.650	1.642	1.653	1.656	1.674	1.631	1.636	1.660
Total général actif.....	109.178	110.729	111.811	114.355	116.194	114.474	116.109	120.467
PASSIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Exigible :								
Créanciers privilégiés ou garantis	453	464	372	393	343	384	403	1.048
Emprunts au jour le jour	26	30	33	42	33	19	57	47
Banquiers	7.489	7.981	7.552	7.769	7.859	8.332	8.351	9.315
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.544	1.702	1.747	2.047	2.254	2.250	2.028	2.060
Acceptations	8.782	8.706	8.888	9.132	9.628	9.486	9.571	9.790
Autres valeurs à payer à court terme	2.254	2.132	1.986	1.969	1.710	2.303	1.984	2.272
Créditeurs pour effets à l'encaissement	754	778	814	859	825	787	804	756
Dépôts et comptes courants	74.006	74.818	75.903	77.493	79.028	76.087	78.164	80.567
a) A vue et à un mois au plus ³ ...	63.657	64.045	65.004	66.087	67.260	65.079	66.590	67.971
b) A plus d'un mois	10.349	10.773	10.899	11.406	11.768	11.008	11.574	12.596
Obligations et bons de caisse	3.472	3.543	3.607	3.712	3.816	3.870	3.938	4.006
Montants à libérer sur titres et partic.	638	642	655	642	633	658	658	650
Divers	2.808	2.971	3.246	3.292	3.017	3.118	2.961	2.724
Total de l'exigible ...	102.226	103.767	104.813	107.350	109.146	107.294	108.919	113.235
C. Non exigible :								
Capital	4.003	4.014	4.049	4.065	4.073	4.214	4.215	4.223
Fonds indis. par prime d'émission	179	178	180	177	173	173	173	173
Réserve légale (art. 13, A. R. 185) .	283	283	283	283	283	283	283	288
Réserve disponible	2.411	2.411	2.412	2.406	2.449	2.432	2.442	2.465
Provisions	76	76	74	74	70	78	77	83
Total du non exigible ...	6.952	6.962	6.998	7.005	7.048	7.180	7.190	7.232
Total général passif.....	109.178	110.729	111.811	114.355	116.194	114.474	116.109	120.467

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou dans la colonie, que des éléments d'actif et de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges à l'étranger ou dans la colonie apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, Succursales et Filiales ».

² L'encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale de Belgique et aux instituts paratétatiques s'élevait aux 31 août, 30 septembre, 31 octobre, 30 novembre, 31 décembre 1955, 31 janvier, 29 février et 31 mars 1956 respectivement à 7.285, 6.591, 6.593, 5.707, 6.254, 6.570, 6.815 et 5.936 millions de francs, montants qui ne sont pas compris dans le portefeuille commercial.

³ Y compris les dépôts inscrits en carnets ou livrets sur lesquels il peut être disposé à concurrence de 5.000 francs par période de quatorze jours, et, à concurrence de 50.000 francs maximum, par période de quatorze jours, moyennant un préavis de quatorze jours au moins. Pour les mois d'août, septembre, octobre, novembre, décembre 1955, janvier, février et mars 1956, ces dépôts s'élevaient respectivement à 10.066, 10.098, 10.117, 10.147, 10.258, 10.499, 10.566 et 10.617 millions de francs.

SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

85²

(millions de francs)

Rubriques	1956 22 mars	1956 29 mars	1956 5 avril	1956 12 avril	1956 19 avril	1956 26 avril	1956 3 mai	1956 9 mai
ACTIF								
Encaisse en or	47.752	47.638	47.643	47.614	48.499	48.499	48.425	47.693
Avoirs sur l'étranger	189	190	76	103	347	463	301	304
Devises étrangères et or à recevoir	253	168	168	168	422	422	338	507
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) U.E.P.	9.697	9.697	9.604	9.604	9.921	9.921	9.878	9.878
b) pays membres de l'U.E.P.	1.421	1.449	1.683	2.130	1.102	1.255	1.382	1.493
c) autres pays	650	657	700	674	656	642	659	686
Débiteurs pour change et or, à terme ...	—	—	—	—	—	—	—	—
Effets commerciaux sur la Belgique	3.882	3.881	4.560	3.614	3.388	3.141	4.210	3.498
Avances sur fonds publics	182	338	380	198	262	248	329	242
Effets publics (art. 20 des statuts. Con- ventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952) :								
a) certificats du Trésor	6.130	7.240	6.090	7.420	6.700	7.525	7.195	9.245
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	30	30	740	87	33	33	34	34
c) autres effets publics belges	231	228	477	372	398	250	246	232
Monnaies divisionnaires et d'appoint	759	699	680	699	719	719	705	702
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	2	2	2	2	2	2	2	2
Créance consolidée sur l'Etat (article 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	2.069	2.069	2.069	2.069	2.069	2.065	2.069	2.069
Immeubles, matériel et mobilier	1.179	1.179	1.179	1.179	1.179	1.179	1.179	1.179
Valeurs de la Caisse de Pensions du Per- sonnel	846	846	846	846	849	851	847	847
Divers	499	516	691	587	414	434	546	466
	110.431	111.487	112.248	112.026	111.620	112.309	113.005	113.737

PASSIF

Billets en circulation	104.695	105.005	106.574	105.718	104.788	105.126	106.990	106.748
Comptes courants :								
Trésor public { Compte ordinaire ...	7	3	7	3	6	3	2	4
Comptes Accord de Coop. Economique	49	49	49	49	49	48	48	48
Banques à l'étranger : comptes ordin.	162	163	197	262	267	246	275	272
Comptes courants divers	1.153	1.866	1.084	1.298	1.463	1.877	939	1.705
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiements :								
Pays membres de l'U.E.P.	131	163	220	602	573	432	501	498
Autres pays	448	471	447	428	397	407	368	386
Total des engagements à vue	106.645	107.720	108.578	108.360	107.543	108.139	109.123	109.661
Provision spéciale (convention du 14-9-54) : S.N.C.I.	200	200	200	200	225	225	225	225
Devises étrangères et or à livrer	348	311	207	193	561	644	346	531
Caisse de Pensions du Personnel	846	846	846	846	849	851	847	847
Divers	318	336	343	353	368	376	390	399
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	1.674	1.674	1.674	1.674	1.674	1.674	1.674	1.674
	110.431	111.487	112.248	112.026	111.620	112.309	113.005	113.737

DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI

(millions de francs)

Rubriques	1955 31 août	1955 30 septembre	1955 31 octobre	1955 30 novembre	1955 31 décembre	1956 31 janvier	1956 29 février	1956 31 mars
ACTIF								
Encaisse or	5.776	5.781	5.786	5.791	5.794	5.799	5.804	5.808
Avoirs en monnaies convertibles	3.968	3.863	3.797	3.843	3.802	3.784	3.734	3.873
Avoirs en francs belges :								
Banques et divers organismes	21	8	32	1	39	152	90	40
Certificats du Trésor belge	630	525	525	525	1.740	1.783	1.783	1.600
Autres avoirs	1.169	988	550	354	618	1.309	1.252	1.114
Avoirs en autres monnaies	28	17	32	25	30	29	59	37
Monnaies étrangères et or à recevoir	35	41	41	13	7	37	—	—
Débiteurs pour change et or à terme	—	—	—	—	—	—	—	—
Effets commerc. sur le Congo Belge et le Ruanda-Urundi	76	53	69	84	109	110	106	117
Avances sur fonds publ. et subs. précieuses	22	2	24	12	52	75	77	97
Avoirs aux Offices des Chèques postaux ...	8	9	6	8	8	10	8	2
Effets publics (art. 6, § 1, litt. 3a des Statuts) émis par le Congo Belge	—	—	—	—	—	—	—	—
Effets publics belges émis en francs cong.	3.993	3.993	3.993	3.993	3.993	3.993	3.993	3.993
Fonds publics (art. 6, § 1, litt. 12 et 13 des Statuts)	790	795	796	807	798	783	779	792
Immeubles, matériel et mobilier	161	164	167	172	177	181	184	190
Divers	111	140	117	128	72	67	66	81
	16.788	16.379	15.935	15.756	17.239	18.112	17.935	17.744
PASSIF								
Billets et monnaies métalliques en circul.	4.936	4.873	4.757	4.741	5.017	4.965	4.969	4.943
Comptes courants et créiteurs divers :								
Congo Belge	6.428	6.171	5.812	5.529	5.618	5.294	6.053	5.942
Ruanda-Urundi	929	916	873	883	842	820	1.011	1.052
Comptes courants divers	2.386	2.417	3.008	2.889	2.787	3.004	2.341	2.516
Valeurs à payer	140	104	124	277	219	207	161	167
Total des engagements à vue	14.819	14.481	14.574	14.269	14.483	14.290	14.535	14.620
Créiteurs pour change et or à terme ..	34	40	40	13	7	7	—	—
Engagements en francs belges :								
A vue	1.056	952	520	764	703	1.756	929	571
A terme	33	38	18	23	1.443	1.423	1.823	1.868
Engagements en monnaies étrangères :								
En monnaies convertibles	8	8	8	7	10	10	10	9
En autres devises	7	20	6	10	9	7	6	12
Monnaies étrangères et or à livrer	259	249	161	45	7	25	18	30
Divers	303	322	339	356	308	325	345	365
Capital	150	150	150	150	150	150	150	150
Fonds de réserve et d'amortissement	119	119	119	119	119	119	119	119
	16.788	16.379	15.935	15.756	17.239	18.112	17.935	17.744

Mois		Comptes Chèques postaux ¹	Mois		Dépôts à vue dans les banques ^{2 3}
1955	Janvier	4,13	1955	Janvier	1,90
	Février	3,67		Février	1,82
	Mars	3,66		Mars	1,79
	Avril	3,94		Avril	2,04
	Mai	3,75		Mai	2,04
	Juin	3,64		Juin	1,93
	Juillet	4,13		Juillet	2,02
	Août	3,78		Août	1,83
	Septembre	3,64		Septembre	1,83
	Octobre	3,90		Octobre	1,88
	Novembre	4,21		Novembre	2,02
	Décembre	3,84		Décembre	2,12
1956	Janvier	4,00	1956	Janvier	1,93
	Février	3,78		Février	1,82
	Mars	3,69		Mars	1,89

¹ Voir tableau no 86.

² Méthode d'établissement : voir notre *Bulletin d'Information et de Documentation* d'octobre 1950, p. 222.

³ Nouvelle série : chiffres réduits en mois-type de 25 jours.

Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas comparables, parce qu'ils ne sont pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

STOCK MONETAIRE INTERIEUR
(en milliards de francs)

Dates	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale détenue par						Total du stock monétaire	Pourcentage de monnaie fiduciaire	Mouvements du stock monétaire total
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire *	le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	les entreprises et particuliers **			Total	Stock de monnaie scripturale			
					Comptes courants à la Banque Nationale de Belgique	Avoirs en comptes chèques postaux *	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établissements para-banquiers *					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = (4) + (8)	(10) = (3) + (9)	(11) = (3) / (10)	(12)	
1950 30-6	4,8	87,3	90,7	5,8	0,7	17,0	39,4	57,1	62,9	153,6	59,0	
31-12	5,1	88,6	92,3	6,5	1,0	17,6	38,7	57,3	63,8	156,1	59,1	+ 2,5
1951 31-3	5,2	86,0	89,6	6,9	0,5	17,0	40,3	57,8	64,7	154,3	58,1	- 1,8
30-6	5,4	88,2	92,2	6,6	0,5	17,4	40,4	58,3	64,9	157,1	58,7	+ 2,8
30-9	5,7	91,6	96,0	6,9	0,6	17,4	41,7	59,7	66,6	162,6	59,0	+ 5,5
31-12	5,6	95,0	99,1	7,4	0,7	18,2	43,1	62,0	69,4	168,5	58,8	+ 5,9
1952 31-3	5,7	94,8	99,0	7,3	0,5	18,3	44,8	63,6	70,9	169,9	58,3	+ 1,4
30-6	5,8	96,3	100,6	6,8	0,5	18,8	44,9	64,2	71,0	171,6	58,6	+ 1,7
30-9	5,9	96,0	100,3	7,0	0,5	19,1	45,4	65,0	72,0	172,3	58,2	+ 0,7
31-12	5,9	97,8	102,0	7,4	0,7	18,0	46,4	65,1	72,5	174,5	58,5	+ 2,2
1953 31-3	5,9	97,3	101,4	6,9	0,5	18,7	45,8	65,0	71,9	173,3	58,5	- 1,2
30-6	5,8	98,4	102,6	6,9	0,6	19,6	46,1	66,3	73,2	175,8	58,4	+ 2,5
30-9	5,9	100,1	104,4	7,3	0,5	19,7	46,3	66,5	73,3	178,2	58,6	+ 2,4
31-12	5,9	101,6	105,9	7,1	0,6	19,9	46,8	67,3	74,4	180,3	58,7	+ 2,1
1954 31-3	5,9	98,8	102,9	7,5	0,5	19,6	46,4	66,5	74,0	176,9	58,2	- 3,4
30-6	5,9	100,2	104,3	8,1	0,7	20,2	49,0	69,9	78,0	182,3	57,2	+ 5,4
30-9	5,9	101,2	105,2	7,9	0,5	19,1	47,5	67,1	75,0	180,2	58,4	- 2,1
31-12	5,9	102,7	106,7	7,4	0,5	20,6	48,4	69,5	76,9	183,6	58,1	+ 3,4
1955 31-3	5,9	104,0	107,5	7,1	0,4	19,0	50,7	70,1	77,2	184,7	58,2	+ 1,1
30-6	5,8	105,3	108,6	7,3	0,6	20,4	50,7	71,7	79,0	187,6	57,9	+ 2,9
30-9	5,7	106,4	109,7	7,4	0,3	20,0	50,0	70,3	77,7	187,4	58,5	- 0,2
31-10	5,6	106,3	109,5	7,7	0,4	20,7	50,8	71,9	79,6	189,1	57,9	+ 1,7
30-11	5,6	105,8	108,8	7,3	0,4	20,3	51,8	72,5	79,8	188,6	57,7	- 0,5
31-12	5,6	107,6	110,7	7,9	0,6	21,0	52,5	74,1	82,0	192,7	57,5	+ 4,1
1956 31-1	5,6	104,7	107,8	7,3	0,4	21,3	50,1	71,8	79,1	186,9	57,7	- 5,8
29-2	5,5	106,1	109,2	6,4	0,4	21,0	51,4	72,8	79,2	188,4	58,0	+ 1,5

* Déduction faite des encaisses des organismes émetteurs de monnaie.

** Y compris des organismes para-banquiers administratifs.

BILANS INTEGRÉS DES ORGANISMES MONÉTAIRES
(en milliards de francs)

Dates	Stock monétaire				Avoirs extérieurs nets				Créances sur le Trésor et créances obligataires sur d'autres emprunteurs publics				Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résidant en Belgique		Divers			Comptes pour balance	Total	Sous déduction de						Différence (20) - (21) à (25)		
	Monnaie fiduciaire	Monnaie scripturale			Total	Avoirs et engagements à vue (montants nets)			Autres avoirs et engagements nets (montants nets)	Total	Dettes de l'Etat	Dette obligatoire d'autres emprunteurs publics	Avances au Fonds des Rentes	Total	Logés dans les organismes monétaires	Pour mémoires Logés dans et hors les organismes monétaires	Solde des opérations du Crédit Communal de Belgique, de la Caisse Nationale de Crédit professionnel et du Fonds Monétaire autres qu'à court terme			Opérations spécifiques de prêts et emprunts avec des organismes financiers non monétaires	Solde des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux	Total	Engagements quasi monétaires des organismes émetteurs de monnaie envers l'économie nationale				Écart entre les fonds propres et immobilisations et participations (Banque Nationale, Institut de Récompte et banques de dépôts)	Emprunts obligataires (banques de dépôts)
		détenue par les entreprises et particuliers	détenue par les pouvoirs publics	Total		B.N.B.	Banques privées	Total															Dettes par les entreprises et particuliers	Dépôts en devises détenus par les entreprises et particuliers	Détenus par le Trésor			
1950 31 décembre	92,3	57,3	6,5	63,8	156,1	+35,3	- 6,5	+1,9	30,7	105,6	0,8	4,1	110,5	33,2	36,6	+1,2	+0,9	-2,2	+2,4	176,7	-13,7	-1,9	-	-4,7	-0,3	156,1		
En p.c. de (20)	52,2	32,4	3,7	36,1	88,3	20,0	3,7	1,1	17,4	59,7	0,5	2,3	62,5	18,8	36,6	0,7	0,5	1,2	1,3	100,0	7,8	1,1	-	2,6	0,2	88,3		
1951 30 juin	92,2	58,3	6,6	64,9	157,1	+39,7	-10,8	+1,2	30,1	107,7	0,9	1,8	110,4	34,6	39,5	+1,2	+1,1	-1,8	+1,6	177,2	-12,9	-1,5	-0,3	-5,0	-0,4	157,1		
En p.c. de (20)	52,0	32,9	3,7	36,6	88,6	22,4	6,1	0,7	17,0	60,8	0,5	1,0	62,3	19,5	39,5	0,7	0,6	1,0	0,9	100,0	7,3	0,9	0,2	2,8	0,2	88,6		
31 décembre	99,1	62,0	7,4	69,4	168,5	+50,2	-13,4	+1,7	38,5	113,1	1,0	1,6	115,7	36,2	42,1	+1,4	+0,7	-2,0	+2,1	192,6	-14,6	-2,4	-1,1	-5,4	-0,6	168,5		
En p.c. de (20)	51,5	32,2	3,8	36,0	87,5	26,1	7,0	0,9	20,0	58,7	0,5	0,8	60,0	18,8	42,1	0,7	0,4	1,0	1,1	100,0	7,6	1,2	0,6	2,8	0,3	87,5		
1952 30 juin	100,6	64,2	6,8	71,0	171,6	+56,2	-11,4	+2,7	47,5	115,7	1,0	0,8	117,5	33,7	40,3	+0,1	+0,1	-1,2	+1,0	198,8	-18,3	-1,5	-1,3	-5,3	-0,8	171,6		
En p.c. de (20)	50,6	32,3	3,4	35,7	86,3	28,3	5,7	1,3	23,9	58,2	0,5	0,4	59,1	16,9	40,3	0,1	0,1	0,6	0,5	100,0	9,2	0,7	0,7	2,7	0,4	86,3		
31 décembre	102,0	65,1	7,4	72,5	174,5	+51,0	- 4,3	+3,7	50,4	115,2	1,0	0,3	116,5	36,5	43,3	+0,4	-0,1	-1,6	+0,2	202,3	-18,6	-1,6	-1,4	-5,2	-1,0	174,5		
En p.c. de (20)	50,4	32,2	3,7	35,9	86,3	25,2	2,1	1,8	24,9	56,9	0,5	0,2	57,6	18,0	43,3	0,2	-	0,8	0,1	100,0	9,2	0,8	0,7	2,5	0,5	86,3		
1953 30 juin	102,6	66,3	6,9	73,2	175,8	+48,8	- 4,0	+2,7	47,5	118,5	1,0	0,7	120,2	36,1	43,7	-0,9	+0,6	-1,4	+1,5	203,6	-19,3	-1,6	-0,5	-5,2	-1,2	175,8		
En p.c. de (20)	50,4	32,5	3,4	35,9	86,3	24,0	2,0	1,3	23,3	58,2	0,5	0,3	59,0	17,7	43,7	0,4	0,3	0,7	0,8	100,0	9,5	0,8	0,2	2,6	0,6	86,3		
31 décembre	105,9	67,3	7,1	74,4	180,3	+52,4	- 4,8	+2,7	50,3	120,4	1,1	-	121,5	38,7	45,4	+0,1	+0,1	-1,9	+1,0	209,8	-20,6	-1,5	-0,2	-5,3	-1,9	180,3		
En p.c. de (20)	50,5	32,0	3,4	35,4	85,9	25,0	2,3	1,3	24,0	57,4	0,5	-	57,9	18,5	45,4	-	-	0,9	0,5	100,0	9,8	0,7	0,1	2,6	0,9	85,9		
1954 30 juin	104,3	69,9	8,1	78,0	182,3	+49,7	- 4,8	+2,9	47,8	121,9	1,2	0,2	123,3	38,2	46,2	+0,6	+1,0	-1,9	+2,6	211,6	-19,6	-1,6	-0,1	-5,5	-2,5	182,3		
En p.c. de (20)	49,3	33,1	3,8	36,9	86,2	23,5	2,3	1,4	22,6	57,6	0,6	0,1	58,3	18,0	46,2	0,3	0,5	0,9	1,2	100,0	9,3	0,7	-	2,6	1,2	86,2		
31 décembre	106,7	69,5	7,4	76,9	183,6	+50,5	- 3,7	+1,5	48,3	119,9	1,4	1,2	122,5	41,7	49,8	+2,0	+1,0	-1,2	+1,6	215,9	-21,3	-2,0	-0,1	-6,0	-2,9	183,6		
En p.c. de (20)	49,4	32,2	3,4	35,6	85,0	23,4	1,7	0,7	22,4	55,5	0,6	0,6	56,7	19,3	49,8	0,9	0,5	0,5	0,7	100,0	9,9	0,9	-	2,8	1,4	85,0		
1955 30 juin	108,6	71,7	7,3	79,0	187,6	+52,9	- 4,8	+2,7	50,8	121,1	1,9	0,9	123,9	43,0	50,1	+2,1	+1,3	-2,0	+2,2	221,3	-22,4	-1,7	-0,1	-6,1	-3,4	187,6		
En p.c. de (20)	49,0	32,4	3,3	35,7	84,7	23,9	2,1	1,2	23,0	54,7	0,9	0,4	56,0	19,4	50,1	0,9	0,6	0,9	1,0	100,0	10,2	0,8	-	2,8	1,5	84,7		
30 septembre	109,7	70,3	7,4	77,7	187,4	+54,4	- 4,8	+2,8	52,4	120,9	1,9	1,4	124,2	41,4	49,5	+3,0	+1,4	-2,0	+1,0	221,4	-22,2	-2,0	-0,1	-6,2	-3,5	187,4		
En p.c. de (20)	49,5	31,8	3,3	35,1	84,6	24,6	2,2	1,3	23,7	54,6	0,8	0,6	56,0	18,7	49,5	1,3	0,7	0,9	0,5	100,0	10,1	0,9	-	2,8	1,6	84,6		
31 décembre	110,7	74,1	7,9	82,0	192,7	+56,1	- 4,8	+3,4	54,7	122,4	2,1	0,7	125,2	44,4	52,0	+3,7	+1,3	-1,8	+0,9	228,4	-23,4	-2,4	-0,1	-6,0	-3,8	192,7		
En p.c. de (20)	48,5	32,4	3,5	35,9	84,4	24,6	2,1	1,4	23,9	53,6	0,9	0,3	54,8	19,4	52,0	1,6	0,6	0,8	0,5	100,0	10,2	1,1	-	2,6	1,7	84,4		

* Y compris les comptes d'organismes parasétatiques administratifs.

ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE
(mouvements en milliards de francs)
85⁴

Périodes	Variations du stock monétaire	Variations des liquidités quasi monétaires				Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (6) = (1) + (5)	Solde des opérations avec l'étranger (à l'exclusion des opérations en capital des pouvoirs publics et des donations officielles) (7)	Financement monétaire des pouvoirs publics (8)	Monétisation de la dette de l'Etat et autres fonds publics (9)	Mouvements des crédits d'es-compte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers nationaux, logés dans les organismes monétaires (10)	Variations de l'écart entre fonds propres et immobilisations + participations des organismes monétaires (11)	Emprunts obligataires des banques de dépôts (12)	Soldes des opérations autres qu'à court terme du Fonds Monétaire, du Crédit Communal et de la Caisse Nationale de Crédit professionnel (13)	Divers		Comptes pour balance (16)	Total (17) = de (7) à (16)
		Dépôts à terme et comptes spéciaux des exportateurs vers l'U.E.P. (2)	Dépôts en devises de nationaux (3)	Avoirs du Trésor (4)	Total (5)									Opérations spécifiques de prêts et d'emprunts avec des organismes financiers non monétaires (14)	Soldes des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux (15)		
1950 2 ^e semestre	+ 2,5	- 0,2	+ 0,4	—	+ 0,2	+ 2,7	-12,3	+ 5,5	+ 1,8	+ 5,9	- 0,2	- 0,1	+ 1,8	- 0,6	- 0,1	+ 1,0	+ 2,7
1951 1 ^{er} semestre	+ 1,0	- 0,8	- 0,4	+ 0,3	- 0,9	+ 0,1	+ 1,3	+ 0,1	- 2,1	+ 1,4	- 0,3	- 0,1	—	+ 0,2	+ 0,4	- 0,8	+ 0,1
2 ^e semestre	+11,4	+ 1,7	+ 0,9	+ 0,8	+ 3,4	+14,8	+ 9,2	+ 4,5	+ 0,4	+ 1,6	- 0,4	- 0,2	+ 0,2	- 0,4	- 0,2	+ 0,1	+14,8
Total ...	+12,4	+ 0,9	+ 0,5	+ 1,1	+ 2,5	+14,9	+10,5	+ 4,6	- 1,7	+ 3,0	- 0,7	- 0,3	+ 0,2	- 0,2	+ 0,2	- 0,7	+14,9
1952 1 ^{er} semestre	+ 3,1	+ 3,7	- 0,9	+ 0,2	+ 3,0	+ 6,1	+ 7,0	+ 3,7	- 0,3	- 2,5	+ 0,1	- 0,2	- 1,3	- 0,6	+ 0,8	- 0,6	+ 6,1
2 ^e semestre	+ 2,9	+ 0,3	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,5	+ 3,4	- 0,6	+ 1,5	+ 0,7	+ 2,8	+ 0,1	- 0,2	+ 0,3	- 0,2	- 0,4	- 0,6	+ 3,4
Total ...	+ 6,0	+ 4,0	- 0,8	+ 0,3	+ 3,5	+ 9,5	+ 6,4	+ 5,2	+ 0,4	+ 0,3	+ 0,2	- 0,4	- 1,0	- 0,8	+ 0,4	- 1,2	+ 9,5
1953 1 ^{er} semestre	+ 1,3	+ 0,7	—	- 0,9	- 0,2	+ 1,1	- 1,1	+ 1,7	+ 0,9	- 0,4	—	- 0,2	- 1,3	+ 0,7	+ 0,2	+ 0,6	+ 1,1
2 ^e semestre	+ 4,5	+ 1,3	- 0,1	- 0,3	+ 0,9	+ 5,4	+ 0,1	+ 4,2	—	+ 2,6	- 0,1	- 0,7	+ 1,0	- 0,5	- 0,5	- 0,7	+ 5,4
Total ...	+ 5,8	+ 2,0	- 0,1	- 1,2	+ 0,7	+ 6,5	- 1,0	+ 5,9	+ 0,9	+ 2,2	- 0,1	- 0,9	- 0,3	+ 0,2	- 0,3	- 0,1	+ 6,5
1954 1 ^{er} semestre	+ 2,0	- 1,0	+ 0,1	- 0,1	- 1,0	+ 1,0	- 3,8	+ 1,5	+ 1,2	- 0,5	- 0,2	- 0,6	+ 0,5	+ 0,9	—	+ 2,0	+ 1,0
2 ^e semestre	+ 1,3	+ 1,7	+ 0,4	—	+ 2,1	+ 3,4	- 0,9	- 1,2	+ 2,0	+ 3,5	- 0,5	- 0,4	+ 1,4	—	+ 0,7	- 1,2	+ 3,4
Total ...	+ 3,3	+ 0,7	+ 0,5	- 0,1	+ 1,1	+ 4,4	- 4,7	+ 0,3	+ 3,2	+ 3,0	- 0,7	- 1,0	+ 1,9	+ 0,9	+ 0,7	+ 0,8	+ 4,4
1955 1 ^{er} semestre	+ 4,0	+ 1,1	- 0,3	—	+ 0,8	+ 4,8	+ 1,9	+ 1,2	+ 1,0	+ 1,3	- 0,1	- 0,5	+ 0,1	+ 0,3	- 0,8	+ 0,4	+ 4,8
3 ^e trimestre	- 0,2	- 0,2	+ 0,2	—	—	- 0,2	+ 1,7	- 0,3	+ 0,5	- 1,5	- 0,1	- 0,2	+ 0,8	—	+ 0,1	- 1,2	- 0,2
4 ^e trimestre	+ 5,3	+ 1,2	+ 0,4	—	+ 1,6	+ 6,9	+ 0,5	+ 2,3	+ 0,5	+ 2,9	+ 0,2	- 0,2	+ 0,8	- 0,1	+ 0,1	- 0,1	+ 6,9
Total ...	+ 9,1	+ 2,1	+ 0,3	—	+ 2,4	+11,5	+ 4,1	+ 3,2	+ 2,0	+ 2,7	—	- 0,9	+ 1,7	+ 0,2	- 0,6	- 0,9	+11,5

* Mouvement des crédits directs au Trésor + solde des opérations en capital des pouvoirs publics avec l'étranger.

II. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

BANQUE DE FRANCE
(milliards de francs français)

86¹

Rubriques	1955 8 septembre	1955 6 octobre	1955 10 novembre	1955 8 décembre	1956 5 janvier	1956 9 février	1956 5 avril	1956 9 mai
ACTIF								
Encaisse or	201	201	201	201	301	301	301	301
Disponibilités à vue à l'étranger	200	200	200	200	200	198	178	162
Monnaies divisionnaires	15	15	17	16	17	18	18	18
Comptes courants postaux	27	32	33	35	41	32	45	48
Av. au Fonds de Stabilisat. des changes ¹	267	273	295	293	191	191	182	183
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque Nationale de Belgique	4	4	4	4	4	4	4	4
Prêts sans intérêts à l'Etat ²	50	50	50	50	50	50	50	50
Av. provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 ³	426	426	426	426	426	426	426	426
Avances provisoires à l'Etat ⁴	190	190	190	190	190	183	183	183
Avances spéciales à l'Etat ⁵	98	76	51	79	60	59	23	13
Portefeuille d'escompte	1.138	1.129	1.082	1.120	1.260	1.278	1.381	1.348
<i>Effets escomptés sur la France</i>	635	624	554	565	614	632	625	648
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i>	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
<i>Effets garant. par l'Office des céréales</i> ⁶	7	25	43	43	45	33	20	17
<i>Effets de mobilisation de crédits à moyen terme</i>	496	480	485	512	601	613	736	683
Effets négociables achetés en France ⁷ ...	162	234	256	221	196	186	194	265
Avances à 30 jours sur effets publics	9	12	13	9	8	8	16	18
Avances sur titres	8	9	10	9	8	8	9	9
Avances sur or	—	—	—	—	—	—	—	—
Hôtel et mobilier de la Banque	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rentes pourvues d'affectations spéciales ⁸	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Effets en cours de recouvrement	15	17	22	16	43	15	46	31
Divers	47	48	49	49	49	49	49	50
Total ...	2.857	2.916	2.899	2.918	3.044	3.006	3.105	3.109

PASSIF								
Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation	2.669	2.733	2.705	2.735	2.837	2.802	2.879	2.882
Comptes courants créditeurs	121	115	119	115	128	136	150	149
<i>Compte courant du Trésor public</i> ...	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
<i>Comptes courants des accords de coopération économique</i>	7	4	1	0,0	0,2	0,3	0,1	0,1
<i>Comptes courants des banques et in- stitutions financières françaises et étrangères</i>	49	47	55	47	57	67	83	76
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres en- gagements à vue</i>	65	64	63	68	71	69	67	73
Capital de la Banque	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Bénéfices en addition au capital ⁹	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Réserves mobilières légales ⁸	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réserve immobilière	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Divers	67	68	75	68	79	68	76	78
Total ...	2.857	2.916	2.899	2.918	3.044	3.006	3.105	3.109

¹ Convention du 27 juin 1949.

² Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 18 juin 1878, prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947.

³ Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 28 mars, 17 mai et 20 juillet 1944.

⁴ Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947, convention du 22 janvier 1958 approuvée par la loi du 23 janvier 1958.

⁵ Convention du 11 juillet 1958 approuvée par la loi du même jour.

⁶ Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941.

⁷ Décret du 17 juin 1938.

⁸ Loi du 17 mai 1854, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857.

⁹ Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897.

BANK OF ENGLAND
(millions de £)

86²

Rubriques	1955 5 octobre	1955 9 novembre	1955 7 décembre	1956 4 janvier	1956 8 février	1956 7 mars	1956 4 avril	1956 9 mai
-----------	-------------------	--------------------	--------------------	-------------------	-------------------	----------------	-----------------	---------------

Département d'émission

ACTIF

Dette de l'Etat	11	11	11	11	11	11	11	11
Autres fonds publics	1.785	1.785	1.835	1.885	1.810	1.810	1.860	1.860
Autres titres	1	1	1	1	1	1	1	1
Monnaies autres que monnaies d'or	3	3	3	3	3	3	3	3
Montant de l'émission fiduciaire	1.800	1.800	1.850	1.900	1.825	1.825	1.875	1.875
Monnaies d'or et lingots	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	1.800	1.800	1.850	1.900	1.825	1.825	1.875	1.875

PASSIF

Billets émis :								
En circulation	1.769	1.772	1.828	1.848	1.777	1.801	1.852	1.855
Au Département bancaire	31	28	22	52	48	24	23	20
	1.800	1.800	1.850	1.900	1.825	1.825	1.875	1.875

Département bancaire

ACTIF

Fonds publics	271	262	288	205	237	257	277	278
Autres titres :								
Escomptes et avances	37	40	22	72	32	29	23	25
Titres	16	17	17	17	17	17	17	15
Billets	31	28	22	52	48	24	23	20
Monnaies	2	2	2	2	2	2	2	2
	357	349	351	348	336	329	342	340

PASSIF

Capital	15	15	15	15	15	15	15	14
Réserves	3	3	3	3	4	4	4	3
Dépôts publics :								
Comptes publics (y compris Trésor, Banques d'épargne, commissaires de la Dette publique et comptes de dividendes)	19	16	11	23	9	11	16	17
Trésor, compte spécial	2	3	3	3	3	3	3	3
Autres dépôts :								
Banquiers	251	247	249	232	234	227	225	228
Autres comptes	67	65	70	72	71	69	79	75
	357	349	351	348	336	329	342	340

FEDERAL RESERVE BANKS ¹

86¹

(millions de \$)

Rubriques	1955 5 octobre	1955 9 novembre	1955 7 décembre	1956 4 janvier	1956 8 février	1956 7 mars	1956 4 avril	1956 9 mai
ACTIF								
Certificats-or	20.153	20.172	20.137	20.141	20.156	20.166	20.191	20.241
Fonds de rachat des billets des F.R.	841	832	863	868	857	848	845	841
Total des réserves de certificats-or	20.994	21.004	21.000	21.009	21.013	21.014	21.036	21.082
Billets F.R. d'autres banques	239	221	237	351	361	311	298	271
Autres encaisses	353	318	299	332	444	422	382	363
Escompte et avances	650	1.201	978	398	827	650	644	1.003
Prêts à l'économie privée	1	1	1	1	1	1	1	1
Acceptations achetées directement	18	17	17	23	16	16	15	15
Acceptations détenues en vertu d'une con- vention de rachat	2	—	—	1	—	—	—	—
Fonds publics :								
Achetés directement								
Effets	1.007	1.302	1.355	1.502	555	538	699	363
Certificats	2.520	2.520	2.520	5.921	5.921	5.920	10.932	10.933
Billets	17.399	17.400	17.400	14.166	14.166	14.166	9.154	9.154
Obligations	2.802	2.802	2.802	2.802	2.802	2.802	2.802	2.802
Total achetés directement ...	23.728	24.024	24.077	24.391	23.444	23.426	23.587	23.252
Détenus en vertu d'une convention de rachat	104	—	296	272	—	91	21	20
Total des fonds publics	23.832	24.024	24.373	24.663	23.444	23.517	23.608	23.272
Total des prêts et des fonds publics	24.503	25.243	25.369	25.086	24.288	24.184	24.268	24.291
Avoirs sur banques étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—
Moyens de trésorerie non encaissés	4.184	3.949	4.164	5.212	3.936	4.113	4.205	4.214
Immeubles	59	60	60	61	62	63	65	65
Autres avoirs	135	175	210	168	211	140	115	174
Total actif ...	50.467	50.970	51.339	52.219	50.315	50.247	50.364	50.460
EXIGIBLE								
Billets de la Federal Reserve	26.131	26.413	26.781	26.838	26.122	26.044	26.046	26.032
Dépôts :								
Banques affiliées — compte de réserve	18.507	18.554	18.647	19.418	18.675	18.518	18.586	18.617
Trésor américain — compte général ...	481	616	469	265	305	452	503	498
Etrangers	389	400	442	451	369	357	327	336
Autres	388	388	427	424	315	347	302	322
Total dépôts	19.765	19.958	19.985	20.558	19.664	19.674	19.718	19.773
Moyens de trésor. avec disponib. différée	3.367	3.425	3.372	3.672	3.338	3.305	3.339	3.436
Autres engagements et dividendes courus	18	21	22	14	14	16	18	19
Total exigible ...	49.281	49.817	50.160	51.082	49.138	49.039	49.121	49.260
COMPTES DE CAPITAL								
Capital libéré	298	300	300	303	306	309	310	314
Surplus (section 7)	661	661	661	694	694	694	694	694
Surplus (section 13b)	27	27	27	27	28	27	27	27
Autres comptes de capital	200	165	191	113	149	178	212	165
Total passif ...	50.467	50.970	51.339	52.219	50.315	50.247	50.364	50.460
Engagements éventuels sur acceptations achetées p ^r correspondants étrangers ...	27	29	27	33	32	39	42	45
Engagem. d'emprunts à l'économie privée	3	3	2	2	3	2	2	2
Coefficient des réserves de certificats-or par rapport aux dépôts et billets F.R.	45,7 %	45,3 %	44,9 %	44,3 %	45,9 %	46,0 %	46,0 %	46,0 %

¹ Situation globale des douze banques de réserve fédérales.

NEDERLANDSCHE BANK

86⁴

(millions de florins)

Rubriques	1955 10 octobre	1955 7 novembre	1955 5 décembre	1956 9 janvier	1956 6 février	1956 5 mars	1956 9 avril	1956 7 mai
ACTIF								
Effets, promesses et obligat. escomptés ¹	—	—	—	—	—	—	—	—
Effets, certificats du Trésor et obligations achetés par la Banque (art. 15, 4 ^o , de la loi bancaire de 1948)	—	—	—	—	—	—	—	—
Certif. du Trésor repris par la Banque à l'Etat en vertu de la conv. du 26-2-1947	322	322	322	322	242	217	240	240
Avances en comptes courants nantis (y compris les prêts)	27	29	30	307	81	27	173	63
<i>sur titres, etc.</i> ²	25	26	28	305	79	25	172	62
<i>sur produits et cédules</i>	2	3	2	2	2	2	1	1
Avances à l'Etat (art. 20 de la loi bancaire de 1948)	—	—	—	—	—	—	—	—
Créance comptable sur l'Etat en vertu de la convention du 26-2-47	300	300	300	200	200	200	200	200
Lingots et monnaies	3.090	3.207	3.282	3.320	3.314	3.345	3.334	3.331
<i>Monnaies et lingots d'or</i>	3.057	3.171	3.241	3.275	3.275	3.315	3.315	3.322
<i>Monnaies d'argent, etc.</i>	33	36	41	45	39	30	19	9
Créances et titres libellés en monnaies étrangères	1.471	1.405	1.366	1.426	1.511	1.458	1.414	1.444
Moyens de paiement étrangers	0,1	0,3	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
Créances en florins résultant d'accords de paiement ³	251	214	223	218	168	193	192	170
Placement du capital, des réserves, du fonds des pensions et du fonds de prévision	150	151	150	151	151	151	150	154
Immeubles et inventaires	1	1	1	1	1	1	1	1
Comptes divers	37	39	45	56	59	71	73	53
	5.649	5.668	5.719	6.001	5.727	5.663	5.777	5.656
PASSIF								
Capital	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de réserve	26	26	26	26	26	26	26	25
Réserves spéciales	103	103	103	103	103	103	103	108
Fonds de pension	—	—	—	—	—	—	—	—
Fonds de prévis. du personnel temporaire	1	1	2	2	2	2	2	1
Billets en circulation (émissions anciennes)	28	28	28	} 3.851	} 3.838	} 3.879	} 3.857	} 4.026
Billets en circulation (émissions nouvelles)	3.752	3.786	3.831					
Accréditifs en circulation	—	6	—	—	—	1	—	—
Comptes courants	1.631	1.608	1.626	1.894	1.624	1.530	1.665	1.405
<i>Trésor public</i>	345	196	338	571	421	251	400	251
<i>Trésor public, compte spécial</i>	514	514	490	490	490	490	490	466
<i>Avoirs des banques aux Pays-Bas</i>	574	725	595	636	510	576	549	465
<i>Engagements résultant d'accords de paiement</i>	125	96	109	112	113	110	127	126
<i>Autres avoirs de non-résidents</i>	21	20	19	18	20	16	15	15
<i>Autres engagements</i>	52	57	72	67	70	87	84	82
Engagements libellés en monnaies étrang.	31	32	24	45	45	30	39	31
Comptes divers	57	58	59	60	69	72	65	40
	5.649	5.668	5.719	6.001	5.727	5.663	5.777	5.656
¹ Dont Certificats du Trésor (escomptés directement par la Banque)	—	—	—	—	—	—	—	—
² Dont à l'Indonésie (Loi du 15 mars 1933 — Staatsblad, n ^o 99)	18	18	18	18	18	18	18	18
³ Dont créances consolidées suite à des conventions avec certains pays débiteurs.	32	30	29	27	26	24	23	22
N.B. — Soldes en florins résultant d'accords de paiement et placés en bons du Trésor néerlandais	25	27	31	34	42	43	65	161
Billets mis en circulation par la Banque pour compte de l'Etat	166	168	170	169	160	152	146	144

SVERIGES RIKSBANK

(millions de kr.)

86⁵

Rubriques	1955 30 septembre	1955 31 octobre	1955 30 novembre	1955 31 décembre	1956 31 janvier	1956 29 février	1956 29 mars	1956 30 avril
ACTIF								
Monnaies et lingots d'or	582	594	612	607	612	599	601	593
Surplus de valeur d'or	784	801	825	819	825	806	810	798
Fonds publics étrangers *	627	625	628	631	600	590	624	618
Effets sur l'étranger *	75	76	75	78	75	78	65	72
Créances nettes sur banques et banquiers étrangers *	384	395	294	295	253	292	245	234
Autres avoirs sur l'étranger	1	1	1	1	1	1	1	1
Effets et obligations du Trésor suédois *	2.839	3.210	3.282	4.023	3.693	3.627	3.603	3.791
Effets payables en Suède *	15	15	15	15	15	14	15	14
Prêts nantis *	144	14	66	10	9	9	29	9
Avances en comptes courants *	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts sur ventes à tempérament	53	53	53	53	54	53	53	53
Fonds de pensions déposés à l'administra- tion de la Dette publique	7	7	7	7	7	7	7	7
Monnaies (autres qu'en or)	29	27	24	21	26	28	28	28
Chèques et effets bancaires	8	3	7	10	9	10	13	9
Autres valeurs actives intérieures	34	31	32	82	72	55	31	21
Quota de la Suède au F.M.I.	517	517	517	517	517	517	517	517
Participation de la Suède au capital de la B.I.R.D.	103	103	103	103	103	103	103	103
Total ...	6.202	6.472	6.541	7.272	6.871	6.789	6.745	6.868
PASSIF								
Billets en circulation ¹	4.861	4.925	5.029	5.318	5.047	5.014	5.073	5.129
Effets bancaires	6	3	5	4	4	4	2	2
Dépôts en comptes chèques :	193	391	295	747	565	514	325	370
<i>Institutions officielles</i>	97	106	142	320	288	333	213	202
<i>Banques commerciales</i>	89	281	149	418	272	172	108	165
<i>Autres déposants</i>	7	4	4	9	5	9	4	3
Dépôts	150	149	203	210	265	266	345	372
Comptes d'ajustements de change	339	339	339	341	341	341	341	354
Autres engagements	45	57	61	43	13	14	23	32
Capital	50	50	50	50	50	50	50	50
Fonds de prêts sur ventes à tempérament	65	65	65	65	65	65	65	65
Fonds de réserve	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de pensions	7	7	7	7	7	7	7	7
Bénéfices reportés	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	1
Bénéfice pour 1955	—	—	—	—	28	28	28	—
Fonds Monétaire International	388	388	388	388	388	388	388	388
Banque Internationale de Reconstruction et de Développement	78	78	79	79	78	78	78	78
Total ...	6.202	6.472	6.541	7.272	6.871	6.789	6.745	6.868

N. B. La couverture supplémentaire des billets (art. 10 de la loi sur la Riksbank) comprend les rubriques actives marquées d'un astérisque.

¹ Le montant maximum de l'émission fiduciaire autorisée est de 5.800 millions de Kr. en vertu de la loi no 810 du 3 juin 1955.

BANCA D'ITALIA

(milliards de lires)

86⁶

Rubriques	1955 31 août	1955 30 septembre	1955 31 octobre	1955 30 novembre	1955 31 décembre	1956 31 janvier	1956 29 février	1956 31 mars
ACTIF								
Encaisse en or	4	4	4	4	4	4	4	4
Or à l'étranger dû par l'Etat	2	2	2	2	2	2	2	2
Caisse ¹	8	7	6	7	7	8	11	12
Portefeuille d'escompte	291	296	303	309	335	329	330	327
Effets reçus à l'encaissement	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Avances sur titres et sur marchandises et comptes courants	90	78	93	77	83	74	94	94
Disponibilités en devises à l'étranger	76	76	76	69	70	70	70	70
Titres émis ou garantis par l'Etat	46	46	46	54	60	58	58	58
Immeubles	—	—	—	—	—	—	—	—
Débiteurs divers	753	776	790	772	764	774	774	784
Créances diverses	4	4	4	4	3	4	3	3
Avances provisoires à l'Etat	77	77	77	77	77	77	77	77
Avances extraordinaires à l'Etat	343	343	343	343	343	343	343	343
Emissions des autorités militaires alliées ou pour leur compte	145	145	145	145	145	145	145	145
Compte courant du Trésor ²	67	118	92	143	176	175	79	75
Placements en titres pour le compte du Trésor	320	335	330	345	355	360	350	360
Services divers pour le compte de l'Etat .	7	10	4	5	11	13	16	14
Dépenses diverses	19	20	22	23	30	1	2	4
Total de l'actif ...	2.252	2.337	2.337	2.379	2.465	2.437	2.358	2.372
PASSIF								
Billets en circulation	1.481	1.506	1.496	1.504	1.672	1.547	1.529	1.564
Chèques et autres dettes à vue ³	18	16	15	16	21	13	13	14
Comptes courants à vue	66	67	59	72	81	71	68	69
Comptes courants à terme et réserves obligatoires des banques	510	566	587	608	513	645	586	566
Créditeurs divers	121	130	127	127	124	134	132	129
Comptes courants du Trésor public :								
ordinaire	—	—	—	—	—	—	—	—
spécial	—	—	—	—	—	—	—	—
Comptes courants des Accords de coopé- ration économique	35	29	29	27	22	23	25	23
Capital	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Fonds de réserve ordinaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Fonds de réserve extraordinaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Bénéfices de l'exercice en cours	19	21	22	23	30	2	3	5
Total du passif et du patrimoine ...	2.252	2.337	2.337	2.379	2.465	2.437	2.358	2.372
Déposants de titres et valeurs (compte d'ordre)	4.179	3.822	3.706	3.669	3.684	3.478	3.330	3.076
Escomptes effectués	143	41	38	115	161	41	40	116
Avances effectuées	349	276	342	254	486	287	350	367
Opérations au comptant liquidées par les Chambres de compensation	5.022	5.101	5.779	4.891	6.508	5.928	5.080	5.050
¹ Comprend les billets et monnaies pour compte du Trésor	6	5	5	6	5	6	10	10
² Solde du fonds spécial	2	2	2	2	2	2	2	2
³ Comprend valeurs et assignations	14	14	13	12	14	11	11	10

* Chiffres provisoires.

BANK DEUTSCHER LÄNDER

(millions de D.M.)

86⁷

Rubriques	1955 7 octobre	1955 7 novembre	1955 7 décembre	1956 7 janvier	1956 7 février	1956 7 mars	1956 7 avril	1956 7 mai
ACTIF								
Or	3.463	3.587	3.665	3.853	3.992	4.155	4.202	4.337
Avoirs auprès de banques étrangères	8.424	8.542	8.520	8.626	8.641	8.623	8.878	9.076
Monnaies étrangères, lettres de change et chèques sur l'étranger	591	523	607	631	651	695	703	700
Avoirs en comptes chèques postaux	76	78	81	80	83	77	94	89
Effets sur l'intérieur	1.358	1.708	2.188	2.112	2.337	2.885	2.708	2.496
Effets du Trésor et bons du Trésor sans intérêt des administrations de l'Etat ...	88	54	147	181	89	292	170	296
Monnaies divisionnaires allemandes	51	50	36	53	60	62	55	51
Prêts sur créances de compensation	27	29	36	—	—	—	—	18
Avances et crédits à court terme	106	114	108	131	129	115	122	107
Titres	24	24	23	19	18	19	21	20
Créances sur les pouvoirs publics	1.532	1.533	1.533	1.534	1.534	1.534	1.534	1.534
a) <i>créances de compensation</i>	910	911	911	912	912	912	912	912
b) <i>titres d'obligation</i>	622	622	622	622	622	622	622	622
Crédit à l'Etat pour participation au Fonds Monétaire et à la Banque Mondiale	391	391	391	391	391	391	391	391
Autres valeurs actives	58	65	84	44	64	60	78	91
	16.189	16.698	17.419	17.655	17.989	18.908	18.956	19.206

PASSIF								
Billets en circulation	12.785	12.590	13.036	12.942	12.630	12.866	13.039	13.220
Dépôts :								
a) des banques centrales des Länder ...	442	858	804	792	713	765	879	703
b) des Administrations de l'Etat : ...	1.816	2.085	2.421	2.660	3.466	4.061	3.835	4.119
<i>comptes de contre-valeur de l'Etat</i> .	309	269	261	245	255	213	222	235
<i>autres avoirs</i>	1.507	1.816	2.160	2.415	3.211	3.848	3.613	3.884
c) administrations alliées	275	260	244	254	234	238	226	221
d) autres	29	48	17	82	44	43	44	107
Engagements résultant des transactions avec l'étranger	206	210	243	261	198	227	228	214
Autres valeurs passives	294	305	312	322	362	366	363	242
a) <i>provisions</i>	181	182	181	180	180	180	180	212
b) <i>autres</i>	113	123	131	142	182	186	183	30
Capital social	100	100	100	100	100	100	100	100
Réserves légales et autres	242	242	242	242	242	242	242	280
	16.189	16.698	17.419	17.655	17.989	18.908	18.956	19.206

BANQUE NATIONALE SUISSE

(millions de francs suisses)

86⁸

Rubriques	1955 7 octobre	1955 7 novembre	1955 7 décembre	1956 7 janvier	1956 7 février	1956 7 mars	1956 7 avril	1956 7 mai
ACTIF								
Encaisse or	6.366	6.416	6.561	6.689	6.667	6.729	6.753	6.755
Disponibilités à l'étranger	580	577	580	570	580	603	580	586
<i>pouvant servir de couverture</i>	580	577	580	570	580	603	580	586
<i>autres</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
Portefeuille effets sur la Suisse	118	101	116	137	114	98	91	94
<i>Effets de change</i>	113	101	115	135	114	98	91	93
<i>Rescriptions de la Confédération Suisse</i>	5	—	1	2	—	—	—	1
Avances sur nantissement	58	64	66	50	24	27	34	42
Titres	46	46	46	46	46	46	45	45
<i>pouvant servir de couverture</i>	—	—	—	—	1	1	—	—
<i>autres</i>	46	46	46	46	45	45	45	45
Correspondants en Suisse	10	11	16	12	9	12	11	12
Autres postes de l'actif	35	46	41	32	27	31	27	29
Total ...	7.213	7.261	7.426	7.536	7.467	7.546	7.541	7.563

PASSIF

Fonds propres	47	47	47	47	47	47	48	48
Billets en circulation	5.136	5.142	5.231	5.287	5.028	5.060	5.120	5.108
Engagements à vue	1.867	1.907	1.985	2.034	2.230	2.275	2.214	2.242
<i>Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie</i>	1.394	1.487	1.506	1.655	1.859	1.896	1.749	1.552
<i>Autres engagements à vue</i>	473	420	479	379	371	379	465	690
Autres postes du passif	163	165	163	168	162	164	169	165
Total ...	7.213	7.261	7.426	7.536	7.467	7.546	7.541	7.563

TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION

(au 30 avril 1956)

(en % depuis la date indiquée)

86⁹

Allemagne	8 mars 1956	4,50 ¹	Grande-Bretagne ...	16 février 1956	5,50
Autriche	17 novemb. 1955	5,—	Grèce	1 janvier 1955	9,—
Belgique	4 août 1955	3,— ²	Irlande	25 mai 1954	3,—
Canada	5 avril 1956	3,—	Italie	6 avril 1950	4,—
Congo belge et Ruanda-Urundi	6 avril 1953	3,50 ³	Norvège	14 février 1955	3,50
Danemark	25 mai 1955	5,50	Paya-Bas	7 février 1956	3,—
Espagne	1 juillet 1954	3,75	Portugal	12 janvier 1944	2,50
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	13 avril 1956	2,75	Suède	19 avril 1955	3,75
Finlande	1 décemb. 1954	5,—	Suisse	26 novemb. 1936	1,50
France	2 décemb. 1954	3,—	Turquie	28 juin 1955	4,50

¹ Depuis le 19 mai 1956 : 5,50 %.

² Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.

³ Taux de traites acceptées domiciliées en banque.

III. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE ¹

87

Situations en milliers de francs suisses or
[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

ACTIF	29 février 1956		31 mars 1956		30 avril 1956		PASSIF	29 février 1956		31 mars 1956		30 avril 1956	
		%		%		%			%		%		%
I. Or en lingots et monnayé	560.966	33,1	602.341	34,3	581.442	27,1	I. Capital :						
II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	54.914	3,2	56.973	3,2	53.797	2,5	Actions libérées de 25 %	125.000	7,4	125.000	7,1	125.000	5,8
III. Portefeuille réescomptable :	465.145		480.882		867.796		II. Réserves :	20.949	1,2	20.949	1,2	20.949	1,0
1. Effets de commerce et acceptations de banque	38.553	2,3	40.281	2,3	38.495	1,8	1. Fonds de Réserve légale	7.606		7.606		7.606	
2. Bons du Trésor	426.592	25,1	440.601	25,1	829.301	38,7	2. Fonds de Réserve générale	13.343		13.343		13.343	
IV. Effets divers remobilisabl. sur dem.	101.632	6,0	106.618	6,1	146.615	6,8	III. Dépôts (or) :	485.257		552.044		596.619	
V. Dépôts à terme : *	102.336	6,0	98.755	5,6	91.622		Banques centrales :						
1. Or :							a) de 3 à 6 mois	—	—	31.035	1,8	17.253	0,8
a) à 3 mois au maximum					6.442	0,3	b) à 3 mois au maximum	195.144	11,5	146.898	8,4	195.129	9,1
b) de 6 à 9 mois					12.867	0,6	c) à vue	195.335	11,5	279.333	15,9	258.864	12,1
c) à plus d'un an					25.717	1,2	2. Autres déposants :						
2. Monnaies :							a) de 3 à 6 mois	30.610	1,8	—	—	30.596	1,4
a) à 3 mois au maximum					25.217	1,2	b) à 3 mois au maximum	61.609	3,6	92.219	5,2	92.218	4,3
b) à plus d'un an					21.379	1,0	c) à vue	2.559	0,1	2.559	0,1	2.559	0,1
VI. Autres effets et titres : *	341.634	20,2	340.976	19,4	336.259		IV. Dépôts (monnaies) :	919.061		911.014		1.254.339	
1. Or :							1. Banques centrales :						
a) à 3 mois au maximum					120.053	5,6	a) à plus d'un an	63.967	3,8	62.654	3,6	62.785	2,9
b) de 3 à 6 mois					59.832	2,8	b) de 9 à 12 mois	13.298	0,8	1.427	0,1	1.429	0,1
c) de 6 à 9 mois					15.395	0,7	c) de 6 à 9 mois	—	—	13.323	0,8	20.219	0,9
d) à plus d'un an					30.791	1,4	d) de 3 à 6 mois	45.408	2,7	41.804	2,4	32.219	1,5
2. Monnaies :							e) à 3 mois au maximum	683.470	40,3	694.060	39,5	1.010.019	47,1
a) à 3 mois au maximum					92.550	4,3	f) à vue	58.873	3,5	55.708	3,2	72.673	3,4
b) à plus d'un an					17.638	0,8	2. Autres déposants :						
VII. Actifs divers	1.922	0,1	1.871	0,1	550	0,0	a) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	2	0,0
VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de la Haye de 1930 pour placem. en Allemagne	68.291	4,0	68.291	3,9	68.291	3,2	b) de 3 à 6 mois	3	0,0	—	—	—	—
Total actif ...	1.696.840	100,0	1.756.707	100,0	2.146.372	100,0	c) à 3 mois au maximum	37.778	2,2	37.851	2,1	36.117	1,7
							d) à vue	16.264	1,0	4.187	0,2	18.876	0,9
							V. Divers	21.637	1,3	22.764	1,3	24.529	1,1
							VI. Compte de profits et pertes :	3.987	0,2	3.987	0,2	3.987	0,2
							Report à nouveau	3.987		3.987		3.987	
							VII. Provision pour charges éventuelles	120.949	7,1	120.949	6,9	120.949	5,6
							Total passif ...	1.696.840	100,0	1.756.707	100,0	2.146.372	100,0

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

Fonds placés en Allemagne: (voir note 2)					Dépôts à long terme :	228.909		228.909		228.909
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank, et de l'adm. des chemins de fer et bons de l'adm. des Postes (échus)	221.019		221.019		1. Dépôts des Gouvernements créanciers au compte de Trust des Annuités (voir note 3)	152.606		152.606		152.606
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76.181		76.181		2. Dépôt du Gouvernem. allemand	76.303		76.303		76.303
Total ...	297.200		297.200		Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)	68.291		68.291		68.291
					Total ...	297.200		297.200		297.200

Note 1. — Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier et les valeurs détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus les fonds et les valeurs détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (Union Européenne de Paiements), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

Note 2. — Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1953 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1^{er} avril 1966 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés y afférents à la date du 31 décembre 1952.

Note 3. — La Banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs suisses or 149.920.380.—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

* Les rubriques V et VI n'ayant été subdivisées en « or » et « monnaies » qu'à partir d'avril 1956, seuls les totaux figurent aux situations de février et de mars.

IV. — UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS

88¹

Tableau résumant la situation financière au début des opérations et à la fin de chaque période comptable en millions d'unités de compte — chaque unité équivalant à 0,88867088 gramme d'or fin

ACTIF	Début des opérat. 1-7-1950	A l'issue des opérations pour chaque période comptable								
		Jun 2 1952	Déc. 1952	Jun 1953	Déc. 1953	Jun 1954	Déc. 1954	Jun 1955	Déc. 1955	Mars 1956
I. Disponibilités.										
a) Montant de l'eng. du gouv. des E.U.A. (\$)	350,0	123,3	123,3	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5
b) Or en lingots	—	149,5	153,0	153,0	153,0	153,0	153,0	153,0	248,3	232,3
c) Solde du compte courant (dollars)	—	78,4	96,7	17,1	20,1	174,7	46,2	50,6	4,0	10,5
d) Bons Trésor E.U.A. au prix d'achat	—	—	—	142,6	177,9	92,4	100,2	72,3	—	42,9
II. Soldes init. débit. attribués p^r l'exercice finan. prenant fin le 30-6-1951 et non encore utilisés.	350,0	351,2	373,0	436,2	474,5	543,6	422,9	399,4	375,8	409,2
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	44,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suède	21,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Royaume-Uni	150,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	215,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—
III. Versement d'or dû par le Danemark et différé par décision du 30-6-1952	—	1,9	2,6	—	—	—	—	—	—	—
IV. Crédit spécial ouvert à la Turquie (19-9-50) ...	—	—	3,4	—	—	—	—	—	—	—
V. Prêts consentis à des Parties contract. (19-9-50)										
Autriche	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,7
Danemark	—	27,0	29,7	40,4	62,5	97,6	97,4	122,7 ³	106,0	97,0
France	—	270,6	312,0	312,0	312,0	312,0	241,4	148,9	86,6	80,5
Islande	—	1,8	1,6	1,8	3,4	5,6	4,5	4,6	5,2	5,1
Italie	—	—	—	12,0	83,9	122,3	116,9	182,7 ⁴	179,0 ⁴	185,0 ⁴
Norvège	—	—	16,5	49,7	79,8	89,2	98,6	107,3	114,2	114,6
Royaume-Uni	—	636,0	589,6	580,3	559,4	485,4	343,4	275,9	344,3	345,5
Turquie	—	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0
Portugal	—	—	—	—	—	—	—	0,2	0,2	0,2
	—	965,4	979,4	976,2	1131,0	1142,1	932,2	872,3	865,5	858,6
VI. Prêts consentis aux Parties contractantes au titre des sold. init. crédit. attribués à titre de prêt ¹										
Norvège	—	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Turquie	—	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
	—	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0
VII. Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	565,3	1353,5	1393,4	1447,4	1640,5	1720,7	1390,1	1306,7	1276,3	1302,8
PASSIF										
I. Fonds de roulement	286,3	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6
II. Sold init. crédit. attr. à titre de dons p^r l'exerc. finan. prenant fin le 30-6-1951 et non encore util.										
Autriche	80,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Grèce	115,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Islande	4,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	30,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Norvège	50,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	279,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
III. Crédits reçus de Parties contractantes (19-9-50).										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	—	201,3	201,3	201,3	201,3	201,3	148,3	162,3	165,3	178,4
Allemagne	—	205,5	239,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0
Autriche	—	—	15,1	19,3	42,0	42,0	42,0	1,0	1,0	—
Italie	—	123,0	94,2	—	—	—	—	—	—	—
Norvège	—	0,6	—	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	—	153,1	183,7	213,0	213,0	206,7	181,2	182,8	171,4	168,1
Portugal	—	42,0	38,8	38,5	33,5	29,6	6,5	—	—	—
Suède	—	141,7	133,2	121,3	136,6	104,7	40,3	9,0	13,3	7,8
Suisse	—	110,3	117,8	150,0	150,0	150,0	150,0	123,8	100,9	93,1
	—	977,5	1023,1	1043,4	1076,4	1034,3	868,3	778,9	751,9	747,4
IV. Créd. reçus de Part. contr. (19-9-50) (hors quota)										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	—	42,6	47,1	34,7	34,8	15,7	—	—	—	—
Allemagne	—	—	—	38,7	160,6	303,8	197,9	233,5	230,2	261,2
Autriche	—	—	—	—	13,6	30,8	2,0	—	—	—
Italie	—	1,9	—	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	—	—	—	—	7,6	—	—	—	—	—
Portugal	—	9,0	—	11,5	—	—	—	—	—	—
Suisse	—	—	—	4,1	32,5	31,3	17,6	—	—	—
	—	53,5	47,1	89,0	249,1	381,6	217,5	233,5	230,2	261,2
V. Crédit spécial accordé par l'U.E.B.L. (19-9-50).	—	50,0	50,0	40,0	40,0	30,0	30,0	20,0	20,0	20,0
VI. Divers	—	0,9	1,6	3,4	3,4	3,2	2,7	2,7	2,6	2,6
	565,3	1353,5	1393,4	1447,4	1640,5	1720,7	1390,1	1306,7	1276,3	1302,8

N. B. — Les intérêts des prêts accordés ou reçus figurent dans la situation ci-dessus. — ¹ Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a attribué à la Norvège un solde initial créditeur de 10 millions d'unités de compte et à la Turquie, un solde initial créditeur de 25 millions d'unités de compte à titre de prêts consentis par l'Union, en vertu de l'article 10 de l'accord en date du 19 septembre 1950. — ² Après exécution des ajustements effectués conformément aux décisions du Conseil de l'O.E.C.E. en date du 30 juin 1952. — ³ Y compris un crédit de 5,7 millions d'unités de compte accordé au Danemark en vertu de l'article 13(a) en date du 19 septembre 1950. — ⁴ Y compris un crédit de 89,7 millions d'unités de compte (juin 1955), 50,0 millions d'unités de compte (décembre 1955) et 62,0 millions d'unités de compte (mars 1956) accordé à l'Italie en vertu de l'article 13(a) en date du 19 septembre 1950.

UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS — OPERATIONS POUR LE MOIS DE MARS 1956

 88²

(en millions d'unités de compte)

Pays Membres (et leurs zones monétaires) *	Excédent (+) ou déficit (—) net pour le mois	Régulé par 1				Crédit remboursé au cours du mois par le pays membre (+) ou au pays membre (—) en vertu d'accords bilatéraux d'amortissement	Position au 31 mars 1956
		Versement (ou remboursement) d'or		Octroi (ou remboursement) de crédit			
		Par le pays membre	Au pays membre	Au pays membre	Par le pays membre		Créance du pays membre (+) ou dette du pays membre (—) vis-à-vis de l'Union
Autriche	— 0,7	0,7 (a)	—	—	—	— 0,8 ²	— 0,7 ⁴
Belgique-Luxembourg	+ 28,3	—	21,2	—	7,1	— 2,6	+ 178,4 ³
Danemark	+ 0,4	—	0,3	—	0,1	+ 0,9	— 97,0
France	— 51,8	51,8 (a)	—	—	—	+ 2,0	— 80,5 ⁴
Allemagne	+ 51,1	—	38,3	—	12,8	— 2,8	+ 561,2
Grèce	+ 1,1	—	1,1 (b)	—	—	—	—
Islande	— 0,3	0,2	—	0,1	—	+ 0,1	— 5,1
Italie	— 14,7	11,0	—	3,7	—	+ 3,3	— 185,0
Pays-Bas	+ 2,9	—	2,2	—	0,7	— 1,2	+ 168,1
Norvège	— 1,3	1,0	—	0,3	—	+ 0,5	— 114,6 ³
Portugal	+ 5,0	—	5,0 (c)	—	—	—	— 0,2 ⁴
Suède	— 9,8	7,4	—	2,5	—	— 0,7	+ 7,8
Suisse	— 9,1	6,8	—	2,3	—	— 1,4	+ 93,1
Turquie	— 0,8	0,8 (d)	—	—	—	—	— 30,0 ³
Royaume-Uni	— 0,2	0,2	—	0,1	—	+ 2,8	— 345,5
Totaux ...	+ 88,8	80,0	68,1	8,9	20,7	+ 9,5	+ 1.008,6 — 858,6

* L'Irlande est comprise dans la zone monétaire du Royaume-Uni qui comprend également les territoires d'outre-mer du Royaume-Uni et les pays non participants de la zone sterling.

¹ Les règlements sont effectués pour 75 % en or (ou en dollars) et pour 25 % en crédit, à l'exception des cas suivants :

(a) Autriche et France — Le quart de ces montants correspond à la fraction de leurs déficits dont l'Autriche et la France auraient eu le droit d'obtenir le règlement sous forme de crédit mais qu'elles ont préféré régler temporairement en or (ou en dollars) conformément à l'Article 11(d).

(b) Grèce — Régulé intégralement, conformément à l'Article 10bis, par un remboursement d'or (ou de dollars) versé antérieurement à l'Union.

(c) Portugal — Le quart de ce montant correspond au remboursement d'un montant d'or (ou de dollars) que le Portugal avait précédemment préféré verser conformément à l'Article 11(d) plutôt que de recevoir des prêts de l'Union.

(d) Turquie — Régulé intégralement par un versement d'or à l'Union, conformément à l'Article 18(a).

² Dont 0,7 million d'u.c. correspondant à un crédit accordé par l'Union à l'Autriche; l'Autriche est devenue débitrice de l'Union à la suite d'un paiement bilatéral supérieur de 0,7 million d'u.c. au montant de crédit accordé précédemment par elle à l'Union et subsistant après les opérations au titre de février 1956.

³ L'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise a en outre accordé à l'Union un crédit spécial de 50,0 millions d'u.c. dont 20 millions d'u.c. n'ont pas encore été remboursés. De même, les dettes vis-à-vis de l'Union indiquées ci-dessus ne comprennent pas les soldes initiaux attribués à titre de prêt à la Norvège et à la Turquie, soit 10 millions et 25 millions d'u.c. respectivement.

⁴ Ces chiffres ne comprennent pas les montants correspondant à la fraction de leurs déficits dont l'Autriche, la France et le Portugal auraient eu le droit d'obtenir le règlement sous forme de crédit, mais qu'ils ont préféré régler temporairement en or ou en dollars conformément à l'article 11(d). Après exécution des opérations pour mars, ces montants s'élèvent à 0,2 million d'u.c. pour l'Autriche, 84,8 millions d'u.c. pour la France et 15,5 millions d'u.c. pour le Portugal.

A la suite des opérations relatives au mois de mars 1956, les avoirs en or et les avoirs convertibles de l'Union, qui s'élevaient à 397,8 millions d'u.c. après les opérations pour février 1956, ont atteint 409,1 millions d'u.c.

TABLE DES MATIERES

STATISTIQUES COURANTES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

	Tabl.		Tabl.
MARCHE DE L'ARGENT.		PRODUCTION.	
I. — Taux d'escompte et de prêts	2	I. — Combustibles et produits métallurgiques	55 ¹ et 55 ²
II. — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite	4	II. — Produits textiles	56 ¹
III. — L'argent au jour le jour	8	III. — Produits divers	56 ²
IV. — Taux d'escompte des principales banques d'émission	86 ⁹	IV. — Energie électrique	58
		V. — Gaz	59
METAUX PRECIEUX.		CONSOMMATION.	
Cours des métaux précieux	9	I. — Indices des ventes à la consommation.	
		a) Indices des ventes mensuelles	
		base moyenne : 1936 à 1938 = 100	65 ¹
		b) Indices des ventes mensuelles : base moyenne	
		mensuelle 1953 = 100	65 ² et 65 ³
		II. — Consommation de tabac	66
		III. — Abattages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67
MARCHE DES CHANGES.		TRANSPORTS.	
I. — Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles	10 ¹	I. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges :	
II. — Cours officiels fixés par la Banque Nationale de Belgique	10 ²	a) recettes et dépenses d'exploitation	70 ¹
		b) wagons fournis à l'industrie	70 ²
		c) trafic :	
		1° trafic général	70 ²
		2° grosses marchandises	70 ³
		A) ensemble du trafic	
		B) service interne belge	
		II. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	70 ⁴
		III. — Mouvement des ports :	
		a) Port d'Anvers	71 ¹
		b) Port de Gand	71 ²
		IV. — Mouvement général de la navigation intérieure ...	72
MARCHE DES CAPITAUX.		COMMERCE EXTERIEUR.	
I. — Cours comparés de quelques fonds publics	14	Nomenclature des sections d'après la classification type du commerce international (C.T.C.I.)	75
II. — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers	15 ¹		
III. — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles	15 ²	CHOMAGE.	
IV. — Rendement de titres à revenu fixe cotés à la Bourse de Bruxelles	16	I. — Chômage complet et partiel	81 ¹
V. — Emissions de capitaux en Belgique et au Congo belge :		II. — Répartition des chômeurs contrôlés par province ...	81 ²
Tableau rétrospectif	17 ¹	III. — Moyenne journalière des chômeurs contrôlés	81 ³
Groupement par importance du capital	17 ⁴	IV. — Répartition des chômeurs contrôlés par groupe de professions	81 ⁴
VI. — Emprunts des pouvoirs publics	18	STATISTIQUES BANCAIRES ET MONETAIRES.	
VII. — Opérations bancaires du Crédit Communal	19	I. — Belgique et Congo belge :	
VIII. — Inscriptions hypothécaires	20	Situations globales des banques	85 ¹
		Banque Nationale de Belgique :	
		Situations hebdomadaires	85 ²
		Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi :	
		Situations mensuelles	85 ³
		Vitesse de circulation de la monnaie scripturale en Belgique	85 ⁵
		Stock monétaire intérieur	85 ⁴
		Bilans intégrés des organismes monétaires	85 ⁴
		Origines des variations du stock monétaire	85 ⁴
		II. — Banques d'émission étrangères.	
		Situations :	
		Banque de France	86 ¹
		Bank of England	86 ²
		Federal Reserve Banks	86 ³
		Nederlandsche Bank	86 ⁴
		Sveriges Riksbank	86 ⁵
		Banca d'Italia	86 ⁶
		Bank Deutscher Länder	86 ⁷
		Banque Nationale Suisse	86 ⁸
		Taux d'escompte	86 ⁹
		III. — Banque des Règlements Internationaux, à Bâle ...	87
		IV. — Union Européenne de Paiements :	
		Résumé de la situation financière	88 ¹
		Opérations des pays membres pour le mois de mars 1956	88 ²
FINANCES PUBLIQUES.			
I. — Situation de la Dette publique	25 ¹		
II. — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Belgique	25 ²		
III. — Aperçu de l'exécution des budgets	25 ³		
IV. — Rendement des impôts	26		
REVENUS ET EPARGNE.			
I. — Rendement des sociétés par actions belges et congolaises :			
Tableau rétrospectif	30 ²		
II. — Caisse Générale d'Epargne et de Retraite	31		
a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Epargne;			
b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite.			
III. — Indice trimestriel des salaires	32		
MOUVEMENT DES AFFAIRES.			
I. — Activité des Chambres de Compensation	35		
Mouvement du débit			
II. — Mouvement des chèques postaux	36		
PRIX.			
a) Indices des prix de gros en Belgique	45 ¹		
b) Indices des prix de gros en Belgique et à l'étranger	45 ²		
c) Indices des prix de détail en Belgique	46		

Prix de l'abonnement annuel { Belgique, 250 francs.
Etranger, 300 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.
